SYEPAR
SCOT Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale

SCOT Roannais

Chapitre 1

Le territoire roannais : dynamiques et ressources

DIAG

Diagnostic
Rapport de présentation

octobre 2017

Projet approuvé

epures

Sommaire

1- HISTORIQUE DU TERRITOIRE 13

2- LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU SCOT 15

2-1- Les composants du paysage 15

4-2- Les grands traits du paysage 17

Des vues lointaines 17

1- LE POSITIONNEMENT DU ROANNAIS ET LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES 23

1-1- Un territoire autonome à l'échelle locale 23

1-2- Un territoire à l'interface Auvergne/Rhône-Alpes ouvert sur les métropoles et villes voisines 24

1-3- Enjeux et questionnements 24

2- L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE 26

2-1- L'accessibilité nationale et métropolitaine du territoire est principalement routière 26
2-1-1- Une desserte aéroportuaire indirecte 26
2-1-2- Accessibilité routière et autoroutière : vers un désenclavement progressif 26
2-1-3- Un territoire déconnecté du réseau à grande vitesse ferroviaire 27
2-1-4- Un territoire irrigué par le réseau national de transport fluvial 29
2-1-5- Grandes distances : des temps de parcours ferroviaires compétitifs par rapport à la voiture 29

1-1- Un territoire historiquement en marge du développement de la métropole lyonnaise 31
1-2-1- Une poursuite de la périurbanisation au sein de la première couronne 32
1-2-2- Une progression démographique essentiellement portée par le solde migratoire 33
1-2-3- Des habitants qui vieillissent 34

1-3- Des ménages en progression, caractérisés par une petite taille 34

1-4- Dynamiques socio-démographiques : un manque d'attractivité auprès des jeunes actifs 36
1-4-1- Un léger déficit migratoire, alimenté par les départs vers les agglomérations stéphanoise, lyonnaise et clermontoise 36
1-4-2- Un déficit de jeunes qui s'inverse à partir de 40 ans 37
1-4-3- Le profil socio-économique des ménages mobiles : une diversité des professions mais un déficit d'attractivité envers les actifs occupés 37
1-4-4- Au sein du Scot, le desserrement de Roanne et du cœur d'agglomération se fait à un rythme modéré 38

2- LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LA SANTÉ 41

2-1- Une population modeste mais relativement égalitaire et un état de santé fragilisé 41
2-1-1- Un territoire de classes moyennes et revenus modestes 41
2-1-2- Un état de santé fragilisé 43

1- LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI 45

1-1- Evolution de l'emploi total sur une longue période 45
1-1-1- Trois périodes distinctes pour un même résultat : la périurbanisation de l'emploi 45
1-1-2- Des ratios emplois/actifs disparates 49

1-2- Analyse de l'emploi salarié privé par secteurs d'activité 50
1-2-1- Une tertiarisation croissante de l'économie 50
1-2-2- Des services en hausse constante dans la majorité des communes, malgré des spécificités peu élevées 51
1-2-3- Une industrie qui peine à résister et qui voit ses spécificités s'affaiblir 54

1-3- Analyse des fonctions économiques **57**
1-3-1- Des fonctions de l'économie présentielle et de production sur-représentées au détriment des fonctions métropolitaines 57
1-3-2- Des fonctions de production concrètes en forte baisse au profit des fonctions métropolitaines et de l'économie présentielle 58
1-3-3- Un pôle urbanisé tourné vers l'économie présentielle 58

1-4- Analyse des signes de fragilité du Scot Roannais **60**
1-4-1- Une répartition des catégories socio-professionnelles marquée par la tertiarisation de l'économie 60
1-4-2- Un niveau de formation en progression 60
1-4-3- Des projets de recrutement des entreprises dynamiques en 2015 61
1-4-4- Un chômage dans la moyenne ligérienne 63

1-5- Le Scot Roannais, un territoire qui accompagne la mutation économique **64**
1-5-1- Diversification des filières 64
1-5-2- Sites de proximité 65
1-5-3- L'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) 66

2- L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE **67**

2-1- Etude du contexte territorial **67**
2-1-1- Géographie et équilibres territoriaux 67
2-1-2- Evolution de l'occupation des sols (2005 - 2010) 71

2-2- Diagnostic socio- économique **73**
2-2-1- Caractérisation générale de l'agriculture sur le territoire du SCOT ROANNAIS 73
2-2-2- Poids économique et social 74
2-2-3- Caractéristiques des exploitations 77

2-3- Analyse et spatialisation des valeurs des espaces agricoles **102**
2-3-1- Principes méthodologiques 102
2-3-2- Les valeurs économiques liées aux productions agricoles et aux structures foncières 104
2-3-3- Valeurs environnementales et sociétales des espaces agricoles 117
2-4-1- Les pressions d'urbanisation sur l'espace agricole 122

2-5- Des risques de déprise agricole encore limités **130**

2-6- Synthèse des enjeux agricoles **130**
2-6-1- Une activité stratégique et identitaire 130
2-6-2- Des secteurs présentant des enjeux différenciés 135

3- L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE COMMERCE **142**

3-1- Analyse de l'environnement commercial **142**
3-1-1- Positionnement du territoire 142
3-1-2- Analyse du contexte concurrentiel 143
3-1-3- Dynamiques démographiques 144
3-1-4- Répartition des emplois et des actifs sur le territoire 145
3-1-5- Flux domicile-travail 146

3-2- Analyse de l'offre commerciale **147**
3-2-1- Analyse du commerce de proximité 147
3-2-2- Offre des grandes et moyennes surfaces (> 300 m^2) 148
3-2-3- Evolutions récentes – autorisations CDAC et évolution du plancher commercial 149
Synthèse : 150
3-2-4- Analyse du chiffre d'affaires (CA)[23] 151
Le chiffre d'affaires des commerces du territoire, représente 662 millions d'euros 151
3-2-5- Zones de chalandise alimentaire et non alimentaire 152
3-2-7- Les enjeux qualitatifs des pôles de périphérie 154
3-2-8- Les enjeux qualitatifs des centralités 159

3-3- Analyse de la clientèle et des comportements d'achat 161
3-3-1- Préalable : Les fréquences d'achat 161
3-3-2- Analyse de l'évasion commerciale[25] 162
3-3-3- Analyse de la couverture des besoins - contre analyse 164
3-3-4- Analyse de la qualité de la desserte commerciale sur le territoire par type d'achat[27] 165
3-3-5- Hiérarchie des fonctions commerciales du Scot Roannais 168

3-4- Synthèse des enjeux 170

Enjeux à l'échelle supra-territoriale : 170

1- LE LOGEMENT ET LE MARCHÉ IMMOBILIER 173

1-1- L'offre de logement sur le Scot Roannais 173
1-1-1- Le parc de logement 173
1-1-2- Un focus sur le parc public : un parc fortement concentré et relativement ancien 173
1-1-3- Un focus sur les logements vacants dans le parc privé et le parc public : un potentiel à remettre sur le marché 175
1-1-4- Un parc de logements anciens et dégradés : un potentiel à réhabiliter 177

1-2- La demande en logements 178
1-2-1- Le statut d'occupation 178
1-2-2- La forme d'habitat la plus représentée 179
1-2-3- La demande en logement locatif social 179
1-2-4- Le marché du logement 182
1-2-5- Le marché du logement neuf : construction, terrains à bâtir et consommation d'espace à destination résidentielle 182
1-2-6- Un marché de seconde main plutôt favorable aux maisons 184
1-2-7- Le marché locatif privé et public 185

1-3- Un état des lieux des politiques publiques en matière d'habitat 187
1-3-1- Les interventions de l'Etat et du Conseil départemental dans le champ du logement 187
1-3-2- Les dispositifs mis en place par Roannais Agglomération et le Pays d'Urfé dans le cadre de leur compétence Habitat 188
1-3-3- Politique de renouvellement urbain menée par Epora 189

2- LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE SCOT, ORGANISATION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS 190

2-1- Un accès aux équipements globalement satisfaisant mais inégal au sein du territoire 190

2-2- Au sein des bassins, l'offre d'équipements est centrée sur quelques communes 192

2-3- L'accès aux équipements se fait très majoritairement en voiture 192

2-4- L'offre à destination des enfants et des jeunes : un nombre important d'équipements de proximité 193
2-4-1- Un territoire bien doté en modes de garde, à l'image du département 193
2-4-2- L'enseignement primaire et secondaire : un contexte de stabilité des effectifs du premier degré 194

2-5- Les équipements et services aux personnes âgées : une bonne couverture des services à domicile et un déficit modéré de lits médicalisés 196

2-6- L'offre de soins 198
2-6-1- L'offre hospitalière 198
2-6-2- La médecine de ville : une offre fragilisée 199
2-6-3- Effectif et densité des médecins spécialistes libéraux en 2012 : des taux de couverture très inférieurs à la région et à la France dans la plupart des spécialités 202
2-6-4- Une implication forte des intercommunalités et des communes dans le champ de la santé et de l'offre de soins 202

3- L'USAGE DU TERRITOIRE À TRAVERS LES DÉPLACEMENTS 204

3-1- Les réseaux de transport locaux témoignent d'une réelle dualité entre l'urbain et le rural 204
3-1-1- Réseau routier : infrastructures et trafics se concentrent autour de Roanne 204
3-1-2- Des transports collectifs qui desservent principalement l'urbain 207
3-1-3- Deux documents porteurs de projets cyclables 213
3-1-4- Déplacements locaux : des temps de parcours favorisant la voiture particulière 214

4-1- UN POTENTIEL TOURISTIQUE DIVERSIFIE A STRUCTURER ET VALORISER 226

4-2- UN SECTEUR HOTELIER EN COURS DE REQUALIFICATION 227

4-3- UN TERRITOIRE DE « PROXIMITE » ET DE PASSAGE 228

4-4- ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS 228

5-1- La couverture DSL 230

5-2- Le réseau Lotim – réseau d'initiative publique 232

5-5- La couverture mobile 239
3-2-6- Positionnement comparatif de l'offre commerciale : Benchmark[24] 153

3-2- Mobilité des habitants 217
3-2-1- Des habitudes de déplacements différentes entre l'urbain et le rural 217
3-2-2- Déplacements domicile-travail : les gros flux se concentrent autour de Roanne 221

3-3- Un lien entre planification urbaine et transports à renforcer 224

SCOT Roannais

Préambule - La démarche Scot

Le SYEPAR, qui porte le SCOT, est maître d'ouvrage des différentes étapes de la procédure d'élaboration.

Dans un second temps, une fois l'approbation du SCOT, il veillera à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme auxquels le SCOT s'impose.

Il rassemble également tous les éléments nécessaires au suivi du SCOT et met en place des tableaux de bord de suivi à partir des indicateurs définis.

Dans les 6 ans suivant l'approbation du SCOT, le syndicat assurera le bilan/évaluation notamment à partir de la consolidation des différents indicateurs rassemblés. Au regard des résultats et des enseignements, une délibération sera prise sur le maintien, la mise en révision totale ou partielle du SCOT.

Préalablement à la révision du Scot entamée en 2014, l'ensemble des élus du syndicat et des conseillers municipaux des différentes communes ont conduit une première réflexion sur le devenir du Roannais et sur les axes de travail à privilégier dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Ils ont arrêté trois grands objectifs qui ont présidé à l'ensemble des réflexions qui ont suivi :

- équilibrer, dynamiser les territoires et renforcer les solidarités ;
- valoriser la qualité du cadre de vie et des patrimoines ;
- moderniser et renforcer les connexions territoriales et supra territoriales.

L'élaboration du premier SCOT Roannais, approuvé en 2012, a été menée en 4 étapes :

- une première étape a été celle du diagnostic qui a permis d'identifier une série de problématiques et d'enjeux à prendre en compte dans la construction du projet d'aménagement. Ce diagnostic a été co-construit avec les élus et techniciens du territoire à travers l'organisation de séminaires transversaux de travail notamment ;
- à partir des enjeux identifiés, une seconde a été menée, axée sur la prospective du territoire. Au cours de 3 réunions, un groupe de travail, composé d'élus, de techniciens, d'experts, a construit des scénarios de développement du territoire en se projetant à 20 ans. A l'issue de ce travail, un scénario a été choisi par le SYEPAR et constitue le socle stratégique du PADD ;
- la troisième phase de l'élaboration a consisté en la formalisation du Projet d'Aménagement de Développement Durables du territoire autour de grandes orientations stratégiques ;
- enfin la quatrième étape a été consacrée à la déclinaison de ces orientations en prescriptions et recommandations afin de constituer le Document d'Orientations Générales.

Ces différentes réflexions ont été complétées par des études supplémentaires portant sur des thématiques structurantes pour le développement du territoire du Roannais. Ainsi, en 2009/2010, deux études ont été réalisées :

- une étude sur l'urbanisme commercial à l'échelle des SCOT du Roannais et du Sornin ;
- une étude sur la stratégie de développement des zones d'activités économiques, à l'échelle du Pays.

Le SYEPAR, porteur de l'élaboration du SCOT, a eu le souci, tout au long de ses démarches, de tenir compte des travaux de SCOT menés sur les territoires voisins et notamment le SCOT du Sornin et plus récemment le SCOT Loire Centre.

Par ailleurs, **il participe aux conférences de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyonnaise et des SCOT ligériens** pour permettre de définir des orientations et des principes cohérents d'aménagement du territoire à des échelles plus vastes.

La procédure de révision menée en 2014 selon les principes et organisation suivants :

Depuis l'approbation du Scot le 4 avril 2012, la réglementation a évolué, en premier lieu avec la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II, qui modifie substantiellement le contenu et les objectifs du Scot en :

- réaffirmant le Scot comme outil de définition et de cohérence des politiques publiques,
- renforçant l'aspect fédérateur du Scot en coordonnant et élargissant ses domaines d'intervention,
- faisant évoluer le Scot vers un outil plus opérationnel avec la transformation du DOG (Document d'Orientations Générales) en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et la loi pour l'agriculture et la forêt (LAAF) ont également renforcé le rôle du Scot en tant que document intégrateur des différentes politiques nationales ou régionales dans la planification locale. Le Scot doit désormais fixer le cadre général à traduire de manière opérationnelle dans les documents d'urbanisme locaux.

Un audit du Scot approuvé en 2012, réalisé pour le compte du SYPEAR par l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), a mis en évidence dès 2014 les points sur lesquels le document devait être adapté ou complété. Des compléments importants étaient à prévoir notamment concernant les objectifs de limitation de la consommation foncière, les volets énergie/climat, la prise en compte de la biodiversité, les grands équipements, les nouvelles technologies de l'information, la précision des dispositions relatives aux Unités Touristiques Nouvelles …

Cette analyse a conduit les élus du Syepar a confirmé unanimement que la révision du Scot ne devait pas conduire à la relance des débats sur la thématique du développement résidentiel et de la répartition de l'enveloppe logements à l'échelle de l'armature territoriale, considérant que les prescriptions du Scot en vigueur étaient en cours de traduction dans les documents d'urbanisme locaux et dans les documents sectoriels (Programme Locaux de l'Habitat notamment). Pour les élus, ce mouvement ne pouvait être ralenti ou remis en cause.

Il a donc été décidé que les modifications à apporter aux documents du Scot pourraient nécessiter de refondre la rédaction de pièces écrites et cartographiques afin d'améliorer l'opérationnalité du Scot en vigueur tout en assurant le caractère intégrateur du DOO, sans pour autant modifier le fond et l'équilibre des prescriptions notamment en matière d'habitat et de développement résidentiel.

Par ailleurs, de nouvelles réflexions locales ou supra-locales liées aux enjeux du territoire Roannais devaient également être retranscrites dans le Scot Roannais.

Il s'agit de :

- la prise en compte des évolutions des périmètres des EPCI (au 01/01/2014) et des politiques menées au sein des intercommunalités,

- la préservation de ressource en eau (schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'inter-Scot Sornin/Syepar, SAGE Loire en Rhône-Alpes

- la thématique du foncier agricole (PAEN de l'ouest Roannais notamment)

- la préservation des espaces de biodiversité (Schéma régional de cohérence écologique de la région Rhône-Alpes)

- l'adaptation au changement climatique (Schéma régional climat air énergie, PCAET et programme TEPOS de Roannais Agglomération notamment).

Enfin, la révision du Scot a été l'occasion de poursuivre les réflexions engagées dans une procédure de modification du Scot, approuvée en 2015, portant sur la stratégie commerciale. Cette réflexion s'est conclue par l'intégration de ces nouvelles orientations dans un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Pour conduire cette procédure de révision le SYEPAR maitre d'ouvrage s'est entouré des compétences :

- de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, epures, dont le Syepar est membre qui a tenu le rôle d'ensemblier de la démarche et d'assistance à maitrise d'ouvrage auprès des services du Syepar

- du bureau d'études AID consultants sur le volet commercial

- du Bureau d'études Tercia sur le volet agricole

- d'un appui des services de Roannais Agglomération et de la communauté de communes du Pays d'Urfé sur les volets économie, trame verte et bleue, énergie et nouvelles technologies de l'information et communication

- du bureau d'études Soberco Environnement pour l'évaluation environnementale.

SCOT Roannais

I- Le territoire roannais : histoire et paysages

1- Historique du territoire

L'histoire du Roannais, sur les deux derniers siècles, est fortement liée aux grandes voies de communication et à l'industrie :

Pont sur la Loire - Roanne

- la Loire, plus long fleuve de France, est à l'origine de l'essor démographique, économique et commercial de la ville de Roanne et de son bassin de vie, à la fois à travers l'activité liée au port fluvial (commerçants, mariniers et charpentiers) qui représentait, au XVIIIème siècle près du tiers de la population active de la ville de Roanne et la ressource en eau qui a permis le développement de l'activité textile, grande consommatrice de cette matière première ;

- la réalisation de la RN7 reliant Paris au sud de la France, confortait Roanne comme un point de passage obligé des flux de transports et de marchandises ;

- l'activité industrielle constitue un autre marqueur fort du territoire, autour de la filière du textile – habillement, qui a été à l'origine d'une forte croissance démographique de la ville de Roanne à la fin du XIXème siècle, ainsi que celle de la mécanique - armement, grâce à l'implantation historique de l'Arsenal pendant la 1ère guerre mondiale, devenu GIAT Industries puis intégré au groupe Nexter.

En 1975, plus de 3 200 salariés travaillaient pour le GIAT à Roanne et le secteur textile représentait près de 15 000 salariés.

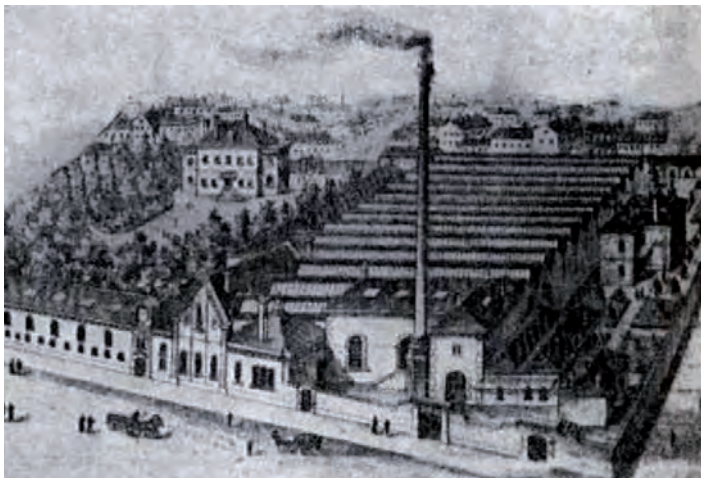

Manufacture de tissage de cotonnades
Rue de Clermont - Roanne

Le niveau de rémunération moyen des familles ouvrières était un des plus élevés de France avec en principe une femme travaillant dans la confection et un homme dans la mécanique ou dans le textile tricotage.

Plusieurs phénomènes majeurs et des évolutions structurelles sont venus perturber l'économie et plus globalement l'attractivité du Roannais, le faisant entrer dans une longue période de récession économique et démographique et de mutations non encore abouties :

- d'une part, la réalisation de nouvelles infrastructures, l'A6 et le TGV Lyon-Paris, en marge du territoire roannais, a progressivement fragilisé le positionnement du territoire en l'écartant des nouveaux flux économiques et sociaux qu'elles ont engendrés ;

- d'autre part, l'émergence de nouveaux concurrents et de nouvelles formes de production dans le secteur industriel, combinée au ralentissement de la croissance européenne, ont entraîné une reconfiguration totale de la structure économique et notamment industrielle du territoire, avec de forts impacts en matière démographique et sociaux. Le Roannais a perdu plus de 30 000 habitants durant les trois dernières décennies.

Malgré cette décroissance démographique et économique, la ville de Roanne a toujours constitué une polarité forte au sein d'un bassin de vie allant jusqu'aux franges de la Saône-et-Loire et de l'Auvergne. Cette polarisation d'un bassin de vie relativement large s'exprime au travers des aménités commerciales, des emplois, des équipements culturels, de loisirs et d'enseignement supérieur présent sur la ville centre.

L'impulsion de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, en matière d'aménagement du territoire et de soutien au développement économique ainsi que la proximité de la métropole lyonnaise et de son dynamisme, sont autant d'opportunités à saisir pour favoriser le développement du Roannais.

Ainsi l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais est l'occasion de préparer le devenir du territoire de manière concertée, en s'appuyant sur des atouts singuliers (qualité du cadre de vie, savoir-faire industriel, potentiel agricole) et en définissant des grandes orientations stratégiques de développement.

2- Les paysages à l'échelle du Scot

2-1- Les composants du paysage

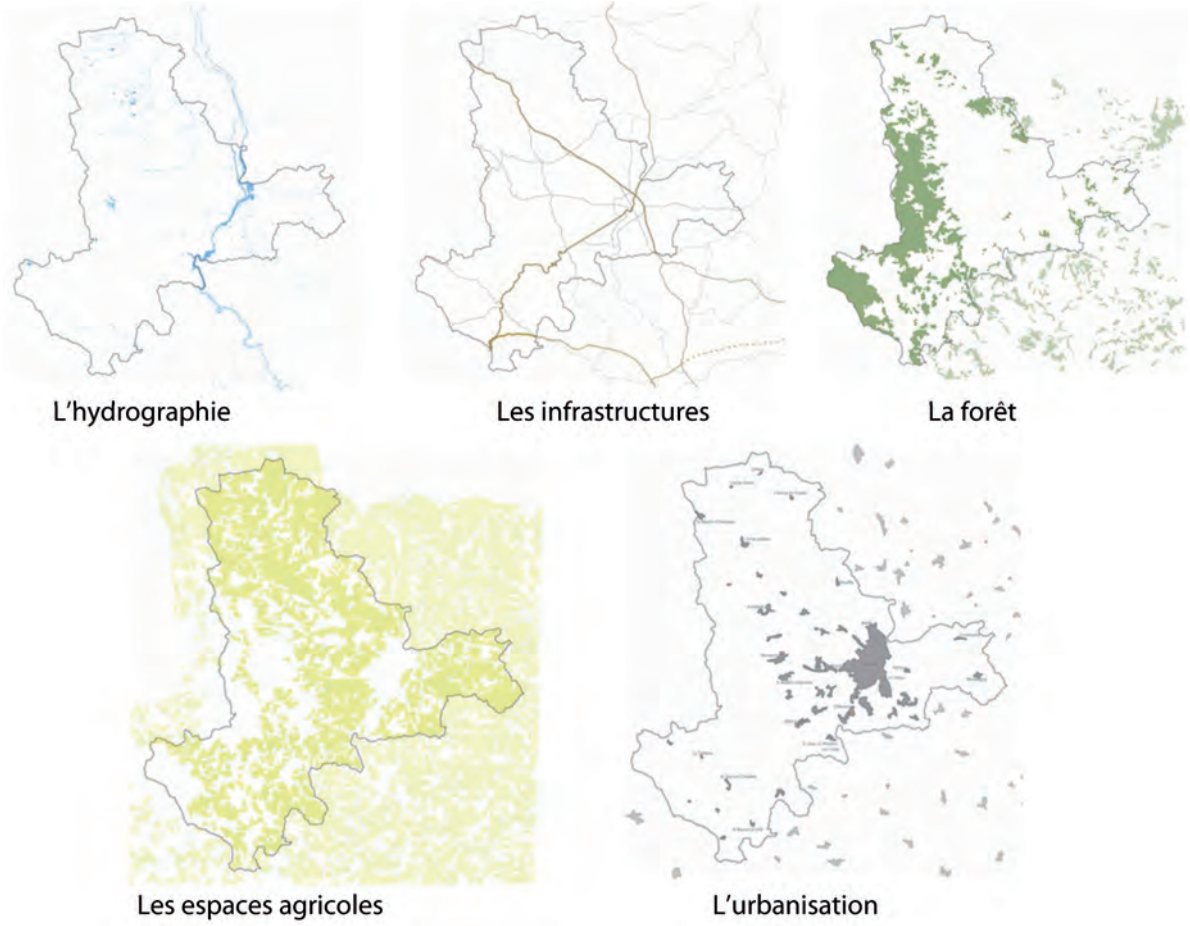

- Une prédominance de la forêt à l'ouest du territoire, sur les reliefs les plus marqués, des boisements constitués surtout de résineux.

- Une occupation du sol majoritairement agricole. L'élevage en prairies et les cultures de plaine dans une moindre mesure sont les principales constituantes. La viticulture est présente ponctuellement à l'ouest du territoire, sur la Côte Roannaise.

- L'urbanisation prend place au centre du territoire dans les secteurs de plaine. Elle est concentrée dans la figure de ville qu'est Roanne. Mais la dynamique urbaine s'exprime également sur le piémont de la Côte Roannaise.

- Plusieurs entités paysagères différentes selon :

• les composants naturels (vallées, coteaux, massifs boisés …) ;

• l'occupation du sol (dichotomie géographique entre les espaces boisés et les espaces agricoles ...).

1- les coteaux de la montagne beaujolaise : des versants doux, progressifs, pâturés : vues ouvertes...

2- la plaine de Roanne : là où se concentrent les infrastructures et l'urbanisation avec un mélange d'agriculture encore bien présente jusqu'au piémont.

3- les Monts de la Madeleine : un secteur charnière, de transition : le piémont avec le chapelet de villages et les vignobles ; des boisements de résineux homogènes et denses à mesure que le relief se durcit.

4- le secteur des vallées de la Teyssonne et de l'Arçon : relief doux et vallonné, des prairies bocagères.

Les grandes entités paysagères du territoire

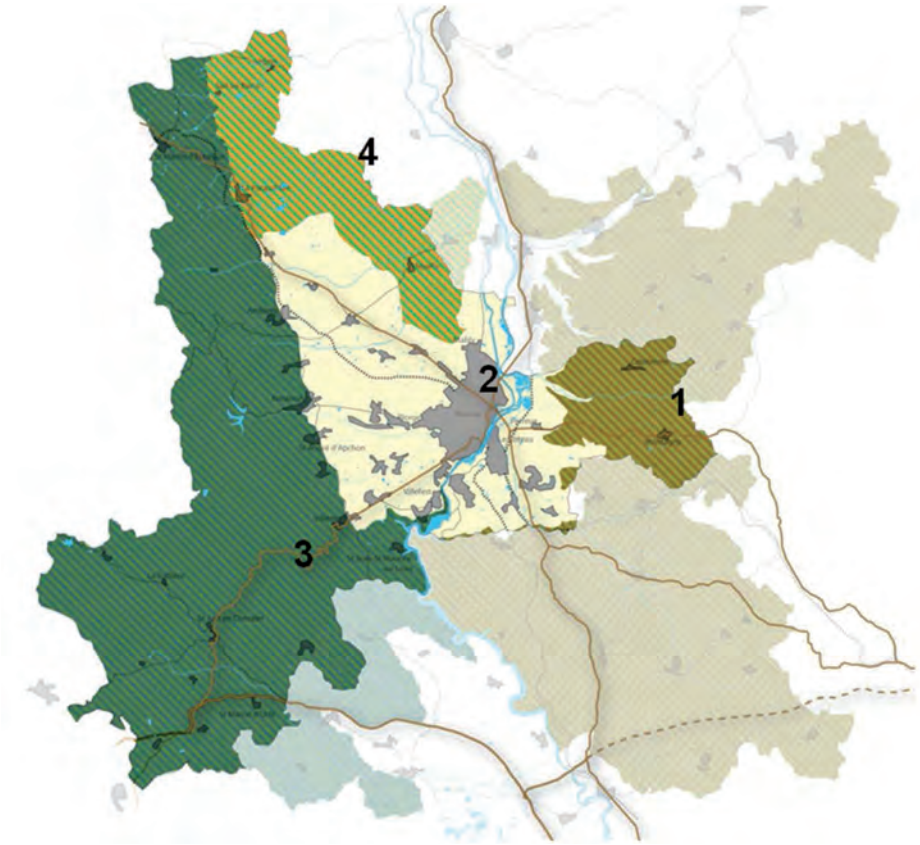

4-2- Les grands traits du paysage

Des vues lointaines

Un territoire à « taille humaine » qui permet des vues ouvertes et dégagées sur la plaine et les coteaux en face ou les points hauts.

Depuis Villemontais, la RD3 et la plaine

Depuis Saint-Vincent-de-Boisset, vue sur la ZAE du Coteau

Depuis Lentigny sur la Côte Roannaise

Depuis Saint-Vincent-de-Boisset, vue sur la plaine du Roannais

Un paysage agricole

Une figure rurale et champêtre préservée :

- prégnance de l'élevage et donc du terroir bocager ;
- des cultures dans certains secteurs plats de la plaine ;
- des vignobles sur la Côte Roannaise, à l'ouest.

Route de Montagny vers Coutouvre

Vue depuis la route entre Perreux et Montagny

Vue sur la Côte Roannaise

Des villages et bourgs qui participent à la structuration paysagère

Les centres-villages sont souvent bien aménagés et mis en valeur avec des opérations adaptées.

Ces centres sont bien équipés, notamment à l'ouest, sur la Côte Roannaise, il se dégage une impression de vie et de dynamisme.

Perreux

Saint-André-d'Apchon

Villemontais

Parigny

Lentigny

Une évolution du paysage urbain

Un bâti ancien en centre-village pas encore assez réhabilité.

Quelques opérations qui tentent de renouveler l'approche du développement urbain en milieu rural.

Malgré tout, des figures traditionnelles qui évoluent vers un modèle périurbain, entrainant un risque de standardisation et de perte de caractère des villages.

Coutouvre

Montagny

Renaison

Saint-Haon-le-Châtel

Saint-Vincent-de-Boisset

Villerest

Les extensions urbaines, de nouvelles formes à intégrer

Les extensions urbaines sous forme individuelles ne sont pas toujours pensées avec le territoire environnant et bien intégrées dans le paysage.

Perreux

Le Coteau

Villerest

Vue vers la Côte Roannaise depuis Lentigny

Saint-Vincent-de-Boisset

Les principales spécificités architecturales des zones paysagères

Un diagnostic paysager a été réalisé par le Conseil Général de la Loire sur le « Roannais Pays de Rhône Alpes » en 2007 et a permis d'établir les éléments suivants sur les spécificités architecturales des zones paysagères, intéressantes à préserver dans le temps :

- les fermes de type bloc des Monts de la Madeleine et des Bois Noirs ;
- les fermes vigneronnes de la Côte Roannaise ;
- les Grands Couverts de la Plaine Roannaise et des Piémonts du Beaujolais ;
- les fermes à cour fermée de la Plaine du Forez et des Piémonts Sud de la Madeleine ;
- les fermes à galeries foréziennes ;
- les fermes à cour fermée du Plateau de Neulise et des Monts du Beaujolais.

SCOT Roannais

II – Le positionnement du territoire roannais

1- Le positionnement du Roannais et les dynamiques métropolitaines

Zones d'influence entre le territoire roannais et les territoires voisins

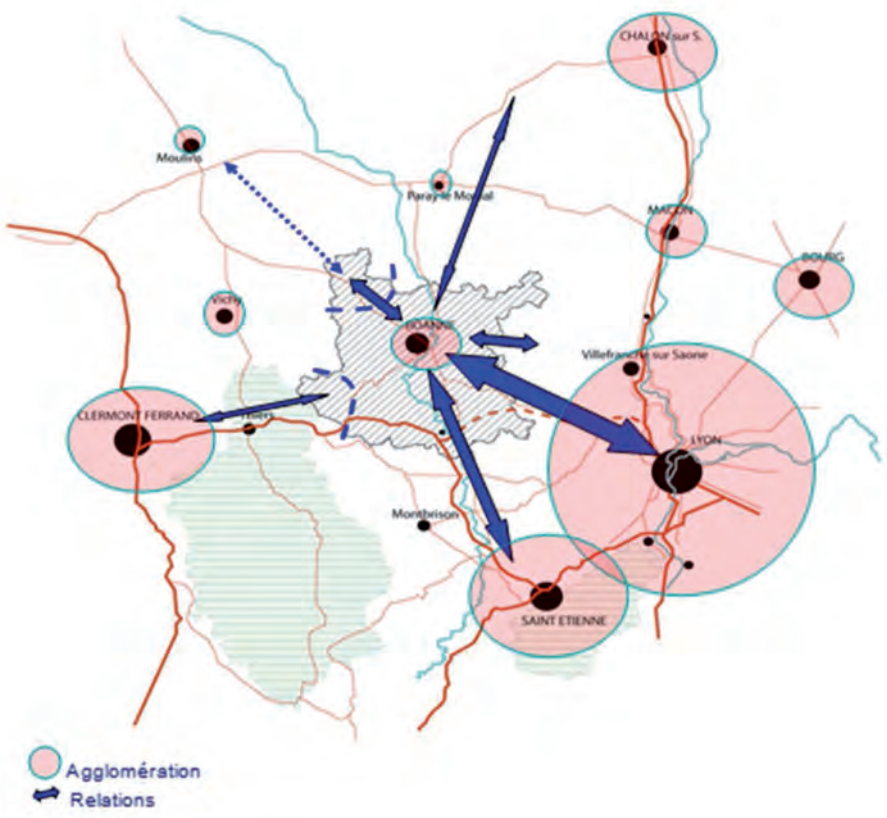

source : Algoé, Interland

1-1- Un territoire autonome à l'échelle locale

La capacité de rayonnement de l'agglomération roannaise et le relatif enclavement du territoire contribuent à une réelle autonomie du territoire, avec :

- un bassin d'emploi et un bassin de vie qui convergent ;
- une évasion commerciale sur certaines gammes de produits (équipement de la personne et biens mobiliers) ;
- des infrastructures globalement de qualité à cette échelle.

L'aire d'influence du Roannais est particulièrement large :

- un réel bassin de vie qui dépasse les limites du Pays Roannais ou de l'arrondissement et englobe le sud Saône-et-Loire, l'Ouest Rhodanien, l'Est Auvergne avec le Sud Allier, grâce à une centralité confirmée de Roanne sur le plan des services, commerces, des équipements culturel, sportifs, de loisirs et de l'offre en emplois et formation d'enseignement supérieur;

- un périmètre du SCOT du Roannais en retrait par rapport à son bassin de vie, à tout le moins vis-à-vis du Pays de Charlieu et du sud-ouest du Pays Roannais.

1-2- Un territoire à l'interface Auvergne/Rhône-Alpes ouvert sur les métropoles et villes voisines

Des rapports entre Lyon et Roanne qui s'inscrivent dans la durée :

- un territoire tourné vers la métropole lyonnaise, qui joue le rôle de centralité de rang supérieur de référence, plutôt que Saint-Etienne ;

- des liens économiques, pour la fréquentation des services et des équipements de notoriété devraient se renforcer avec l'A89 : université, services spéciaux de santé, évènements culturels, etc.

Des relations complexes avec Saint-Etienne :

- des relations de nature administrative classique avec le chef-lieu du département : sièges de certains services parapublics ou privés ;

- une fréquente évocation du « seuil de Neulise », en tant que coupure « psychologique » entre le nord tourné vers Lyon et le sud du département et son chef-lieu.

Il faut relever que la région stéphanoise est de plus en plus intégrée dans la métropole lyonnaise, et que la Plaine du Forez connaît une dynamique certaine.

Avec les autres départements et régions, des relations sont à signaler notamment avec Clermont-Ferrand avec la présence à Roanne d'une usine Michelin, et des relations de proximité avec les franges des départements et régions voisins : Sud Allier, Sud Saône-et-Loire, Ouest Auvergne.

L'arrivée de l'A89 et la mise à 2x2 voies de la RN7 et de la RN82 dans ce contexte pourraient agir en faveur d'une plus grande ouverture des différents territoires les uns vers les autres, en leur offrant des opportunités plus faciles de relations.

La mise en place récente de la région Auvergne –Rhône-Alpes offre au bassin Roannais un positionnement géographique intéressant au cœur de cette nouvelle entité territoriale dotée de compétence renforcée notamment en matière économique.

1-3- Enjeux et questionnements

Dès lors que le territoire a été détourné des grands flux et qu'il a été fortement touché par la désindustrialisation, la position géographique de Roanne en bordure de Rhône-Alpes et à proximité de territoires d'Auvergne et de Bourgogne peu dynamiques a agi dans le sens d'une certaine marginalisation. Les appuis reçus en contrepartie de ces difficultés et les volontés locales ont permis de faire émerger de nouvelles dynamiques, autour de nouvelles filières, de nouveaux services (formation supérieure) ou de nouveaux équipements, permettant de maintenir certes pas un niveau démographique satisfaisant mais un rayonnement à la hauteur d'une ville moyenne.

Le territoire est marqué pour l'avenir par la réalisation des projets d'infrastructures (doublement de la N7 et barreau Lyon-Balbigny de l'A89) et la mise en œuvre d'équipements d'équipements récents. A cela s'ajoutera la qualité du territoire pour son attractivité. Cette qualité indéniable doit cependant être replacée dans un contexte « concurrentiel » pour l'attractivité touristique : Alpes, Ardèche, Drôme, Cœur du Massif Central… La concurrence risque également de concerner la captation des flux issus de l'A89 notamment par la création inorganisée de zones d'activités.

Les enjeux relèvent donc de :

- la réalisation des projets fondamentaux (doublement de la RN82) dans un délai « court » ;

- la poursuite de nouveaux projets notamment sur les infrastructures ferroviaires (projet POCL) ;

- l'anticipation de l'arrivée de ces infrastructures pour en tirer le meilleur parti :

• les liens et les solidarités avec les territoires plus proches : secteur de Balbigny notamment ;

• l'affirmation du positionnement par rapport aux territoires plus lointains : Lyon et Sud-Loire ;

• la mise en place de politique publique d'aménagement visant à impulser des dynamiques choisies et non subies (territoire dortoir, mitage…) : côté A89 et côté nord le long de la RN7

- l'attractivité du territoire est conditionnée par :

• un renouvellement et une diversification de l'offre de logements ;

• la présence d'une offre économique adaptée : immobilier et zones d'accueil ;

• la poursuite des politiques publiques en matière d'offre de services et équipements ;

• la dynamisation et modernisation de l'appareil commercial du cœur de la ville de Roanne ;

• la valorisation et la promotion touristique.

Travaux A89 - Balbigny

2- L'accessibilité externe

2-1- L'accessibilité nationale et métropolitaine du territoire est principalement routière

2-1-1- Une desserte aéroportuaire indirecte

La desserte aéroportuaire du bassin roannais s'effectue aujourd'hui à travers des infrastructures situées en dehors du territoire :

- L'aéroport de Saint-Etienne-Bouthéon situé à Andrézieux a accueilli environ 150 000 passagers en 2014[1],

- L'aéroport de Clermont-Ferrand à Aulnat a accueilli plus de 400 000 passagers en 2014,

- L'aéroport international de Lyon-Saint-Exupéry a enregistré environ 8,5 millions de passagers en 2014.

L'aéroport de Roanne Renaison répond quant à lui uniquement à un usage privé ou de loisirs.

2-1-2- Accessibilité routière et autoroutière : vers un désenclavement progressif

Depuis la mise en service de l'A6, le bassin roannais n'est plus au cœur de l'axe historique nord-sud par la RN7, créant une véritable sensation d'enclavement pour le territoire alors indirectement desservi par les infrastructures routières et autoroutières d'envergure nationale et métropolitaine.

En 2015, l'achèvement et la mise en service de l'A89, reliant Bordeaux à Lyon via Clermont-Ferrand, a largement participé à l'amélioration de l'accessibilité du territoire.

De plus, plusieurs projets routiers d'échelle nationale et métropolitaine sont à signaler dans et à proximité du bassin roannais :

- Le Contournement Ouest de Lyon, inscrit à la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, a pour objectif de boucler le périphérique de l'agglomération lyonnaise,

Grande accessibilité routière et autoroutière du territoire roannais

source : epures

[1]Source pour les 3 aéroports: Résultats d'activité des aéroports français 2014, Union des aéroports français

- La liaison A89-A6 entre La-Tour-de-Salvigny et Limonest améliorera l'accessibilité à l'axe économique Rhône Saône et à l'agglomération lyonnaise. Ce projet est également inscrit à la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise,
- Le projet d'autoroute A45 entre Lyon et St-Etienne devrait permettre de décharger l'A47, aujourd'hui dégradée et saturée,
- La mise à 2x2 voies de l'axe RN7/RN82 entre Cosne-sur-loire (58) et Balbigny se poursuit et est en cours de finalisation après plus de 20 ans d'aménagement section par section :
- Au nord de Roanne, la mise à 2x2 voies de la RN7 est en grande partie réalisée. Plusieurs sections, et notamment celle des Tuileries à Mably, restent cependant à inscrire en programmation d'investissement.
- Au sud, la mise à 2x2 voies de la RN82 entre Neulise et l'A89 à Balbigny est en cours de réalisation, pour une mise en service envisagée début 2019.

2-1-3- Un territoire déconnecté du réseau à grande vitesse ferroviaire

Au niveau national, le bassin roannais n'est aujourd'hui desservi par aucun axe ferroviaire à grande vitesse. Les habitants du bassin roannais peuvent accéder à l'offre grande vitesse via la liaison en car à la gare TGV du Creusot (environ 1h45 de trajet) ou encore via la liaison TER à Lyon (1h05 à 1h23 de trajet).

source : epures

Le **projet de ligne grande vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL)** pourrait permettre une desserte directe du bassin roannais par le réseau à grande vitesse.

Les grands objectifs de ce projet sont :

- constituer un itinéraire pertinent alternatif à l'actuelle LGV Paris-Lyon
- desservir Orléans et les villes du « centre France » (Bourges, Nevers…)
- offrir une liaison Paris-Clermont-Ferrand en 2 heures (contre 3h au mieux actuellement)
- permettre une desserte à grande vitesse entre Clermont-Ferrand et Lyon.

Cette dernière fonctionnalité n'est possible que par le choix d'un fuseau passant par Roanne plutôt que par Mâcon. A l'issue du débat public organisé fin 2011 / début 2012, RFF a choisi la variante par Roanne, et conservé seulement 2 variantes entre Orléans et Bourges (scénarios Médian et Ouest). En 2013 le projet a été retenu par la Commission « Mobilité 21 » comme étant à réaliser au-delà de 2030. A la suite des études complémentaires menées entre 2013 et 2014, un consensus s'est dégagé par le scénario médian.

Projet POCL : fuseau retenu à la suite du débat public

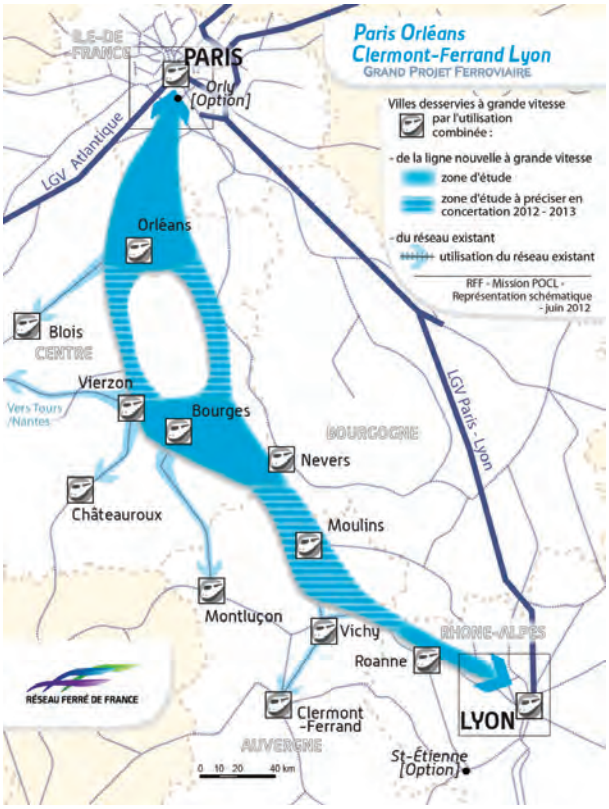

source : RFF, 2012

Les collectivités locales du bassin roannais soutiennent le projet POCL dans son scénario médian qui permettrait ainsi d'améliorer fortement l'accessibilité ferroviaire de Roanne :

Le second projet ferroviaire à signaler est celui de **l'électrification de l'axe à dominante fret Nantes-Tours Lyon via Saint-Etienne.** Ce projet replacerait Roanne sur un axe national de fret ferroviaire ouvrant sur les portes de la façade atlantique.

	Actuellement	Avec POCL
Roanne / Lyon	**1h15** en moyenne. 340 000 voyageurs par an(1), 2 voies non électrifiées.	**30 min**
Roanne / Saint-Etienne	**1h12** 105 000 voyageurs par an(1), 2 voies non électrifiées.	**40 à 50 min**
Roanne / Clermont-Ferrand	**1h20** en moyenne. 15 000 voyageurs par an(1), 2 voies non électrifiées.	**50 min**
Roanne / Paris	**3h05** avec rabattement vers le Creusot (1h45 de car) ou vers Lyon Part-Dieu (1h15 de TER).	**1h20 à 1h30** en liaison directe

Source : Contribution de Grand Roanne Agglomération au débat public POCL - epures

2-1-4- Un territoire irrigué par le réseau national de transport fluvial

En matière de transport fluvial, le bassin roannais est relié à la Bourgogne via le canal Roanne-Digoin, au gabarit Freycinet. Ce canal, alimenté en eau par un barrage sur la Loire situé à Roanne, accueille aujourd'hui un trafic exclusivement touristique. La remise en activité d'une voie commerciale sur le canal, donc d'un trafic de marchandises, est une vraie question pour le territoire.

Par ailleurs, le port de Roanne constitue principalement un port de plaisance. L'activité touristique y est dynamique, avec 671 nuitées touristiques en 2013, qui constitue la meilleure saison touristique depuis 2008.

2-1-5- Grandes distances : des temps de parcours ferroviaires compétitifs par rapport à la voiture

Hormis pour la transversale Roanne-Bordeaux, les grandes liaisons de niveau national (Nantes, Paris, Marseille) donnent l'avantage au mode ferroviaire qui offre des temps de parcours compétitifs par rapport à la voiture particulière.

Le constat n'est pas le même pour les liaisons avec les grandes agglomérations voisines (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand), où les temps de parcours entre les deux modes sont plus proches, avec un léger avantage pour le mode routier : on peut y voir l'impact positif de l'A89 sur l'accessibilité routière de Roanne.

Comparaison des temps de parcours ferroviaire et routier à destination de 7 grandes villes françaises

source : epures

SCOT Roannais

III- Les habitants et dynamiques sociales du Roannais

1- Evolutions démographiques

1-1- Un territoire historiquement en marge du développement de la métropole lyonnaise

L'inter-Scot lyonnais compte plus de 3 217 000 millions d'habitants en 2012. Il a connu un gain de + 142 000 habitants entre 2007 et 2012, soit une progression annuelle moyenne de 28 000 personnes par an. Cette poussée démographique s'exprime pour près de la moitié dans l'agglomération lyonnaise et pour les 50% restants dans les espaces périphériques.

La partie roannaise de l'inter-Scot est en marge de ce développement. Entre 1975 et 2007, le Scot Roannais a perdu plus de 11 000 habitants avec un regain de population sur la période la plus récente.

Evolution de la population de l'Interscot lyonnais entre 2007 et 2012

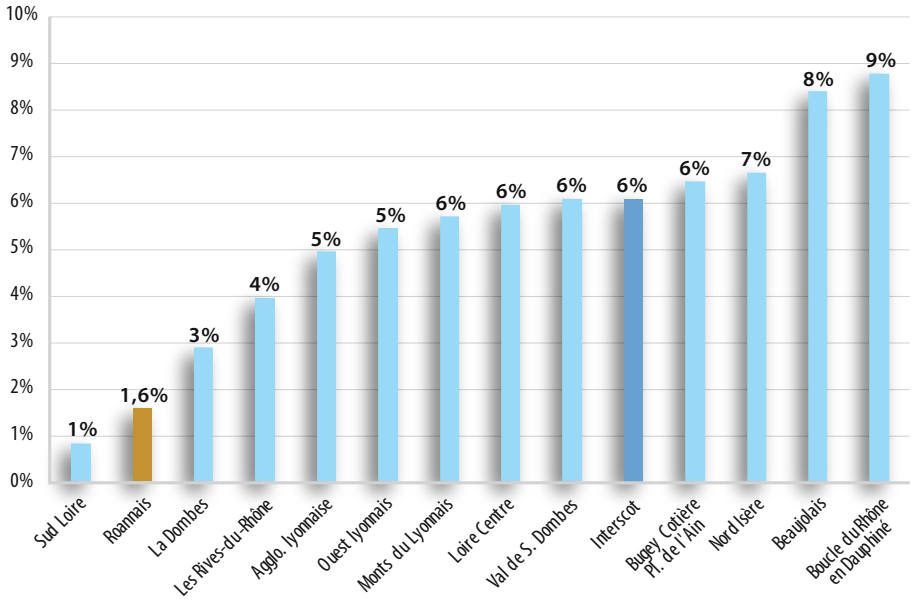

source : epures

source :

Evolution de la population sur le Scot du Roannais depuis 1968

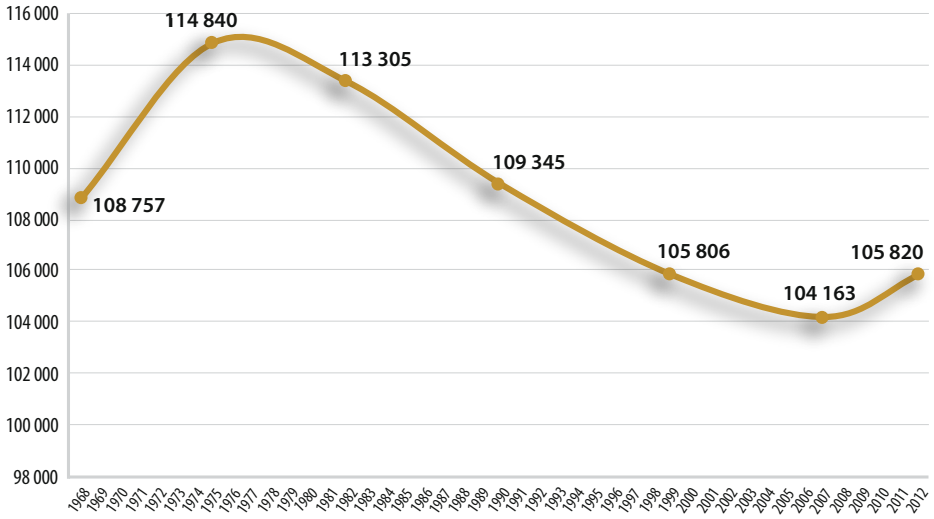

source : INSEE recensements 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2012

1-2- Un regain démographique récent

En 2012, le Scot du Roannais compte 106 000 habitants. La centralité roannaise en accueille plus d'un tiers et les autres communes du cœur d'agglomération (Riorges, Mably, Le Coteau) un quart.

Population en 2012 dans le SYEPAR

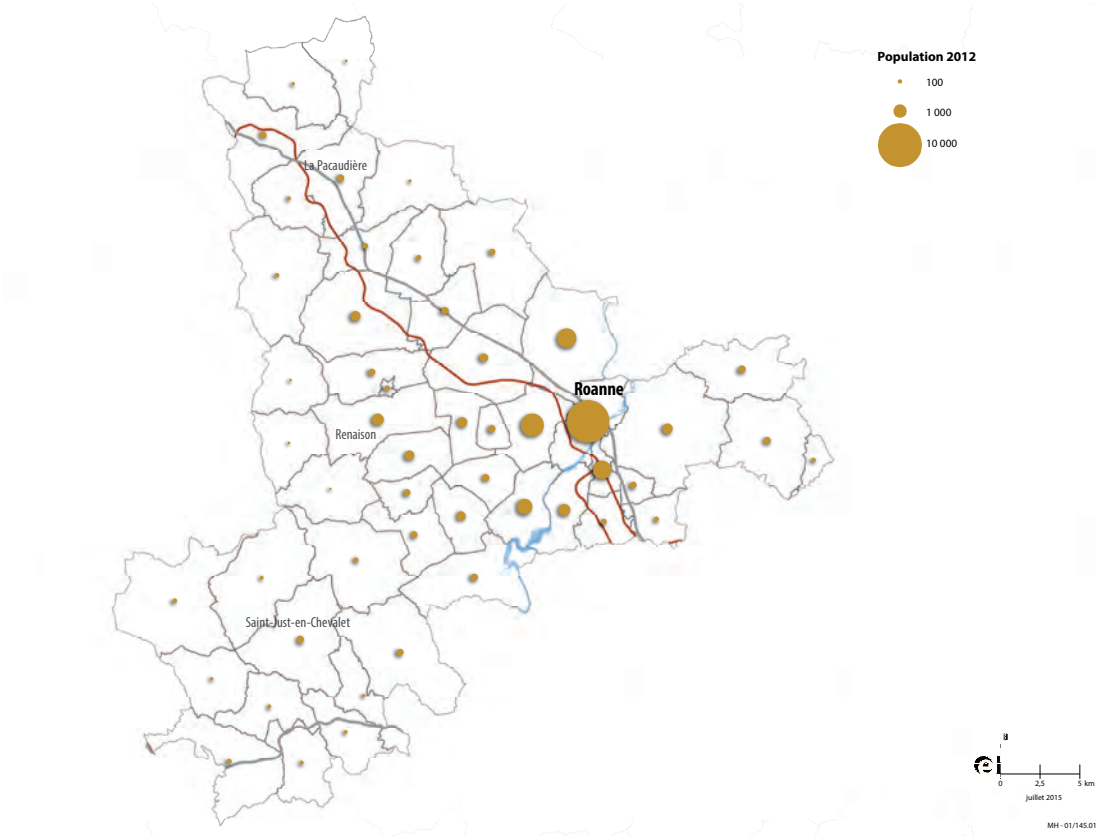

source : Spot Thema 2005-2010, epures ; Insee RP 2012

1-2-1- Une poursuite de la périurbanisation au sein de la première couronne

Depuis 2007, la ville de Roanne a stoppé sa baisse démographique. Les autres communes du cœur d'agglomération connaissent une légère croissance à l'exception du Coteau. En revanche, la progression est forte dans la quasi-totalité de la première couronne, ainsi que dans son prolongement à l'ouest, sous l'effet de la périurbanisation. Enfin, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et le nord du territoire connaissent une évolution négative.

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012 dans le Syepar

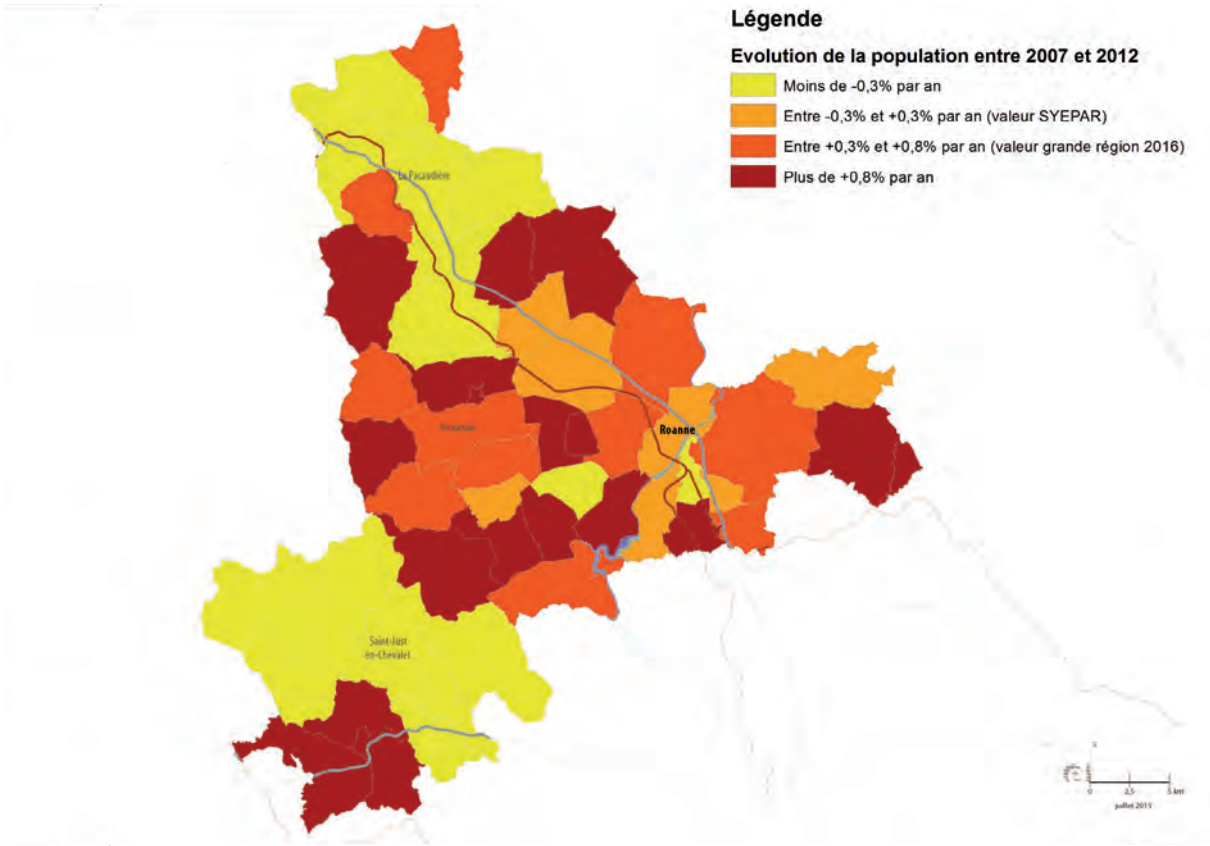

source : Spot Thema 2005-2010, epures ; Insee RP 2012

1-2-2- Une progression démographique essentiellement portée par le solde migratoire

Alors que la progression annuelle du SCOT Roannais (+0.3% par an) est de 0,6 points inférieure à celle de l'inter-Scot, son évolution par le solde migratoire est importante, avec une progression de +0,2% par an. Sous l'effet du vieillissement de la population, l'évolution par le solde naturel en revanche est beaucoup plus faible, avec une progression inférieure à 0,1% par an.

Structure de l'évolution démographique entre 2007 et 2012

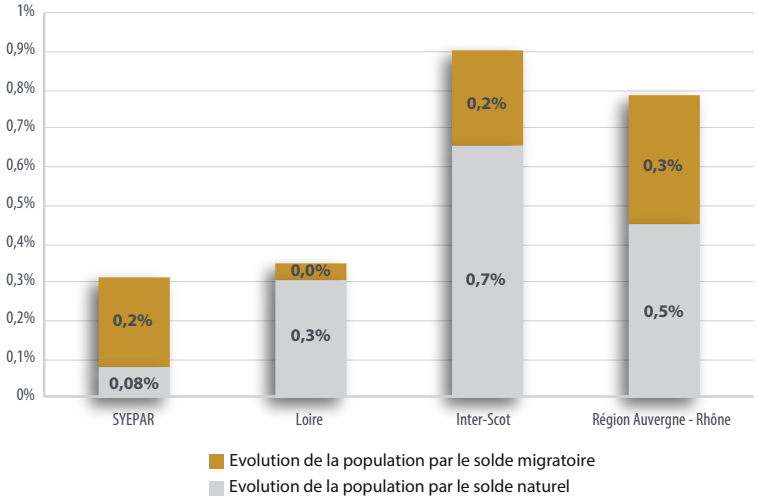

Source : INSEE, RP 2007, RP 2012

1-2-3- Des habitants qui vieillissent

Si le vieillissement de la population est général en France, le SCOT Roannais est un territoire particulièrement touché. Avec un indice de jeunesse de 1,1 en 2012, c'est le Scot le plus âgé de l'inter-Scot lyonnais. De plus, l'indice de jeunesse est en baisse de 0,1 point depuis 2007.

Les communes urbaines sont concernées par ce vieillissement, en particulier la commune du Coteau qui accueille plusieurs établissements d'accueil des personnes âgées, ainsi que Riorges, Mably, Renaison et plus encore La Pacaudière. Parmi les petites communes, le Pays d'Urfé et le nord du territoire sont à nouveau les plus touchés. Quelques communes situées en périphérie (secteurs de Saint-Germain-Lespinasse au nord-est, de Commelle-Vernay au sud et de Combre au sud-est) échappent à la règle, avec un indice de jeunesse supérieur à 1,5.

Indice de jeunesse en 2012 dans le Syepar
(les personnes de moins de 30 ans par rapport aux personnes de plus de 60 ans)

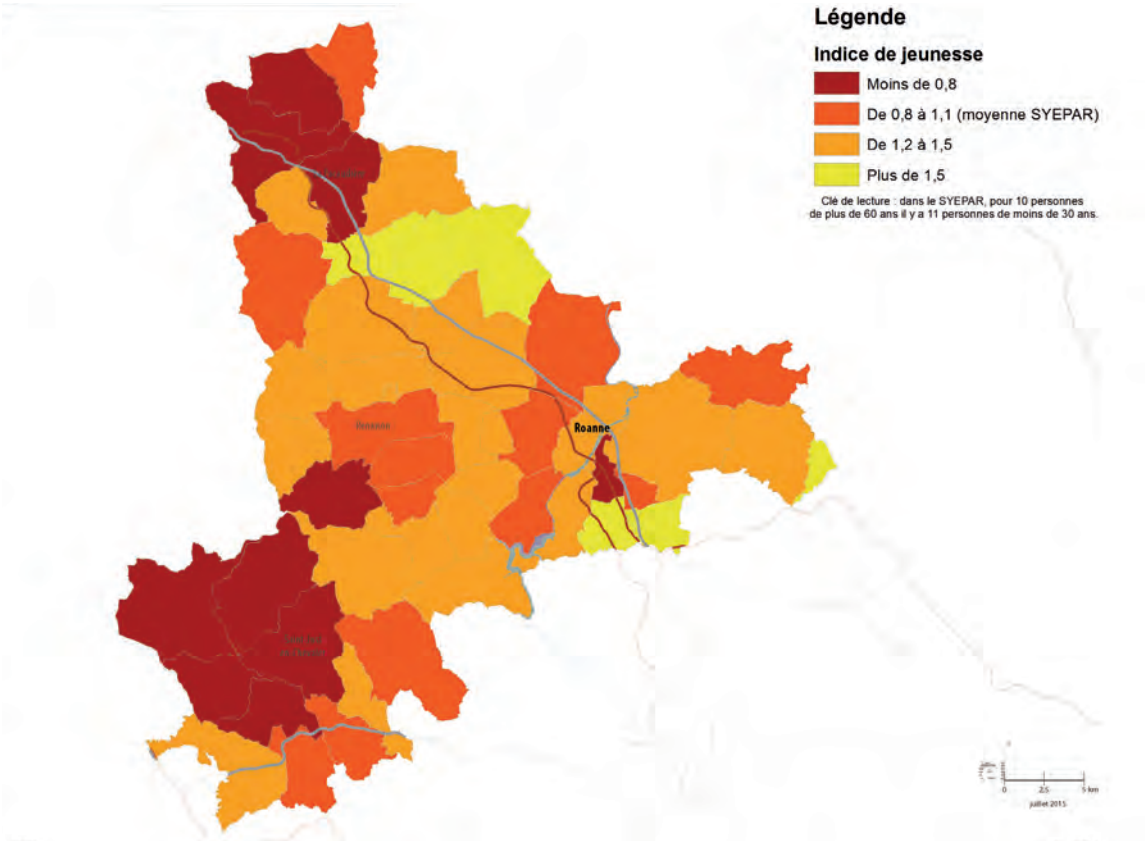

source : Spot Thema 2005-2010, epures ; Insee RP 2012

1-3- Des ménages en progression, caractérisés par une petite taille

En 2012, le Scot du Roannais compte 49 000 ménages, soit 1 400 de plus qu'en 2007. Le nombre moyen de personnes est de 2,2 par ménage, soit le même qu'en 2007. L'inter-Scot accueille des ménages légèrement plus grands, avec une taille moyenne de 2,3 personnes.

De fait, en lien avec le vieillissement avancé de la population, on constate au sein du SCOT Roannais une légère sur-représentation des personnes seules et à l'inverse une sous-représentation des couples avec enfants.

C'est dans les communes périurbaines que le taux de familles avec enfants parmi l'ensemble des ménages est le plus important.

Composition des ménages en 2012

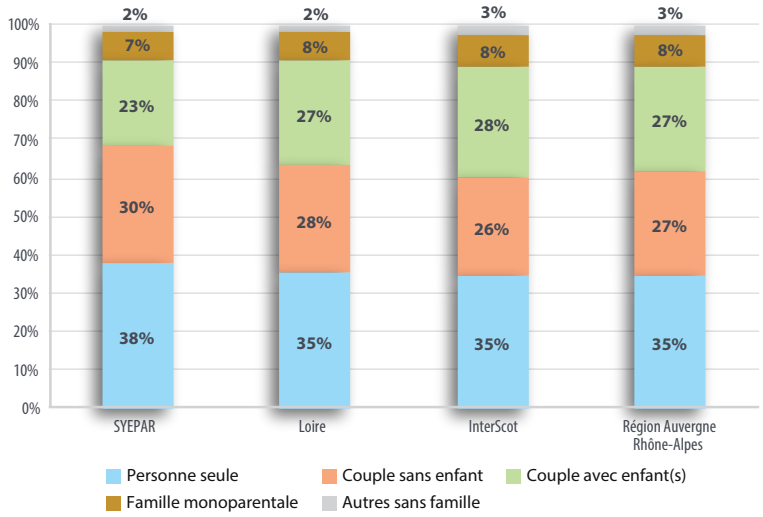

Source : INSEE, RP 2012

Part des ménages composés d'une famille avec enfants dans le Syepar en 2012 (couple avec enfants et famille monoparentale)

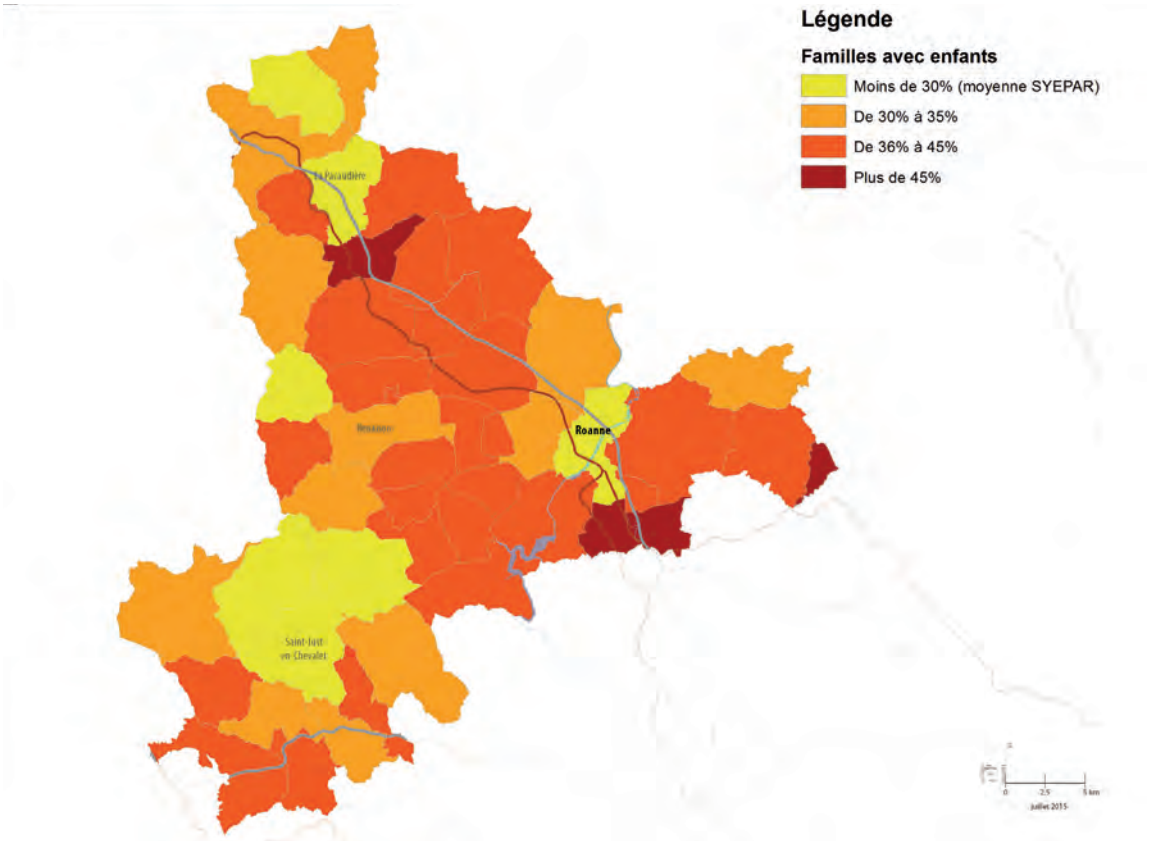

source : Spot Thema 2005-2010, epures ; Insee RP 2012

1-4- Dynamiques socio-démographiques : un manque d'attractivité auprès des jeunes actifs

1-4-1- Un léger déficit migratoire, alimenté par les départs vers les agglomérations stéphanoise, lyonnaise et clermontoise

Entre 2003 et 2008, 5 300 ménages ont quitté le territoire et 4 700 s'y sont installés, mouvements qui se soldent par **un déficit migratoire de 600 ménages.** Les déficits les plus importants se font en faveur des agglomérations de Saint-Etienne, Lyon et Clermont, alors que les échanges avec les territoires proches sont positifs (carte et tableau suivants).

Territoire	Ménages entrant	Ménages sortant	Solde
Sud Loire	402	739	-337
Agglomération lyonnaise	608	871	-263
Département du Puy-de-Dôme	139	281	-142
Département de l'Allier	183	236	-53
Reste de la région Rhône-Alpes	430	480	-50
Département de la Saône-et-Loire	285	316	-31
Reste de la France métropolitaine	1 448	1 460	-13
Scot Bassin de Vie du Sornin	537	447	90
Beaujolais	259	167	92
Loire Centre	641	507	134
Total	**4 931**	**5 504**	**-573**

Source : epures

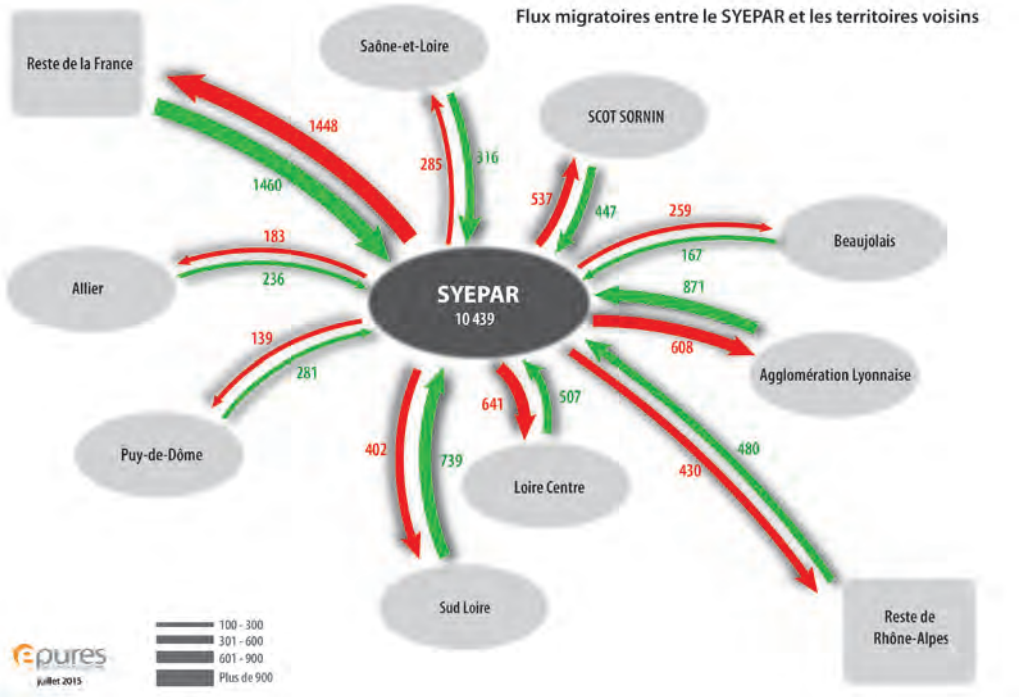

source : epures

1-4-2- Un déficit de jeunes qui s'inverse à partir de 40 ans

Le déficit qui s'observe entre l'agglomération roannaise et les agglomérations voisines s'explique par l'attraction exercée par celles-ci sur les **jeunes étudiants.** A l'inverse, on observe une légère attraction de Roanne sur les jeunes des territoires ruraux proches, comme Loire Centre, le Sornin et le Beaujolais. Ces étudiants, en allant s'installer dans les agglomérations, rejoignent le parc locatif privé.

Classe d'âge des anciens et nouveaux habitants du territoire

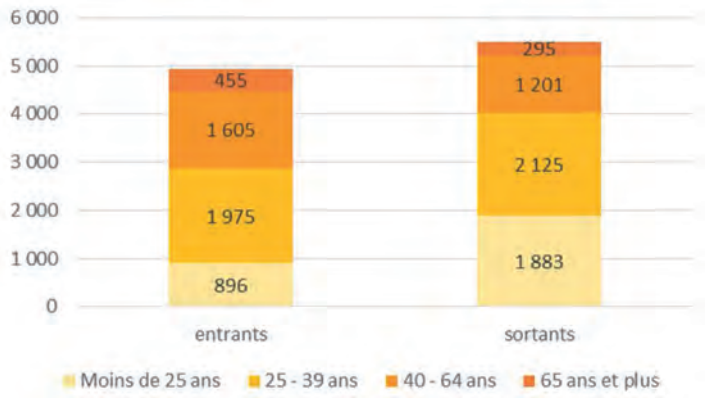

De même, les **jeunes en âge de travailler** (25-39 ans) sont plus nombreux à partir qu'à s'installer sur le territoire. Cela se traduit aussi dans la composition des ménages, où les **couples et familles** sont déficitaires.

En revanche, les personnes de 40-64 ans sont excédentaires (+400) ainsi que les personnes de plus de 65 ans (+160). Le territoire devient donc attractif pour les ménages en 2e partie de carrière et pour les retraités.

1-4-3- Le profil socio-économique des ménages mobiles : une diversité des professions mais un déficit d'attractivité envers les actifs occupés

Le groupe des ménages arrivants comme celui des ménages ayant quitté l'agglomération présentent **une grande diversité sociale mais des tendances se dessinent :**

- les **professions intermédiaires** et dans une moindre mesure les ouvriers et les employés sont déficitaires,
- à l'inverse, les **retraités** et dans une moindre mesure les artisans et les cadres sont excédentaires.

A noter que les « autres personnes sans activité professionnelles » (-670) sont soit des **étudiants** soit des personnes n'ayant **jamais travaillé** (les chômeurs ayant travaillé une fois dans leur vie ne sont pas comptés dans cette catégorie).

PCS des anciens et nouveaux habitants du territoire

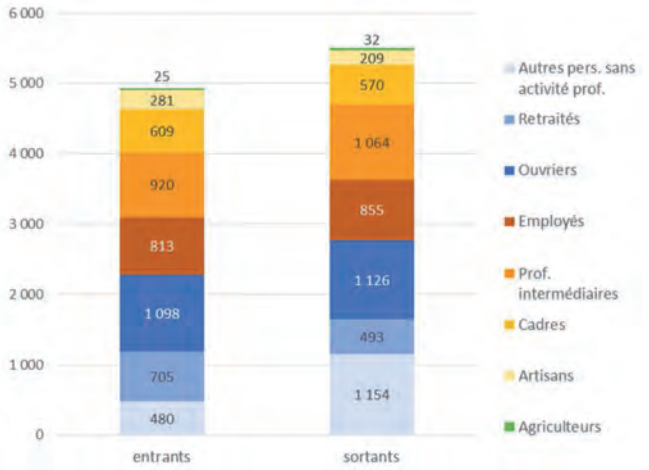

Si le Scot du Roannais est légèrement attractif envers les cadres, il est surtout en déficit de professions intermédiaires et plus largement des actifs ayant un emploi et des jeunes en âge d'étudier. A l'inverse, il attire les retraités.

Comme tout pôle d'emploi, Roanne attire une population inactive ou au chômage, dont l'importance est cependant à relativiser puisqu'elle représente 14% des ménages arrivants. Cette tendance est accentuée par le niveau relativement bas des loyers. Le déficit conséquent des actifs occupés montre une difficulté, pour le territoire, à rester attractif auprès des ménages occupés et pose la question de son attractivité économique.

1-4-4- Au sein du Scot, le desserrement de Roanne et du cœur d'agglomération se fait à un rythme modéré

La ville centre présente un léger déficit migratoire (-300) qui s'explique pour plus d'un tiers par des départs dans le reste du Scot.

Une analyse des soldes entre secteur montre **un léger desserrement :**

- de Roanne vers le reste du **cœur d'agglomération** (-90 ménages)
- de Roanne et des autres communes du cœur d'agglomération vers la **1ère Couronne Ouest** (-180 ménages dont -50 résultant des échanges avec la ville de Roanne et -130 résultants des échanges avec l'ensemble Riorges - Mably -Le Coteau).

Flux internes avec la Polarité 1

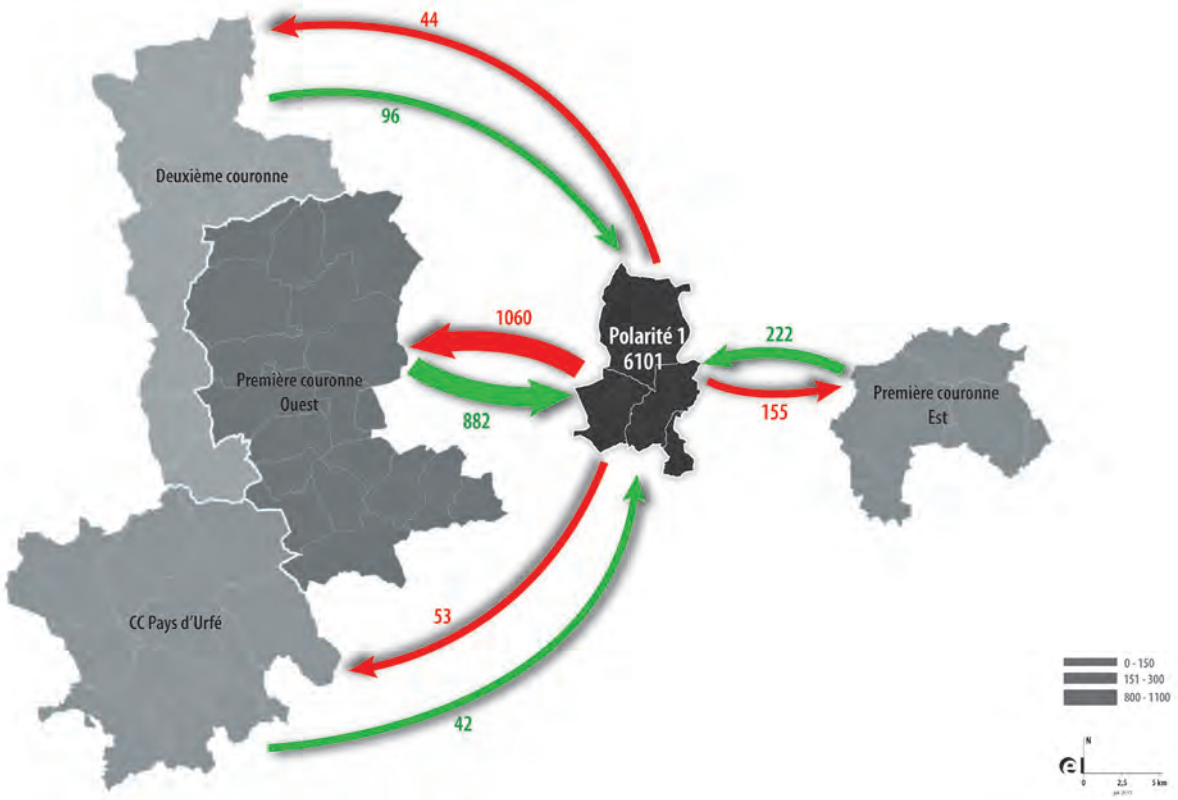

source : epures

Définition et exemple du calcul de spécificité

Un profil spécifique se détermine par la différence la plus élevée qui la sépare de la population de référence et non pas par la proportion la plus importante dans une population.

Ainsi pour déterminer l'âge qui caractérise les sortants de Roanne à destination du Coteau, on compare l'âge des sortants en direction du Coteau avec l'âge de la totalité des sortants de Roanne vers le reste du Scot (Le Coteau, Mably, Riorges, la 1ère couronne ouest, la 1ère couronne est, la 2e couronne et le Pays d'Urfé).

Dans ce cas, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 22% des personnes ayant quitté Roanne pour s'installer au Coteau. Les personnes appartenant à cette même tranche d'âge au sein de la totalité des sortants de Roanne ne représentent que 7%, soit 3 fois moins. Cet écart est plus important que pour les autres tranches d'âge. Alors on considère que la tranche d'âge « 65 ans et plus » caractérise la population des sortants à destination du Coteau.

Différents profils se dégagent au sein des flux entrant et sortant de Roanne, selon les secteurs. Ainsi, on constate :

- que les échanges de Roanne avec **le Pays d'Urfé et la 1ère Couronne Est** sont fidèles au renouvellement social provoqué par **la périurbanisation** : des arrivants à Roanne marqués par la présence des jeunes et des sortants de Roanne actifs

Flux internes avec Roanne

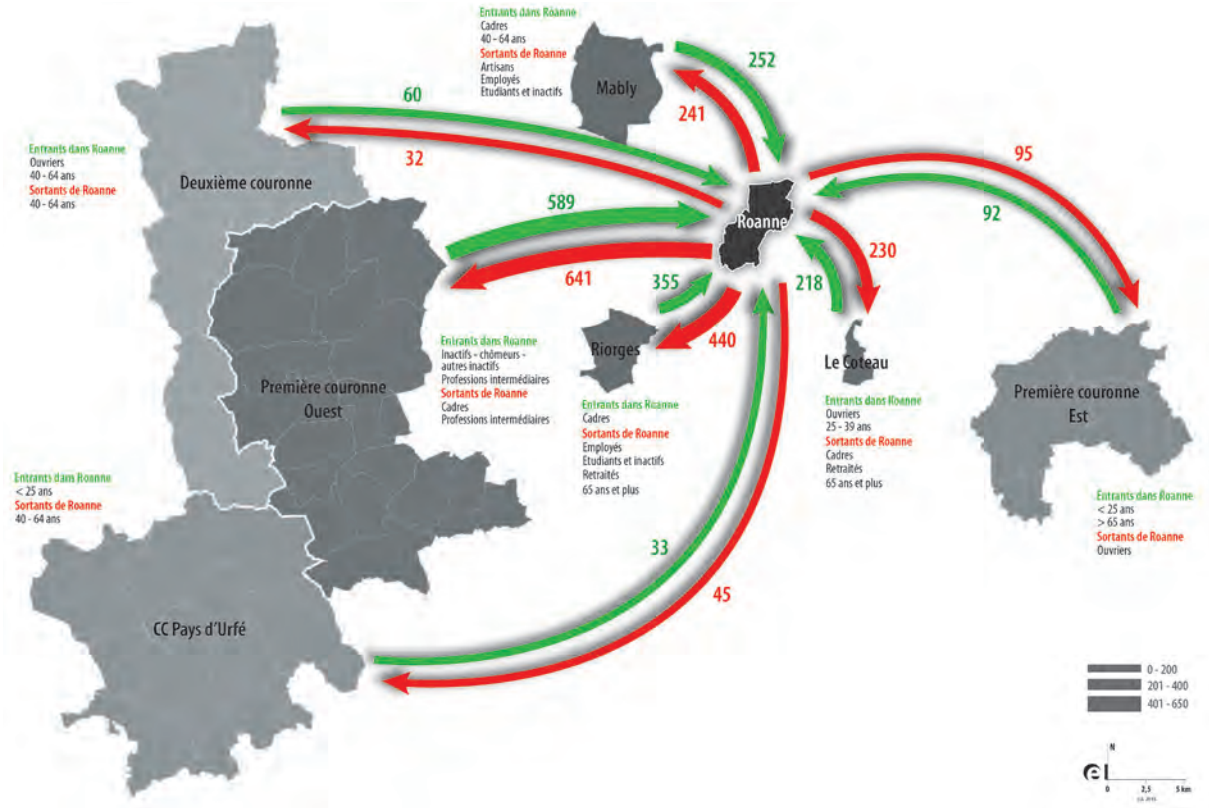

source : epures

- que les échanges de Roanne avec la **2e Couronne** sont relativement **équilibrés** en termes de composition sociale et d'âge
- que les échanges de Roanne avec la **1ère Couronne Ouest** ont tendance à **renforcer les écarts** de richesse, la 1ère Couronne attirant des PCS supérieures
- que les échanges **au sein du cœur d'agglomération** sont plus **complexes** : de Roanne vers Mably et Riorges, les étudiants et employés sont bien représentés alors que ces communes fournissent des cadres à Roanne ; les flux entre Roanne et le Coteau présentent des profils inverses avec une surreprésentation des ouvriers vers Roanne et des cadres depuis Roanne. Les retraités complètent ce panel, en étant particulièrement bien représentés dans les flux de Roanne vers le Coteau et Riorges.

On retiendra

Malgré une légère croissance démographique depuis 2007, le Scot Roannais enregistre un solde migratoire négatif de 600 ménages entre 2003 et 2008 : 5 500 ménages perdus, 4 900 ménages gagnés pendant cette période.

- Les migrations des **jeunes** expliquent cette situation : ceux-ci quittent l'agglomération au profit de **territoires éloignés** pour les études. Les **couples et familles de 25-39 ans** ont également tendance à quitter le Roannais,

- A l'inverse, les 40-65 ans et les retraités arrivent plus qu'ils ne partent, d'où un **renforcement du vieillissement** de la population,

- Les **territoires voisins en revanche, alimentent le Roannais :** les échanges sont excédentaires avec Loire Centre, le Beaujolais et le Sornin,

- Concernant les **dynamiques sociales,** les profils des ménages sont très diversifiés, en entrée comme en sortie. Au sein du Roannais, des spécificités semblent se dessiner.

2- Les dynamiques sociales et la santé

2-1- Une population modeste mais relativement égalitaire et un état de santé fragilisé

2-1-1- Un territoire de classes moyennes et revenus modestes

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus » avant tout abattement et avant redistribution.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le revenu fiscal **par unité de consommation** (u.c.) d'un individu est le revenu par u.c. du ménage auquel il appartient. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

2-1-1-1- Des revenus plus faibles que dans le reste de la région

Le revenu déclaré par unité de consommation médian est de 18 200 € pour Roannais Agglomération contre 16 200 € pour la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Le revenu disponible est proche du revenu déclaré pour Roannais Agglomération alors qu'il est nettement supérieur au revenu déclaré pour la CC du Pays d'Urfé. Ces valeurs sont nettement inférieures à celles de la région Auvergne Rhône-Alpes, qui affiche un revenu déclaré par unité de consommation médian de 20 200€ et un revenu disponible légèrement supérieur.

Revenu médians par unité de consommation disponible et déclaré

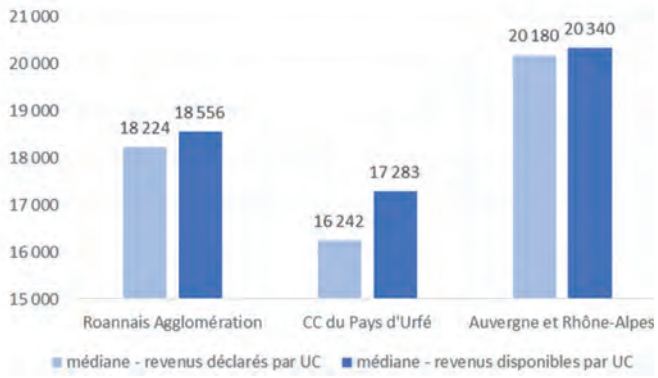

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2012

2-1-1-2- Des disparités entre les secteurs géographiques

Ces valeurs globales cachent d'importantes disparités à l'échelle communale. La commune centre ainsi que plusieurs communes de la 2e couronne et de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé ont des revenus faibles, alors que la 1ère couronne roannaise est plus aisée. Un anneau de communes allant de Renaison à Perreux affiche ainsi des RUC médians déclarés supérieurs à 20 000 euros.

Revenu médian des ménages en 2012, à l'échelle communale dans le Syepar

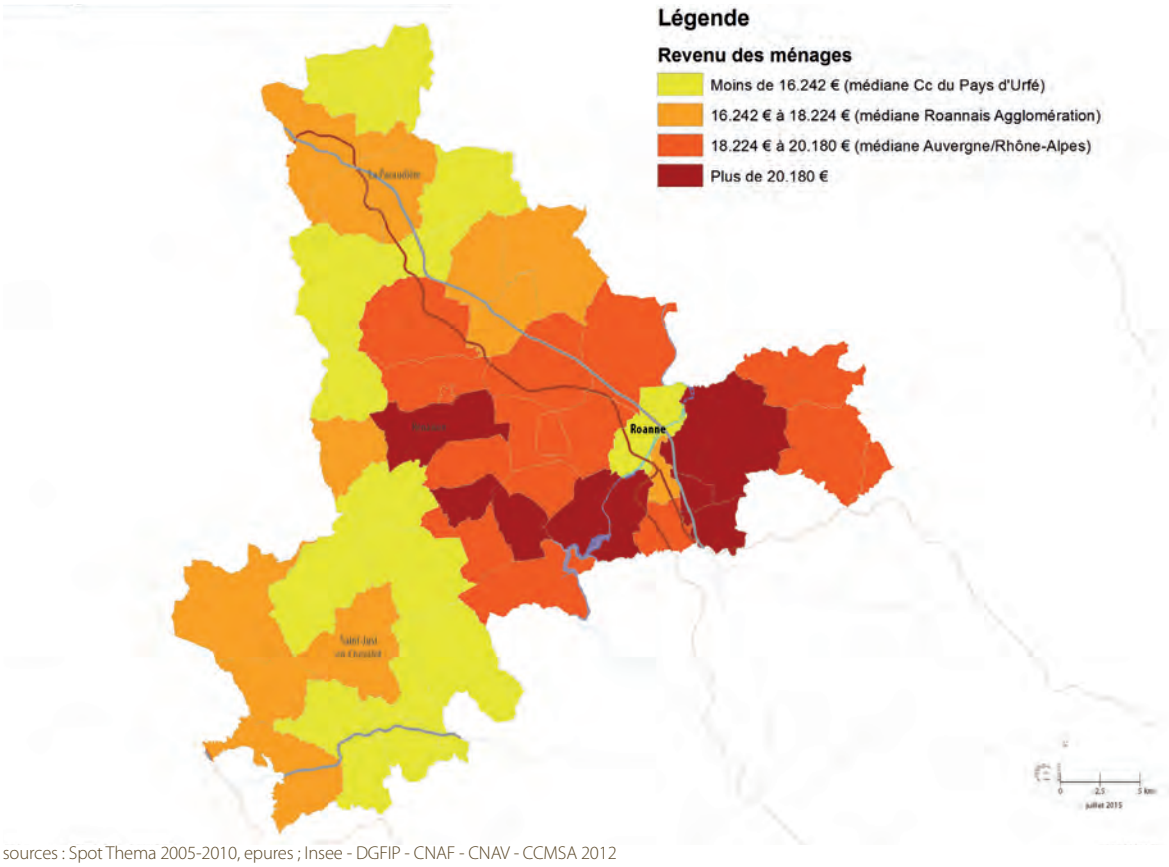

sources : Spot Thema 2005-2010, epures ; Insee - DGFIP - CNAF - CNAV - CCMSA 2012

2-1-1-3- Un écart faible entre les plus riches et les plus pauvres

L'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est de 4,6 au sein de Roannais Agglomération et de 3,6 au sein de la CC du Pays d'Urfé. Si la valeur du Pays d'Urfé est caractéristique d'une intercommunalité rurale, où les écarts de richesse sont limités, elle est plutôt faible pour une agglomération urbaine comme celle de Roanne. Ainsi, parmi les 104 agglomérations de France qui comptent au moins 40 000 ménages fiscaux, Roannais Agglomération (46 000 ménages fiscaux) est la 9e la moins inégalitaire, derrière Laval, Saint-Nazaire, Royan, Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Aubagne et Le Creusot – Montceau-les-Mines. A l'inverse, Béziers, Marseille ou Nîmes ont des écarts supérieurs à 12 entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres.

Cette situation favorable est cependant à relativiser dans la mesure où la crise économique a accentué les écarts de richesse en France y compris dans le Roannais.[2]

[2]Analyse des Besoins Sociaux et de Santé des habitants de Roannais Agglomération, epures, 2014.

2-1-2- Un état de santé fragilisé

L'analyse des besoins sociaux et de santé de Roannais Agglomération de 2014 et le diagnostic de santé réalisé en 2015 au sein du Pays d'Urfé ont mis en évidence certaines fragilités sanitaires propres au Scot du Roannais :

- une **légère surmortalité** au sein de la zone de santé de proximité de Roanne (770 décès pour 100 000 habitants contre 740 en Rhône-Alpes)[3]
- une légère surmortalité par **tumeurs** (240 pour 100 000 habitants dans la ZSP de Roanne contre 230 en Rhône-Alpes)… mais une sous-mortalité par **maladies cardio-vasculaires** au sein de Roannais Agglomération (180 contre 190 en Rhône-Alpes)
- une prévalence importante **d'affections longue durée** au sein de Roannais Agglomération et a fortiori de la CC du Pays d'Urfé (2 140 personnes pour 100 000 habitants pour R. Agglomération, 2 270 pour le Pays d'Urfé et 2 050 en Rhône-Alpes)[4]
- une prévalence importante du **diabète** au sein de Roannais Agglomération (370 cas d'ALD pour 100 000 habitants contre 350 en Rhône-Alpes)[5]
- de mauvais indicateurs concernant la **santé mentale** : plus d'affections psychiatriques et une surconsommation de psychotropes (dont antidépresseurs).

Les affections longue durée (ALD) regroupent une liste de 30 affections diagnostiquées dans le cadre du système de soins parmi lesquelles on retrouve le diabète, les cardiopathies, le cancer, la maladie d'Alzheimer. Ce sont des affections qui nécessitent des soins prolongés et réguliers de par leur nature invalidante et leur degré de gravité. Elles induisent une exonération accordée après avis médical du service médical de l'Assurance Maladie.

Les affections longue durée (ALD) regroupent une liste de 30 affections diagnostiquées dans le cadre du système de soins parmi lesquelles on retrouve le diabète, les cardiopathies, le cancer, la maladie d'Alzheimer. Ce sont des affections qui nécessitent des soins prolongés et réguliers de par leur nature invalidante et leur degré de gravité. Elles induisent une exonération accordée après avis médical du service médical de l'Assurance Maladie.

Cette situation interpelle les collectivités à deux niveaux :

- d'une part, l'importance des besoins de soins rend plus urgentes les solutions à trouver concernant le maintien d'une offre de soins qui se raréfie ,
- d'autre part, ces inégalités de santé appellent un effort des politiques publiques dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, de l'insertion sociale, du sport, de la prévention.

[3]Les valeurs indiquées correspondent à des taux standardisés, c'est-à-dire calculés par rapport à la population rhônalpine qui est la population de référence, pour les années 2007-2011 ; ces valeurs sont issues du site Balises Rhône-Alpes et s'appuient sur les données de l'Inserm (CépiDC). Elles sont arrondies à la dizaine.
[4]Taux standardisés issus du site Balises ; source : CnamTS, CCMSA, RSI ; année 2012.
[5]Idem.

SCOT Roannais

IV- Investir, s'implanter et travailler dans le Roannais

1- La dynamique économique et l'emploi

1-1- Evolution de l'emploi total sur une longue période

Méthodologie : les données ici traitées sont issues des fichiers des recensements et enquêtes effectués par l'INSEE. Ceci présente donc les avantages de disposer de données complètes, sur de longues périodes, regroupant l'ensemble des secteurs d'activités et formes juridiques des établissements, tout en sachant que les dernières données disponibles datent de 2012.

1-1-1- Trois périodes distinctes pour un même résultat : la périurbanisation de l'emploi

Le Scot Roannais regroupe 43 535 emplois en 2012, soit une hausse de 135 emplois depuis 2007 (+ 0,4 %). Sur une plus longue période, les communes du Scot enregistrent cependant une baisse de 2 189 emplois depuis 1990 (- 4,8 %). En comparaison avec les moyennes de l'inter-Scot et des autres Scots du département de la Loire, le Scot Roannais présente globalement des évolutions moins avantageuses, et ce sur l'ensemble des périodes (le Scot Sud Loire présentant une évolution négative entre 2007 et 2012). De ce fait, l'évolution de l'emploi entre 1990 et 2012 est moins favorable au Scot Roannais.

Evolution de l'emploi total depuis 1990

	1990-1999	1999-2007	2007-2012	1990-2012
Scot Syepar	**-3,8%**	**-1,4%**	**+0,4%**	**-4,8%**
Scot Loire Centre	+2,0%	+1,6%	+1,6%	+5,2%
Scot Sud Loire	+0,3%	+7,9%	-1,5%	+6,6%
InterScot	+3,7%	+12,0%	+3,6%	+20,3%

Source : INSEE, traitement epures

Les polarités d'agglomération[6] et les polarités de rang 3[7]

	Emplois 1990	Poids 1990	Emplois 2012	Poids 2012	Evolution emplois 1990-2012
Polarités d'agglomération	36 564	80%	34 093	78%	-6,8%
Polarités de rang 3	1 876	4%	2 046	5%	+9,1%

Source : INSEE, traitement epures

Communes les plus pourvoyeuses en termes d'emplois

Commune	Nombre d'habitants 2012	Nombre d'emplois 2012	Poids emplois
Roanne	37 179	23 152	53%
Le Coteau	7 000	4 122	9%
Riorges	11 047	3 815	9%
Mably	7 795	3 005	7%
Renaison	3 028	960	2%
Perreux	2 413	938	2%
Saint-Just-en-Chevalet	1 205	604	1%
Villerest	4 866	553	1%
La Pacaudière	1 070	482	1%
Saint-Alban-les-Eaux	966	446	1%

Source : INSEE, traitement epures

[6] Polarités d'agglomération : Roanne, Le Coteau, Riorges, Mably
[7] Polarités de rang 3 : Renaison, Saint-Just-en-Chevalet, La Pacaudière

Si les dynamiques de l'emploi des différentes périodes ne sont pas positives, il existe des situations très différentes au sein même du Scot Roannais qu'il convient d'analyser.

Les années 1990 ont été les plus difficiles pour le Scot Roannais en termes d'évolution de l'emploi (-3,8 %). En effet, sur les 51 communes du territoire, 32 ont connu une baisse de leur nombre d'emplois entre 1990 et 1999. Ceci a particulièrement été le cas pour le nord, l'ouest et le sud-ouest du territoire, ainsi que pour la ville de Roanne. Cette dernière a en effet perdu plus de 1 500 emplois sur la période, particulièrement dans l'industrie et les activités textiles. Des villes comme Le Coteau ou Saint-Martin-d'Estréaux ont également connu des pertes de près de 300 emplois chacune. Enfin, d'autres villes plus modestes en termes de nombre d'habitants comme Saint-Just-en-Chevalet, Crémeaux, Saint-Priest-la-Prugne, Ouches ou Changy ont perdu entre 50 et 100 emplois sur la même période. Cependant, les villes de Riorges (+ 140), et encore plus de Mably (+ 670 emplois), ont su tirer leur épingle du jeu et attirer de nouvelles entreprises tout en développant les activités déjà présentes. D'autres communes, elles aussi en proche banlieue de Roanne, comme Perreux (+ 56 emplois) et Villerest (+ 59 emplois), ont également réussi à créer une dynamique positive. Enfin, des communes plus éloignées de la centralité de Roanne, comme Saint-Alban-les-Eaux (+ 95 emplois), Renaison (+ 80) ou Montagny (+ 67), ont vu leur nombre d'emplois croitre. Les années 1990 ont ainsi bien été marquées par une périurbanisation des emplois, au profit des communes limitrophes du couple Roanne-Le Coteau et donc au détriment de ce dernier. Mais il est également important de noter que beaucoup de communes plus faiblement peuplées et plus éloignées de Roanne ont également souffert au cours de cette période.

Le début des années 2000 (1999-2007) a lui aussi été marqué par une baisse de l'emploi au sein du Scot Roannais (- 1,4 %), mais de façon plus modérée. Sur les 51 communes du territoire, 22 ont enregistré une baisse de leurs effectifs (contre 32 entre 1990 et 1999). Encore une fois, et de manière plus équilibrée, toutes les communes limitrophes de Roanne ont affiché des résultats positifs en matière d'évolution de l'emploi. En effet, alors que la ville de Roanne perdait encore plus de 1 600 emplois, les villes de Mably, Riorges et Commelle-Vernay ont gagné chacune plus de 100 emplois sur la même période et celles de Perreux et Villerest plus de 50. La ville du Coteau, en déficit sur la première période, a elle aussi présenté des effectifs en hausse de près de 50 emplois. L'évasion des emplois de la ville de Roanne vers les communes limitrophes a donc semblé se poursuivre, sur un rythme proche de la période précédente. La commune représente malgré tout toujours 53% des emplois du Scot. Par ailleurs, d'autres communes comme Renaison ou Saint-Alban-les-Eaux ont également connu une progression de plus de 100 emplois au cours de la période, soutenues notamment par une grande entreprise ou une grande activité (l'entreprise Delmotte pour la première, l'activité de Refresco pour la seconde). Les autres communes de polarité du territoire, à savoir La Pacaudière et Saint-Just-en-Chevalet, ont quant à elles rebondi après une décennie délicate. Le nombre d'emplois a en effet progressé dans les deux communes de manière assez significative, avec respectivement + 46 et + 14 emplois pour des communes d'à peine plus de 1 000 habitants. En revanche, des communes du sud du territoire (comme Saint-Priest-la-Prugne ou Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire), du nord (comme Saint-Martin-d'Estréaux ou Sail-les-Bains), ou encore de manière plus surprenante du centre (comme Ouches ou Saint-Léger-sur-Roanne) n'ont pas profité de cette embellie et continuent à perdre des emplois.

L'évolution de l'emploi entre **2007 et 2012** est tout d'abord marquée par la baisse largement moins soutenue des effectifs au sein de la ville de Roanne. En effet, celle-ci perd 110 emplois sur cette période, contre plus de 1 500 sur les précédentes. Le laps de temps est certes plus court (cinq ans contre huit ou neuf ans) mais le fait est que proportionnellement, la baisse est nettement plus faible. En revanche, Le Coteau affiche une baisse importante de ses effectifs, soit une perte de 350 emplois en cinq ans, et d'autres communes comme Commelle-Vernay ou Saint-Vincent-de-Boisset, plutôt dynamiques sur les périodes précédentes, perdent elles aussi des emplois. Cet affaiblissement de certaines communes limitrophes de la ville de Roanne observé n'empêche pas d'autres, comme Mably, Perreux, Riorges, Villerest

ou Parigny, de continuer à être particulièrement dynamiques dans ce domaine. D'autre part, si Renaison parvient une fois de plus à gagner une dizaine d'emplois, les autres polarités que sont La Pacaudière et Saint-Just-en-Chevalet peinent à maintenir leurs effectifs, avec des pertes respectives de 30 et 10 emplois sur la période. La commune la plus en difficulté est celle de Saint-Martin-d'Estréaux, qui perd encore une fois 70 emplois, ce qui porte la baisse à - 360 emplois depuis 1990. En revanche, des communes comme Les Salles ou Saint-Alban-les-Eaux continuent d'être dans une dynamique positive et de créer des emplois.

La dernière période analysée montre donc que beaucoup de communes restent fragiles en termes d'emplois sur le territoire du Scot Roannais. En effet, hormis Renaison (+ 240 emplois depuis 1990), Saint-Alban-les-Eaux (+ 290) et Les Salles (+ 120), qui s'appuient sur des entreprises et des marchés dynamiques, aucune autre commune hors de la couronne limitrophe de Roanne ne présente des bilans positifs sur l'ensemble des trois périodes. Beaucoup de ces communes regroupent moins de 1 000 habitants et il est, dès lors, plus difficile d'attirer de nouvelles entreprises.

Les communes de Roanne et du Coteau, les deux plus pourvoyeuses en termes d'emplois du Scot Roannais, connaissent une période délicate depuis 1990, principalement au profit des communes limitrophes, comme Riorges, Mably, Perreux ou encore Villerest.

Nous assistons donc bien à une périurbanisation des emplois vers les communes limitrophes du couple Roanne-Le Coteau.

1990-1999 : une majorité de communes avec un nombre d'emplois en baisse

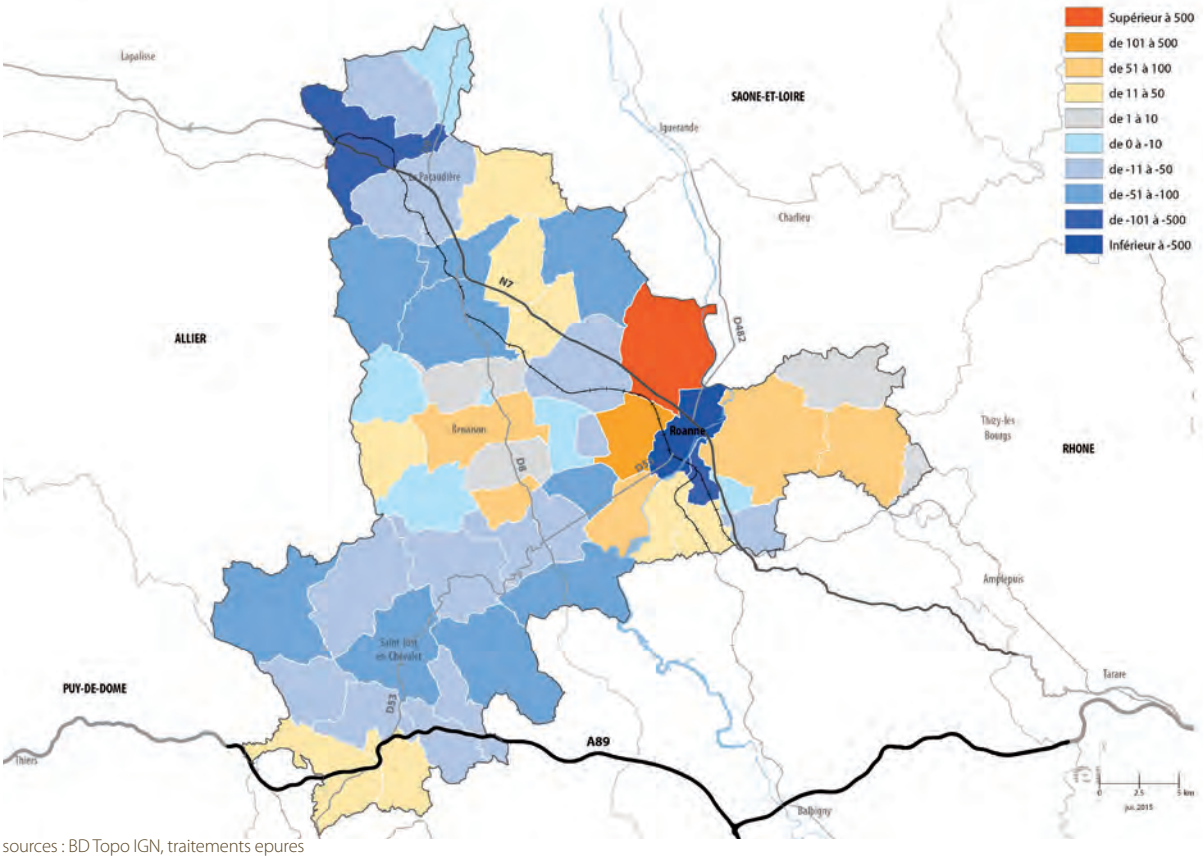

sources : BD Topo IGN, traitements epures

1999-2007 : poursuite de la baisse d'emplois dans la ville-centre au profit de la périphérie

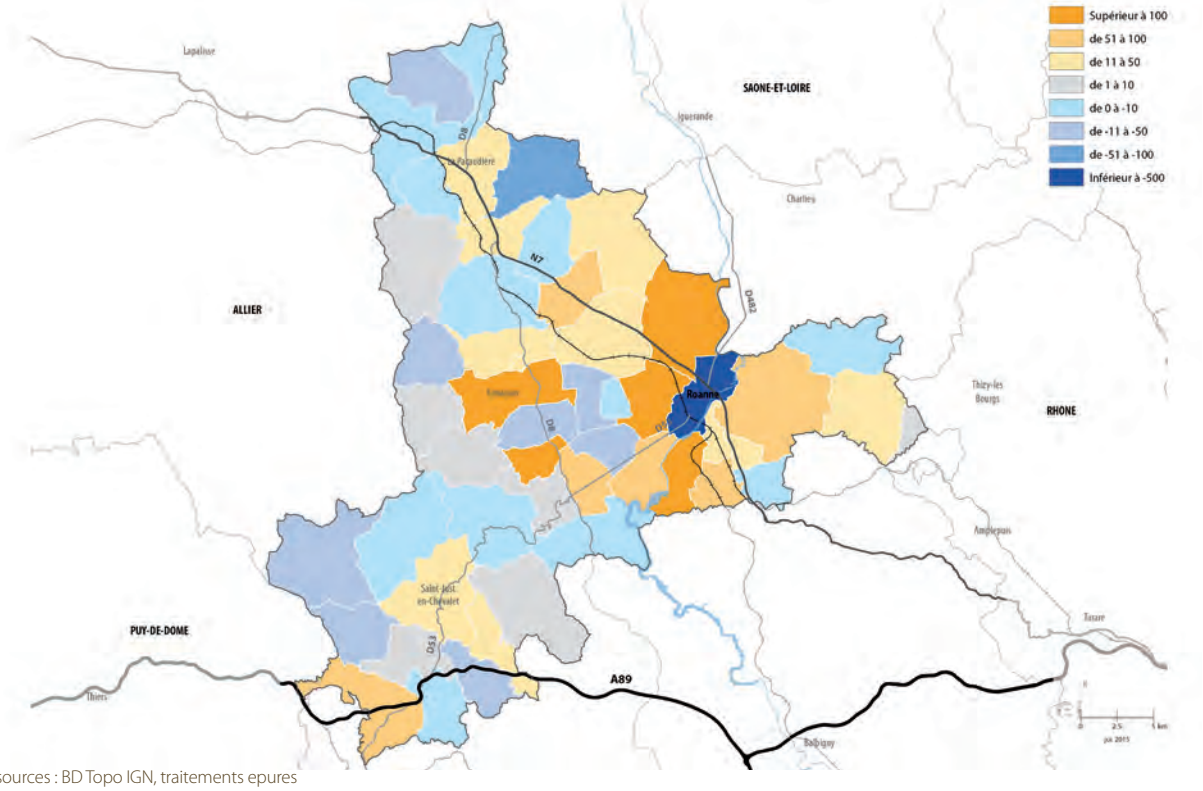

sources : BD Topo IGN, traitements epures

2007-2012 : une évolution de l'emploi plus uniforme

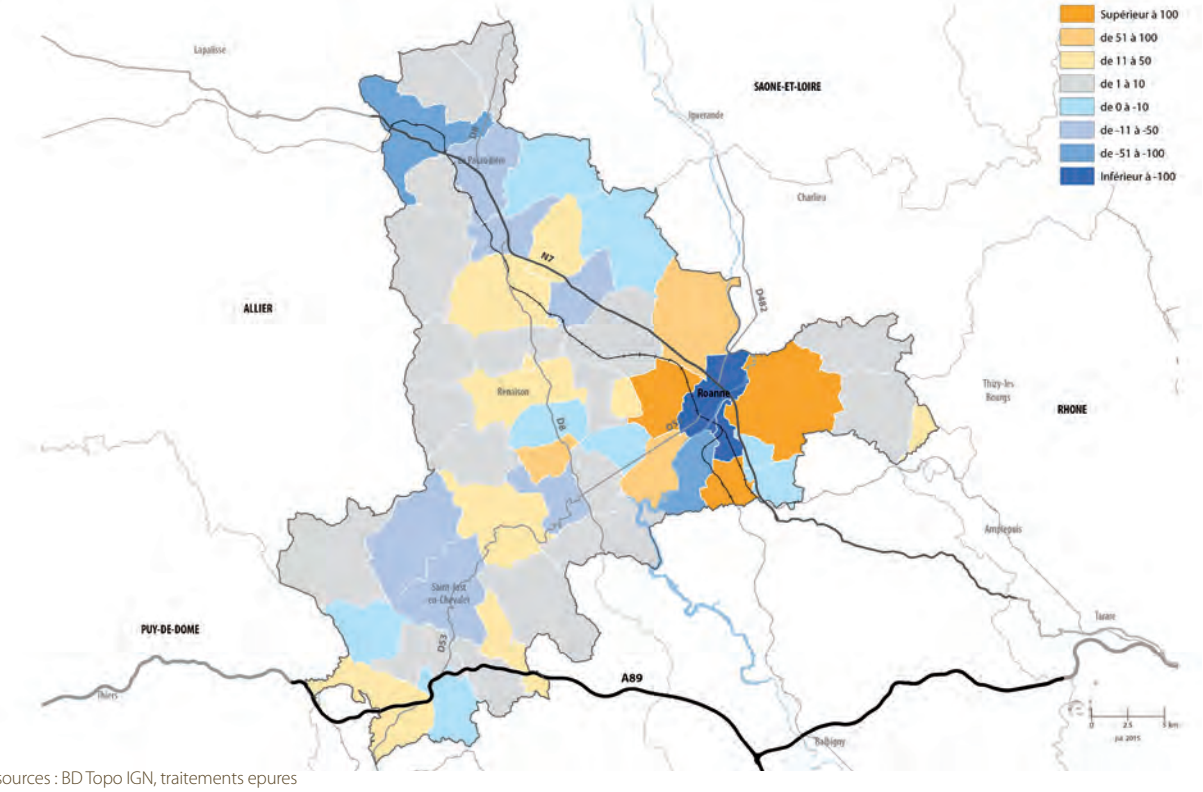

sources : BD Topo IGN, traitements epures

1-1-2- Des ratios emplois/actifs disparates

L'analyse du ratio emplois/actifs en 2012 permet de montrer que les deux communes abritant le plus grand nombre d'emplois, c'est-à-dire Roanne avec des entreprises comme Michelin (800 emplois) ou Nexter Systems (700 emplois) et Le Coteau avec SAS Lafay (100 emplois) ou Revillon (100 emplois), présentent les ratios les plus élevés (1,9 et 1,7 emploi par actif).

Les polarités de Saint-Just-en-Chevalet (Carrières Richard, 20 emplois ou Bouton Renaud, 20 emplois) et de La Pacaudière (Pacau Couture, 50 emplois) affichent également des ratios positifs, respectivement 1,4 et 1,2, montrant que ces territoires possèdent une base de l'emploi solide.

Autre commune présentant un bon ratio emplois/actifs, Saint-Alban-les-Eaux est tirée vers le haut par l'activité liée à l'eau minérale gazeuse et les activités qui en découlent (une centaine d'emplois), mais aussi par l'établissement Retal, spécialiste dans l'emballage plastique, qui emploie une quarantaine de personne. Retrouver deux entreprises de cette taille sur une commune d'à peine 1 000 habitants est plutôt rare.

Les communes de la première couronne autour du couple Roanne-Le Coteau, comme Mably, Riorges, Perreux ou Parigny, profitent de la croissance des emplois observée sur leurs territoires depuis 1990 pour présenter des ratios là aussi positifs (1 ou 1,1 emploi par actif).

Puis, des communes plus faiblement peuplées de l'ouest du territoire, comme Saint-Priest-la-Prugne, Les Salles, Champoly ou Juré, avec des dynamiques de l'emploi contrastées, présentent également des ratios actifs/emplois positifs, montrant que ces territoires disposent eux aussi d'une base de l'emploi relativement solide.

Enfin, le reste des communes du Scot Roannais présentent des ratios emplois/actifs négatifs, ce qui semble plutôt logique compte tenu du profil de celles-ci, c'est-à-dire de petites communes rurales ou périurbaines disposant seulement de quelques unités de production.

Ratio Emploi - Actif en 2012

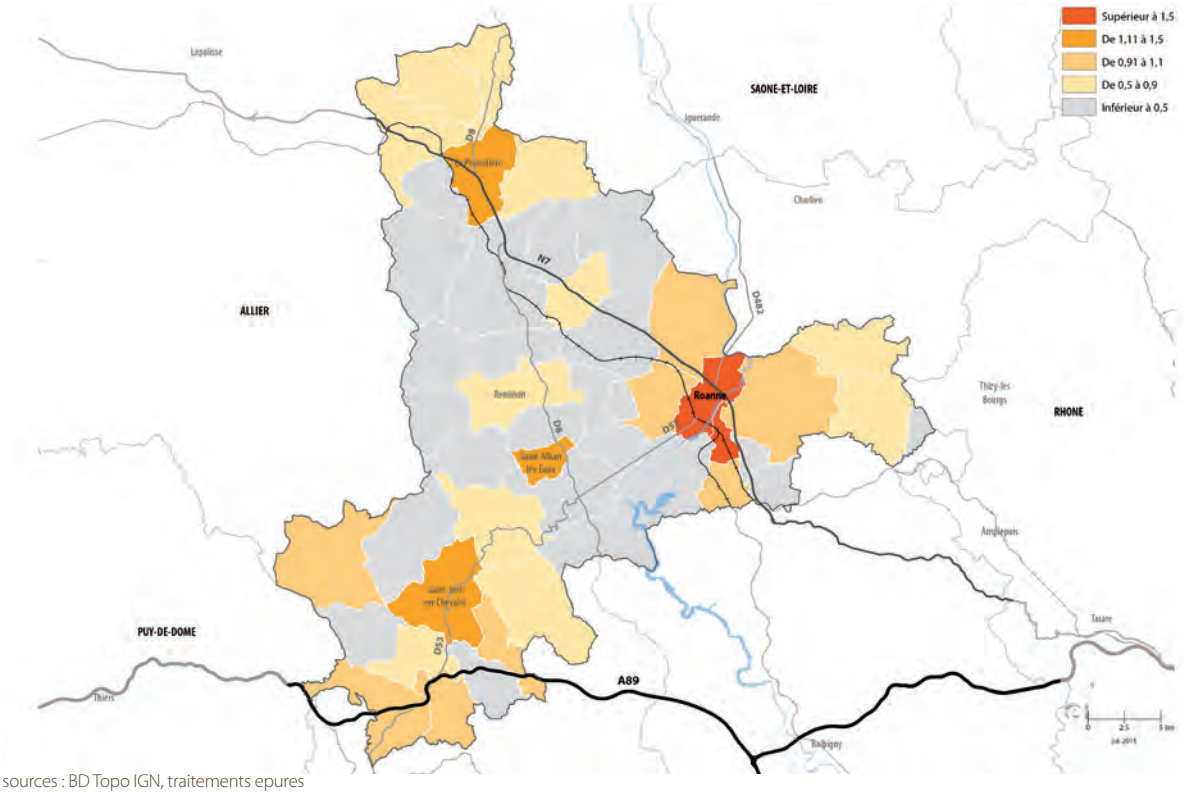

sources : BD Topo IGN, traitements epures

A retenir :

- Baisse de près de 5% de l'emploi total entre 1990 et 2012 ;
- Périurbanisation de l'emploi depuis 1990, au détriment du couple Roanne-Le Coteau et au profit de communes telles que Riorges, Mably ou Perreux ;
- Phénomène de périurbanisation moins marqué sur la dernière période 2007-2012 ;
- Fragilité des communes rurales, sauf exception de Renaison, Saint-Alban-les-Eaux ou Les Salles.

1-2- Analyse de l'emploi salarié privé par secteurs d'activité

Méthodologie :

les données traitées ici sont issues des fichiers de l'URSSAF. Ces derniers regroupent le nombre d'emplois et d'établissements par secteurs d'activités, d'après les établissements qui cotisent à l'URSSAF. Ceci permet d'avoir des données plus récentes par rapport à l'INSEE (fin 2014 ici), tout en sachant que seuls les établissements cotisant auprès de l'URSSAF sont ici pris en compte.

1-2-1- Une tertiarisation croissante de l'économie

En 2014, le Scot Roannais regroupe environ 25 700 emplois salariés privés, soit un nombre stable par rapport à 2009. Dans le même temps, l'inter-Scot voit ses effectifs salariés privés progresser de + 2,3 %. Pour comparaison, le Scot Charlieu-Belmont a lui, vu son nombre d'emplois salariés privés baisser de - 1,6 % sur le même période. Plus de 2 800 établissements salariés privés sont également installés sur le territoire du Scot Roannais en 2014, soit une baisse assez importante de - 5,1 % par rapport à 2009.

La répartition de l'emploi salarié privé par grands secteurs au sein du Scot Roannais montre l'importance des services aux particuliers. En effet, par rapport à la moyenne de l'inter-Scot, la part de ce secteur est 7 points plus élevée (26 % contre 19 %). En termes de structure économique de l'emploi, le Scot Roannais se rapproche donc plus du Scot Sud Loire, où là aussi une sur-représentation des services aux particuliers est observée.

Répartition sectorielle des emplois salariés privés

	Scot Roannais	Loire Centre	Sud Loire	Inter-Scot
Commerce	17%	16%	15%	17%
Construction	7%	12%	8%	9%
Industrie	22%	39%	24%	24%
Services aux entreprises	28%	15%	29%	31%
Services aux particuliers	26%	18%	24%	19%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Entre 2009 et 2014, au sein d'un territoire où le nombre d'emplois salarié privé est stable, les services aux entreprises (7 200 emplois) et les services aux particuliers (6 600 emplois) ont vu leur nombre d'emplois progresser de manière significative (+ 6,0 % et + 7,3 %). Ces chiffres sont tout à fait dans la moyenne de l'inter-Scot. Dans le même temps, la construction (1 780 emplois, - 7,1 %) et plus encore l'industrie (5 690 emplois, - 12,3 %) sont en revanche en difficulté, avec des baisses enregistrées nettement plus importantes que celles observées au sein de l'inter-Scot. Nous assistons donc bien à une **tertiarisation de l'économie du territoire du Scot Roannais.**

Evolution des emplois salariés privés entre 2009 et 2014

	Scot Roannais	Loire Centre	Sud Loire	Inter-Scot
Commerce	+1,9%	+8,4%	-5,3%	+1,9%
Construction	-7,1%	-0,8%	-10,6%	-3,5%
Industrie	-12,3%	-4,6%	-4,9%	-4,9%
Services aux entreprises	+6,0%	-3,0%	+0,0%	+7,2%
Services aux particuliers	+7,3%	+7,3%	+2,2%	+8,2%
Total	**0,0%**	**0,0%**	**-2,5%**	**+2,3%**

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

1-2-2- Des services en hausse constante dans la majorité des communes, malgré des spécificités peu élevées

La commune de Roanne regroupe les deux tiers des effectifs salariés privés dans les services, secteur en hausse de + 5,7 % entre 2009 et 2014, soit un gain de 500 emplois. La ville peut notamment compter sur B2S Roanne (320 emplois), son centre pénitencier (300 emplois) ou encore ses laboratoires de biologie médicale (100 emplois).

D'autres hausses importantes sont à noter, comme Riorges, deuxième commune en termes d'emplois dans les services et dont les effectifs augmentent de près de 22 % (+ 260 emplois, avec une entreprise comme AC Environnement, 100 emplois), Mably (+ 28 %, soit + 120 emplois avec notamment son CFA du Roannais, 50 emplois), Villerest (+ 75 %, soit + 135 emplois) ou encore Saint-Just-en-Chevalet (+ 11 %, soit + 25 emplois).

Au contraire, certaines communes comme Le Coteau (- 11 %, soit une perte de 120 emplois) ou Saint-Alban-les-Eaux (- 23 %, soit - 30 emplois) sont à contre-courant et voient leurs effectifs baisser sur la même période.

Communes les plus pourvoyeuses d'emplois salariés privés dans les services

Commune	Emplois salariés privés 2014	Poids	Evolution 2009-2014
Roanne	9 187	66%	+5,7%
Riorges	1 480	11%	+21,7%
Le Coteau	940	7%	-11,0%
Mably	556	4%	+28,4%
Villerest	315	2%	+75,0%
Saint-Just-en-Chevalet	256	2%	+10,8%
Renaison	242	2%	-2,8%
Perreux	119	1%	-7,0%
Parigny	100	1%	+9,9%
Saint-Alban-les-Eaux	90	1%	-23,1%
Les Salles	86	1%	+48,3%

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Les polarités d'agglomération et les polarités de rang[3]

	Emplois salariés privés 2014	Poids	Evolution 2009-2014
Polarités d'agglomération	12 163	88%	6,7%
Polarités de rang[3]	568	4%	2,0%

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Méthodologie :

L'indice de spécificité mesure le positionnement d'une zone géographique (ici le Scot Loire Centre et le Sud Loire) par rapport à une zone géographique de référence plus large (ici la France). Cet indice compare la part des emplois d'un secteur d'activité au sein de Loire Centre (ou Sud Loire) à la part des emplois de ce secteur en France. L'intérêt de ce calcul réside dans la mise en évidence des points forts du Scot Roannais, relativement à la France, tout en prenant en compte la structure de l'emploi de ces territoires.

Le « conseil », activité la plus spécifique par rapport à la France au sein des services, regroupe plus de 1 800 emplois en 2014, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2009. Ce secteur regroupe notamment AC Environnement (Analyses, essais et inspections techniques, 100 emplois), Adrexo (Activités des agences de publicité, 100 emplois), Exco Fidogest (Activités comptables, 30 emplois), etc.

Les activités de « santé et d'action sociale », secteur le plus pourvoyeur d'emplois au sein des services avec 3 600 emplois en 2014, possèdent une spécificité assez élevée de 1,4. Ceci signifie que comparativement à la France, ce secteur est 1,4 fois plus représenté au sein du territoire du Scot Roannais. Ce constat est renforcé par la bonne dynamique du secteur, puisque les emplois progressent de 9 % entre 2009 et 2014. Il regroupe notamment le Centre hospitalier général de Roanne (2 400 emplois) ou la Clinique du Renaison (225 emplois).

Le « numérique », qui regroupe près de 1 200 emplois en 2014, présente lui aussi un indice de spécificité de 1,4 et une progression de l'emploi de 8 %, signe de la bonne vitalité du secteur, notamment au sein de la ville de Roanne qui représente à elle seule 90 % des emplois du numérique. Ce secteur regroupe notamment des entreprises comme B2S Roanne (Activités de centres d'appels 320 emplois) ou Orange (Télécommunications filaires, 100 emplois)

Enfin, des activités comme l'« intérim », l'« immobilier », l'« éducation » et l'« administration » affichent des spécificités modérément élevées. Cependant, si les deux premiers cités montrent une dynamique de l'emploi positive, les deux autres affichent au contraire une baisse des effectifs.

A noter que la « finance, banque, assurance » et les « autres services aux entreprises » connaissent une dynamique plutôt négative, avec une spécificité faible au sein du territoire du Scot Roannais. Ceci peut être mis en lien avec la part des services aux entreprises globaux plus faible de trois points par à la moyenne de l'inter-Scot.

Positionnement des secteurs des services du Syepar par rapport à la France en 2014

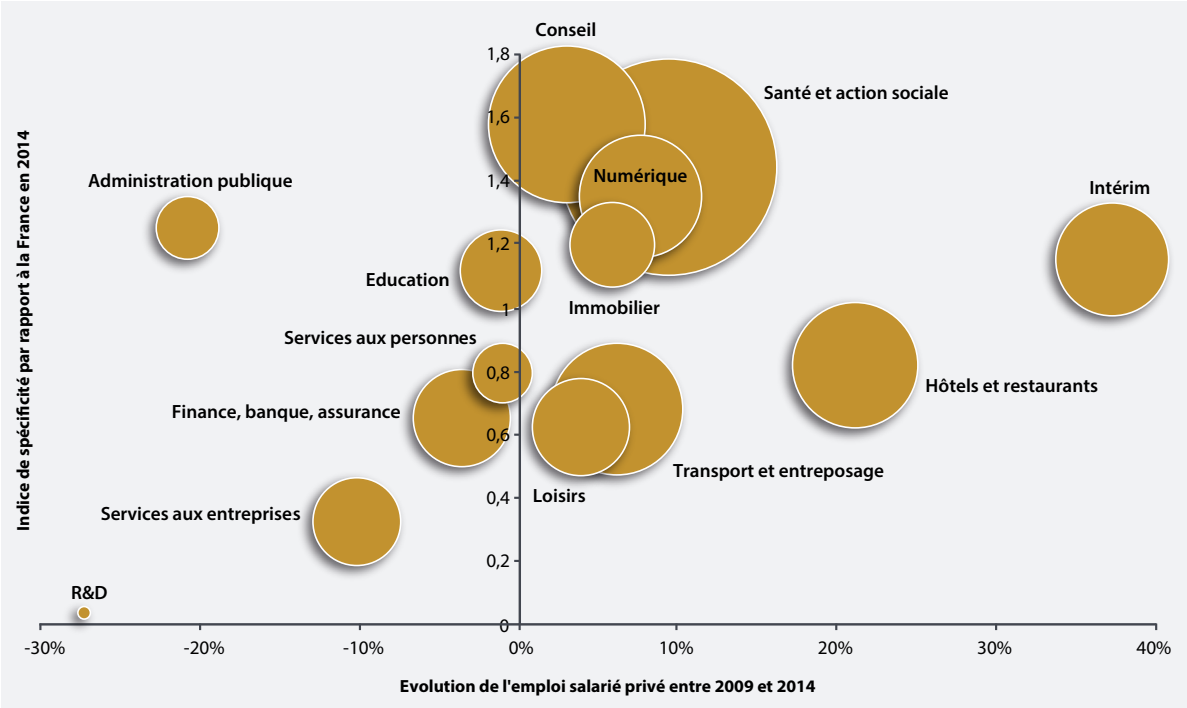

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Aide à la lecture graphique

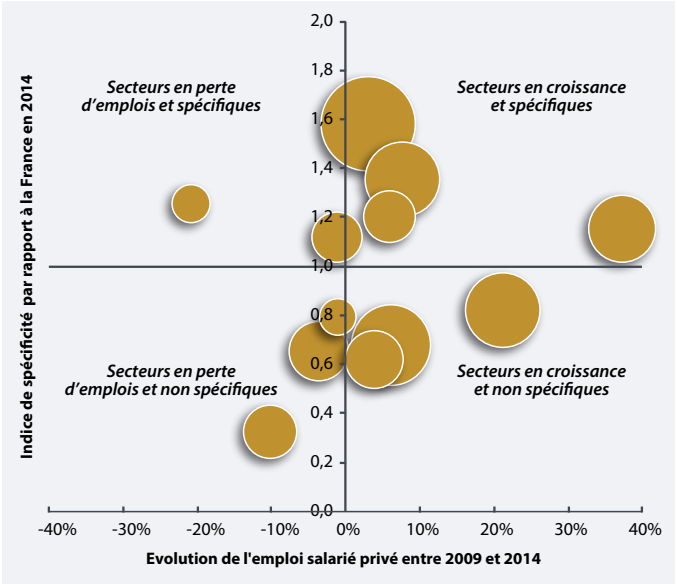

1-2-3- Une industrie qui peine à résister et qui voit ses spécificités s'affaiblir

Dans l'industrie, secteur en baisse de 12, 3% entre 2009 et 2014, quelques rares communes réussissent à maintenir ou même faire progresser leurs effectifs. C'est le cas de Saint-Alban-les-Eaux qui a créée 45 emplois (+ 24 %, notamment grâce à son activité dans les eaux minérales). Cependant, la plupart des communes voit le nombre d'emplois salariés privés chuter, et ce par exemple au sein des trois communes qui regroupent le plus grand nombre d'emplois industriels : Roanne (- 17 %, soit une perte de 530 emplois), Le Coteau (- 2,3 %, soit - 40 emplois) et Riorges (- 26 %, soit - 150 emplois).

Communes les plus pourvoyeuses d'emplois salariés privés dans l'industrie

Commune	Emplois salariés privés 2014	Poids	Evolution 2009-2014
Roanne	2 454	43%	-17,4%
Le Coteau	1 500	26%	-2,3%
Mably	558	9%	+8,8%
Riorges	412	7%	-26,2%
Saint-Alban-les-Eaux	235	4%	23,7%
Renaison	159	3%	-35,4%
La Pacaudière	93	2%	+5,7%
Montagny	79	1%	-26,9%
Saint-Just-en-Chevalet	76	1%	+4,1%
Saint-Priest-la-Prugne	73	1%	+7,4%
Saint-Martin-d'Estréaux	62	1%	-27,9%
Perreux	58	1%	-34,1%

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Les polarités d'agglomération et les polarités de rang[3]

	Emplois salariés privés 2014	Poids	Evolution 2009-2014
Polarités d'agglomération	4 924	79%	-13,8%
Polarités de rang[3]	328	5%	-19,4%

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Méthodologie :

L'indice de spécificité mesure le positionnement d'une zone géographique (ici le Scot Loire Centre et le Sud Loire) par rapport à une zone géographique de référence plus large (ici la France). Cet indice compare la part des emplois d'un secteur d'activité au sein de Loire Centre (ou Sud Loire) à la part des emplois de ce secteur en France. L'intérêt de ce calcul réside dans la mise en évidence des points forts du Scot Roannais, relativement à la France, tout en prenant en compte la structure de l'emploi de ces territoires.

Comparativement à l'ensemble du territoire français, le Scot Roannais ressort comme étant clairement spécifique dans six secteurs industriels : le « textile, l'habillement, cuir », le « bois-meuble », le « caoutchouc, plastiques », les « activités agroalimentaires » et le « carton, édition, imprimerie ». L'emploi dans ces secteurs y est donc proportionnellement plus important qu'en France. Il existe donc plus de spécificités dans les secteurs industriels par rapport aux secteurs des services pour le territoire du Scot Roannais. En effet, cinq secteurs ont une spécificité supérieure à 1,6 au sein de l'industrie quand, pour rappel, la spécificité la plus forte observée dans les services est de 1,6.

Le secteur du « textile, habillement, cuir » (800 emplois) présente la plus forte spécificité par rapport à la France avec un indice de 5,3. Ceci veut dire que comparativement à la France, ce secteur est 5,3 fois plus représenté au sein du territoire du Scot Roannais. Cependant, le nombre d'emplois salariés privés du secteur connaissent une chute très importante de - 46 % par rapport à 2009. Ceci représente une perte de 680 emplois. Ce secteur regroupe des entreprises comme Teintures et apprêts Danjoux (Ennoblissement textile, 50 emplois), Dervernois (Fabrication de vêtements de dessus, 50 emplois), Fortier Beaulieu (Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures, 50 emplois) ou encore Intexa (Ennoblissement textile, 45 emplois).

Le secteur du « bois-meuble » (480 emplois) affiche également un indice de spécificité élevé de 3,5. Cette spécificité est d'autant plus renforcée par la progression de 2 % des emplois entre 2009 et 2014, alors que pour rappel, l'industrie a vu ses effectifs chuter de 12,3 % au cours de la même période. Ce secteur regroupe des entreprises comme CID (Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, 100 emplois) ou Louis Fraty et Cie (Fabrication d'emballages en bois, 40 emplois).

Les « caoutchouc, plastiques » (870 emplois) affichent un indice de spécificité assez élevé de 2,3. Les effectifs du secteur sont stables entre 2009 et 2014 et renforcent donc sa spécificité au sein d'un territoire qui perd des emplois industriels sur la même période. Ce secteur regroupe des entreprises comme Bouyer, Leroux structure (Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite, 50 emplois), Calorifloat (Façonnage et transformation du verre plat, 50 emplois) ou Retal (Fabrication d'emballages en matières plastiques, 40 emplois).

Les « activités agroalimentaires » (1 219 emplois, soit l'activité industrielle la plus représentée au sein du Scot Roannais avec notamment la SICAREV, 250 emplois, Valentin Traiteur, 100 emplois ou encore Etablissement Saint-Alban, 100 emplois) et le « carton, édition, imprimerie » (307 emplois, avec notamment Delipapier, 100 emplois ou Lion enveloppe, 50 emplois) présentent quant à eux un indice de spécificité de 1,7. Les tendances en matière de volume d'emplois sont ici négatives, puisque les deux secteurs voient leurs effectifs baisser (- 5 % et – 16 %).

La « métallurgie-mécanique », deuxième activité industrielle du territoire avec 1200 emplois en 2014, affiche un indice de spécificité de 0,9. Ceci veut dire que les emplois du secteur sont globalement aussi bien représentés au sein du Scot Roannais que sur le territoire national. Les effectifs sont en baisse de – 5 % entre 2009 et 2014, soit une perte de 70 emplois. Ce secteur regroupe des entreprises comme Nexter Systems (Construction de véhicule militaire de combat, 700 emplois), la SAS Roger Mondelin (fabrication d'outillage, 100 emplois) ou encore Barriquand échangeurs (Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels, 70 emplois).

Positionnement industriel du Syepar par rapport à la France en 2014

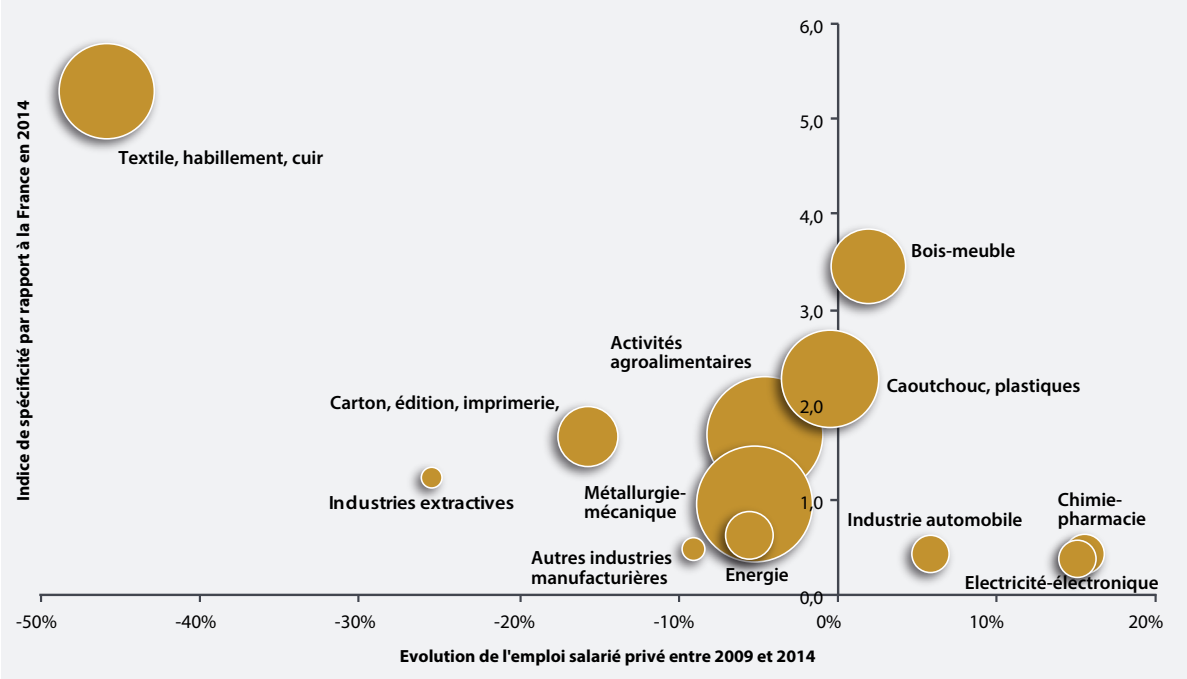

Source : ACOSS-URSSAF, traitement epures

Aide à la lecture graphique

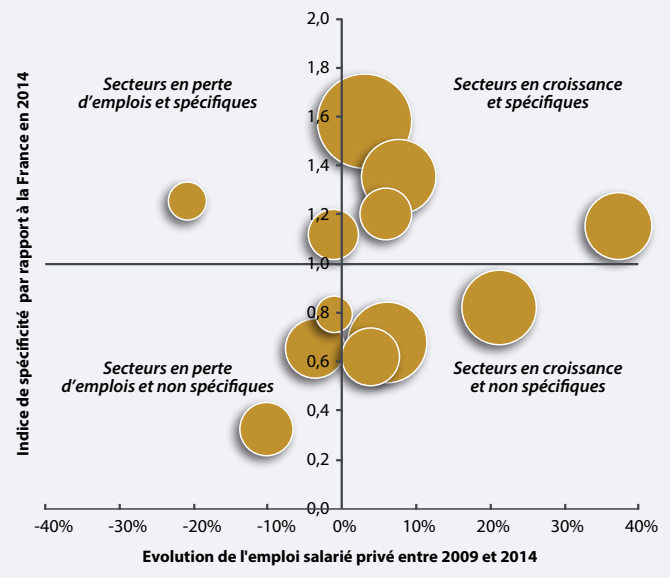

A retenir :

- Poids de plus en plus important des services aux entreprises et des services aux particuliers dans l'économie du Scot Roannais, grâce notamment aux activités de « conseil », « santé et action sociale » et « numérique » **tertiarisation des emplois toujours en cours ;**
- La construction et l'industrie en difficulté, notamment les activités historiques du territoire comme le « textile, habillement, cuir » ou la « métallurgie-mécanique » ;
- Des spécificités industrielles toujours présentes dans le « textile, habillement, cuir », le « bois-meuble » ou les « caoutchouc, plastiques ».

1-3- Analyse des fonctions économiques

Méthodologie :

L'analyse de l'emploi par secteur d'activité a ses limites dans la mesure où elle ne rend pas compte des mutations économiques liées à la mondialisation et à l'accélération du progrès technique. A titre d'exemple, l'analyse par secteur ne permet pas de mesurer le développement important de fonctions tertiaires dans l'industrie (conception, communication…). L'objectif de cette partie est donc de dépasser l'approche strictement sectorielle de l'emploi au profit d'une approche plus fonctionnelle, liée aux métiers exercés dans les entreprises. L'approche fonctionnelle, développée par l'INSEE en 2010, met au cœur de l'analyse le poids des professions dans le processus de production. Les fonctions sont transversales à la fois aux secteurs d'activité, aux niveaux de qualification et aux statuts (salarié, non salarié, etc.).

Décomposition des fonctions :

- Fonctions de production : agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication
- Fonctions de l'économie présentielle : administration publique, distribution, éducation, formation, santé, action sociale, services de proximité
- Fonctions transversales : entretien, réparation, transports, logistique
- Fonctions métropolitaines : commerce inter-entreprises, conception, recherche, culture, loisirs, gestion, prestations intellectuelles

1-3-1- Des fonctions de l'économie présentielle et de production sur-représentées au détriment des fonctions métropolitaines

Le Scot Roannais présente la particularité d'avoir des fonctions de l'économie présentielle légèrement sur-développées par rapport aux moyennes de l'inter-Scot et de la région Rhône-Alpes en 2012. En effet, celles-ci représentent 43 % de l'emploi total du territoire, alors que les moyennes des deux autres territoires de comparaison sont respectivement de 38 % et 39 %. Ceci s'explique par un nombre significatif d'emplois dans la distribution (3 889), dans la santé et action sociale (4 611) et dans les services de proximité (4 507). Les fonctions de production sont également légèrement sur-représentées, pour une part de 21 % au sein du Scot Roannais contre 17 % pour l'inter-Scot et 19% en Rhône-Alpes. Ceci provient principalement du grand nombre d'emplois dans la fabrication (5 205). Ces sur-représentations sont compensées par une sous-représentation des fonctions métropolitaines, qui regroupent 20% de l'emploi sur le territoire du Scot Roannais, contre 29% au sein de l'inter-Scot et 27 % en Rhône-Alpes. Ceci est dû à un nombre d'emplois relativement faible dans la conception et recherche (594), dans les prestations intellectuelles (995) et à une part de la gestion insuffisante malgré les 5 000 emplois de cette fonction.

Spécificités fonctionnelles du Scot Syepar par rapport à la France en 2014

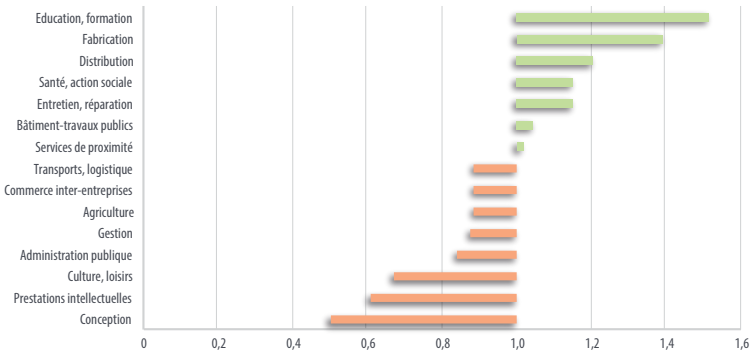

Source : INSEE, traitement epures

Répartition des emplois par fonctions en 2012

	Fonctions de production	Fonctions de l'économie présentielle	Fonctionstransversales	Fonctions métropolitaines
Scot Roannais	21%	43%	16%	20%
Loire Centre	31%	37%	16%	16%
Sud Loire	20%	41%	16%	23%
Inter-Scot	17%	38%	16%	29%
Rhône-Alpes	19%	39%	15%	27%

Source : INSEE, traitement epures

1-3-2- Des fonctions de production concrètes en forte baisse au profit des fonctions métropolitaines et de l'économie présentielle

Evolution de la répartition fonctionnelle des emplois entre 1999 et 2012

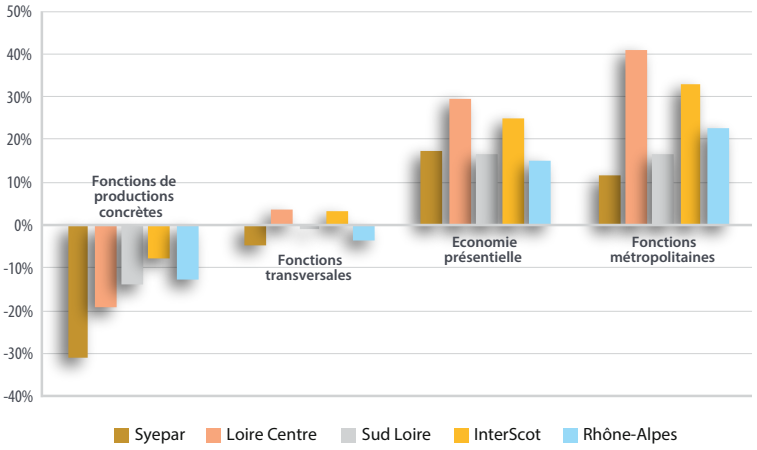

Source : INSEE, traitement epures

Les fonctions de production concrètes et les fonctions de l'économie présentielles, relativement sur-représentées au sein du Scot Roannais par rapport à l'inter-Scot et à la région Rhône-Alpes, présentent des dynamiques tout à fait différente entre 1999 et 2012. En effet, le nombre d'emplois au sein des fonctions de production concrètes connait une chute importante sur le territoire du Scot Roannais (- 31 %), plus importante que celles enregistrées par l'inter-Scot (- 8 %) ou en Rhône-Alpes (- 13 %). Ce sont donc bien une partie des spécificités du territoire du Scot Roannais qui sont en difficulté. Quant aux fonctions de l'économie présentielle, le nombre d'emplois qui y est lié progresse de + 17 % sur la même période, soit en retrait de la moyenne de l'inter-Scot (+ 25 %) mais mieux que celle de Rhône-Alpes (+ 15 %).

Les fonctions métropolitaines, qui affichent la plus grande valeur ajoutée et qui sont assez peu représentées sur le territoire du Scot Roannais, sont en progression de + 12 % entre 1999 et 2012, soit un rythme moins soutenu que l'ensemble des territoires de comparaison. Ceci montre donc que le Scot Roannais suit la bonne dynamique, mais ne parvient pas à rattraper son retard sur les autres Scots qui l'entourent.

1-3-3- Un pôle urbanisé tourné vers l'économie présentielle

Plus territorialement, les communes les plus urbanisées comme Roanne, Riorges, ou Mably présentent une majorité de fonctions de l'économie présentielle, avec notamment une part importante d'emplois dans la distribution pour Mably et Riorges, dans la santé et l'action sociale pour la ville de Roanne. Il faut également ajouter par exemple Perreux ou Villerest. Le Coteau présente quant à elle une part de fonctions présentielles plus faible, à cause notamment d'un nombre d'emplois dans les fonctions de production concrètes élevé. Ce « centre présentiel » s'étend jusqu'à la commune de Renaison, dont plus de la moitié des emplois sont inscrits dans les fonctions de l'économie présentielle. L'ouest du Scot Roannais est globalement composé de communes plus modestes sur le plan démographique qui présentent en majorité une dominance des emplois des fonctions de production concrètes. C'est le cas notamment d'Arcon, Champoly, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Priest-la-Prugne ou encore Saint-Romain-d'Urfé, où plus de 60 % des emplois sont des fonctions de production concrètes. Les Salles fait figurent d'excep-

tion, plus de la moitié des emplois de la commune faisant partie des fonctions présentielles, notamment grâce à la présence des Autoroutes du Sud de la France au niveau de la sortie d'autoroute et d'une gendarmerie. Enfin, Parigny possède la particularité d'avoir plus d'un tiers de ses emplois concentrés dans les fonctions transversales, avec notamment des entreprises de taille comme les transports Daniel et Demont (50 salariés) ou la SARL Cherbonnel (20 salariés).

Fonctions économiques : profils des communes

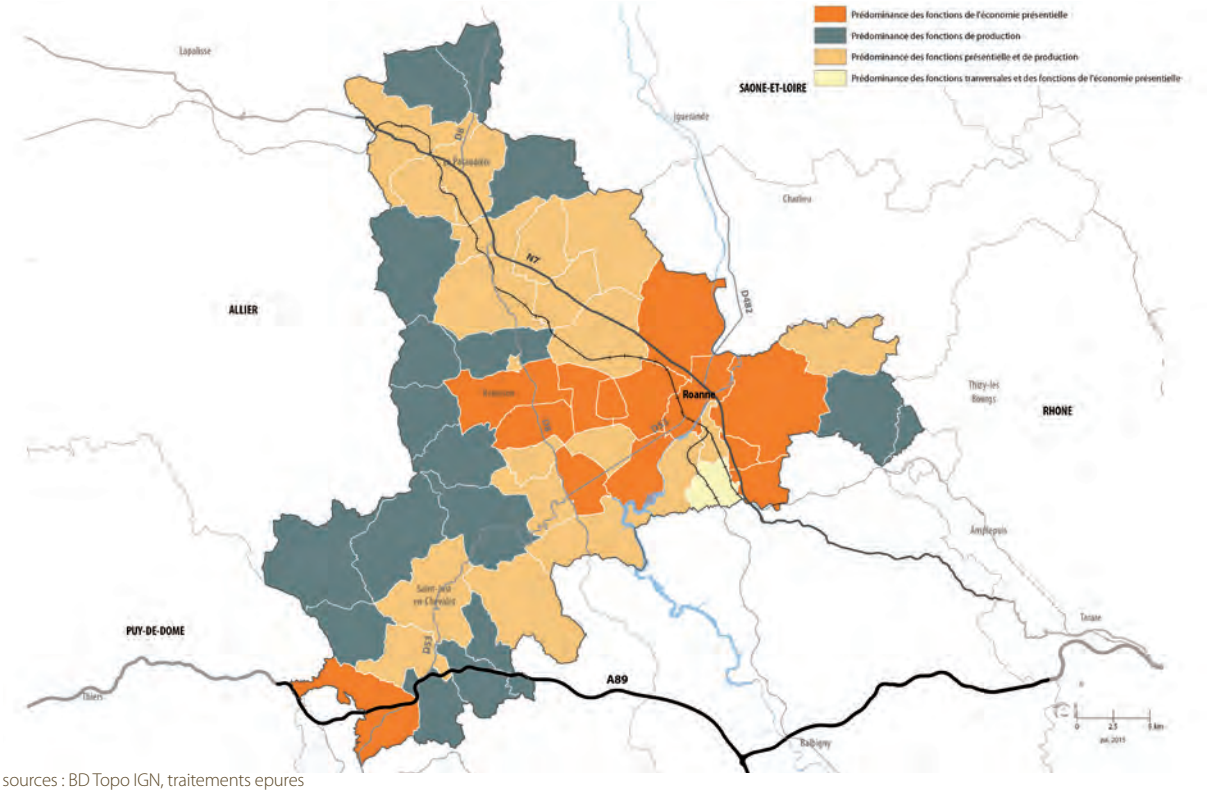

sources : BD Topo IGN, traitements epures

A retenir :

- Nombre d'emplois dans les fonctions de production en nette baisse, au contraire des fonctions de l'économie présentielle et métropolitaines qui affichent des hausses importantes ;
- Un pôle urbanisé, autour des communes de Roanne, Riorges et Mably, significativement tourné vers l'économie présentielle ;
- Spécificités importantes du territoire dans l'éducation et la fabrication.

1-4- Analyse des signes de fragilité du Scot Roannais

1-4-1- Une répartition des catégories socio-professionnelles marquée par la tertiarisation de l'économie

Le Scot Roannais présente une répartition de la population en fonction de la catégorie socio-professionnelle relativement équilibrée, intermédiaire entre le Scot Loire Centre où les ouvriers tiennent une place très importante et la Région Rhône-Alpes où la part des ouvriers est nettement plus faible et où les cadres et professions intellectuelles supérieures sont fortement développées.

Ainsi, 26 % des actifs occupés du Scot Roannais sont des ouvriers, une part plus haute par rapport à Rhône-Alpes (22 %) mais plus faible par rapport à Loire Centre (32 %) De même, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 11% des actifs occupés au sein du Scot Roannais, contre 8 % en Loire Centre et 17 % en Rhône-Alpes.

Entre 2007 et 2012, le Scot Roannais a vu sa part d'ouvriers baisser de trois points, au profit des professions intermédiaires (+ 1 point) mais surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 2 points). La tertiarisation des emplois au sein du Scot Roannais est donc bien en marche, comme sur les autres territoires observés et conformément à la dynamique nationale.

Répartition de la population active occupée par CSP en 2012

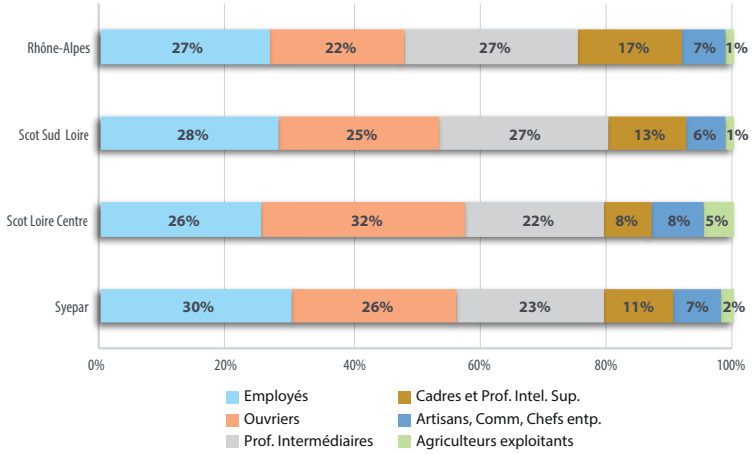

Source : INSEE, traitement epures

Evolution de la répartition de la population active occupée par CSP entre 2007 et 2012

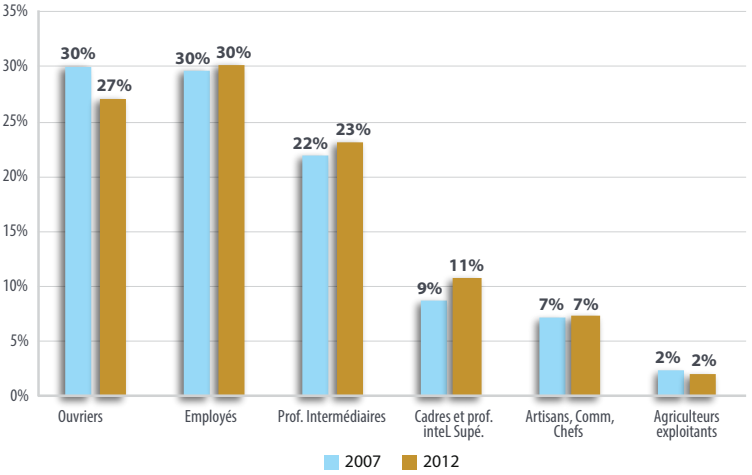

Source : INSEE, traitement epures

1-4-2- Un niveau de formation en progression

Parmi la population de 15 ans et plus, le Scot Roannais présente 19 % de sans diplômés, et 47 % de diplômés de faible niveau de qualification (CEP, BEPC, CAP, BEP), contre respectivement 19 % et 42 % pour la région Rhône-Alpes.

Le Scot Roannais affiche donc un taux faible de sans diplômé (inférieur aux deux autres Scots du département de la Loire), alors que les taux de titulaires d'un CEP ou d'un CAP-BEP sont dans la moyenne des Scots Loire Centre et Sud Loire et au-dessus de la moyenne de Rhône-Alpes.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont également plutôt bien représentés, avec des pourcentages tout à fait similaires à ceux du territoire de Sud Loire par exemple. Il est important de noter également que le niveau de formation tend à progresser depuis 2007, puisque la part de sans diplômés est passée de 20 % à 19 %, la part de diplômés de faible niveau de qualification de 49 % à 47 %. Dans le même temps, la part des 15 ans et plus de diplômés d'enseignement supérieur est passée de 16 % à 19 % entre 2007 et 2012. Ces chiffres montrent que le niveau de qualification des habitants du Scot Roannais progresse des dernières années, et tend vers les niveaux atteints par la région Rhône-Alpes.

Niveau de formation des personnes non scolarisées de 15 ans et plus en 2012

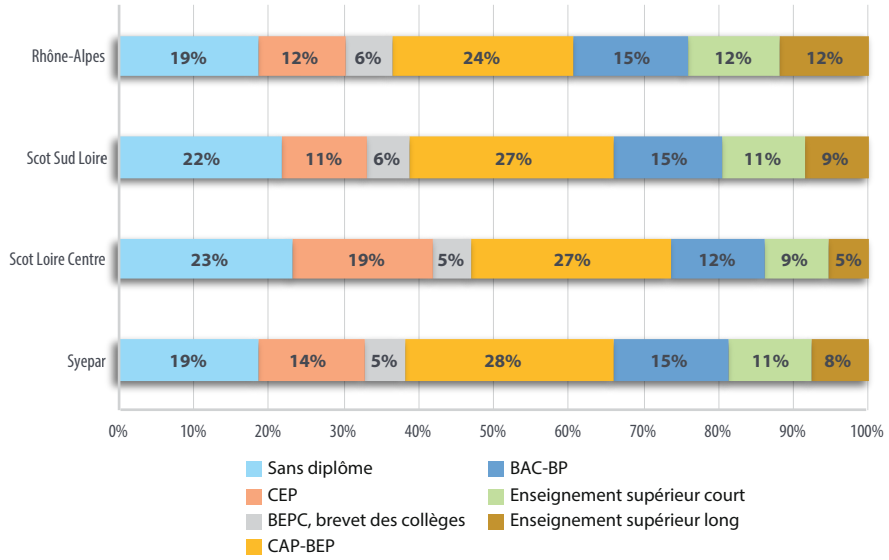

Source : INSEE, traitement epures

Il faut noter que, pour favoriser le lien entre formation et entreprise, et soutenir ainsi l'innovation et le développement économique du territoire, Roannais Agglomération soutient les établissements d'enseignement supérieur et le développement de filières adaptées aux besoins et aux savoir-faire des entreprises.

1-4-3- Des projets de recrutement des entreprises dynamiques en 2015

Méthodologie :

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du Crédoc. Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier. L'enquête BMO 2015 a été réalisée entre septembre et décembre 2014 dans les 22 régions métropolitaines et 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte).

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre est divisée en trois secteurs géographiques au sein du département de la Loire : Loire Nord, Loire Centre et Loire Sud. Le Scot Roannais appartient logiquement au secteur Loire Nord, qui inclue également le Scot Charlieu-Belmont.

Les intentions d'embauche au sein de ce territoire pour 2015 sont en hausse de + 4 % par rapport à 2014, soit 2 900 projets. Cette hausse est cependant plus faible que sur les territoires de Loire Centre (+ 23 %) et Loire Sud (+ 10 %).

Les difficultés de recrutement, qui continuent à baisser, et la saisonnalité des recrutements sont, en revanche, inférieures à celles de la région Rhône-Alpes.

A noter que comme au niveau régional, près des deux tiers (65 %) des intentions d'embauches sont associés aux secteurs des services.

Certains métiers présentent des projets d'embauche en hausse par rapport à 2014, mais aussi depuis 2011, montrant une réelle dynamique sur le territoire. C'est le cas, par exemple, des ouvriers non-qualifiés de l'emballage et manutentionnaires (219 projets en 2015) ou des aides-soignants et des agents de services hospitaliers (213 projets).

Le territoire Loire Nord montre donc une certaine dynamique en termes de projets de recrutement, qu'il convient de confirmer et d'amplifier au cours des prochaines années.

Les projets de recrutement par activités regroupées en 2015

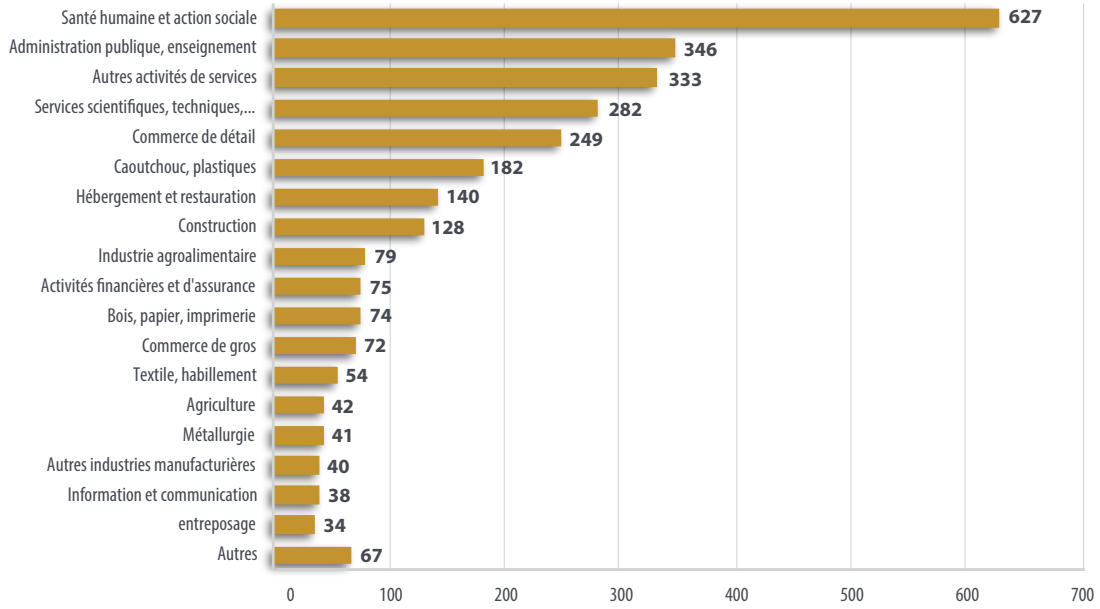

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures.

1-4-4- Un chômage dans la moyenne ligérienne

Le taux de chômage, qui a atteint un niveau historiquement bas en 2008, a connu une brusque hausse en 2009. Depuis, malgré des années 2010 et 2011 meilleures, il a atteint le seuil de 10 % de la population active au sein de la zone d'emploi de Roanne en 2013.

Le taux de chômage de la zone d'emplois de Roanne suit les évolutions de celle de Saint-Etienne et de la région Rhône-Alpes, tout en affichant la plupart du temps la valeur la plus élevée des trois.

A noter que le taux de chômage, qui était de 10,1% au sein de la zone d'emplois de Roanne en 2013, est redescendu sous la barre symbolique des 10% en 2014 pour afficher 9,9 %.

L'analyse des chômeurs en fonction de l'âge ne montre pas de différence significative par rapport aux autres Scots du département ou par rapport à la région Rhône-Alpes. A noter tout de même que le taux de chômage des jeunes est plutôt faible au sein du Scot Roannais par rapport aux trois autres territoires.

Le Scot Roannais ne semble donc pas présenter de caractéristiques particulières au niveau de ses chômeurs, même si une analyse plus fine pourrait être réalisée dans le but de déceler quelques particularités du territoire.

Evolution du taux de chômage entre 2005 et 2014

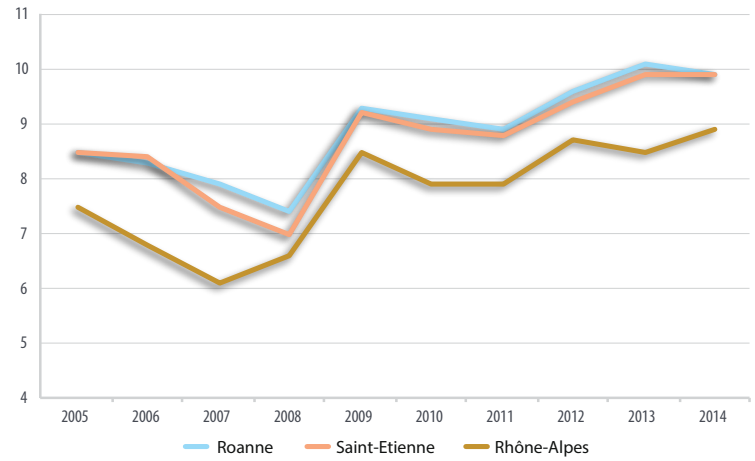

Source : INSEE, traitement epures

Taux de chômage en fonction de l'âge en 2012

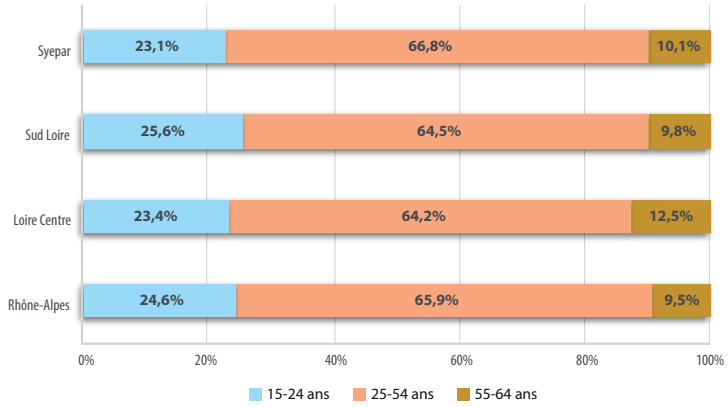

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures.

A retenir :

Baisse de la part des ouvriers au profit des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures

- Un niveau de formation qui progresse, au niveau des autres Scots du département
- Des projets de recrutement dynamiques en 2015
- Un taux de chômage autour de 10% dans la zone d'emploi de Roanne.

1-5- Le Scot Roannais, un territoire qui accompagne la mutation économique

1-5-1- Diversification des filières

La forte spécificité industrielle du territoire du Scot Roannais et la baisse des emplois dans les secteurs industriels dans le même temps poussent les acteurs publics à accompagner cette mutation économique pour développer de nouveaux marchés porteurs de croissance. Dans ce cadre, Roannais Agglomération a mis l'accent sur les secteurs de l'économie circulaire et des énergies renouvelables, à travers une politique de développement de filières stratégiques.

Filière viandes

A partir de la richesse locale (élevage et première transformation), une identification des dynamiques du territoire est effectuée pour faire bénéficier les entreprises locales d'un effet de levier optimal via les aides de droit commun de la Région Rhône-Alpes plus particulièrement.

Concrètement, il d'agit de positionner la production locale sur le marché du steak haché, à travers :

- Une étude de marché pour connaitre les dynamiques du marché local, régional et national ;
- Une expérimentation avec des éleveurs, un abattoir et des distributeurs locaux pour évaluer l'opportunité et la faisabilité de structurer une nouvelle filière de valorisation de la viande charolaise locale ;
- Une recherche de prospects pour bénéficier d'une filière locale complète.

Filière Bois

Des actions en faveur des dessertes forestières sont mises en place et une étude de structuration de la filière bois énergie en lien avec les projets publics, notamment de la ville de Roanne et de Roannais Agglomération, est en cours avec Interforet Bois 42. La conduite de cet axe doit permettre au territoire de gagner en lisibilité au travers d'un projet industriel majeur (BUITEX/Saint Gobain).

Numérique et e-santé

A partir du Numériparc, du réseau THD et de Numélink, Roannais Agglomération doit se positionner dans le domaine de la télémédecine (maintien à domicile par la domotique et la télémédecine) et de l'archivage numérique.

En matière de télémédecine, il s'agit d'expérimenter des solutions de domotique chez des personnes âgées pour favoriser et sécuriser leur maintien à domicile. Les solutions ont été déterminées par l'étude des usages et la consultation des publics. L'expérimentation est menée dans des logements individuels ou collectifs, en milieu rural et milieu urbain. Cette expérimentation est gratuite pendant un an.

En matière d'archivage numérique, Roannais Agglomération héberge dans son datacenter certifié des données issues de l'imagerie médicale.

Ecologie industrielle

Roanne a été l'un des cinq territoires pilote en France accompagné par le Ministère de l'Industrie (mission « Compétitivité durable des entreprises ») et Macéo (Programme Boucle). Les actions conduites se sont concrétisées par des projets de méthanisation et de création d'une filière industrielle de valorisation des plastiques en lien avec les structures de l'ESS (C3R, Plateforme solidaire du roannais).

Une filière de collecte et de valorisation des plastiques industriels a été mise en place, impliquant déjà 60 entreprises locales et ayant permis de collecter 100 tonnes de déchets.

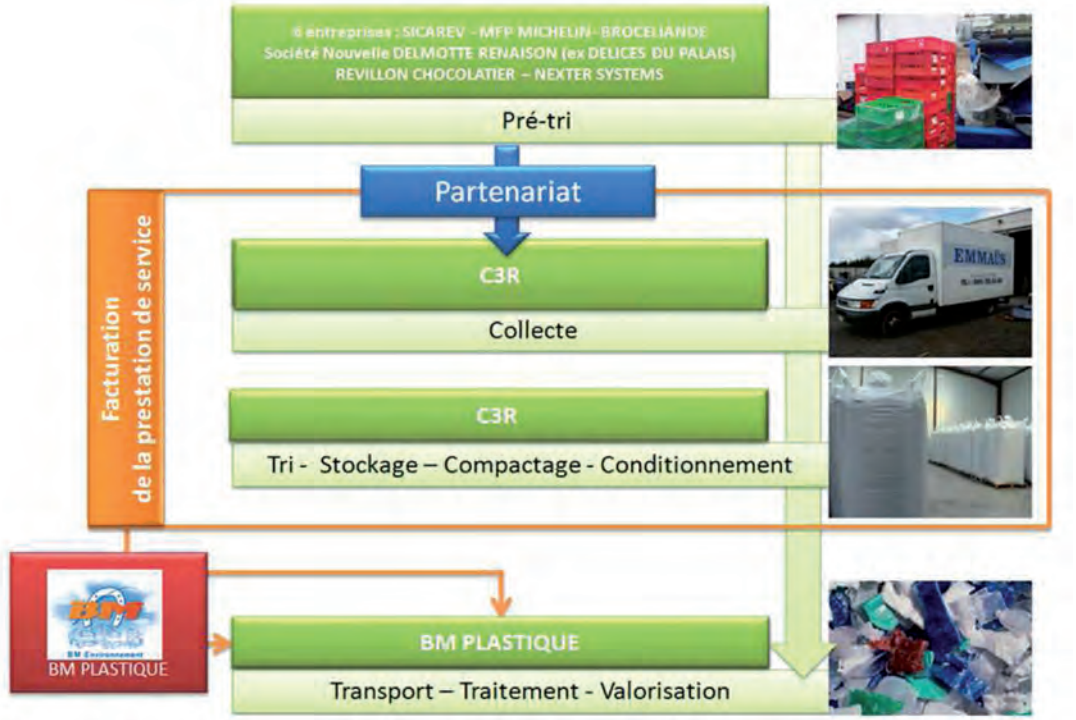

Innovation

L'innovation doit être un levier de développement et de croissance pour les entreprises et les territoires, en temps de conjoncture et encore plus en période de difficulté.

Infrastructure majeure dans le projet LOTIM (Loire Télécommunications Infrastructures Mutualisées), développé par le Conseil Général de la Loire, NumeriParc doit être un lieu d'échanges et d'innovation pour faciliter l'intégration de nouvelles entreprises dans l'économie locale. Il doit également permettre au territoire de mieux prendre en compte l'innovation dans son ensemble à travers :

- des locaux fonctionnels, adaptés aux besoins des entreprises, avec des services mutualisés,
- des prestations technologiques complètes et de qualité,
- des salles d'hébergement informatique adaptées à chaque type de besoins, sécurisées avec maintien en condition opérationnelle des équipements (salles dédiées ou mutualisées, accès dédiés ou mutualisés, location salle/box/baie/unité)
- une grille tarifaire adaptée et attractive en fonction des phases de l'entreprise (ante-création, pépinière, transitoire, mature)
- un centre de ressources technologiques "datacenter" dédié à l'accueil sécurisé d'infrastructures informatiques à destination des opérateurs de services informatiques, des projets à caractère public et des entreprises innovantes.

1-5-2- Sites de proximité

Cinq sites de proximité ont été créés en Rhône-Alpes en 2009, dont un porté par la Communauté de communes du Pays d'Urfé et en partenariat avec Roannais Agglomération, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône. L'objectif d'un site de proximité est de proposer des services d'information, d'appui méthodologique, d'accompagnement, et d'aides techniques à toute personne résidant sur une commune rurale du territoire en question ou souhaitant venir s'y installer.

Trois pôles de compétences sont mis à disposition des publics, dans un site de proximité, par une équipe polyvalente de 3 à 4 techniciens :

- L'animation emploi/formation axe ses interventions sur le projet professionnel, la relation avec l'entreprise, les parcours de formation et mène des actions spécifiques.
- L'accompagnement des porteurs de projet s'adresse à tous les porteurs de projet de création d'activité, individuels et collectifs, dans tous les secteurs d'activités.
- La prospection d'activités nouvelles vise à détecter les potentiels locaux afin de construire des offres d'activités.

Les Sites de Proximité sont financés par l'Etat et la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région avec le soutien de l'Union européenne et par des participations locales.

1-5-3- L'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)

Une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) a été mise en place par le Syndicat Mixte « Roannais Pays de Rhône-Alpes. Elle doit permettre de mobiliser des fonds de l'Etat, du Conseil Régional de Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Loire (avec l'appui des chambres consulaires) dans le but de favoriser la modernisation du commerce et de l'artisanat en milieu rural, pour assurer son maintien et son développement Toutes les communes du territoire du Scot Roannais sont concernées, hormis Roanne, Le Coteau, Mably et Riorges.

Les objectifs de l'OCMMR :

- Renforcer l'organisation commerciale et artisanale du territoire ;
- Renforcer l'identité du territoire et développer une offre en direction des touristes ;
- Accompagner les reprises et réactivations dans le pays roannais ;
- Inciter à la prise en compte de la qualité environnementale dans les projets d'investissements des entreprises.

2- L'importance de l'agriculture

2-1- Etude du contexte territorial

2-1-1- Géographie et équilibres territoriaux

a- Situation géographique du territoire

Le territoire du SCOT Roannais concerne un périmètre comprenant 51 communes et s'étend sur une superficie de plus de 95 000 ha pour environ 106 000 habitants.

Depuis janvier 2013 le SYPAR est constitué de deux EPCI : Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Localisation du territoire

D'ouest en est, quatre entités topographiques se distinguent :

- les Monts de la Madeleine et des Bois Noirs, dans le prolongement des Monts du Forez, plus au sud, constituent à l'ouest du territoire un relief marqué de moyenne montagne culminant à 1 287 m, au droit du Puy de Montoncel ;
- une zone de piémonts longée par la RD8 et surplombant la plaine roannaise ;
- la vaste plaine roannaise dans laquelle s'est développée la ville de Roanne est traversée par le fleuve Loire du nord au sud. Elle évolue, au nord, en plaine bocagère (vallées de la Teyssone et de l'Arçon) ;
- au nord la plaine bocagère des vallées de la Teyssone et de l'Arçon ;
- à l'est de la Loire, les piémonts des monts du Beaujolais et du Lyonnais constituent un paysage collinéen.

Les grandes entités paysagères du Scot

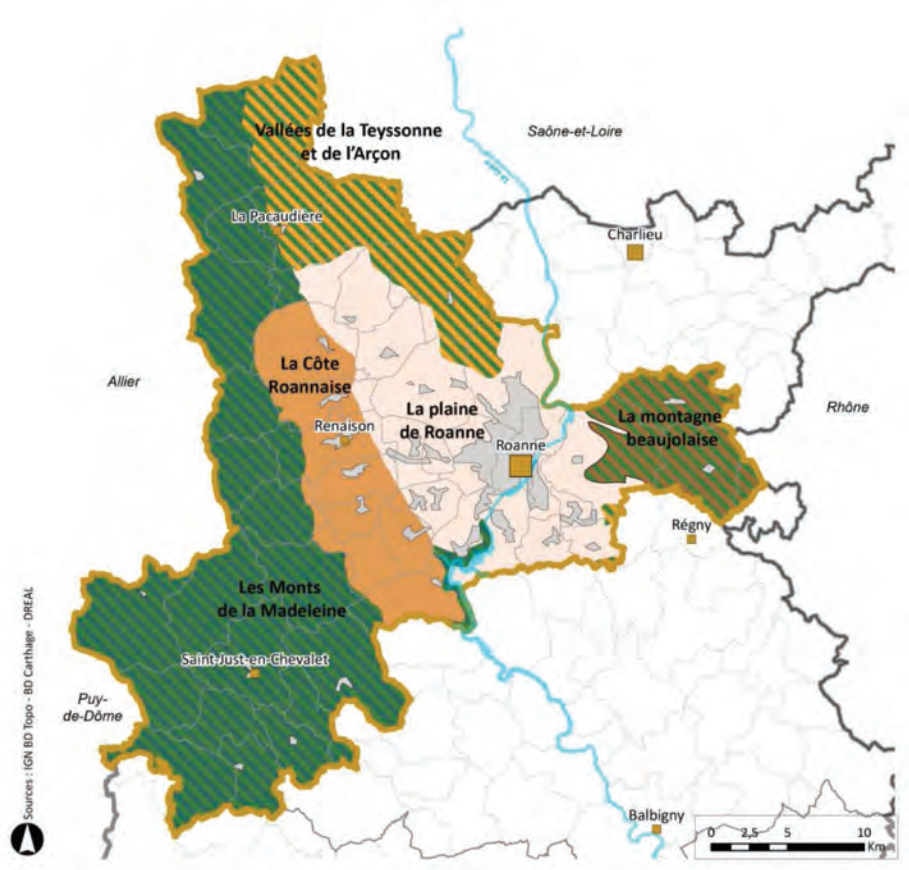

sources : IGN BD Topo - BD Carthage - DREAL

Les grandes entités paysagères du Scot

b- L'occupation des sols en 2010

Le territoire est constitué d'une forte composante agricole représentant 60% des superficies du Scot (plus de 57 500 ha selon l'interprétation de la photographie satellite 2010).

Les espaces naturels recouvrent également des superficies très importantes avec 30% du territoire : ils sont essentiellement composés d'espaces boisés (à plus de 92%). Les espaces artificialisés recouvrent 9% des surfaces du Scot dont 87% d'espaces dédiés à l'habitat.

Au-delà de ces grands équilibres, le territoire présente des secteurs territoriaux très différenciés avec une représentation variée des différentes catégories d'espaces : montagne à dominante boisée dans le Pays d'Urfé (Monts de la Madeleine), le piémont viticole Nord avec un niveau significatif d'urbanisation, plaine agricole et urbanisée autour de Roanne, plaine bocagère très rurale dans le pays de de la Pacaudière…

Equilibres de l'occupation des sols (2010)

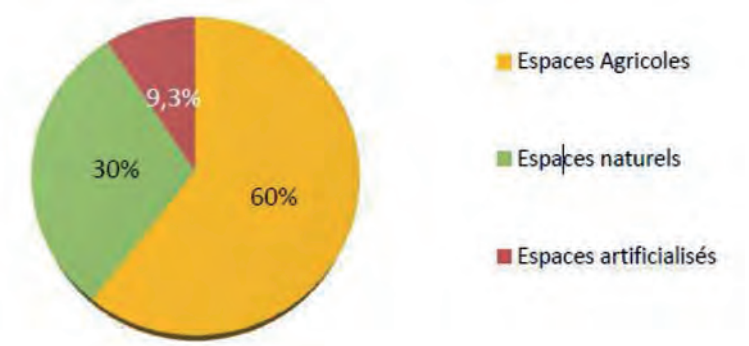

Occupation des sols dans territoire du Scot en 2010

Occupation des sols	Surfaces (Ha)	Part du territoire (%)
Espaces Agricoles	57 550	60,3%
Espaces naturels	28 800	30,4%
Espaces artificialisés	8 875	9,3%
Total SCoT	**95 225**	**100%**

Sources Epures - SPOT Thema

Equilibres de l'occupation des sols par secteur du Scot

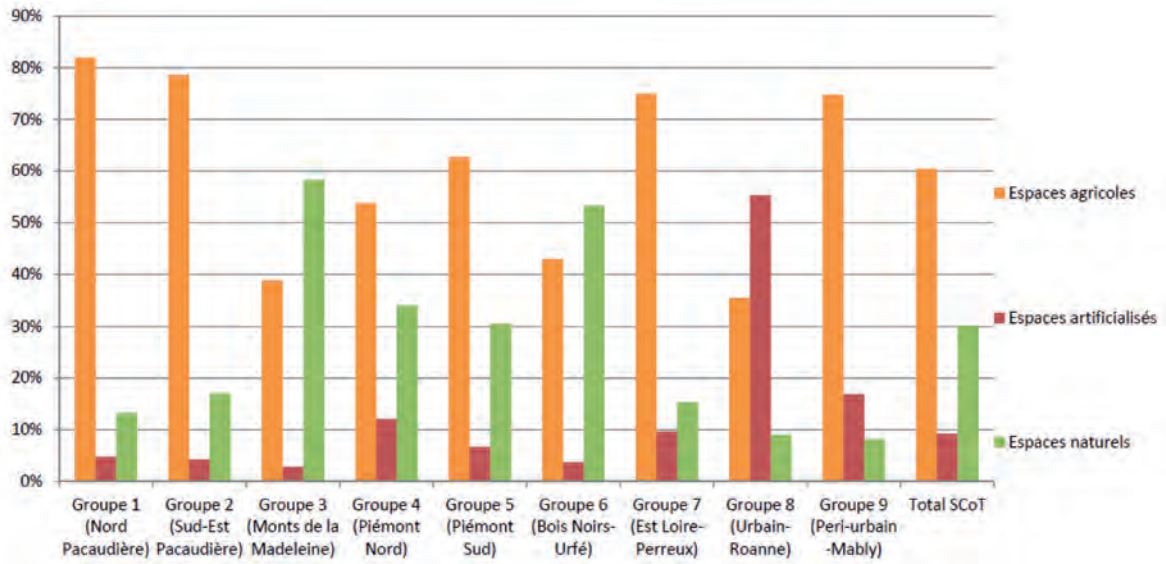

Occupation des sols 2010 (Spot Thema- EPURES)

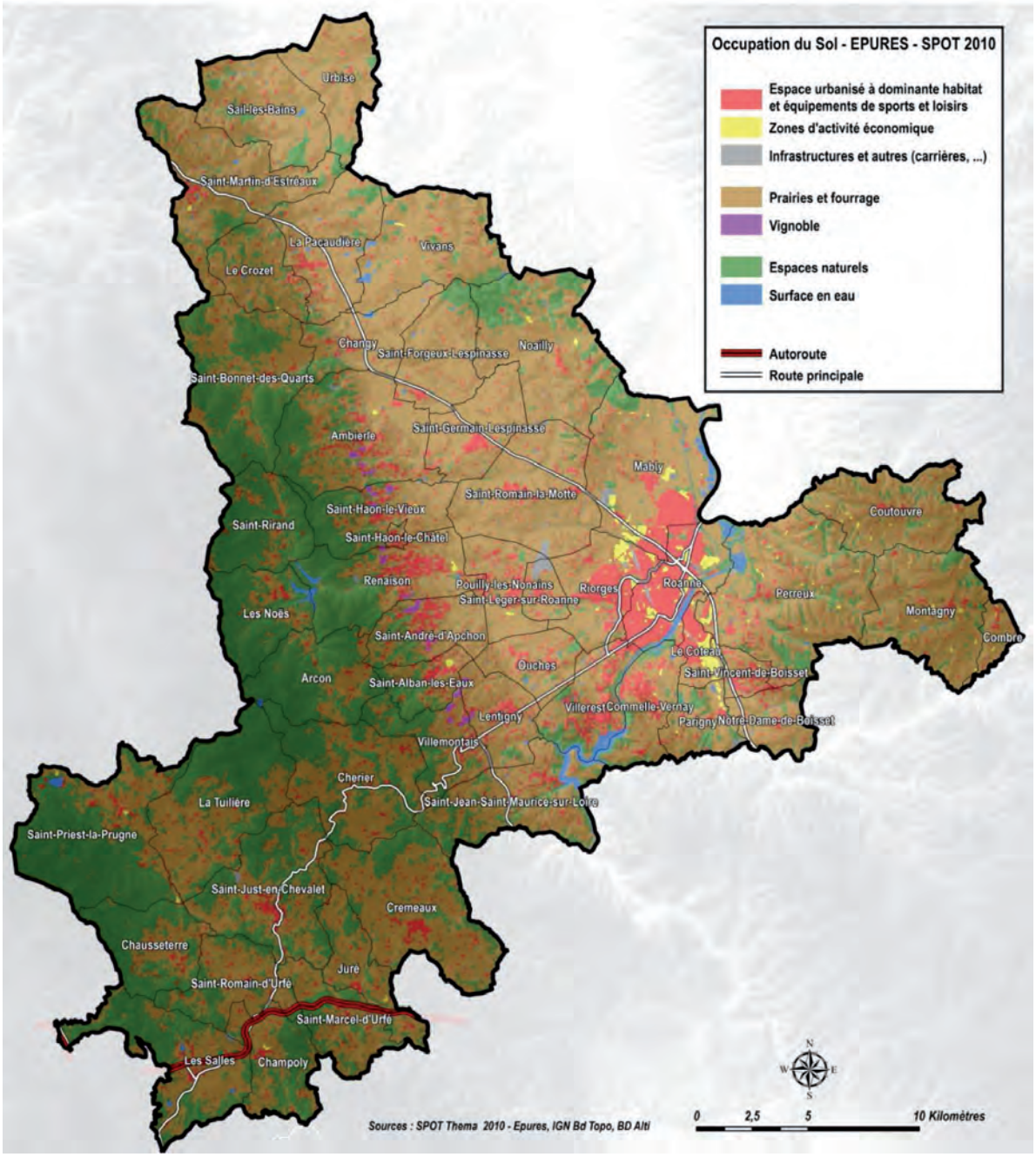

Sources : SPOT Théma 2010 - epures, IGN Bd Topo, BD Alti

2-1-2- Evolution de l'occupation des sols (2005 - 2010)

Le suivi de l'évolution de l'occupation des sols a été réalisé par EPURES sur la période 2005-2015 à partir de la base de données d'occupation des sols Spot Thema (cf. Etat Initial de l'environnement).

Sur une période plus courte d'observation disponible entre 2005 et 2010, les équilibres n'ont pas été modifiés (cette période était disponible techniquement en 2015 par le diagnostic agricole).

L'artificialisation a progressé de +4% en cinq ans soit un rythme de 72 ha par an pour un territoire de 51 Communes et de plus de 95 000 ha. On observe une urbanisation de 360 ha exclusivement au détriment de l'espace agricole ce qui correspond à une baisse de -0,6% des espaces exploités par l'activité agricole.

En revanche, cette urbanisation est portée de façon très hétérogène dans le territoire : 50% de la consommation foncière observée est portée par les Communes urbaines et péri-urbaines (21% dans le secteur urbain et 27% dans le péri-urbain). Une dynamique d'urbanisation significative est également observée sur les coteaux (Piémont Nord : Renaison, Saint-André d'Apchon).

Regroupement des communes par secteurs d'analyse	Espaces agricoles 2005	Artificialisation des espaces agricoles entre 2005 et 2010		Artificialisation globale	Part de l'artificialisation sur la période portée par le secteur
	Surface (Ha)	Surface (ha)	Taux (%)		
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	8 324	30	0,4%	31	9%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	6 906	18	0,3%	18	5%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	6 759	15	0,2%	19	5%
Groupe 4 (Piémont Nord)	4 604	35	0,8%	38	11%
Groupe 5 (Piémont Sud)	4 941	14	0,3%	16	5%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	5 830	11	0,2%	11	3%
Groupe 7 (Est Loire-Perreux)	9 625	53	0,6%	54	15%
Groupe 8 (Urbain-Roanne)	1 377	75	5,4%	75	21%
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	9 561	95	1,0%	95	27%
Total général	57 583	345		356	100%

Evolution de l'occupation des sols entre 2005 et 2010

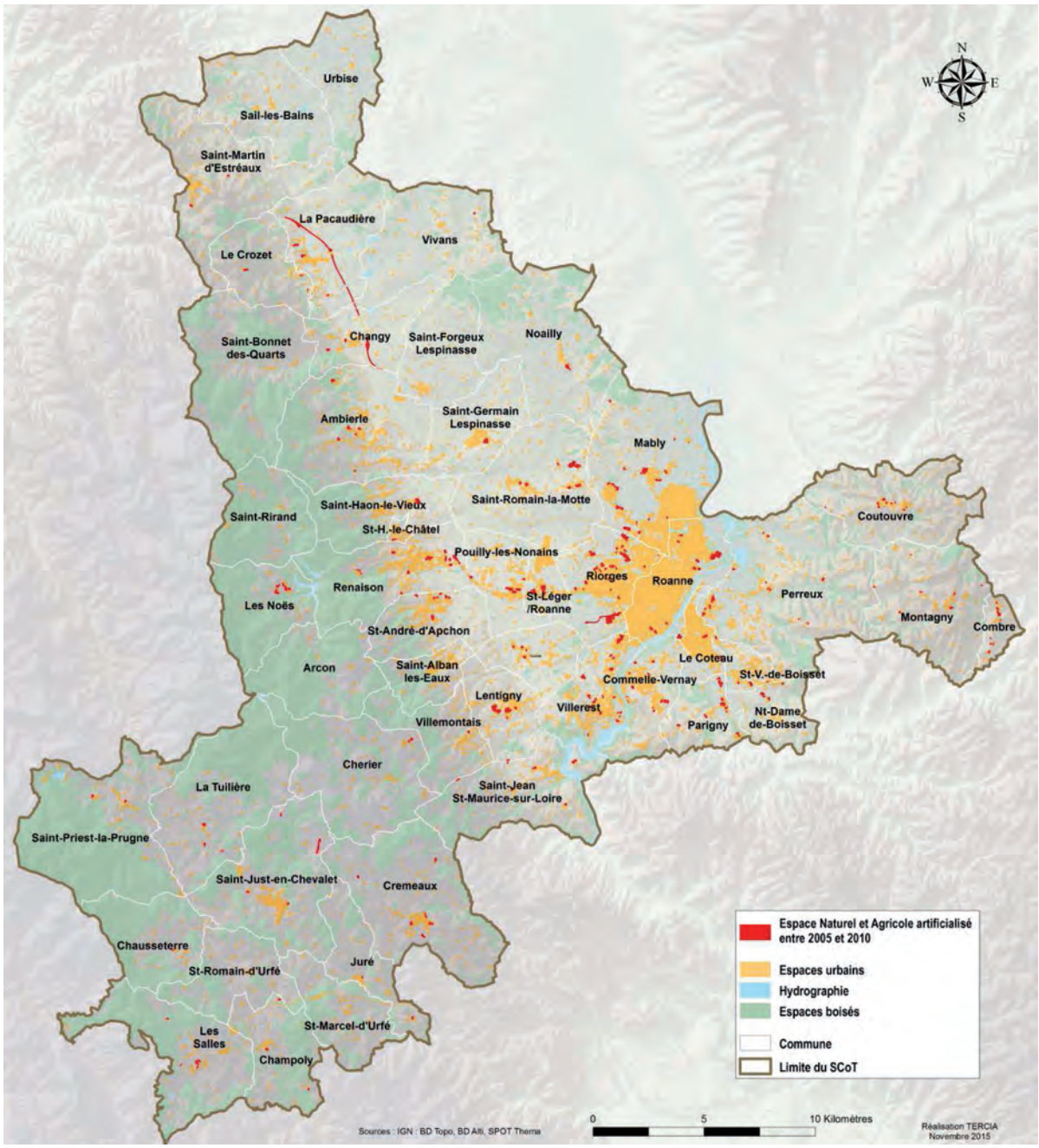

Sources : SPOT Théma 2010 - epures, IGN Bd Topo, BD Alti

2-2- Diagnostic socio- économique

2-2-1- Caractérisation générale de l'agriculture sur le territoire du SCOT ROANNAIS

Un fort taux d'activité agricole

Le territoire du SCOT Roannais correspond environ à 19 % de la superficie totale du département de la Loire.

La SAU du Scot en 2010 correspondait quant à elle à environ 21 % de la SAU totale du département.

L'agriculture sur le territoire du Scot occupait selon le RPG 2014 un peu plus de 47 000 hectares soit environ 50 % de la superficie totale de ce territoire, proportion nettement supérieure à la moyenne régionale (environ 33%) mais globalement dans la moyenne départementale (49%).

Les communes urbaines de Riorges, Roanne et Le Coteau ont une part de surface agricole très faible (moins de ¼ de la superficie totale). Outre ces communes urbaines, les communes en secteur Montagne (Monts de la Madeleine et Bois Noirs) ont une surface agricole relativement faible du fait du relief et donc de la prédominance des espaces naturels (moins de 1/3).

En 2010, le territoire du Scot comptait 891 exploitations agricoles selon le RGA et plus de 60 % d'entre elles sont des exploitations professionnelles1[8] . L'agriculture représente 2,4 % de l'emploi du Roannais (ratio identique à celui du département de la Loire) et 6,4% des établissements actifs.

L'activité agricole tient une place importante pour le maintien d'un tissu rural dense.

Part des surfaces agricoles dans le territoire par secteur

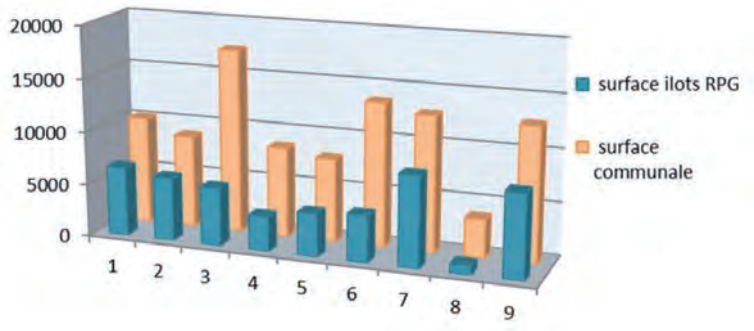

Part des surfaces agricoles dans le territoire par secteur

Groupe	Surface ilots RPG	Surface communale	Part surface RPG dans surface communale
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	6525	10136	64%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	5958	8768	68%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	5493	17363	32%
Groupe 4 (Pémont Nord)	3282	8495	39%
Groupe 5 (Piémont Sud)	4074	7872	52%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	4403	13574	32%
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	8544	12800	67%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	865	3662	24%
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	7940	12658	63%
SYEPAR	47083	95328	49%

[8]Les exploitations non professionnelles correspondent aux petites exploitations dans le RGA, dont la Production Brute Standard, qui décrit un potentiel de production des exploitations et inférieur à 25 000€.

Des exploitations essentiellement tournées vers l'élevage bovin (OTEX)[9]

L'orientation technico-économique (OTEX) dominante est l'élevage bovin concernant plus de 63% des exploitations et 82 % de la Surface Agricole Utile (SAU). Cette OTEX se maintient entre 2000 et 2010. Les autres élevages sont également loin d'être négligeables et représentent plus d'un quart des exploitations. Enfin, la viticulture constitue l'orientation technico-économique de 5 % des exploitations agricoles du territoire du Scot même si ce chiffre est en augmentation depuis 2000.

Orientation technico- économique des exploitations

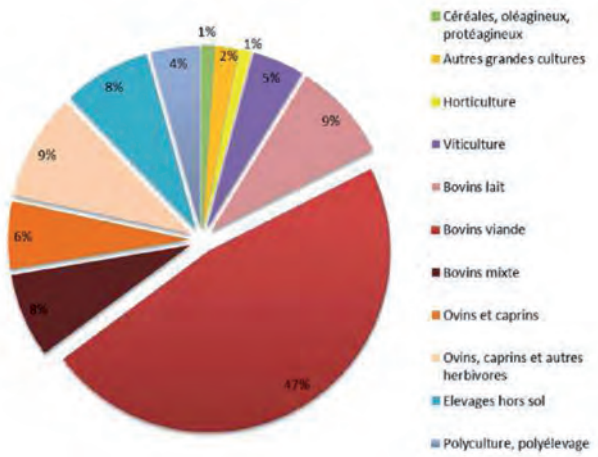

NB : le secret statistique ne permet pas de connaître le nombre d'exploitations ayant une OTEX maraichage ou fruits et autres cultures permanentes.
Cependant, ce secret statistique montre que leur proportion sur le territoire est aujourd'hui négligeable.

2-2-2- Poids économique et social

Évolution générale de l'agriculture la période récente

Selon le RGA, le rythme de perte d'activité agricole sur la période 2000/2010 s'est ralenti par rapport 1988/2000 et cette évolution est moins marquée que sur le territoire départemental ou rhônalpin.

Comparaison de l'évolution de l'agriculture sur le SCOT ROANNAIS avec la Loire et Rhône-Alpes

Évolution entre 2000 et 2010	France	Rhône Alpes	Loire	SYEPAR
Exploitations agricoles	-26%	-31%	-30%	-27%
SAU	-3%	-6%	-4%	-2,80%

Évolution de la SAU : une superficie agricole utile qui se maintient

Le territoire du Scot a perdu en 10 ans 1 424 ha de sa superficie agricole utile soit 2,8%. Cette perte reste non négligeable. À titre de comparaison elle correspond à la taille d'une commune comme Villerest ou Saint Germain Lespinasse.

Cette tendance s'est nettement ralentie, l'évolution constatée entre 1988 et 2000 étant le double avec 6% de la SAU disparus soit 3 200 hectares.

Entre 2000 et 2010, la surface agricole résiste mieux sur ce territoire que sur le département de la Loire où elle subit une perte de 4% sur la même période et que sur la région (-6%).

[9]2 OTEX - orientation technico-économique : Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Cette évolution cache des disparités importantes entre les groupes de communes. Le groupe 8 correspondant au secteur urbain (Roanne, Riorges et le Coteau) perd près de la moitié de sa surface agricole entre les deux recensements. Les groupes 1, 2 et 7, secteurs de la plaine Roannaise et de l'Est Roannais ont également des diminutions conséquentes de leur SAU avec respectivement-3,9%, -8% et -4,5%. A l'inverse certains groupes se maintiennent voire voient leur SAU augmenter : le groupe 6, secteur de Montagne reste stable avec une évolution de -0,7% et le groupe 9, secteur de plaine gagne 1,1% de SAU.

Evolution de la SAU entre 1988 et 2010 par secteur du Scot

	1988	2000	2010	évolution 00-10
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	7355	7501	7207	-3,9%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	6097	6204	5707	-8,0%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	6767	6180	5995	-3,0%
Groupe 4 (Piémont Nord)	3701	2966	2862	-3,5%
Groupe 5 (Piémont Sud)	4759	4325	4204	-2,8%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	4976	4390	4360	-0,7%
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	9945	9433	9010	-4,5%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	656	518	269	-48,1%
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	9107	8637	8736	1,1%
SYEPAR	53363	50154	48730	-2,8%

Une concentration et un agrandissement des exploitations agricoles

Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles subit une diminution nettement plus considérable de 27 % et passe de 1216 en 2000 à 891 en 2010. Cette tendance est cependant moins élevée que sur la période 1988/2000 où la baisse atteignait 38 %. Cette dynamique correspond à celle observée sur le département (-30%) et sur la région (-31%).

La disparition du nombre d'exploitations concerne plus particulièrement les petites exploitations[10] (au sens du RGA) ; environ 40 % de celles-ci ont disparu entre les deux recensements contre un peu plus de 20 % pour les moyennes et grandes exploitations. La tendance sur le territoire du Scot suit celle observée sur le département ; les moyennes sont également en forte chute et les grandes exploitations se maintiennent voire progressent.

Si l'on met en regard l'évolution de la SAU et du nombre des exploitations agricoles, l'analyse montre que depuis le recensement de 2000 la concentration et l'agrandissement des exploitations agricoles se poursuivent. Ainsi, les exploitations agricoles se professionnalisent de plus en plus et la surface moyenne par exploitation est en constante augmentation passant de 41 ha en moyenne en 2000 à 54 ha en 2010.

Evolution comparée des exploitations agricoles et de la SAU entre 1988 et 2010

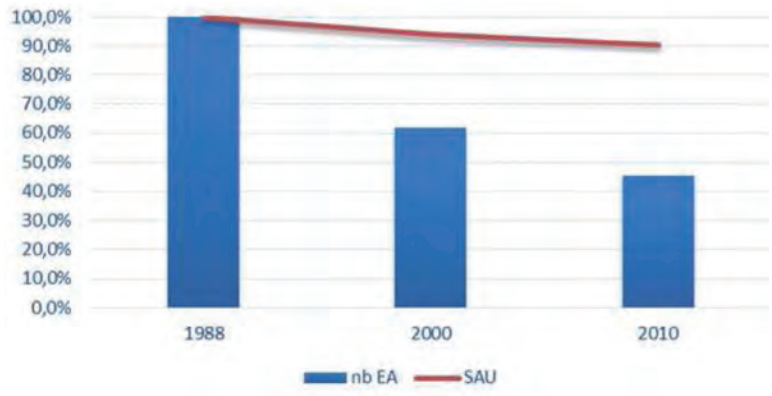

[10]Taille des exploitations : sur la base des coefficients de PBS (production brute standard), le RGA 2010 classe les exploitations selon trois classes de taille regroupées :
- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de100 000 euros
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros

Répartition de la SAU entre les secteurs

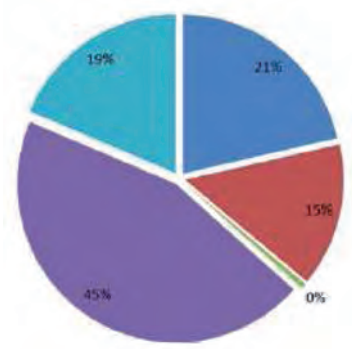

répartition des exploitations agricoles entre les secteurs

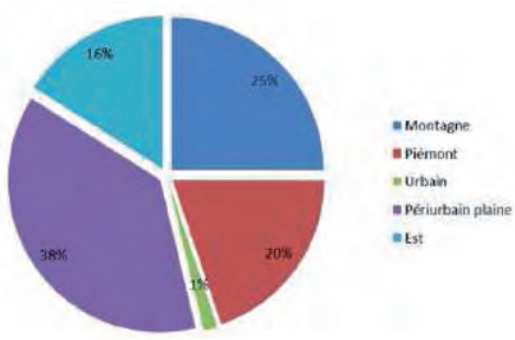

Une main d'œuvre majoritairement familiale mais un salariat qui se développe

Travail dans les exploitations agricoles et évolution 2000/2010

	Travail dans les exploitations agricoles (UTA)			dont travail salarié* (UTA)		Évolution
	2010	2000	1988	2000	2010	2000/2010
SYEPAR	1146	1392	2330	114	132	-17,7%

Le travail dans les exploitations agricoles est également en baisse. En 10 ans près de 18 % des UTA ont disparu. Cette évolution, plus importante que la perte de SAU atteste d'une nécessité de main d'oeuvre moins importante et d'une professionnalisation. D'autant plus que le travail salarié se développe (+16%). Les exploitants agricoles souhaitent de plus en plus améliorer leur qualité de vie, c'est-à-dire notamment le temps de travail. Le développement du salariat devrait être l'un des enjeux futurs.

Les élevages tout confondu concentrent 90% du volume de travail avec, pour les seuls élevages bovins les 2/3 des UTA.

La main d'oeuvre familiale reste majoritaire avec 72 % des actifs étant chefs ou coexploitants. Avec les conjoints non coexploitants travaillant sur l'exploitation, la main d'oeuvre familiale atteint plus de 90 % des actifs. Néanmoins, la main d'oeuvre familiale, et notamment les conjoints non coexploitants sont en diminution avec une baisse de près de la moitié pour les conjoints non coexploitants.

Par ailleurs, ces conjoints non coexploitants sont plus de 50% des pluriactifs assurant ainsi un revenu extérieur au foyer. L'augmentation de la part des exploitations sous forme sociétaire et l'agrandissement des structures influent également sur ces caractéristiques de l'emploi.

L'état des lieux réalisé dans le cadre du PAEN sur l'Ouest Roannais concernant 11 communes du territoire du Scot fait ressortir que les doubles actifs concernent principalement les exploitations tournées vers la production animale. Ce sont souvent des exploitants doubles actifs ayant une volonté de conserver une activité agricole issue des parents ou des grands parents. Néanmoins, leur exploitation est souvent de taille réduite et ne permet donc pas d'être viable.

Enfin, concernant le service de remplacement mis en place sur la Loire, il embauche 46 CDI, 20 CDD et des intérims. C'est un système qui fonctionne bien. Néanmoins, ce service est subventionné par le conseil départemental de la Loire qui, dans un contexte de restriction budgétaire pourrait diminuer sa participation.

Main d'œuvre familiale

	Nombre d'actifs		dont pluriactifs		Volume de Travail (UTA)	
	2000	2010	*2000*	2010	*2000*	2010
Total main d'œuvre familiale	*1 821*	**1 443**	*349*	**367**	*1 241,5*	**981,1**
dont						
Chefs d'exploitation	*1 193*	870	*235*	171	*884,5*	681,1
Co-exploitants	*90*	177	*3*	19	*80,1*	157,0
Conjoints non co-exploitants	*386*	288	*87*	151	*223,9*	112,0

Les exploitations agricoles s'insèrent dans un tissu économique plus large dans le secteur de l'agro-alimentaire. En France, on compte environ 5 emplois induits par exploitant agricole. Ce ratio varie selon les filières (il est par exemple très important pour la filière porcine et faible pour la filière bovin-lait). Il s'agit des fournisseurs d'intrants et de matériel agricoles en amont, des vétérinaires, laboratoires d'analyses ou société de conseil en appui de la production et des industries de transformation, sociétés d'exportation, d'abattage ou de commercialisation en aval.

2-2-3- Caractéristiques des exploitations

Une diversification des productions sur les exploitations du roannais

Sur le territoire du Scot, la diversification des productions est un phénomène courant dans les exploitations agricoles. De nombreuses exploitations d'élevage pratiquent en effet le poly-élevage, notamment le bovin mixte (allaitant/laitier). La majorité des élevages de volailles et des élevages de porcs sont aussi liés à une autre activité, généralement de l'élevage bovin (mais aussi ovin).

Les viticulteurs n'échappent pas à ce phénomène de diversification même si ces dernières années, on constate une tendance à la spécialisation. La viticulture est souvent associée à une activité d'élevage en parallèle (principalement bovin allaitant).

Un agrandissement de la taille moyenne (en surfaces) des exploitations

La baisse de la SAU totale (-2,8%) étant nettement moins marquée que celle du nombre d'exploitations (-27% à l'échelle du Scot), la dynamique actuelle est à l'augmentation de la superficie moyenne des exploitations qui est passée de 41 ha en 2000 à 54 ha en 2010 soit un agrandissement moyen des exploitations de 32 %.

Ainsi, la taille moyenne des exploitations du Scot est bien supérieure à la moyenne départementale de 41 ha.

Cette taille moyenne cache néanmoins des disparités importantes de taille entre les exploitations. 32 % de l'effectif des exploitations du territoire ont une SAU inférieure à 20 ha et 16 % une SAU supérieure à 100 ha. L'augmentation du nombre d'exploitations de plus de 100 ha a été marquée, en nombre et en proportion puisqu'en 2000, seuls 6% avaient une taille supérieure à 100ha. A l'inverse en 2010, seule la moitié des exploitations ont une taille inférieure à 50ha contre 62 % en 2000.

L'orientation technico-économique de l'exploitation influe sur la taille moyenne. Les exploitations tournées vers la viticulture ont une SAU moyenne de 13 ha quand les éleveurs bovins ont une taille moyenne de près de 72 ha.

Les exploitations dont le chef d'exploitation est jeune ont des SAU moyenne plus importantes : les moins de 40 ans ont environ 68 ha quand les plus de 60 ans ont 18 ha.

Ainsi, les communes de plaine et de l'Est Roannais portent des exploitations agricoles de grandes tailles, supérieures à la moyenne du territoire, notamment les groupes 1, 2 et 7 avec plus de 20 % de leurs exploitations ayant plus de 100 ha. Les secteurs de la plaine roannaise et de l'Est roannais ont des exploitations agricoles dont la surface moyenne dépasse les 60 hectares (respectivement 64,4 ha et 63 ha).

Taille des exploitations agricoles selon le RGA 2010

Taille	Nombre d'exploitations	Part du nombre d'exploitations (%)
Inférieure à 20 ha	289	32,4
De 20 à 50 ha	163	18,3
De 50 à 100 ha	296	33,2
De 100 à 200 ha	134	15,0
Supérieure à 200 ha	9	1,0
Total	891	100

Source : RGA 2010

Les communes de coteaux, secteurs du piémont (groupes 4 et 5) sont les communes où se concentrent les exploitations de petites tailles. Ces communes ont en effet une part non négligeable de leurs exploitants qui ont une production viticole, orientation technico-économique où la surface d'exploitation est faible. La proportion d'exploitation de petite taille (moins de 20 ha) est supérieure à 30 % voire dépasse 57 % pour le groupe 4.

Les communes urbaines, c'est-à-dire le groupe 8 concentrent également des exploitations de petite taille : 38 % ont moins de 20 ha et plus des 2/3 moins de 50 ha.

Taille des exploitations par secteur du Scot

	moins de 20 ha	20 à moins de 50 ha	50 à moins de 100 ha	100 à moins de 200 ha	plus de 200 ha
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	20,0%	19,0%	30,0%	30,0%	1,0%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	20,7%	13,4%	41,5%	22,0%	2,4%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	33,3%	18,4%	36,8%	10,5%	0,9%
Groupe 4 (Piémont Nord)	57,3%	13,4%	22,0%	6,1%	1,2%
Groupe 5 (Piémont Sud)	37,2%	26,6%	24,5%	10,6%	1,1%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	36,7%	27,5%	30,3%	5,5%	
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	22,4%	16,8%	41,3%	18,2%	1,4%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	38,5%	38,5%	23,1%		
Groupe 9 (Péri-urbain - Mably)	35,7%	11,0%	35,1%	17,5%	0,6%
Total	32,4%	18,3%	33,2%	15,0%	1,0%

Taille des exploitations agricoles selon le RPG (2014)

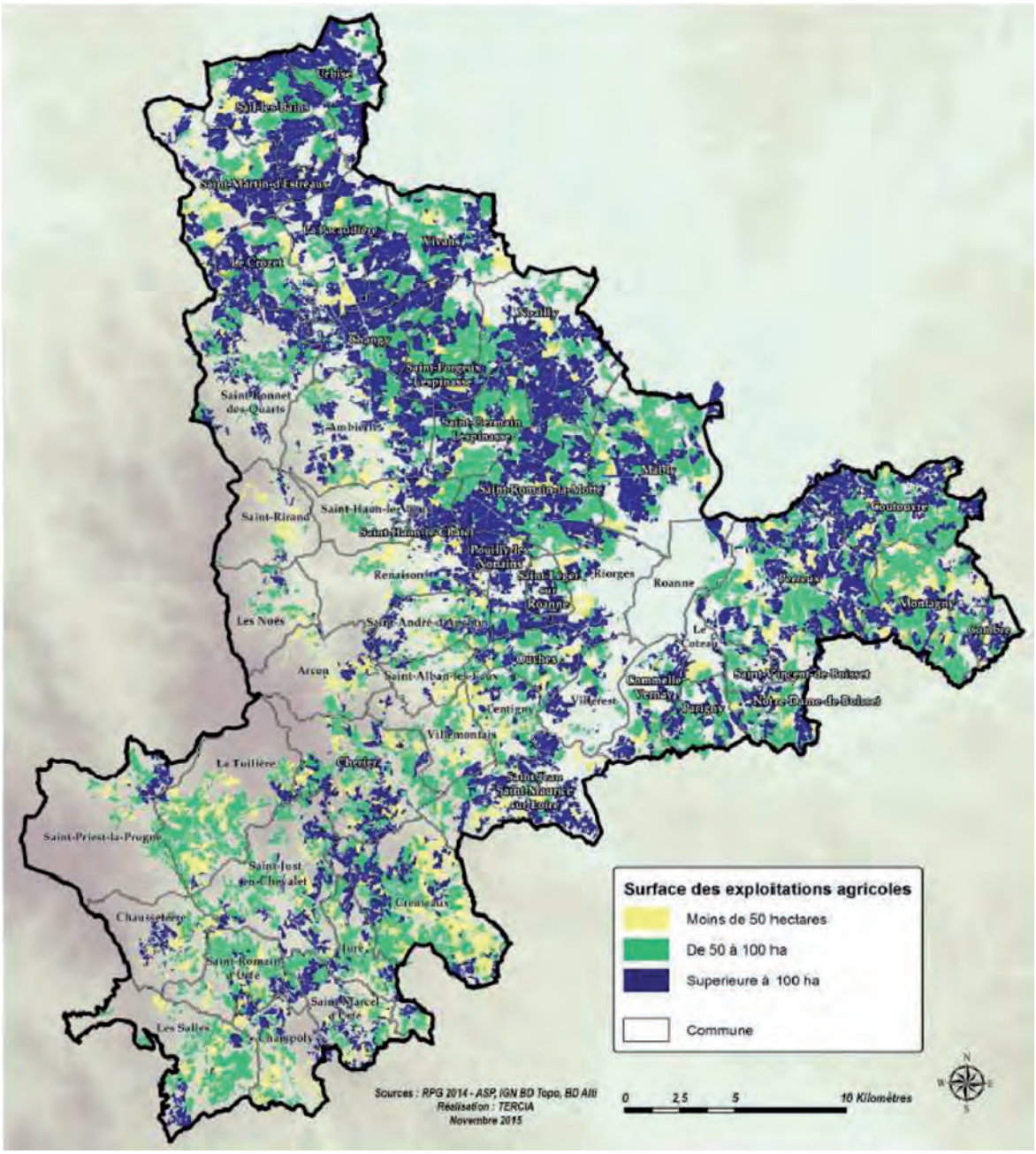

Sources : RPG 2014 - ASP, IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Statuts des exploitations : une majorité de personnes physiques

La très grande majorité des exploitations (78%) ne sont pas en société (personnes physiques), elles exploitent 63% des surfaces agricoles recensées.

Néanmoins son effectif décroit significativement (- 36%) au profit des formes sociétaires. Entre les deux recensements elles augmentent quant à elles de 60 % :

- Les GAEC sont la forme sociétaire la plus représentée avec 9,5% des exploitations qui exploitent 21% des surfaces agricoles recensées. Cette forme juridique progresse de 21 %.

Forme juridique des exploitations agricoles du territoire du Scot

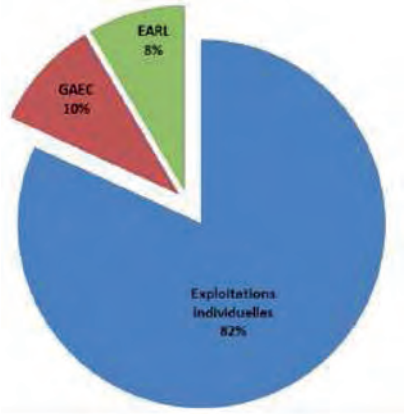

- Les EARL sont également bien représentés avec 8,2% des exploitations occupant 12,6% de la SAU en 2010 et son effectif croit de 143%.

Ces formes sociétaires sont de plus en plus choisies par les exploitants, notamment les éleveurs. Elles permettent notamment un regroupement limitant le phénomène de solitude et répartissant les contraintes sur plusieurs personnes.

Forme juridique des exploitations agricoles

	Exploitations				SAU (ha)			
	2000	2010	%	Évolution	2000	2010	%	Évolution
Total exploitations	1216	891		-26,7%	50156	48730		-2,8%
dont								
Exploitations individuelles	1096	699	78,5%	-36,2%	39857	30750	63,1%	-22,8%
GAEC	70	85	9,5%	21,4%	7040	10403	21,3%	47,8%
EARL	30	73	8,2%	143,3%	1815	6153	12,6%	239,0%
autre	20	34	3,8%	70,0%	1444	1424	2,9%	-1,4%

Forme juridique des exploitations agricoles (RPG 2014)

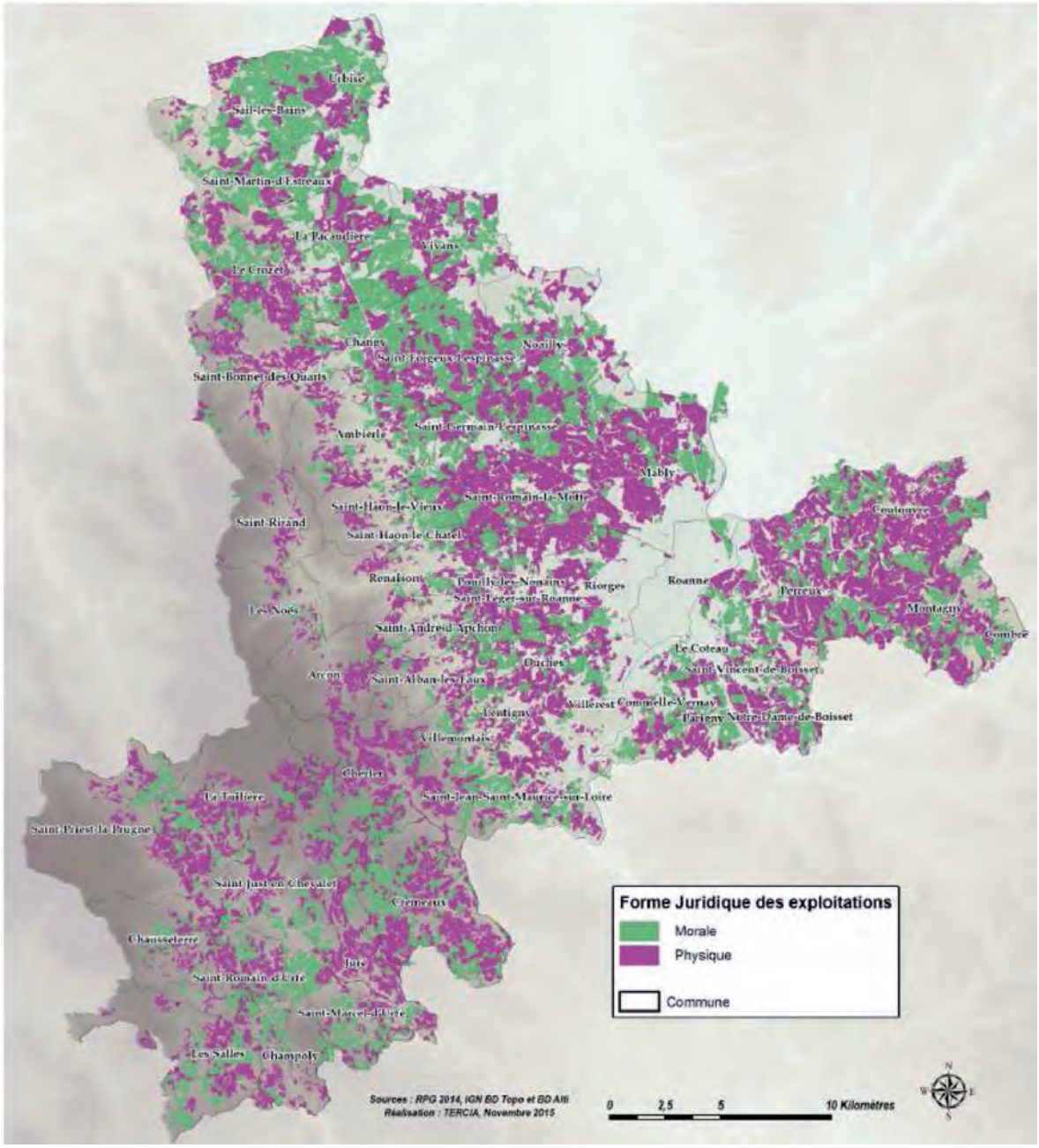

Sources : RPG 2014 - IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Une proportion en augmentation des grandes exploitations agricoles (au regard des critères économiques)

Cette analyse est réalisée à partir de la Production Brute Standard (PBS)[11].

En 2010, 553 des 891 exploitations agricoles sont classées en moyennes et grandes exploitations (dont 134 en grandes exploitations). Elles représentent plus de 60 % de l'effectif et plus de 90 % des surfaces utilisées.

La professionnalisation des exploitations agricoles est marquée sur le territoire du SCoT comme à l'échelle départementale entre 2000 et 2010 : le nombre de grandes exploitations progresse de plus de 26 % (25 % dans la Loire) en 10 ans tandis que 37 % (37 % dans la Loire) des petites et 27 % (31 % dans la Loire) des moyennes exploitations disparaissent.

Evolution de la taille économique des exploitations entre 2000 et 2010 par secteur

	évolution 2000-2010		
	petite	moyenne	grande
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	-41,3%	-25,0%	-4,3%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	-40,5%	-36,2%	8,3%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	-51,6%	-7,1%	38,5%
Groupe 4 (Piémont Nord)	-57,8%	-7,3%	-10,0%
Groupe 5 (Piémont Sud)	-25,0%	-23,3%	9,1%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	-24,7%	-45,3%	58,3%
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	-27,9%	-31,9%	125,0%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	-20,0%	-28,6%	0,0%
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	-22,7%	-27,0%	35,3%
Total	-37,1%	-26,9%	26,4%

La répartition des exploitations en fonction de leur dimensionnement économique diffère selon les secteurs du territoire du Scot.

Le secteur urbain du Roannais ne présente aucune exploitation de dimension économique importante, et une majorité d'exploitations non professionnelles (plus de 62%). Les disponibilités foncières sur ces communes où l'urbanisation est importante et par le type de production peuvent expliquer ces caractéristiques économiques des exploitations localisées sur ce secteur urbain.

La part des petites exploitations est également importante dans les groupes 4 (43%), secteur de piémont et 6 (56%), secteur de Montagne. A l'inverse le groupe 1, secteur de plaine présente un taux d'exploitations professionnelles particulièrement fort 22% de grandes exploitations et 51 % de moyennes exploitations.

[11] Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation et sa spécialisation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible en affectant à chaque donnée de structure un coefficient représentant le potentiel de production unitaire : le coefficient de PBS. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation.

Evolution de l'âge des exploitants entre 2000 et 2010

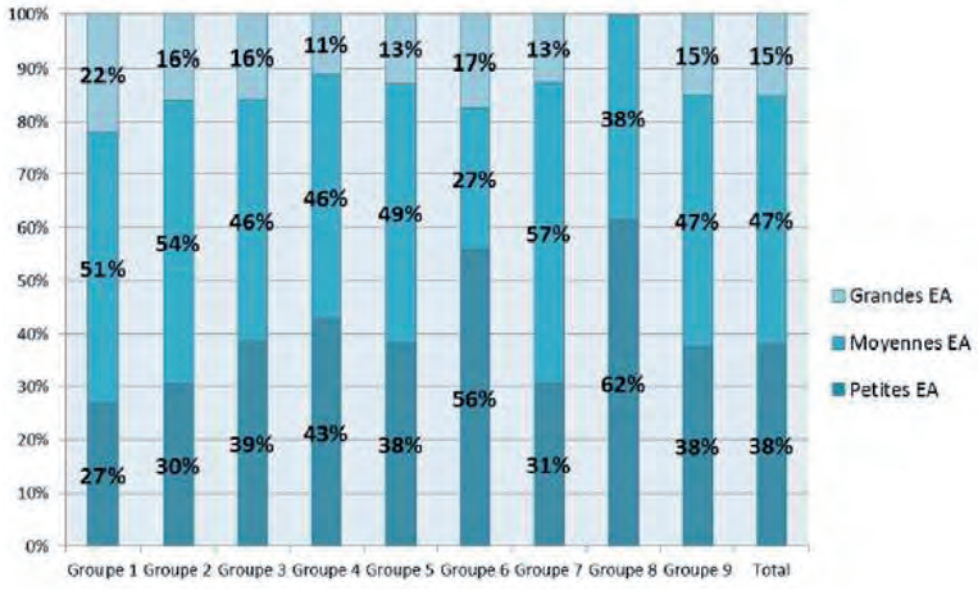

Vieillissement des exploitants et transmission des exploitations

Un vieillissement des exploitants au cours des 10 dernières années

Les chefs d'exploitation sont plus âgés sur le territoire du Scot que sur le département de la Loire. La proportion de moins de 40 ans est de 21 % contre 24 % dans la Loire.

La part des exploitations dont le chef de l'exploitation a plus de 50 ans est plus importante en 2010 (presque la moitié) qu'en 2000 (42%) ce qui pose la question de la reprise des exploitations dans les décennies à venir, problème souvent évoqué par la profession agricole et les exploitants eux-mêmes.

Evolution de l'âge des exploitants entre 2000 et 2010

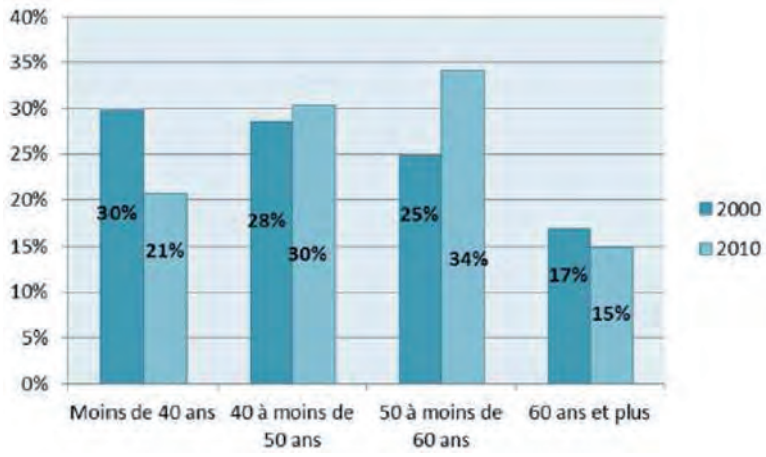

Age du chef d'exploitation pour les exploitations agricoles individuelles

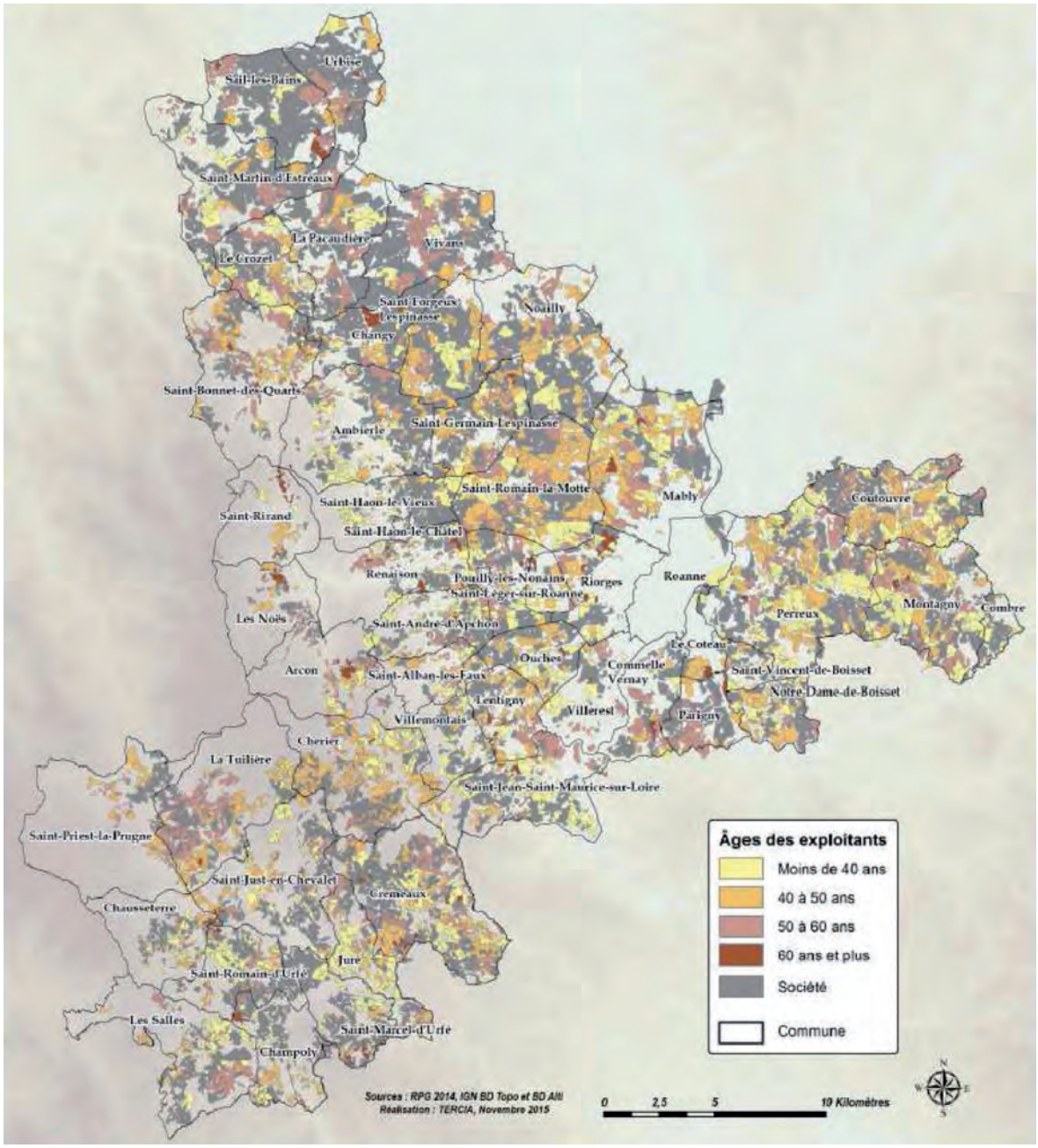

Sources : RPG 2014 - IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Un renouvellement des exploitations incertain

Source RGA 2010

50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans. Seules 24% des exploitations ont un successeur identifié (coexploitant ou autre) et ne concernent que 35% de la surface agricole du territoire. Pour 18% de ces exploitations, aucun successeur n'est identifié et l'exploitation va disparaitre et pour 58% (représentant 57% de la SAU des plus de 50 ans) l'avenir de l'exploitation est incertain puisque l'exploitation est sans successeur connu. Cette proportion est plus élevée que la moyenne française (50% en 2010).

De manière majoritaire, les cédants sont principalement des exploitants éleveurs bovins allaitants en association avec ou sans autre production.

Dans 3% des successions il s'agit d'une transmission d'exploitation au co-exploitant, c'est-à-dire, souvent à la conjointe collaboratrice, ce qui donne un temps de réflexion supplémentaire pour la transmission (pour lesquelles la succession réelle reste inconnue). Néanmoins, ce type de succession est souvent accompagné d'une réduction de la SAU, les locations abandonnées étant souvent vouées à l'agrandissement d'exploitations voisines. La taille de l'exploitation peut au final être insuffisante pour l'installation d'un jeune dans des conditions économiques suffisantes.

Succession des chefs d'exploitation âgés de 50 ans et plus

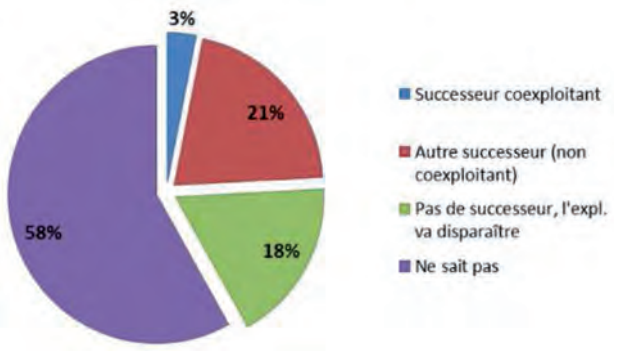

La succession familiale reste sur le territoire du roannais une transmission importante. Elle masque souvent deux réalités : il peut s'agir soit d'une véritable installation d'un descendant pour vivre de la production agricole (souvent ces installations se font sur des structures de taille importante et modernisées) soit d'une installation en pluriactivité ; les enfants ont souvent déjà une activité extérieure mais souhaitent conserver l'exploitation familiale ou bien la taille de l'exploitation n'est pas assez importante pour en extraire un revenu.

Dans les autres cas, l'exploitation est soit destinée à l'agrandissement des exploitations voisines existantes soit au confortement d'une installation dont la surface ne permettait pas sa viabilité (par exemple par la fusion de deux petites exploitations).

A noter que les cédants n'envisagent que dans de rares cas de vendre (ou louer) leur maison d'habitation qui se situe bien souvent au cœur de l'exploitation. Cet aspect peut constituer un frein important à l'installation (difficulté de logements à proximité pour le jeune installé et bâtiments d'exploitation accolés à la maison d'habitation devant difficilement utilisables).

Un nombre d'installations en hausse au niveau départemental

Données à l'échelle départementale Coup d'oeil Loire

« Depuis 2005, le nombre de dotations jeunes agriculteurs (DJA) est en hausse. En moyenne 97 DJA (2010) par an sont accordées dans le département de la Loire pour 95% dans les moyennes et grandes exploitations. »

En 2014, le point Accueil installation a réalisé 409 entretiens individuels dont 297 étaient un premier entretien. Sur les candidats rencontrés au PAI une large majorité (40%) souhaite s'installer avec une production bovine (lait ou viande). 13 % envisagent une production maraichère et 10 % une activité équine.

La moitié des candidats (51%) souhaite s'installer avec une seule production, un tiers avec 2 productions et 15 % avec 3 productions ou plus. Les candidats à l'installation rencontrés souhaitent pour 29 % d'entre eux s'installer en agriculture biologique et 31% envisagent de commercialiser leur production en circuits courts. Ces proportions sont nettement au-dessus des moyennes rencontrées sur le territoire. Les systèmes de production et de commercialisation évoluent de manière significative avec le changement de génération. ….

Données à l'échelle de l'arrondissement de Roanne

Entre 2010 et début 2015 sur le département de la Loire ce sont 394 jeunes agriculteurs qui se sont installés avec des aides (DJA). Sur ces 394 JA, 54 sont localisés sur l'arrondissement de Roanne.

Selon les acteurs du territoire interrogés, les freins identifiés à l'installation seraient les suivants :

- Structure foncière : morcellement des exploitations et de la propriété
- Le manque de distance des bâtiments d'élevage par rapport aux habitations (bâtiments d'exploitation enclavés dans un bourg n'ont que très peu de valeur) et le cout de reconstruction freine les installations
- La difficulté de trouver un logement proche du siège d'exploitation (la plupart des cédants ne souhaitant pas quitter leur habitation)
- Le coût de reprise d'une exploitation de grande taille peut s'avérer également comme un frein. Les exploitations de la plaine qui se sont modernisées et agrandies ces dernières années peuvent être difficiles à reprendre. Cette problématique de la reprise des exploitations n'est pas spécifique à ce territoire, en effet pour maintenir leurs revenus les exploitations ont augmenté sensiblement leurs surfaces au cours des deux dernières décennies (système extensif caractérisé par l'absence de friches agricoles et donc par l'exploitation de l'ensemble des terres agricoles disponibles). Mais cette augmentation significative des surfaces des exploitations agricoles posent aujourd'hui le problème de leurs reprises, en particulier pour des reprises hors cadre familial, car peu de candidats à l'installation ont les moyens d'acquérir des exploitations ayant une taille suffisante pour leur garantir un revenu suffisant et très peu d'entre eux obtiennent un prêt de la banque leur permettant de faire cet investissement.
- La non-viabilité de petites structures d'exploitation. Des exploitations ne sont pas transmissibles en l'état : non rentable (car trop petite), bâtiments d'élevage à remettre aux normes…
- Deux autres raisons sont également déclarées la crainte des propriétaires vis-à-vis des hors cadre familiaux et la tradition de location non verbale incompatible avec les aides aux jeunes agriculteurs.

Une part significative d'exploitations présentant un fort niveau de dispersion parcellaire

Parmi les contraintes conditionnant le mode d'utilisation des parcelles et la viabilité économique des systèmes tournés vers l'élevage, les contraintes géographiques ont une importance croissante dans le contexte actuel d'agrandissement des exploitations et de diminution de la main-d'œuvre disponible.

La dispersion du parcellaire des exploitations, en particulier pour les exploitations tournées vers l'élevage, est un élément essentiel à prendre en compte et qui peut justifier une intervention publique. En effet de nos jours, il devient de plus en plus difficile d'avoir une exploitation économiquement viable avec un parcellaire morcelé et dispersé.

Une analyse plus exhaustive et spatialisée de la dispersion du parcellaire et de la structure foncière des exploitations agricoles est réalisée dans le chapitre 4.2.

Cette analyse met en évidence un niveau de dispersion parcellaire des exploitations difficilement compatible avec les conditions actuelles d'exploitations (baisse de la main d'œuvre, coût du carburant, conflit d'usage avec les non agriculteurs, ….). C'est un sujet de préoccupation pour l'activité qui a été souligné

à plusieurs reprises par les exploitants et les professionnels du secteur (entretiens, réunions et ateliers participatifs).

Près d'1/3 des exploitations agricoles (31%) ont un niveau de dispersion de leur parcellaire pouvant être qualifié de fort à très fort. De plus, elles exploitent la moitié de la surface déclarée au RPG.

Un mode de faire valoir tourné vers le fermage : un atout pour la transmission des grandes exploitations mais une fragilité en situation de pression foncière

Les exploitations du territoire du roannais ont un mode de faire valoir tourné principalement vers le fermage : la proportion estimée en mode de faire valoir indirect étant d'environ 2/3.

De manière générale, les petites exploitations de moins de 20/25 ha ont une part de leur terrain en propriété plus importante que les grandes exploitations.

La forte proportion de surface en fermage, notamment pour les grandes exploitations est un atout non négligeable dans le cadre des transmissions. En effet, la taille de certaines exploitations a atteint un tel niveau que l'investissement initial pour un jeune agriculteur est trop important. La prise en fermage de la plupart de son exploitation permet de réduire le coût d'installation et donc de faciliter les reprises.

Néanmoins, sur le territoire du Roannais, comme sur d'autres territoires nationaux, la terre a une valeur patrimoniale et est considérée comme un héritage par certains exploitants agricoles. Cette conception s'oppose à son utilité même « être un outil de travail » et, lors des cessions peut s'avérer problématique pour la remise en culture de certaines parcelles à travers les baux ruraux. En effet, lors d'une transmission, s'il n'y a pas de jeune dans la famille qui souhaite reprendre l'activité agricole, les terres peuvent ne pas être mise à la location et éventuellement pénaliser une installation hors cadre familial (type d'installation qui devient de plus en plus courante).

Enfin, on note également la rétention de certains propriétaires qui ne mettent pas en fermage leur parcelle en attendant un hypothétique passage de celle-ci en constructibles dans les zones de pressions foncières (spéculation foncière) ou bien un simple désintérêt face au devenir de leur bien.

2-2-4- Approche par filière

Une diversité de production agricole néanmoins dominée par l'élevage bovin

D'un point de vue agricole, le Roannais est caractérisé par trois éléments principaux :

- La dominance du système bovin sur le territoire mais une diversité de productions (élevage allaitant, laitier, viticulture, produits fermiers…) est due notamment à une hétérogénéité pédoclimatique (plaine roannaise au centre, plateau ou petite montagne sur les contours).
- L'agriculture s'articule autour de l'agglomération roannaise.
- L'approvisionnement des 70 000 habitants entre, bien sûr, en compte, mais surtout, le bassin d'activités, important pour cette zone rurale, offre des emplois aux conjoints, structurant ainsi le patrimoine et la vie familiale des exploitations agricoles.

L'élevage charolais allaitant (plaine roannaise) est la première production sur un secteur où les surfaces enherbées sont largement majoritaires, 83 % des UGB sont des bovins. Le vignoble Côte Roannaise s'affirme de plus en plus depuis la validation de son AOC en 1994. Les élevages ovins (Agneaux de l'Adret) et caprins (fromages de chèvre notamment) sont présents et complètent l'offre locale.

Les produits issus de la transformation sont nombreux sur le Roannais mais les volumes produits sont variables selon les filières.

- Issus du lait (bovins, caprins, ovins) : fromage blanc, frais, sec, mi sec, affiné, lait, beurre, crème
- Issus de la viande (bovins, ovins, porcins) : viande à la découpe, charcuterie, conserves
- Issus de la volaille (poulets, dindes, pintades, cailles, oies, chapons, canards, lapins) : viande au détail, foie gras, conserves
- Miel

L'élevage bovin

Le Roannais constitue une zone de transition entre une zone charolaise allaitante au Nord et une zone plus laitière au sud. Ainsi, le territoire du Roannais combine ainsi plusieurs systèmes de production, même si leur proportion évolue.

La production allaitante est majoritaire sur le territoire du Scot et on constate une augmentation globale du cheptel charolais dont une part se fait au détriment des races laitières. En 2010, on dénombre 4,2 vaches allaitantes pour 1 vache laitière et la tendance se poursuit (en 2000 ce rapport était de 4,0).

Mais ce n'est pas la seule production de la zone : l'élevage laitier est encore bien présent notamment sur les zones de relief. Un certain nombre d'exploitations ont un système de production mixte : allaitant/ laitier.

La filière « Bovins allaitants »

Caractéristiques de la filière

Les groupes 1,2 et 9 constituent la plaine roannaise, région agricole traditionnellement orientée vers l'élevage charolais. La production agricole est tournée vers la viande bovine charolaise et le lait dans une moindre mesure. Il s'agit de systèmes extensifs valorisant la première richesse de la région : l'herbe complétée par la production d'un peu de céréales autoconsommées. Ce sont des exploitations dites traditionnelles restant encore à taille humaine. La tendance actuelle montre une professionnalisation des exploitations avec une augmentation de leur taille (superficie et taille du cheptel) tout en maintenant des unités de main d'oeuvre relativement basse.

Pour se différencier et pour mieux valoriser leur production, les producteurs ont développé des signes de qualités tels que les labels charolais et filières qualité (notamment carrefour).

On relève deux grands types de produits sur le territoire : les veaux de 8/12 mois destinés à l'engraissement et la vente de femelles engraissées (génisses et vaches de réforme).

De jeunes bovins male destinés à l'export

Le Roannais est un territoire dit de « naisseurs ». La majorité des veaux ne sont pas engraissés sur le territoire. En effet, c'est un territoire herbagé où les possibilités de polyculture ne sont pas forcément adaptées et où l'import de complément pour l'alimentation limiterait la rentabilité de leur engraissement (sans compter le besoin en main d'oeuvre plus important). Proche de l'Italie les exploitations du roannais vendent la majorité de leurs broutards à l'export. Il s'agit principalement de l'Italie mais aussi des pays de l'Afrique du Nord et la Turquie. La filière mâle est donc fortement dépendante de l'Italie et a

peu de marges de manœuvre à l'heure actuelle. Cette dépendance à l'export peut engendrer des problèmes d'écoulement. Pour exemple : la France traverse aujourd'hui une crise sanitaire ne permettant plus l'export des bovins, les exploitations roannaises se retrouvent ainsi coupées de leur débouché.

Il s'agit de la vente de broutards de 400kg. La particularité des systèmes de production du roannais est un vêlage précoce (septembre/octobre) amenant sur le marché les broutards plutôt vers mai – juillet.

Il n'y a que très peu d'engraissement sur le territoire.

L'engraissement des bovins femelles

Sur le territoire du Roannais, les exploitations réalisent en revanche l'engraissement des femelles. La production est répartie entre les génisses de 3 ans et les vaches de réforme. À noter que les vaches de réforme issues de la production laitière constituent une part non négligeable des volumes.

Pour le département de la Loire, en 2013 l'abattage d'animaux de boucherie gros bovins était de 56 716 tonnes, soit près de 60 % du volume régionale et de 11 642 tonnes pour les veaux de boucherie, soit 61 % de la production Rhônalpine. 1er rang de la production bovine.

Deux outils d'abattage et de transformation sont présents localement celui de Roanne et celui de Charlieu. Ainsi, la production de viande profite d'abattoirs de dimension industrielle (l'abattoir de la SICAREV à Roanne pour les bovins) et de dimension traditionnelle comme l'abattoir de Charlieu. Ces abattoirs locaux sont considérés comme une réelle opportunité de valorisation locale d'une part des volumes. Cette diversité d'outils de transformation permet à la fois de développer les filières longues (grandes et moyennes surfaces) et les filières locales (boucheries, circuits courts, vente directe)… À noter sur le territoire la spécificité d'un réseau de bouchers relativement bien développé et s'approvisionnant localement.

Les acteurs

La SICAREV est un des acteurs principaux de la filière bovin allaitant sur le territoire avec un centre d'abattage, de découpe et de transformation sur la commune de Roanne. Les exploitants se tournant vers la SICAREV sont adhérents à Actis Bovins (900 adhérents en 2013 sur la Loire). La SICAREV fournit notamment sur les circuits GMS.

A noter que certaines grandes surfaces jouent le jeu du local et souhaite améliorer leurs circuits d'approvisionnement locaux (exemple d'Intermarché, Super U).

Acteurs indépendants représentant également une part importante des débouchés avec négociants privés, chevillards et boucheries. Il s'agit de circuits plutôt tournés vers le local.

Les signes de qualité spécifiques

AOC bœuf de Charolles

Le charolais a obtenu son AOC en 2010. L'aire de cette AOC est assez étendue et comprend les petites régions de l'Autunois, le Morvan, la Sologne Bourbonnaises, le Charolais, le Brionnais, le Clunysois, la Plaine Roannaise.

Cette AOC présente des contraintes importantes : chargement inférieur à 1,8 UGB/ha, 80% de la SAU en herbe et les animaux doivent être nés, élevés, engraissés et abattus dans la zone. Le système d'alimentation avec des compléments à base de céréales, de luzerne et de lin est également un frein important à son développement. En effet, les tourteaux de lin sont couteux et limitent la rentabilité du passage en AOP d'un élevage.

Aujourd'hui cette appellation est peu sollicitée par les exploitations du secteur. En effet, elle n'est pas considérée comme apportant une valeur ajoutée par rapport au label rouge actuel. Toutefois, la SICAREV souhaite relancer une campagne auprès des exploitations, ce qui pourrait avoir des conséquences dans les années à venir sur son développement.

Perspectives : des évolutions incertaines

- Adéquation de la race charolaise : La tendance actuelle à l'agrandissement implique une adaptation des systèmes de production. À l'heure d'aujourd'hui, la race charolaise est peu adaptée à des exploitations de grande taille. Elle est ainsi délaissée au profit de races plus rustiques comme l'Aubrac pour certaines exploitations en cours d'agrandissement. Un travail d'amélioration de la race charolaise est en réflexion pour les rendre plus adaptées aux évolutions des systèmes d'exploitation mais également à la demande (les vaches de réforme de race charolaise ne sont en effet pas adaptées au standard actuel, ce qui limite la rentabilité de leur engraissement).
- Développement de marchés de niches : certains producteurs mènent une réflexion sur de nouveaux débouchés. L'exemple actuel est celui du steak haché en vente directe.
- Concurrence mondiale : La concurrence sur le secteur bovin s'est fait ressentir ces dernières années. L'embargo russe a notamment eu pour conséquence un report des exportations polonaises, allemandes vers le marché français. Le prix au kilo provenant de ces pays sont aujourd'hui bien plus bas (environ 1€50/kg de moins) que ceux du coût de production de la viande charolaise, impliquant des difficultés d'écoulement des stocks issus du territoire. Le coût de production cher par rapport au prix du marché ne permet plus pour certains de pouvoir retirer un revenu.
- La crise sanitaire : la crise sanitaire que subit la France cette année est également source de crainte pour l'avenir. Si celle-ci persiste la filière d'exportation des broutards sera mise à mal.
- Changement climatique : cette année a été une forte année de sécheresse qui a imposé aux producteurs l'achat de fourrage.

La filière « Bovins laitiers »

Caractéristiques

Le département de la Loire est le premier producteur de lait de la région Rhône Alpes.

Le cheptel de vaches laitière a tendance à fortement diminuer. Sur le territoire du Scot, le cheptel a diminué de plus de 7 % en 10 ans (2000/2010) et le nombre d'exploitations ayant un atelier vaches laitières a diminué de près de 40%. Sur le département, la taille des exploitations spécialisées dans la production laitière est de 27 vaches. Il s'agit souvent d'un système associé (bovins allaitants/caprins…). La majorité des exploitations sont de moyennes ou grandes tailles et la part des exploitations non professionnelles est faible. L'augmentation de la taille des troupeaux dans les exploitations maintenant ce type de production a ainsi été notable. La diversité des tailles d'exploitations laitières peut également s'expliquer par le débouché choisi (lait vendu à la coopérative, lait transformé sur place pour être vendu en circuit court).

Au final, le volume de lait produit se maintient relativement. Si la densité laitière devenait trop faible dans certains secteurs, les entreprises de collecte pourraient quitter le secteur pour cause de non rentabilité.

A noter que les systèmes de production mixte allaitants/laitiers et la faible concentration d'exploitations laitières par commune peuvent induire dans certaines zones des pertes de dynamisme des exploitations (même si cela n'est pas à généraliser) ; les exploitations deviennent obsolètes, elles n'ont pas su évoluer pour s'adapter à la demande d'aujourd'hui. Ce constat peut à termes poses des difficultés de reprise de l'exploitation mais également, dans un système s'ouvrant à l'international « ternir » l'image de la production de lait sur ce territoire (les auditeurs étrangers étant extrêmement exigeants).

En 2013, sur le département de la Loire, la production de lait de vache était de 357 million de litres dont 91 % sont destinés à la livraison industrielle. Ce volume produit représente 23% de la production régionale. 91% des volumes sont destinés dans le département à la réalisation de produits frais (crème conditionnée, laits fermentés, desserts lactés) le reste étant destiné à la production de fromage.

Les exploitations tournées vers la collecte de lait

Les exploitations du territoire sont tournées vers les systèmes de collecte pour la majorité. Les trois principaux du secteur sont SODIAAL, LACTALIS et DANONE. Ces entreprises de collecte de lait de dimension nationale permettent de pouvoir accéder à des marchés assez larges mais limitent l'adaptation aux contextes locaux Les exploitations laitières livreuses sont des exploitations produisant environ 300 000 litres par an, ce qui est au-dessus de la moyenne du Sud Est (270 000 L).

SODIAAL est le collecteur principal sur le territoire du Roannais (75% du lait collecté). Plus de 90 exploitations du territoire du Roannais (pour 29 millions de litres /an) sont adhérentes à SODIAAL et sont localisées sur 23 communes. Avec une concentration plus importante sur les communes de Crémeaux (22), Saint Just en Chevalet (8), Perreux (6) et La Tuilière (7). Les principaux clients de Sodiaal sont : les GMS (les 5 principales enseignes avec des plateformes d'achat), le BtoB (business to business). L'export constitue aujourd'hui 25% de leur chiffre d'affaire (dont seulement 8% hors Europe). Il existe deux lieux de transformation vers lesquels est acheminé le lait produit sur le roannais à Vienne (Candia et Yoplait) et Saint Etienne (Candia) pour le lait de consommation (68%) et pour les yaourts (25%).

Dans des ordres de grandeur différents en termes de volumes, d'autres collecteurs transformateurs sont également à notifier sur le territoire ou sa périphérie immédiate. Il s'agit notamment de la fromagerie des Monts d'Urfé et dans une moindre mesure de Laiterie du Forez. La ferme du Collet localisée à Renaison peut également être citée. Néanmoins, le lait provient de territoires extérieurs, l'approvisionnement n'est pas local.

Les exploitations tournées vers la production fermière

La transformation fermière des fromages est relativement importante sur le secteur. Les exploitations réalisent souvent de la vente directe de leur formage, mais peuvent également le vendre à des distributeurs locaux.

L'AOC fourme de Montbrison

3 communes du Sud du territoire du Scot (Les Salles, Champoly et Saint Romain d'Urfé) sont concernées par l'AOC fourme de Montbrison. Il n'y a néanmoins, aucun producteur sous cette AOP sur le territoire.

Il s'agit d'une production confidentielle. Les principaux opérateurs en produisant sont Lactalis et Casino (ayant racheté ELS).

Tendances et perspectives

Aujourd'hui la filière lait bovine est dans une période transitoire. De nombreux facteurs externes ont un fort impact sur la filière et les conséquences et les solutions à envisager sont encore difficiles à cerner.

- Volatilité des prix : la volatilité des prix laisse entrevoir que les exploitations agricoles vont devoir apprendre à gérer leur trésorerie différemment et de manière pluriannuelle pour lisser le chiffre d'affaire sur le long terme.

- Arrêt des quotas laitiers : la fin des quotas laitiers a été effective en avril 2015 (validé en 2003).

- Concurrence mondiale : la production laitière mondiale a été importante en 2015 induisant un déséquilibre du marché et générant des prix bas tels que les exploitations françaises n'en sont plus compétitives. L'embargo russe a également eu pour conséquence l'arrivée sur le marché français de produits laitiers des Pays Bas et de l'Allemagne notamment avec des prix très bas…En effet, les producteurs de ces pays ont un peu plus de marges pour baisser les prix un peu plus longtemps que les producteurs français.

- De nouveaux marchés, stratégie et filières en développement : certaines entreprises souhaitent faire évoluer leur filière afin de s'adapter au contexte actuel et de trouver de nouveaux clients. SODIAAL souhaite notamment développer une filière de lait bio au vu de la demande croissante des consommateurs des GMS (les ventes ont été démultipliées) et du nouveau marché asiatique qui se développe pour le lait infantile bio. Ainsi, l'objectif de SODIAAL est de passer de 90 millions de litres de lait bio collectés aujourd'hui en France à 190 millions le plus rapidement possible. Actuellement sur le territoire une information des exploitations sur cette nouvelle perspective reçoit plutôt un retour positif.

- Le risque de diminution de la densité des exploitations : aujourd'hui les volumes collectés se maintiennent avec une légère tendance décroissante. Néanmoins, certains acteurs s'interrogent sur l'avenir. Si la densité des exploitations laitières venait à diminuer, la collecte de lait pourrait ne plus être rentable dans certains secteurs.

Les autres filières d'élevage

L'élevage caprin

- Caractéristiques

L'élevage caprin constitue un atelier dans 5,5% des exploitations en 2010. L'élevage caprin a été délaissé par plus de la moitié des exploitants ayant cet atelier en 2000 (en 2000, plus de 8% des exploitations avaient un cheptel caprin).

Les cheptels restant se sont néanmoins agrandis puisque que le nombre total de mères a plus doublé passant de 1381 à 2605. Ainsi, la taille du cheptel moyen passe de 14 chèvres à 58 entre 2000 et 2010 montrant ainsi une professionnalisation et une spécialisation des exploitations caprines.

Il existe deux principaux types de systèmes de production caprins sur le territoire :

- la production caprine est un atelier annexe et non principal, la taille du cheptel est modérée. Les caprins sont souvent associés à un atelier bovin laitier (notamment vers le pays d'Urfé) ou à un atelier bovin allaitant (vers le Roannais).

- Exploitation spécialisée avec un cheptel autour d'une 40aine de mères. La moitié des exploitations livreuses sont spécialisée. Les élevages fromagers sont eux plus spécialisés que les livreuses : la charge de travail liée à la production fermière étant importante puisqu'elle associe 3 métiers (production, transformation, vente).

Le cours du lait caprins ayant été fortement chahuté, les exploitations spécialisées ont choisi le développement de la production fermière avec la construction d'un atelier de transformation. Le marché local est dynamique, une grande partie de la production est vendue localement.

Hormis les exploitants qui transforment sur place leur production, le lait de chèvre est principalement livré à la fromagerie d'Urfé (elle collectait en 2008 1 million de litre /an) et à la laiterie d'Ouroux via la coopérative laitière de Roanne.

- L'AOC fromage de chèvre charolais

La région charolaise a obtenu en 2010 l'AOC fromage de chèvre charolais. La zone de l'AOC s'étend sur 4 départements (l'Allier, la Loire, le Rhône et la Saône et Loire). Sur les 32 communes concernées sur le département de la Loire 9 sont sur le territoire du Scot. Il s'agit notamment des communes de la plaine roannaise pour sa partie nord et de l'Est. Aujourd'hui, sur le territoire cette appellation est peu suivie par les exploitations. Les producteurs de fromages réalisant essentiellement de la vente directe ou du circuit court n'ont a priori aujourd'hui pas besoin de se faire certifier pour écouler leur stock.

L'élevage ovin

Les élevages ovins du territoire sont spécifiquement tournés vers de l'allaitant. 132 exploitations en 2010 ont 6730 brebis mères allaitantes mais très peu d'exploitations ont un cheptel conséquent. Il n'y a pas de brebis laitières destinées à la production de fromage ou de produits dérivés du lait (seulement 4 exploitations).

En Rhône Alpes, on constate une sous production en ovin allaitant par rapport à la demande. Les élevages ovins sont peu nombreux sur le territoire et sur la Loire de manière générale même si l'attrait pour l'élevage ovin se renforce ces dernières années (moins de capital à investir initialement, cycle de production plus rapide permettant une trésorerie moins tendue, système tout à l'herbe adapté au territoire, résultats économiques meilleurs qu'il y a quelques années). Certaines exploitations combinent le système bovin allaitant avec un cheptel ovin.

L'élevage porcin

L'élevage porcin est peu développé sur le territoire du SCOT ROANNAIS en dehors d'un secteur localisé sur les zones de Montagne. Si 8% des exploitations du territoire détiennent des porcins, très peu sont des exploitations spécialisées. Il s'agit généralement d'un atelier complémentaire (souvent d'un système bovin). Il peut s'agir soit d'exploitations réalisant uniquement l'engraissement adhérant à la coopérative Cirhyo (porcins dirigés vers l'abattoir de Lapalisse dans l'Allier) soit d'exploitations fermières réalisant la transformation en charcuterie et souvent vendant en direct (utilisant l'abattoir de Charlieu).

La production et les abattages de porcs sont déficitaires par rapport aux besoins du bassin. La baisse de production constatée ces dernières années pourrait se poursuivre (difficultés de transmission des exploitations, faible densité d'élevages, mises aux normes des bâtiments et faible acceptation sociale d'ateliers porcins dans un territoire historiquement non producteurs de porcs). Les abatteurs industriels s'inquiètent quant à la sécurisation de leur approvisionnement, l'abattoir de Lapalisse doit acheminer des porcs depuis des régions éloignées pour pouvoir être rentable.

A l'inverse, la fabrication de charcuteries, notamment par les exploitants et leur succès témoigne d'un potentiel de développement de l'approvisionnement local.

L'élevage avicole

La production avicole est orientée principalement vers deux filières : une tournée vers l'agroalimentaire avec des filières de qualité (IGP volaille du Forez notamment) et une vers la vente directe.

La production de la Loire destinée aux filières longues est orientée vers un écoulement régional. La production de volailles de chair est dirigée vers l'abattoir de Valeyre à Saint Martin d'Estreaux (et secondairement vers d'autres abattoirs situés dans des départements limitrophes). Il s'agit principalement de production de poulets et de dindes.

Une petite dizaine d'exploitants du territoire adhère à la coopérative Vert Forez (80 adhérents approchant le million de volailles mises en production par an).

Quelques producteurs de volailles fermières pratiquent la vente directe. Cette production est souvent réalisée dans le cadre d'une diversification d'une activité de lait ou de viande bovine. Cet atelier de production complémentaire améliore la viabilité de certaines exploitations (notamment quand leur surface agricole limite l'agrandissement de leur cheptel bovin). La vente de ces produits se fait principalement à la ferme ou sur les marchés. En ce qui concerne l'abattage de volailles fermières, les éleveurs de la zone utilisent largement les prestations de l'outil de l'ESAT du Colombier situé à Crémeaux. Son nouvel abattoir (2014) peut désormais accueillir 100 000 volailles par an.

Les besoins des consommateurs restent importants comparés à la production. Il existe une forte demande pour la production de poulet fermier label rouge ou issus de l'agriculture biologique mais également pour de la production standard de poulets et de dindes.

La production d'œufs reste à la marge et complémentaire d'un autre atelier principal. En 2014, sur le département de la Loire (source DGAL), la capacité de production des bâtiments de poules pondeuses était de 51 050 dont 35 850 en biologique et 15 200 en plein-air.

La demande, notamment de la part d'industries agroalimentaires implantées localement n'est pas satisfaite par la production. Il existe une marge de développement de cette filière relativement importante.

La viticulture : une production sous signe de qualité et protégée par le PAEN

La viticulture est essentiellement localisée dans sur la Côte Roannaise. Elle s'étend sur les coteaux en bordure orientale des Monts de la Madeleine. 10 communes sont concernées. La partie Ouest de ces communes, contrefort des Monts de la Madeleine est couverte par la vigne pour partie.

Sur les 50 producteurs sur le Roannais 30 sont des exploitations professionnelles spécialisées. Les 20 autres exploitations complètent leur production avec un élevage bovin ou ovin. Ainsi les exploitations ont un peu moins de 4 ha de vigne et une vingtaine d'hectares en herbe pour la production bovine ou ovine.

Afin de mieux valoriser leur production, la quasi-totalité de la production est sous signe de qualité. 90 % des 215 ha sont sous AOC Côte Roannaise rouge et les 10 % restant en vin de Pays d'Urfé (vin blanc). Cette AOC a été définie par décret en 1994. Parallèlement au développement en AOC des rouge, l'IGP d'Urfé sur les blancs s'est également conforté ces quinze dernières années et permet de compléter la gamme de vins proposée par les vignerons du roannais. L'AOP tire l'ensemble du vignoble.

L'aire de l'AOC s'étend sur 14 communes (dont deux hors périmètre du SCoT) mais 10 sont productrices (ces 10 étant toutes localisées sur le territoire du SCoT). L'aire d'appellation s'étend sur seulement 1 700 ha dont 400 sont partis à l'urbanisation ces dernières années. La production est concentrée sur 5 communes (Villemontais, Saint André d'Apchon, Renaison, Saint Haon le Vieux, Ambierle) qui regroupent 90% des surfaces plantées.

La production globale est d'environ 10 000 hectolitres par an dont les volumes sont écoulés majoritairement via de la vente directe ou par le circuit CHR (café, hôtel, restaurant). A noté que 92 % des volumes sont vendus en France et 8 % à l'exportation.

Cette production représente une part importante de la totalité des volumes produits dans le département ; plus d'un tiers.

Ce territoire viticole ne s'appuie sur aucune coopérative. Il s'agit uniquement de caves particulières qui maîtrisent donc l'ensemble de leur production. L'absence d'intermédiaire permet une marge plus importante pour l'exploitant. Les négoces sont également absents du territoire. Il y a eu une tentative d'implantation d'un négoce qui n'a pas abouti. Ce type d'intermédiaire pourrait permettre de faciliter l'installation de jeunes dans le cas où les négoces prévoiraient des contrats pluriannuels permettant une visibilité à moyen terme. Le négoce pourrait être avantageux pour certains types d'exploitations qui ne sont pas adaptés à la vente directe et pour lesquelles la prise en main de l'aval permettrait le maintien à flot de l'exploitation.

Aujourd'hui, la production de vin sur le roannais est une production d'un vin de qualité. Dans les années précédentes une part importante des volumes étaient produits sous la démarche Terra Vitis (Toutes les interventions sont raisonnées pour limiter l'impact sur l'environnement, sur l'homme et sur le vin. Chaque pratique est enregistrée pour une transparence totale envers le consommateur : c'est la traçabilité – reconnue HVE haute valeur environnementale). Cette démarche a évolué avec le temps vers la certification bio. La proportion du vignoble en agriculture biologique est très importante du vignoble : plus de 30% sont certifiés, soit 8/9 exploitations agricoles (et deux en conversion).

La petite taille du vignoble peut être un frein à son développement dans un territoire de grands vins connus qui a rendu difficile le façonnement de son image. D'autant plus que le faible volume produit et le faible nombre de producteurs pour cet AOC induit des difficultés pour la communication autour de cette appellation (les moyens humains et financiers étant limités). Les faibles volumes restreignent également l'accès à certains types de marché tel que l'export où des volumes importants peuvent être demandés.

Enfin l'absence de structuration de la filière aval (coopératives, négociants…) freinent l'installation nouvelle d'exploitation. En effet, tout exploitant souhaitant développer une production viticole doit investir dans une cave et se constituer un fond de clientèle dès la première année.

Le contexte actuel du vin sur le territoire est plutôt bon, l'ensemble des volumes trouvent des débouchés. Malgré une image ternie par les productions quantitatives plus que qualitatives des décennies passées, le vignoble des Côtes Roannaises voit sa notoriété augmentée par les efforts de communication locale et nationale qui ont été réalisés auprès des professionnels. Le grand public est encore peu averti et ne connait que peu cette appellation.

A noter que le territoire du roannais une route des vins est présente et permet de rendre plus lisible les points de vente directe aux touristes.

L'agriculture biologique

La situation dans la Loire

Observatoire de l'agriculture biologique en Rhône Alpes (2013)

La Loire est le 6ème département de Rhône Alpes (sur 8) en surfaces conduites en agriculture biologique ou en conversion avec 10 600 ha soit 4,1% de la SAU départementale. En 2013 cela concerne 266 exploitations agricoles. Ces dernières années marquent une progression très forte du nombre de conversions : En 2008 seulement un peu plus de 4000 ha étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique.

En 2013, les surfaces en productions végétales en AB sont majoritairement des cultures fourragères (+ de 80% de la SAU et + de 40 % des exploitations en bio). La deuxième production en AB concerne les céréales et oléoprotéagineux avec 31 % de la surface totale en AB et 16 des exploitations.

Caractéristiques du territoire du Roannais

Remarque : les données concernent un territoire un peu plus large que le territoire d'étude (notamment la COPLER et le pays de Charlieu). Source ARDAB

Au 1er janvier 2015, on compte 68 exploitations en agriculture biologique ou en conversion sur le territoire du Roannais pour 2350 hectares. Entre 2008 et 2015 le territoire du Roannais a connu une forte conversion à l'agriculture biologique ; en 2008, seulement 26 exploitations étaient engagées dans l'agriculture biologique contre 68 début 2015 soit une augmentation de 160% du nombre d'exploitations bio ou en conversion. Sur le territoire du Roannais, l'ARDAB constate une vraie dynamique bio ces dernières années. Les exploitants agricoles y sont attentifs et tendent dans leur pratique vers l'agriculture bio pour une partie. Une association « vivre bio en roannais » est également active sur le territoire.

Une des principales spécificités de l'agriculture biologique de ce territoire est la diversification proposée par les exploitations certifiées, elles possèdent souvent plusieurs ateliers de production.

Concernant leur orientation principale, 50 % des exploitations en agriculture biologique ont un atelier de production principale en élevage. Il s'agit essentiellement de bovins lait (47% des élevages en bio) ou de bovins allaitant (41%).

3 autres productions sont principalement concernées par l'agriculture biologique il s'agit de la viticulture (16%), du maraichage (15%) et d'une production mixte élevage/culture (volaille/maraichage, bovin/maraichage, ovins/viticulture…) pour 13%.

Orientations technico- économiques des exploitations bio ou en cours de conversion sur le roannais

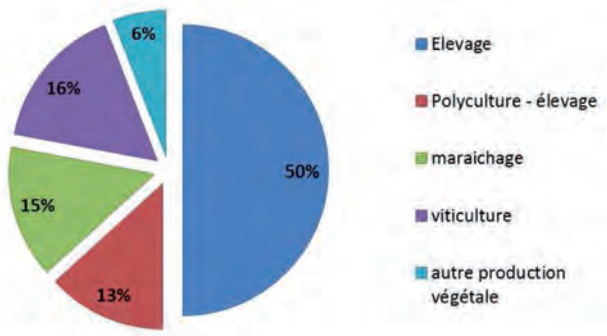

La grande majorité des exploitations en agriculture biologique commercialise en vente directe (vente à la ferme, marché de producteurs…). Sur le département de la Loire cela correspond à 80 % d'entre eux. Cette part très importante résulte de nombreux facteurs :

- forte demande locale de produits bio, le bassin de consommation étant imbriqué dans le bassin de production, il existe une facilité pour l'écoulement de la production en vente directe
- les exploitations en maraichage ou en viticulture sont des exploitations de petites tailles pour qui la vente directe est un des moyens d'être rentable
- l'élevage bovin allaitant du Roannais est en majorité du charolais, race pour lequel il n'existe pas forcément de valeur ajoutée pour les exploitants de passer en bio (le charolais local étant déjà gage de qualité pour le consommateur). D'autant plus que la structuration de la filière longue est aujourd'hui peu structurée pour accueillir une production bio sur le territoire.

La plateforme Bio A Pro

Créée en 2009, la plateforme Bio A Pro est une plateforme de centralisation située dans les monts du Lyonnais. Son objectif est de mutualiser les transports et d'offrir aux collectivités une gamme complète de produits biologiques locaux d'une part et de permettre aux agriculteurs et transformateurs locaux d'accéder à des marchés réguliers et à forte valeur ajoutée en réduisant leur charge de travail et les coûts liés aux livraisons.

Actuellement la plateforme est localisée à Brignais, assez loin du territoire du Roannais, limitant son accessibilité pour les exploitants et collectivités. Il existe un projet de construction d'une annexe dans la Loire qui faciliterait son utilisation.

Perspective : des possibilités de développement des filières bio

Il existe de grandes marges de progrès pour les filières bio sur le territoire du Roannais :

- forte demande en maraichage et arboriculture qui n'est pratiquement pas présente en bio sur le Roannais (il pourrait être développé de l'arboriculture de plein champ)
- volaille, qui pourrait venir compléter une production maraichère
- lait : avec l'orientation de SODIAAL à l'été 2015, l'ARDAB s'attend à un développement important des conversions en bio. Les premières réunions de présentation ont remporté un vif succès le laissant présager.

Valorisation et commercialisation des produits agricoles Roannais

Les signes de qualité

Les signes de qualité tout type confondu sont bien présents sur le territoire et pour certains très mobilisés par les exploitations (Label rouge charolais, AOC Côte Roannaise). Ces signes de qualité peuvent constituer une réelle valeur ajoutée constatée sur le prix de vente de leur production.

Tout signe de qualité confondu (hors bio) plus de 30 % des exploitations ont au moins un produit sous signe de qualité (AOC, IGP, label, certificat de conformité).

Si on se restreint aux exploitations produisant sous AOC, IGP, Label, ce sont 131 exploitations soit presque 15% des exploitations qui ont au moins une production sous signe de qualité officielle soit une augmentation non négligeable par rapport à 2000 puisque la part était de 9%.

La production sous AOP essentiellement sur les groupes des piémonts, elle correspond aux exploitations viticoles. A l'inverse, la production sous label concerne essentiellement les groupes de la plaine Roannaise, le label rouge principal étant le charolais.

La commercialisation

Une large majorité de la commercialisation, soit 87 %, n'est pas réalisée par de la vente en circuit court. Néanmoins, et notamment pour l'allaitant bovin, il existe un maillage commercial local important : bouchers, négoce privés (maigre et gras) et négoce coopératif.

La restauration hors domicile (RHD) reste peut développer sur le territoire. Les exploitations agricoles du roannais constatent des difficultés à accéder à certains de ces marchés. En effet, les demandes sont parfois peu conformes à la réalité de la production (exemple : d'une demande d'une pièce de bœuf spécifique en grande quantité nécessitant une quantité d'animaux importante pour y répondre). Par ailleurs, les éleveurs étant dans des coopératives doivent s'engager à pouvoir fournir un certain volume à la coopérative, si la demande de la RHD est simultanée les éleveurs ne pourront par faire face à cette double commande. Le territoire (roannais et sa périphérie) n'a pas de plateforme permettant de regrouper des producteurs et des clients. Cet outil présente l'intérêt de pouvoir lisser l'offre et la demande par l'effet de masse.

Des circuits locaux spécifiques, ambassadeur des produits du Roannais

Le territoire du Roannais est marqué par l'existence d'un réseau agro-alimentaire développé qui a une réelle influence sur l'économie locale.

Outre le réseau de société d'abattage local qui permet le développement des circuits de proximité, de nombreuses sociétés agroalimentaires sont implantées localement :

- Une des spécificités du territoire du Roannais est l'ancrage des systèmes de boucheries dont les produits sont principalement des viandes locales. Même si les données existantes ne permettent pas de quantifier précisément la part de commercialisation par ce circuit, les acteurs locaux s'accordent à dire que ce circuit est largement plus développé que sur le reste de la France. Les consommateurs du Roannais ont une plus forte habitude d'achat des produits carnés dans les boucheries.
- Les traiteurs, charcutiers ont également une place importante dans les systèmes de commercialisation (localisés sur le territoire ou à proximité). On note par exemple Valentin Traiteur en charcuterie pâtissière, Rochebillard et Blein ou Suchel en Charcuterie salaison, Dumoulin ou Dansard en Traiteur.
- D'industries agroalimentaires locales comme la boîte à cake.
- Les restaurants. Le restaurant gastronomique des Troisgros notamment est historiquement implanté sur le secteur. Il s'agit d'un des ambassadeurs des produits de qualité du roannais.

Commercialisation des productions agricoles du territoire

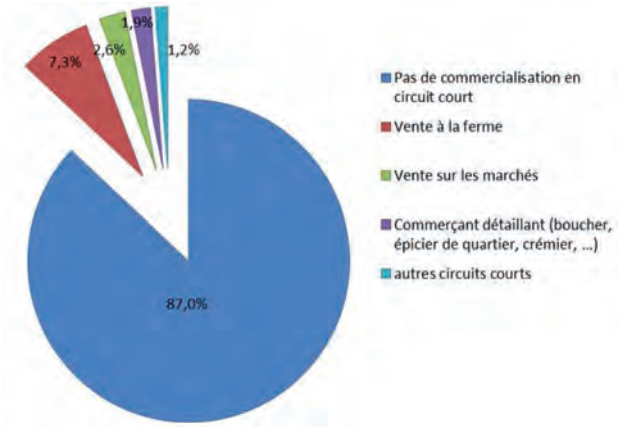

Les types de circuits courts

Le Bassin de consommation du roannais permet le développement des circuits courts grâce à la présence d'une population de plus de 100 000 habitants sur l'agglomération te plus de 160 000 habitants au niveau du Pays.

La mobilisation des circuits courts comme système de commercialisation concerne 15 % des exploitations du territoire, ce qui au regard de la part circuit court sur le département de la Loire est faible (23%). Peu d'exploitations pratiquent la vente directe pour la totalité de leur production. Sur le territoire du roannais, de nombreux producteurs bovins allaitants ou laitiers ont développé un atelier de diversification en vente directe permettant de compléter les revenus issus des ventes en gros. Il peut s'agir soit d'une valorisation de leur production principale (vente en caissette de viande bovine, fromages de vache) soit du développement d'une production secondaire dédiée à la vente directe (charcuterie, volaille…).

Au cours des dernières années, on constate une « professionnalisation » de la vente à la ferme. Les exploitants font évoluer les produits vendus et les systèmes de consommation (point de vente collectif…) pour s'adapter au mieux aux demandes des clients. Les produits vendus sont notamment plus élaborés et la gamme s'est étoffée. Par exemple, pour les produits laitiers on retrouve aujourd'hui des crèmes dessert lactée, des yaourts ou du bleu et pour la viande, des plats cuisinés.

Par ailleurs, la vente directe est souvent source de contraintes notables. Le développement de cette activité engendre inévitablement des besoins de main d'oeuvre importante (transformation, commercialisation, gestion du fichier client…) qu'il faut arriver à intégrer dans le système globale de l'exploitation. La rémunération des circuits courts (notamment en ce qui concerne la viande bovine, voire la charcuterie)

peut être en dessous du coût de revient réel de production (ex : caissette de viande bovine à 10€/Kg). Les exploitations ont parfois du mal à évaluer le coût réel et les clients acceptent difficilement les prix de vente. Un travail global autour de la vente directe pourrait être mené pour accompagner les producteurs à mieux évaluer le coût de revient à le faire accepter à ses clients. Enfin, les exigences des clients sont parfois incompatibles avec la réalité de la production. Par exemple, pour les caissettes de viande bovine, la demande tourne autour des belles pièces de bœuf, une partie conséquente de l'animal resterait ainsi invendu.

Pour les exploitations agricoles pratiquant les circuits courts, près de 90% utilisent la vente directe (vente à la ferme pour 56% et marché principalement pour 20% de la vente en circuit court – détail hors vin). À noter, les AMAP ne sont pas développées sur le territoire ; On compte une seule exploitation utilisant ce circuit de commercialisation et une seule AMAP sur le territoire proposant des paniers à Roanne (constat certainement dû au caractère plutôt rural du territoire où il est plus facile d'aller à la rencontre des producteurs que dans les grandes villes. De la même manière la vente à domicile/tournée et dans la vente en ligne/par correspondance n'est que peu développée sur le territoire.

Les Points de Vente Collectif (regroupement d'agriculteurs dans un magasin permettant de proposer une gamme variée de produits) se développent sur la Loire et plus particulièrement sur le roannais. On en compte 5 en fonctionnement et en projet. Ce type de circuit court est une alternative au marché de plein pour répondre à une demande nouvelle des clients souhaitant pouvoir disposer à proximité de chez et sur des plages horaires assez larges une gamme de produits alimentaires variée.

Une association de producteurs fermiers de la Loire a été créée en 1999 avec le soutien de la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental. Cette association, le « comité départementale des produits fermiers » compte 140 adhérents sur le département de la Loire. Elle est à l'origine de la création d'un logo « produit de la ferme Loire » avec le slogan « je produis, je transforme, je vends ». Ce logo confirme que le produit vendu suit une charte de qualité certifiant une production utilisant des méthodes traditionnelles, respectueuses de l'environnement et de qualité. Cette association a également créé un site qui recense l'ensemble des adhérents et des points de vente afin de faciliter leur localisation par les potentiels clients.

Commercialisation en circuit court

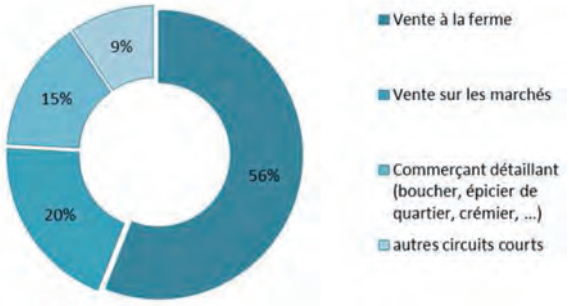

Les types de produits vendus en circuits courts

Le volume de circuit court diffère selon les produits et selon les secteurs du territoire du Scot.

La quasi majorité des productions maraichères est vendue en circuit court et représente le principale circuit de vente au sein de l'exploitation (+ de 75 % du chiffre d'affaire pour les deux tiers des exploitations). Le faible nombre d'exploitation en maraichage permet à la quasi-totalité de ces exploitations de pouvoir écouler sa production par les circuits courts.

Le vin est le produit le plus vendu en circuit court sur le territoire : près de 50 % des exploitations ayant un atelier viticulture pratique la vente directe. Proportion importante du fait de l'absence de coopérative et d'une taille de production relativement faible pour la plupart ne permettant pas de s'ouvrir à de grands marchés.

Le miel est également une production écoulée en majorité par la vente en circuit court : 27% des exploitations ayant des ruches. Sur les 8 exploitations vendant en circuits court 6 commercialisent principalement voire uniquement par ce biais là (supérieur à 75% du chiffre d'affaire).

Les circuits courts sont moins développés pour les autres types de produits, le nombre d'exploitation en système de production animale étant important, les circuits courts constituent un marché de niche sur lequel seule une minorité de la production peut être écoulée comparée aux volumes produits.

Les exploitations pratiquant une production laitière sont plus nombreuses à développer un circuit court (environ 13%) même si pour plus de la moitié ce débouché n'est pas le circuit de commercialisation principal.

Pour certains types de produits, comme les produits transformés, des freins à leur développement sont identifiés. En effet, notamment pour les productions de viande. La vente directe oblige à un conditionnement particulier (découpe, transformation) nécessitant un laboratoire à la ferme couteux. Le démarrage de cette activité de transformation/vente peut s'avérer difficile du fait de cet investissement initial trop important. Seules deux salles de découpe, transformation existe à proximité : à Charlieu et Amplepluis.

Analyse par secteurs du Scot (hors vin)

Ce sont dans les secteurs de montagne 3 et 6 que la vente en circuit court est la plus sollicitée puisqu'environ 20% des exploitations ont choisi ce mode de commercialisation (pour tout ou partie de la commercialisation). 2 circuits sont privilégiés pour les deux premiers groupes : la vente directe à la ferme ou la vente via un intermédiaire à un commerçant détaillant (boucher, épiciers, crémier…).

L'est Roannais a quant à lui 15% de ses exploitations qui ont adapté la vente en circuit court. Les secteurs de la plaine Roannaise ne présentent pas une forte proportion de vente en circuit court.

Ce sont des exploitations de grandes tailles en majorité avec des volumes de production n'étant pas adaptés à de la vente en circuit court pour l'essentiel des volumes produits. A noter que le secteur 9, le plus proche du secteur urbain atteint 12,3% d'exploitations pratiquant de la vente directe.

Les données RGA ne permettent pas de disposer des chiffres reflétant la réalité de la part des circuits courts pour les exploitations des secteurs des piémonts. En effet, le chiffre hors vin montre une part d'exploitation choisissant le circuit court autour de 11%...néanmoins cette proportion doit être légèrement supérieure si on tient compte des caves particulières viticoles pratiquant la vente directe.

La diversification

11,6 % des exploitations pratiquent une activité de diversification, ce qui est globalement conforme à la tendance relevée sur le département (13%). La transformation des produits à la ferme (lait, fruits, volaille…) représente presque les 2/3 des activités de diversification. L'activité d'hébergement, restauration à la ferme représentant quand même près de 14% des activités de diversification.

Ces dernières années on constate l'émergence d'une filière de production fermière étroitement liée à celle de l'« agro-tourisme » autour des produits fermiers, du vin et de l'offre en hébergement.

Les évènements et les réseaux

Le territoire du roannais a une agriculture dynamique se traduisant par la présence d'évènements comme la fête du Charolais qui prend de l'ampleur, les associations comme vivre bio en roannais. Les filières principales sont également bien structurées et les coopératives bien réparties sur le territoire telles que les CUMAs. Néanmoins le maintien de ces structures créant du lien et de ces évènements repose sur un nombre relativement faible de responsables agricoles. Le renouvellement des responsables de structure n'est pas assuré et des essoufflements peuvent être craints.

La communication

De manière générale, les acteurs du territoire s'accordent sur un manque de communication au sens large :

- communication auprès des habitants dans un objectif de pédagogie afin de leur faire prendre conscience des contraintes qui pèsent sur l'activité agricole et les exploitants – permettant ainsi une meilleure acceptation du voisinage et un meilleure partage de l'espace rural
- communication du grand public localement dans un objectif de sensibiliser à l'alimentation locale. Les habitants du roannais sont tous localisés à moins de 5 km d'un point de vente directe mais l'information est très peu connue et difficilement accessible pour des non avertis
- Communication auprès des consommateurs (locaux) afin de faire comprendre aux consommateurs le vrai coût de production et modifier leur habitude de consommation
- Communication autour de la qualité des produits. Des initiatives existes (manifestation autour du charolais, communication autour de l'AOC Côte Roannaise) mais les moyens (humains et financiers) sont limités et ne permettent pas de pouvoir insister sur la communication dans l'objectif de développer de nouveaux débouchés ou de mieux valoriser les produits.

2-2-5- L'accès à l'eau : une problématique de plus en plus prégnante

L'agriculture du territoire du Roannais est une agriculture très peu irriguée et avec aujourd'hui peu de possibilités de développement (absence de réseaux et de ressources). Aujourd'hui la consommation en eau agricole est principalement cantonnée à l'abreuvement des cheptels, consommation en eau non négligeable dans un territoire d'élevage bovin.

La chambre d'agriculture a recensé l'ensemble des retenues collinaires du département (450 environ avec des capacités variant de 1000 à 40 000 m3). Sur la carte ci-contre on constate que le territoire Roannais ne présente que peu de retenues. Il s'agit principalement de retenues individuelles alimentées par ruissellement. Les données du Conseil Départemental et Agreste estiment sur le secteur du Roannais (secteur un peu plus élargi que le périmètre du SCoT) à 129 hectares irrigués en 2009.

Le Conseil Départemental de la Loire a entrepris la réalisation d'un Schéma Départemental d'Irrigation (SDDI) en 2009.

Carte 10 : Inventaire des retenues collinaires du département de la Loire

Source : Schéma départemental d'irrigation - CCAG 2009

Le diagnostic identifie le **secteur du Roannais comme « à risque de déficits fourragers en année moyenne et année sèche ».** Les acteurs du territoire rencontrés lors des entretiens et des ateliers de novembre 2015 ont confirmé cette problématique. L'année 2015 en a été un exemple concret ; La perte de rendement des prairies temporaires et permanentes n'a pas permis de réaliser les stocks nécessaires pour l'autoalimentation de leur cheptel obligeant les exploitants agricoles à acheter du fourrage, réduisant d'autant leur bénéfice.

Ces risques de déficits fourragers ont des conséquents d'autant plus importantes sur les élevages en AOC Bœufs Charolles et fromages de Charolles car ces AOC imposent un cahier des charges d'autosuffisance fourragère.

L'absence de système d'irrigation et de potentiel de développement actuel limite l'ouverture du territoire à d'autres filières peu présentes comme le maraichage mais également l'évolution des systèmes de production actuels. En effet, les élevages bovins sont actuellement sur des systèmes tout à l'herbe qui ne peuvent pas évoluer vers des systèmes introduisant des céréales (et qui nécessiteraient de l'irrigation).

Avec le changement climatique et la fréquence accrue des années sèches, les acteurs du territoire s'interrogent sur la disponibilité future de la ressource en eau sur le Roannais et sur l'opportunité de la création de retenues collinaires.

Le SDDI élaboré par le département retient d'ailleurs l'action « développer des retenues collinaires » sur le secteur du Roannais.

2-3- Analyse et spatialisation des valeurs des espaces agricoles

Les espaces agricoles du territoire du Scot Roannais sont porteurs d'une grande diversité de « valeurs d'usage », c'est à dire des contributions objectives de l'activité agricole à la qualité, au fonctionnement équilibré et à l'identité du territoire.

La méthode vise à caractériser, en sus des valeurs économiques, les valeurs liées à la biodiversité, à la protection contre les risques naturels, qui sont croisées avec l'occupation agricole des sols.

2-3-1- Principes méthodologiques

Définition de l'espace agricole de référence

La caractérisation des valeurs portée par l'agriculture nécessite une spatialisation à l'échelle la plus fine possible des prairies et des espaces cultivés ou cultivables (c'est-à-dire les espaces labourables avec les moyens mécaniques actuels).

Zoom méthodologique

Un travail de délimitation de l'espace agricole de référence a été réalisé en combinant les informations géographiques fournies du Registre parcellaire graphique de 2014 et les espaces agricoles issus de la couche d'occupation du sol 2010 (SPOT Thema/EPURES). L'ensemble a été corrigé par l'observation de la photographie satellite afin de soustraire les principales erreurs d'interprétation de SPOT relatif à l'espace agricole.

Cette analyse permet d'obtenir une carte plus fidèle et détaillée de l'occupation agricole du territoire et d'en tirer des données chiffrées plus précises.

Il en résulte une différence de l'ordre de 1,5% (900 ha) en matière d'occupation agricole entre les données issues de SPOT (57 500 ha) et celles provenant de notre analyse (56 600 ha), différence liée principalement aux corrections d'erreurs d'interprétation de la photographie aérienne (voir zoom ci-après.

Exemple 1 : Différence d'interprétation entre SPOT et espaces agricole de référence

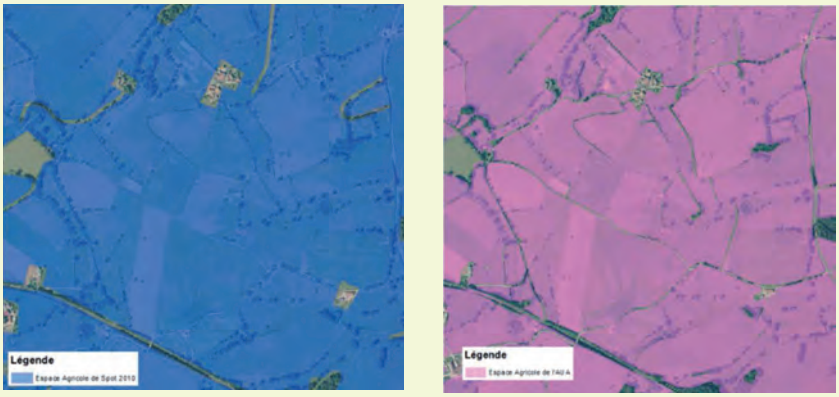

Exemple 2

Dans la suite de l'analyse spatialisée, nous avons utilisé l'espace agricole de référence de 56 600 ha

Caractérisation et inventaire des valeurs d'usages

Il s'agit d'inventorier les éléments et zonages permettant de caractériser objectivement la valeur des espaces agricoles au regard de leurs diverses fonctions environnementales et sociétales :

- Les espaces agricoles à forte valeur économique : typologie de cultures, signes de qualité (AOP), structure foncière des exploitations.
- Les espaces agricoles jouant un rôle important dans la constitution de la trame verte, support de biodiversité : Zones d'intérêts écologiques et faunistiques de Type 1, les sites Natura 2000 (milieux naturels et avifaunes), les zones humides, les corridors écologiques, les espaces naturels sensibles acquis par le département….
- Les espaces agricoles concernés par les plans de prévention des risques naturels (inondations et incendies).

Hiérarchisation des valeurs d'usages par thématique

Dans un second temps, un travail itératif avec le SCOT ROANNAIS sera conduit afin de hiérarchiser les niveaux de valeurs à affecter aux différents zonages en lien avec le caractère agricole des espaces concernés.

Caractérisation des secteurs à enjeux

Les différentes caractéristiques géographiques et valeurs portées par les espaces agricoles seront croisées et spatialisées de façon à faire ressortir des secteurs à enjeux présentant des problématiques différenciées.

2-3-2- Les valeurs économiques liées aux productions agricoles et aux structures foncières

Les productions et types de culture dans l'espaces agricole de référence

Caractéristiques du territoire agricole

Le territoire agricole du Roannais (56 600 ha), présente une occupation agricole assez homogène avec une faible diversité d'espaces et de cultures. Les prairies naturelles et cultures fourragères sont largement dominantes avec près de 93 % de la surface agricole soit 51 500 ha.

Cette occupation du sol s'explique en grande partie par la nature du sol : une hydromorphie et une absence de réseaux d'irrigation non propices à la culture de céréale et à la diversification des productions, un relief accidenté dans certains secteurs. Cette spécificité du territoire agricole du Roannais induit une orientation « herbagère charolaise » comme système de production avec la quasi-totalité des surfaces agricoles consacrée à l'alimentation des troupeaux.

Les prairies d'élevage sont complétées par des grandes cultures (céréales, maïs...) qui recouvrent 3 800 ha soit 7% du territoire agricole et qui servent quasi-exclusivement à l'alimentation des troupeaux.

Le territoire dispose enfin d'un vignoble AOP (Côte Roannaise) de 215 ha situé sur les coteaux des Monts de la Madeleine.

Le territoire comporte également quelques petites unités agricole de maraichages dispersées et difficiles à spatialiser à cette échelle mais qui jouent un rôle important dans le tissu agricole local.

Il s'agit donc d'un territoire agricole assez peu hiérarchisé en terme de valeur ajouté par unité de surface, à l'exception des zones viticoles : il existe peu de productions à forte valeur ajoutée à l'hectare (de type maraichage), une absence d'irrigation ou d'investissement publics lourds, peu d'AOP mobilisées, peu de terres à fortes valeurs agronomiques à l'exception des berges de la Loire.

Remarque
Les données relatives à la qualité agronomique des sols, combinées à la possibilité d'accès à l'eau, mériteraient d'être analysées de manière à identifier les espaces de diversification potentielle dans le périmètre du SYEPAR (pour les cultures maraichères notamment). Elles n'étaient pas disponibles dans le cadre de cette étude et n'ont pas pu être mobilisées dans l'analyse spatialisée.

Types de productions agricoles dans l'aire d'utilisation agricole

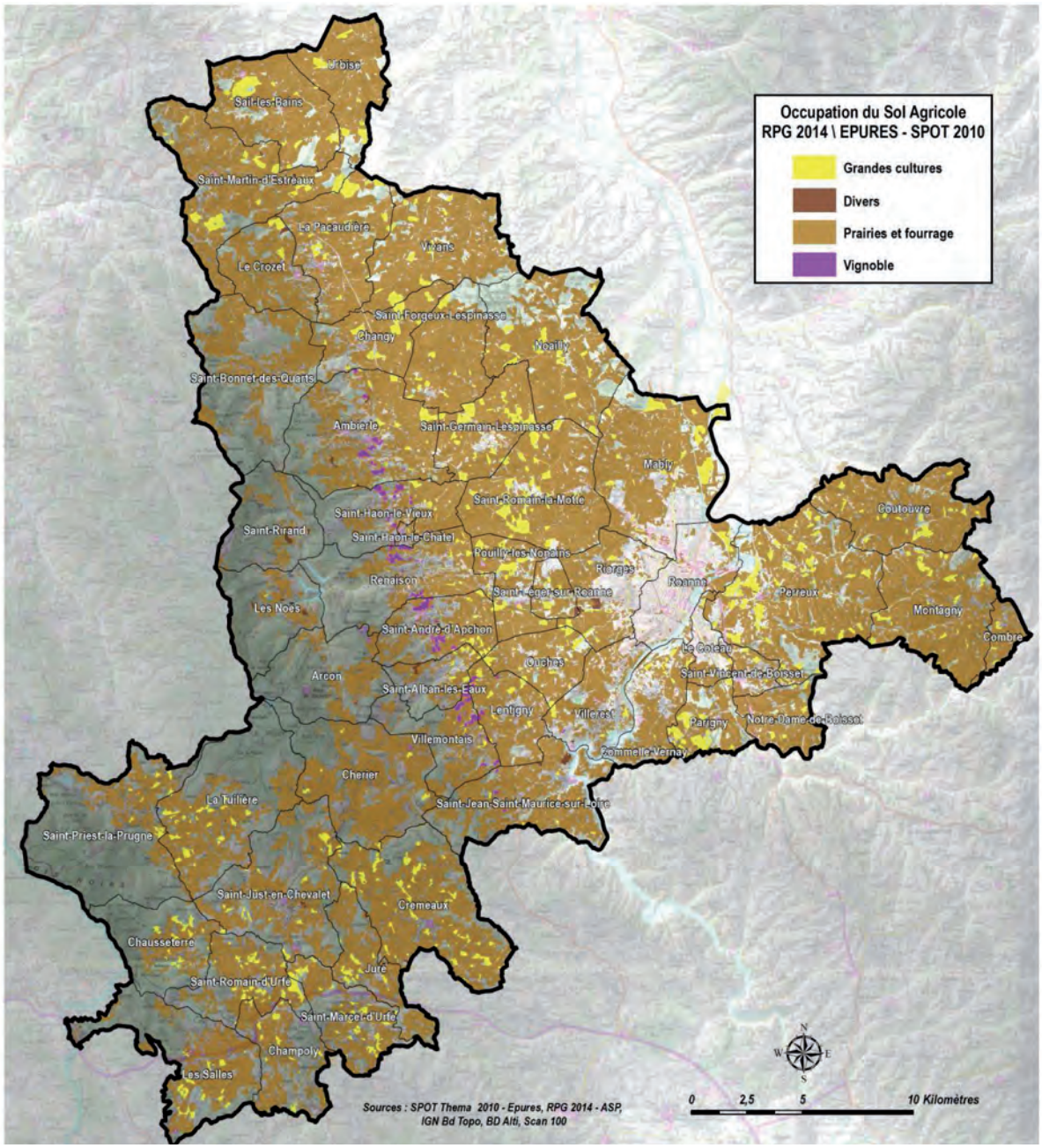

Sources : SPOT Théma 2010 - epures, RPG 2014 - ASP, IGN Bd Topo, BD Alti, Scan 100

Les signes de qualité

L'existence de signes de qualité attachés à un territoire détermine une valeur économique potentielle. Cette possibilité de valorisation des espaces agricoles via les signes de qualité est prise en compte dans notre analyse, qu'elle soit réellement mise à profit aujourd'hui ou pas par les exploitants agricoles.

Les AOP (appellations d'origine protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée) répondent à cette définition, mais pas les Labels Rouges (qui ne sont pas dépendants du terroir). La reconnaissance en Agriculture Biologique n'est pas garantie dans la durée. Elle dépend des pratiques agricoles, pas des caractéristiques du sol. Elle ne peut donc pas être prise en compte ici.

La valeur économique liée aux appellations d'origine protégée

Le territoire bénéficie de quatre appellations d'origine protégée (voir Chapitre 3.4 Approche par filière) qui couvrent une part importante du territoire agricole. Ainsi plus de 75% du territoire agricole bénéficie d'une ou plusieurs AOP soit 42 200 ha. Cependant, à l'exception de l'AOP viticole, ces signes de qualité sont encore peu mis à profit par les exploitants et ne participent pas de façon notable à la valorisation économique des produits du territoire

- Une AOP viticole : le vignoble de la côte Roannaise

L'AOP Côte roannaise est définie à l'échelle parcellaire sur 12 Communes du piémont des Monts de la Madeleine. L'aire AOP recouvre plus de 1 700 ha dont seulement 215 ha sont effectivement cultivée en vignes. Plus de 400 ha ont été urbanisés dans l'aire AOP ce qui a notamment justifié la mise en place d'un PAEN dans l'Ouest Roannais afin de protéger ces espaces agricoles stratégiques.

L'aire AOP recouvre également des boisements (100 ha) et des prairies pour la majorité des surfaces agricoles (950ha).

- AOP bœuf de Charolles

Il s'agit d'une AOP récente, définie à l'échelle communale qui e existe depuis 2010. Son aire globale très étendue et va bien au-delà des limites du Scot. Dans le territoire du Scot elle concerne 71% des surfaces agricoles du territoire, seule ou combinée à d'autres AOP.

Il s'agit d'une appellation encore peu mobilisée par les exploitants mais qui offre des perspectives de développement dans le cadre d'une valorisation accrue des productions locales.

- Les AOP fromagères

. Fourme de Montbrison

L'AOP ne concerne que 3 communes du Sud du territoire du Scot (Les Salles, Champoly et Saint Romain d'Urfé) pour une surface agricole potentielle de 2500 ha et n'est à priori pas utilisée par les producteurs du territoire.

.Fromage de chèvre Charollais

Il s'agit également d'une AOP récente qui existe depuis 2010. La zone s'étend sur 4 départements (l'Allier, la Loire, le Rhône et la Saône et Loire). Sur les 32 communes concernées sur le département de la Loire 8 sont sur le territoire du Scot. Il s'agit notamment des communes des secteurs Nord Pacaudière et Est Pacaudière et du Pays de Perreux. A l'heure actuelle, cette AOP n'est pas ou peu utilisée par les éleveurs du territoire.

Localisation des aires AOP viticoles et fromagères

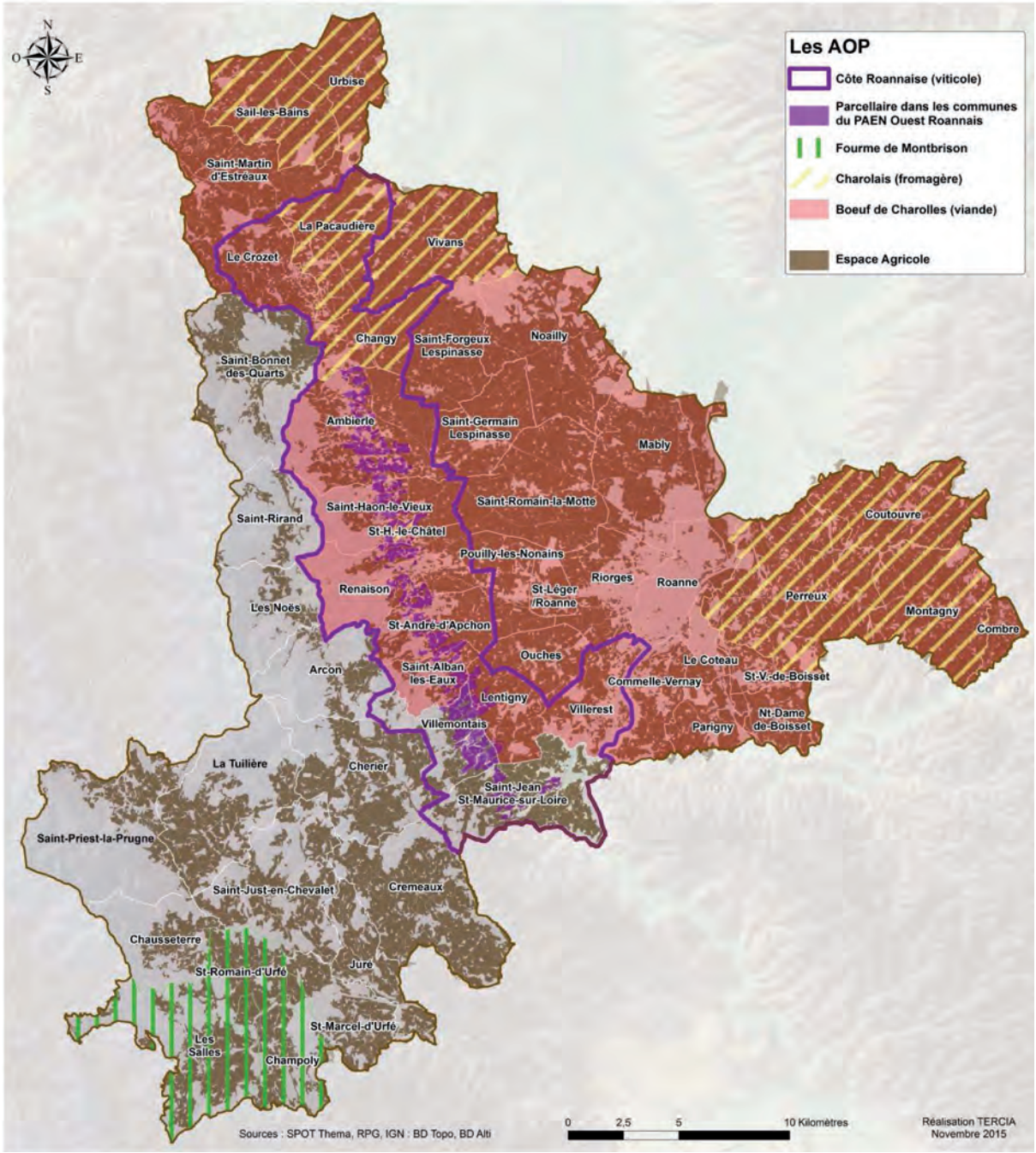

Sources : SPOT Théma, RPG, IGN : Bd Topo, BD Alti

Les indications géographiques protégées (IGP)

Le territoire bénéficie également de 5 IGP : l'IGP le vin blanc d'Urfé, le porc d'Auvergne, la Volaille d'Auvergne, la Volaille du Charolais et la Volaille du Forez.

Les IGP dans le Scot

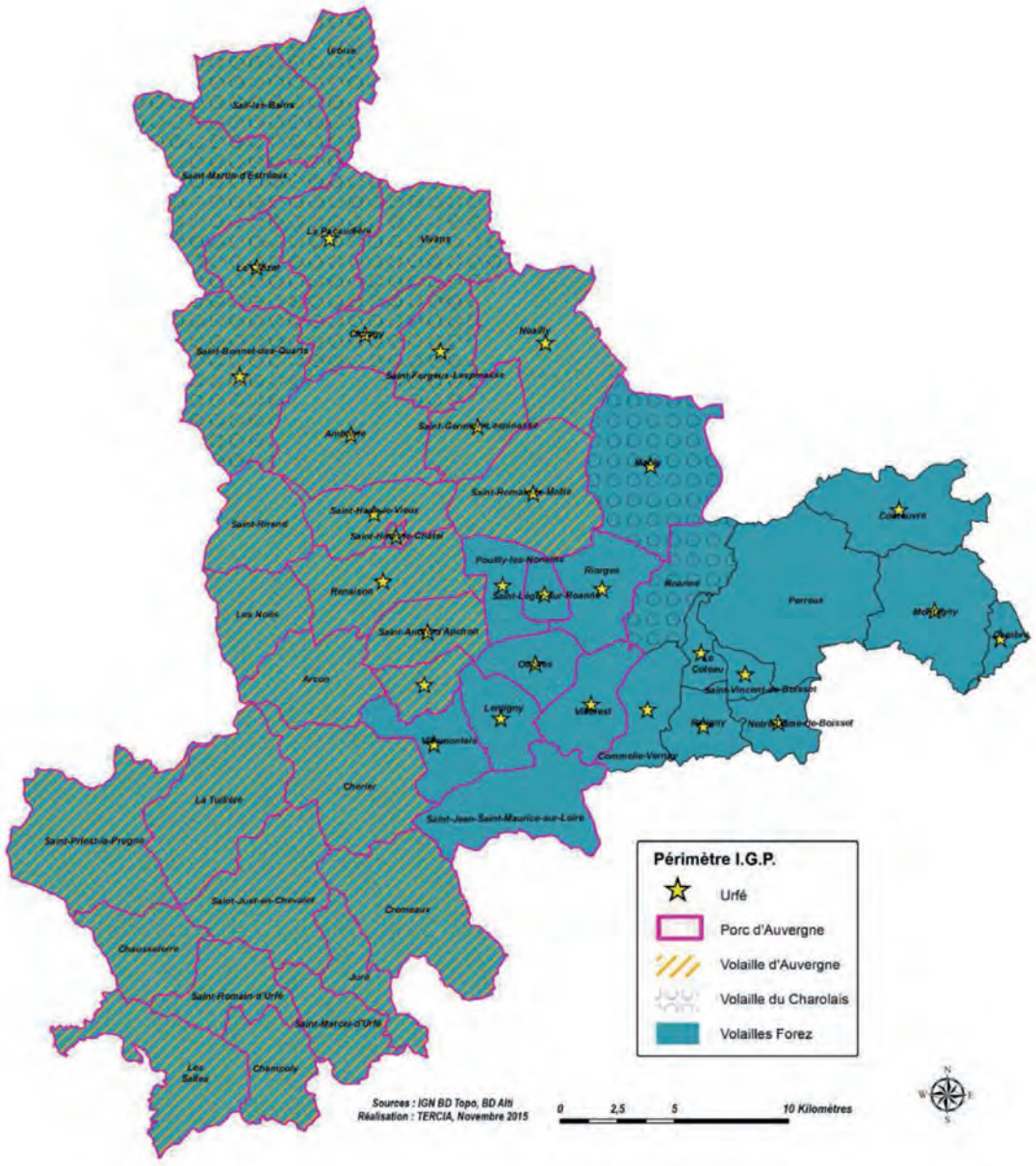

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

La structure foncière des exploitations et du territoire agricole

La structure foncière des exploitations agricoles et du territoire agricole du SCOT ROANNAIS est un enjeu majeur pour la pérennisation et le développement de l'agriculture. L'analyse doit permettre de d'alimenter la réflexion sur les besoins d'actions publiques en matière de foncier agricole.

L'objectif de l'analyse est d'appréhender et de spatialiser la structure foncière des exploitations agricoles et du territoire agricole du SCOT ROANNAIS en combinant l'analyse de trois indicateurs :

- La dispersion parcellaire des exploitations agricoles

- Le nombre d'îlot agricole utilisé par exploitations agricoles

- La taille des îlots utilisés

Etude de la dispersion parcellaire des exploitations

- Principes méthodologiques :

Calcul de l'indice de dispersion parcellaire (©TERCIA)
Source : Analyse et méthode TERCIA (voir méthodologie détaillée en annexe)

L'indice de dispersion parcellaire estime l'éparpillement des îlots d'une exploitation autour du barycentre de l'exploitation, en prenant en compte la distance, la taille et le nombre d'îlot exploité.

Cet indicateur permet d'identifier et de visualiser les exploitations dont le parcellaire est dispersé et morcelé, donc fragilisé. Il constitue donc un élément visuel central dans l'approche de la vulnérabilité des terres agricoles au regard de la structure foncière.

L'îlot retenu ici est composé d'une ou plusieurs parcelles cadastrales mitoyennes (principe de continuité spatiale) et utilisée par un exploitant. A la différence des îlots définis par le RPG, la détermination du nombre d'îlot par exploitation ne tient pas compte du type de culture pratiqué ce qui signifie que sur un même îlot il peut y avoir deux productions différentes. En appliquant cette définition, on divise par environ 2 le nombre d'îlot délimités par le RPG (on passe de 10 629 îlots à 5 257 îlots).

Le calcul de la dispersion est pondérée par la distance de l'îlot par rapport au siège de l'exploitation (à défaut le barycentre de l'exploitation), par la surface de l'îlot et le nombre d'îlot exploité.

Autrement dit, l'approche prend en compte le fait qu'une grande surface éloignée est moins pénalisante qu'une petite surface, et qu'exploiter un nombre réduit d'îlots importants est moins pénalisant pour une exploitation.

Remarque : la dispersion est mesurée sur les îlots repérés dans la zone d'étude (c'est-à-dire que les parcelles hors territoire du SCoT n'ont pas été intégrées dans le calcul).

- Un niveau de dispersion du parcellaire des exploitations agricoles important

• Résultats à l'échelle des exploitations agricoles

L'analyse révèle un niveau de dispersion parcellaire des exploitations agricoles important et difficilement compatible avec les conditions actuelles d'exploitations. Cette analyse est confirmée par les acteurs du monde agricole associés à cette étude (entretiens et ateliers). On peut penser que l'augmentation de

la taille moyenne des exploitations au cours des deux dernières décennies s'est d'avantage réalisée par opportunisme (liée au seul critère de disponibilité des s terres même si elles étaient distantes du siège de l'exploitation et non mitoyennes d'îlots déjà exploités) que par réel intérêt pour l'amélioration de la structure foncière de l'exploitation.

Ainsi, près d'1/3 des exploitations agricoles (31%) ont un niveau de dispersion de leur parcellaire pouvant être qualifié de fort à très fort. De plus, elles exploitent la moitié de la surface déclarée au RPG.

Niveau de dispersion parcellaire des exploitations agricoles

Niveau de dispersion du parcellaire des exploitations	Nombre d'exploitations concernées	Part des exploitations concernées (%)	Surface exploitées dans le territoire (ha)	Part des Surfaces exploitées dans le territoire (%)	Nombre d'îlots exploités	Nombre moyen d'îlot par exploitation	Surface moyenne des îlots (ha)
Très faible	260	30%	4 824	10%	378	1,5	12,8
Faible	186	21%	9 104	19%	729	3,9	12,5
Moyen	158	18%	10 040	21%	1 002	6,3	10,0
Fort	90	10%	7 519	15%	796	8,8	9,4
Très fort	187	21%	17 141	35%	2 352	12,6	7,3
TOTAL	881	100%	48 628	100	5 257	6,0	9,3

La carte ci-après permet de spatialiser cet indice de dispersion parcellaire au niveau des exploitations. En revanche, cette analyse ne reflète pas directement la structure foncière des communes du territoire. En effet, l'exploitation ayant son ilot principal, et souvent son siège, dans une commune peut néanmoins présenter un indice global de dispersion élevée, du fait qu'elle exploite des ilots dispersés et très éloignés dans d'autres communes.

Dispersion du parcellaire des exploitations agricoles

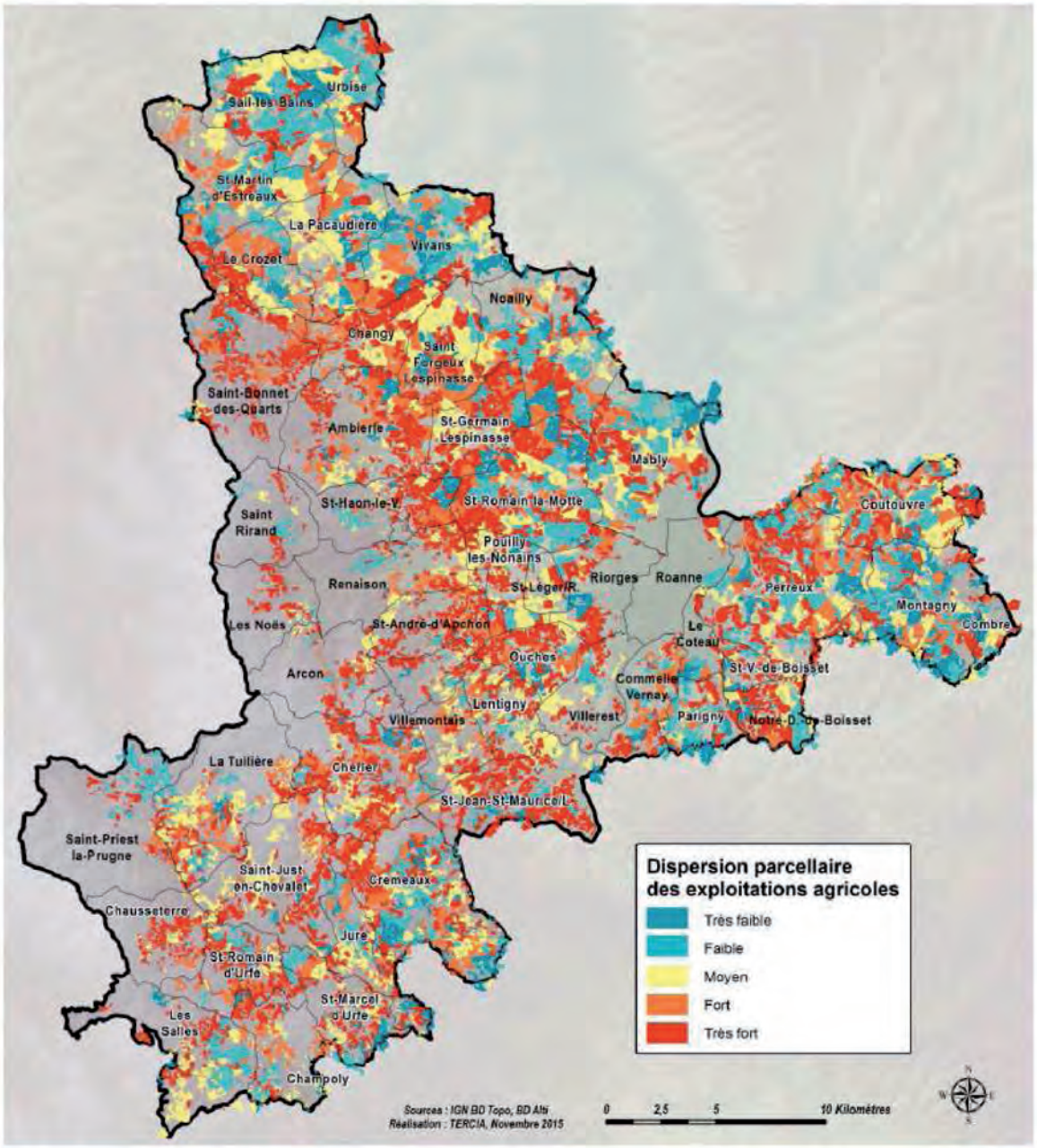

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

.Résultats de la dispersion parcellaire des exploitations l'échelle du territoire agricole

Le travail réalisé a permis de quantifier pour chaque commune, **la part de son territoire agricole utilisée par des exploitations agricoles ayant un niveau de dispersion de son parcellaire dans trois classe de dispersion : très faible à faible, moyen, fort à très fort.** Cependant, ces résultats ne peuvent pas être directement reliés à la structure foncière du territoire communal. En effet une exploitation très dispersée sera considérée comme telle pour l'ensemble des îlots qu'elle exploite même si pour une commune donnée elle n'exploite qu'un seul îlot de grande taille.

Part du territoire agricole communale utilisée par les exploitations agricoles selon leur niveau de dispersion parcellaire

	Part des surfaces utilisées par les exploitations en fonction de leur niveau de dispersion(%)			Surface exploitée (ha)
Secteurs du SCoT	Très faible à faible	Moyen	Fort à très fort	
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	38%	26%	36%	6 636
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	31%	22%	47%	6 114
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	13%	22%	65%	5 521
Groupe 4 (Piémont Nord)	14%	14%	72%	3 282
Groupe 5 (Piémont Sud)	24%	20%	56%	4 252
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	28%	22%	50%	4 578
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	38%	17%	46%	9 323
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	29%	14%	57%	865
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	28%	22%	50%	8 057
Total général	29%	21%	51%	48 628

Les exploitations agricoles présentant un morcellement et une dispersion importante de leur parcellaire sont présentes dans l'ensemble du territoire.

Seule la partie Nord (groupes 1 et 2) et dans une moindre mesure la partie Est (en particulier les communes de Montagny et Combres) semblent avoir un foncier exploité par des exploitations ayant un niveau moyen de structuration supérieur à la moyenne du Scot. Cependant, il existe d'importantes variations entre les communes d'un même groupe (voir tableau détaillé en annexe).

On relève notamment 28 communes (sur un total de 51) ayant plus de la moitié des surfaces agricoles utilisées par des exploitations présentant un niveau de dispersion fort à très fort.

- Un nombre moyen d'îlot exploité important et une taille moyenne faible au regard des besoins liés à l'élevage

.Analyse du nombre et de la taille des îlots par exploitations agricoles

Répartition des exploitations agricoles en fonction du nombre d'îlot exploité

Nombre d'îlot exploité	Nombre d'exploitations	Part des d'exploitations (%)	Surface exploitée dans le territoire (ha)	Part des surfaces exploitées dans le territoire (%)
1 îlot	168	19%	2 648	5%
2 à 3 îlots	188	21%	6 937	14%
4 à 5 îlots	155	18%	8 967	18%
Entre 6 et 10 îlots	188	21%	13 589	28%
Entre 10 et 15 îlots	131	15%	11 282	23%
Plus de 15 îlots	51	6%	5 204	11%
Total général	881	100%	48 628	100%

L'analyse met en évidence que 62% des surfaces déclarées sont utilisées par des exploitants ayant plus de 5 îlots (soit 42% des exploitations), ce qui peut avoir un impact économique sur le fonctionnement des exploitations en augmentant les coûts et le temps passé liés aux déplacements.

Une des autres conséquences est la diminution du rendement des terres situées les plus loin (moins d'entretien, moins d'investissement, …). On constate par ailleurs des différences importantes selon les secteurs du territoire. Les secteurs nord (Pacaudière Nord et Pacaudière Est et le secteur Est Loire-Pays de Perreux présente un nombre moyen d'ilot par exploitation plus faible que reste du territoire.

Nombre d'îlot par exploitations agricoles

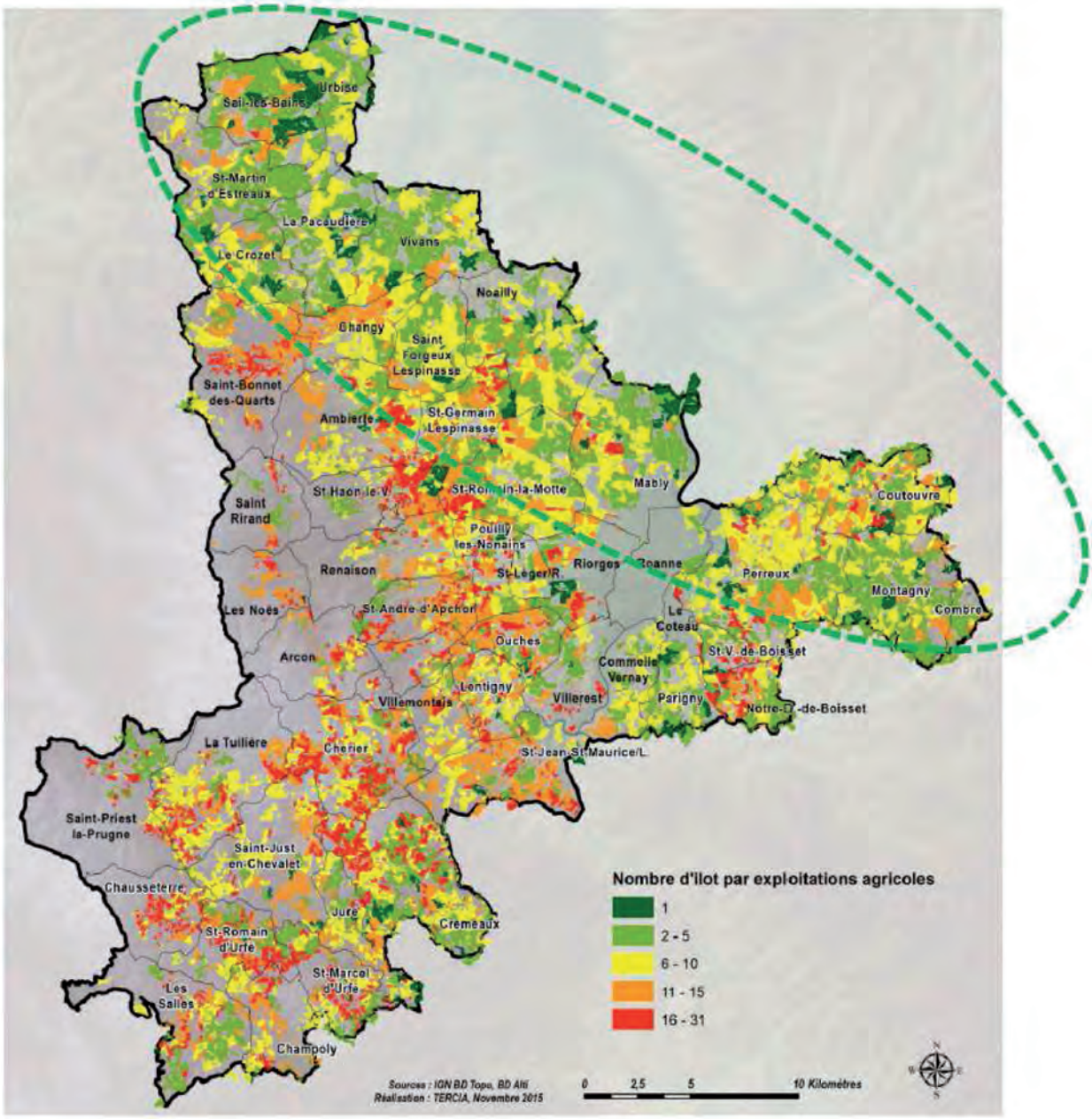

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Lorsque l'on s'attache au dernier indicateur de dispersion qui est la taille des îlots, il apparait que la moitié des îlots utilisés par les exploitations agricoles (51%) a une taille inférieure à 3 ha.

Cette proportion apparaît élevée au vu du type de production dominant sur ce territoire qui est l'élevage. Cependant, les surfaces cumulées de cette catégorie de taille d'îlot ne représentent que 7% du territoire agricole. A l'inverse, 78% du territoire exploité est constitué d'îlots supérieurs à 10 ha. **La présence d'îlots de petites tailles même représentant moins de 10% des surfaces du territoire entraine une fragmentation de celui-ci et rend plus difficile une restructuration à l'amiable sans action publique.**

Taille des îlots utilisés par les exploitations agricoles

Classe de surface des îlots	Nombre d'îlot	Part du nombre d'îlot (%)	Surface des îlots (ha)	Part des surfaces des îlots (%)
Moins de 1 ha	1 182	22%	672	1%
Entre 1 et 3 ha	1 531	29%	2 823	6%
Entre 3 et 5 ha	630	12%	2 465	5%
Entre 5 et 10 ha	692	13%	4 877	10%
Entre 10 et 20 ha	537	10%	7 590	16%
Entre 20 et 30 ha	241	5%	5 870	12%
Entre 30 et 50 ha	242	5%	9 326	19%
Entre 50 et 100 ha	174	3%	11 438	24%
Plus de 100 ha	28	1%	3 569	7%
Total général	5 257	100%	48 628	100%

.Analyse du nombre et de la taille des îlots par exploitation à l'échelle du territoire agricole

La taille moyenne des îlots exploités est de loin la plus importante pour les groupes 1 et 2 avec une taille moyenne de l'ordre de 19 ha et peu de variations entre les communes de ces groupes. Ensuite on retrouve la partie Est avec les groupes 7,8 et 9 qui ont une taille moyenne des îlots exploités comprise entre 11 et 12 ha mais avec des variations importantes au niveau communale (de 5,6 ha pour Lentigny à 21,4 ha pour Roanne).

Taille moyenne des îlots exploités par commune

Groupes	Nombre d'îlot	Surface agricole communale (ha)	Surface moyenne des îlots exploités (ha)
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	350	6 913	19,8
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	348	6 243	17,9
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	910	5 759	6,3
Groupe 4 (Piémont Nord)	530	3 530	6,7
Groupe 5 (Piémont Sud)	638	4 367	6,8
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	804	4 830	6,0
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	883	9 624	10,9
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	72	867	12,0
Groupe 9 (Péri-urbain -Mably)	722	8 318	11,5
TOTAL	5 257	50 453	9,6

Pour les autres groupes (3 à 6), la taille moyenne des îlots est comprise entre 6 et 7 ha, ce qui est faible au vu du type de production principale du territoire qui est l'élevage. **Cependant, les groupes 4 et 3 sont caractérisés par une forte présence d'exploitations viticoles dont les besoins fonciers sont très différents du reste du territoire.**

Surface moyenne des îlots des exploitations

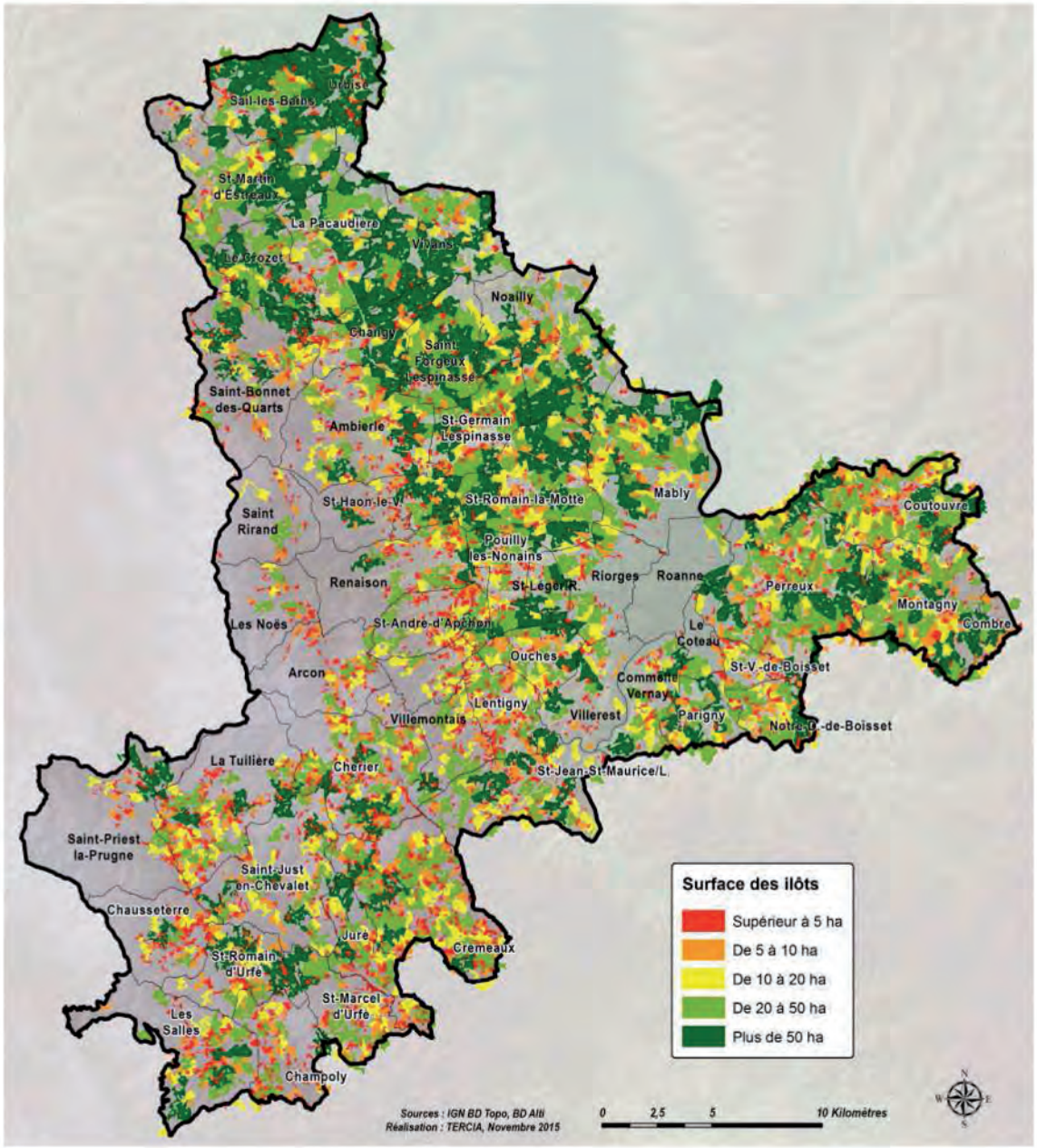

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

L'analyse de la taille moyenne des ilots exploités rapportée au niveau communal met à nouveau en évidence une partition du territoire avec un fort morcellement en zone de montagne et sur les coteaux. Naturellement, les communes de la zone de plaine, même celles situées en secteur urbain ou périurbain, dispose d'exploitations avec des ilots de grande taille.

Taille moyenne des îlots exploités par communes

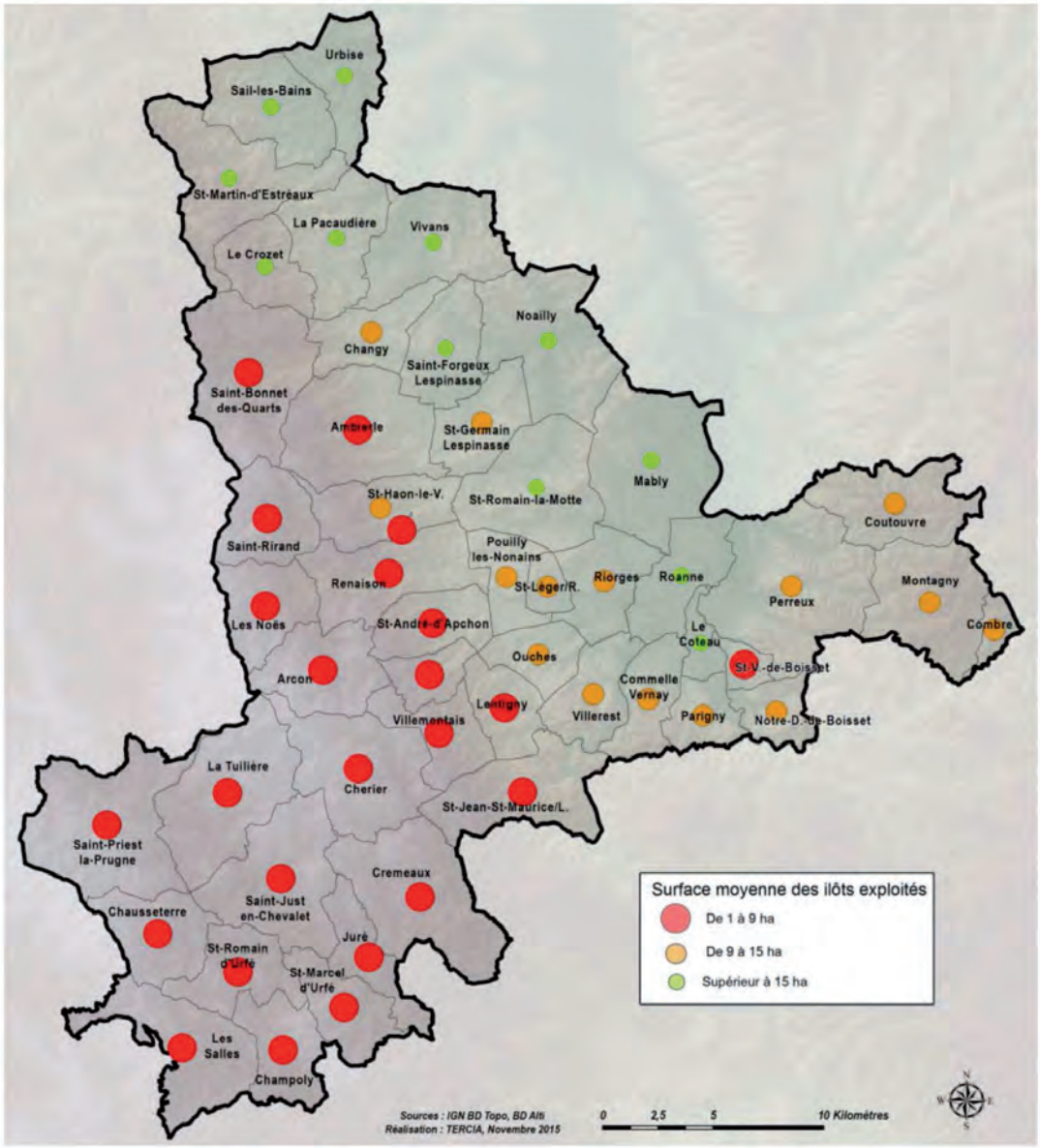

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

- Un territoire présentant en trois grands profils de structure foncière

L'analyse conduite en combinant une approche croisée sur trois indicateurs complémentaires pour appréhender la structure foncière des exploitations et du territoire montre une bonne corrélation entre les trois méthodes (niveau de dispersion parcellaire des exploitations, nombre d'îlots utilisés, taille moyenne des îlots).

Du point de vue de la structure foncière, on se retrouve avec un territoire structuré en 3 zones relativement homogènes. Ce résultat s'explique en partie en rapprochant structure foncière et morphologie du territoire (voir carte 3 « Les entités paysagères du Scot).

.Un secteur plus propice aux exploitations agricoles

Les vallées de la Teyssonne et de l'Arçon présentent un relief doux et vallonné avec une forte présence de prairies bocagères. La taille moyenne des îlots exploités est de loin la plus importante et le nombre d'îlots moyen par exploitation est le plus faible pour les deux secteurs de la Pacaudière (groupe 1 et 2) avec peu de variations entre les communes de ces groupes. Ce secteur offre un plus faible niveau de dispersion du parcellaire qui indique des exploitations mieux structurées en terme de foncier.

.Un secteur intermédiaire

Le secteur Est des monts du Beaujolais présente des versants doux, progressifs et pâturés. La plaine Roannaise concentre les infrastructures et l'urbanisation associées à une agriculture encore bien présente jusqu'au piémont. Dans cette partie du territoire, on retrouve les groupes 7,8 et 9 qui ont une taille moyenne et un nombre moyen d'îlots par exploitation intermédiaire. On relève cependant de fortes variations entre les communes. Ainsi, en termes de dispersion parcellaire il existe un mélange entre des exploitations bien structurées et des exploitations plus dispersées et morcelées.

Notamment, les communes de Roanne, Mably ou du Coteau combinent des caractéristiques favorables aux exploitations du point de vue de leur structure foncière tout en étant exposées à des pressions urbaines importantes qu'il conviendra de maîtriser dans le Scot.

.Un secteur moins propice aux exploitations agricoles

Cette partie du territoire à plus faible structuration foncière comprend à la fois les Monts de la Madeleine et la côte Roannaise. Le piémont avec son chapelet de villages et la présence du vignoble est un secteur de transition. Le morcellement s'explique notamment par le caractère viticole du secteur et par la présence importante des boisements de résineux de plus en plus homogènes et denses à mesure que le relief se durcit.

Dans cette partie centrale et Ouest du territoire (groupes 3 à 6), la taille moyenne des îlots est la plus faible (de l'ordre de 6,5 ha) et le nombre moyen d'îlots exploités important. En terme de niveau de dispersion parcellaire, c'est dans ce secteur que l'on trouver les exploitations les plus morcelées et dispersés.

2-3-3- Valeurs environnementales et sociétales des espaces agricoles

Les espaces agricoles ne sont pas seulement des espaces productifs porteurs de valeurs économiques.

Ils apportent aux territoires des aménités environnementales et sociétales en lien avec une diversité de fonctions et de contributions territoriales qui méritent d'être appréhendées dans le diagnostic. Les espaces agricoles constituent dans certaines conditions des espaces favorables au développement d'une biodiversité remarquable ou ordinaire et jouent un rôle dans la circulation des espèces. Leur rôle est également très important en matière de prévention contre les risques inondations.

Les valeurs de biodiversité

Le territoire du Scot est constitué d'espaces agricoles jouant un rôle important dans la constitution de la trame verte, support de biodiversité notamment en zone de montagne. Il s'agit des corridors écologiques identifiés dans le Schéma de Cohérence écologique Régional (SRCE), des Zones d'intérêts écologiques et faunistiques de Type 1 (ZNIEFF1), des sites Natura 2000 (milieux naturels et avifaune), des zones humides, des arrêtés de protection de biotope et des espaces naturels sensibles acquis par le département de la Loire.

Inventaires des espaces importants pour la biodiversité

Les sites porteurs de biodiversité listés dans le tableau ci-après ont été pris en compte dans l'analyse des valeurs environnementales portées par les espaces agricoles.

Catégorie d'espaces sensible pris en compte	
SRCE	7 corridors écologiques dans le territoire du SCoT
Arrêté de protection de biotope	1 site : Tourbière du barrage du Gué de la Chaux
Sites Natura 2000	**1 zone de protection Spéciale** (ZPS): Gorges de la Loire aval **6 sites d'importances communautaires (SIC)** • Bois-noirs • Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents • Ruisseaux a moule perlière du Boen, du Ban et Font d'Aix • Forets et tourbières des monts de la Madeleine • Bois de Lespinasse, de la Benisson-dieu et de la Pacaudiere • Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
Zones humides (inventaire du Conseil départemental 42)	**Les Zones humides fonctionnelles et leurs zones tampons** : il s'agit des cours d'eau et de leurs milieux rivulaires, des tourbières, des étangs...Le territoire comprend 4 465 ha de zones humides.
Espaces naturels sensibles départementaux (ENS)	Le territoire comprend **64 sites départementaux** composés de tourbières, des étangs, des boisements et les berges de cours d'eau (zones humides et espaces fonctionnels)
ZNIEFF de type 1	**Le territoire comprend 40 ZNIEFF de type 1** qui comprenne des tourbières, des zones humides et milieux alluviaux, des boisements et landes. Les enjeux de biodiversité portés par les espaces agricoles dans les ZNIEFF de type 1 sont variables selon les sites. Ils sont soit assez limités car peu corrélés à l'utilisation agricole des milieux soit relatifs aux besoins de certaines espèces ou de conservation biotope et donc concernés par d'autres zonages et inventaires (Natura 2000, zones humides.)

Les zonages concernant la biodiversité dans l'espace agricole de référence

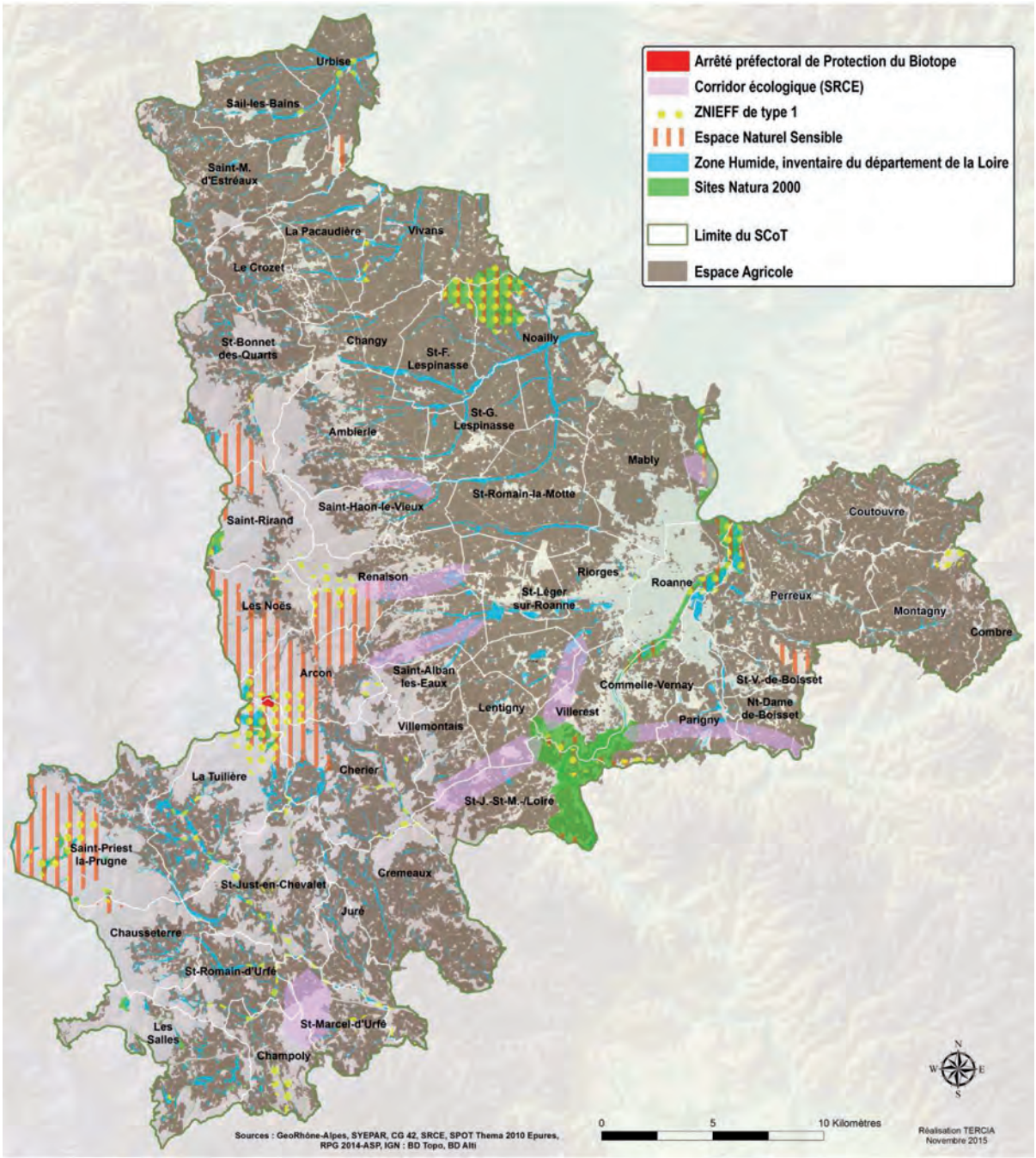

Sources : GeoRhône-Alpes, SYEPAR, CG 42, SRCE, SPOT Théma 2010 epures, RPG 2014-ASP, IGN : BD Topo, BD Alti

Valeurs de protection face aux risques inondation

Principes

Les espaces agricoles jouent également un rôle important en matière de prévention contre les risques naturels que sont les inondations.

En effet, les espaces agricoles constituent des zones d'expansion des crues précieuses en terme de superficies et non imperméabilisées qui permettent à la fois l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluies ou de débordement des cours d'eau.

Cette analyse permet de prendre en compte objectivement la valeur dégagée par l'agriculture en termes de protection des biens et des personnes face au risque inondation.

L'exposition au risque sur le territoire et le rôle des espaces agricoles

Le territoire est concerné par trois PPRI approuvés (Rhins-Trambouze, Renaison) et Oudan.

Le niveau d'exposition aux risques inondations est relativement faible à l'échelle du SCoT.

Cependant, il apparait localisé dans la plaine Roannaise dans laquelle l'exposition aux risques est plus forte : il concerne que 17 Communes de Roanne Agglomération et un peu plus de 1 000 ha de terres agricoles dans les diverses zones d'aléa (soit 2% de l'espace agricole de référence).

La grande majorité des terres agricoles exposées aux risques inondation sont situées en zone rouge des PPRI, donc en zones inconstructibles.

Ainsi la fonction de zone d'expansion des crues des espaces agricoles est importante mais très localisée sur les rives des différents cours d'eau concernés.

Localisation des zonages PPRI dans le territoire du Scot

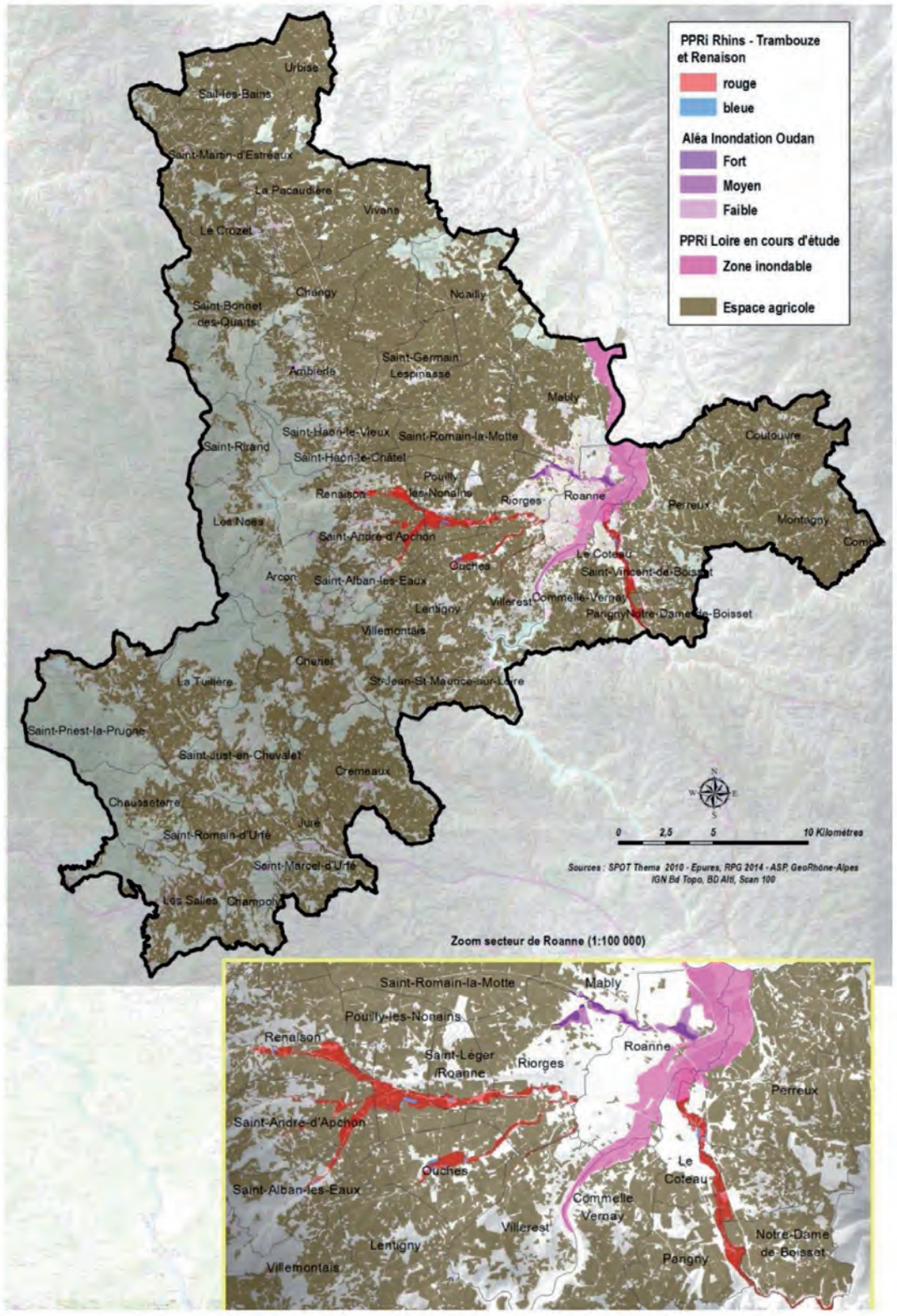

Sources : SPOT Théma 2010 epures, RPG 2014 - ASP, GeoRhône-Alpes, IGN BD Topo, BD Alti, Scan 100

2-4- Pressions et menaces sur les espaces agricoles

2-4-1- Les pressions d'urbanisation sur l'espace agricole

La dynamique d'urbanisation est relativement faible sur le territoire du Scot au regard de la taille du territoire agricole. Elle se concentre principalement sur la plaine autour de Roanne et les coteaux viticoles (voir chapitre 2.2 Evolution de l'occupation des sols).

Cependant, au-delà de la stricte consommation foncière, de nombreux espaces agricoles sont aujourd'hui inclus comme réserve d'urbanisation dans les documents d'urbanisme des Communes du territoire. Cette situation génère un risque à la fois de déstructuration du tissu agricole (conflits d'usage et spéculation foncière) et de disparition des terres exploitées (artificialisation des terres agricoles pour les besoins d'extension des villes et villages.

Compte-tenu des impacts observés sur l'activité agricole il est apparu nécessaire de quantifier et de spatialiser « le risque théorique urbain » pouvant peser sur les espaces agricoles à l'horizon du Scot (15 ans). Il s'agit du risque de consommation et de déstructuration progressive de la trame agricole exploitée, par la pénétration de poches d'urbanisation dans l'espace agricole de référence étudié précédemment.

Les risques de disparition d'espaces agricoles dus au développement urbain

L'analyse conduite dans cette partie vise à spatialiser ces risques au regard des capacités des documents d'urbanisme, des besoins fonciers issus des perspectives de croissances prévues par le Scot (habitat et activités) et de la localisation des espaces agricoles concernés.

Des superficies significatives d'espaces agricoles situés dans les limites juridiques des documents d'urbanisme

L'analyse a été réalisée en croisant l'espace agricole de références avec le recollement des documents d'urbanisme juridiquement applicables au moment de l'étude. Sur le territoire du Scot il existe 15 communes sont sous le régime RNU qui n'ont pas été prise en compte. Il s'agit cependant de communes rurales, en zone de montagne, dont la croissance démographique est limitée.

Les documents d'urbanisme du territoire disposent de réserves foncières importantes qui concernent essentiellement des espaces agricoles. Au total, 848 ha de terres agricoles déclarées au RPG sont situées à l'intérieur des zonages urbanisables des documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

La pression urbaine sur les terres agricoles est très concentrée sur la partie urbaine et périurbaine du territoire (autour de Roanne et Mably), ainsi que dans la partie Est. Les groupes 7,8 et 9 (Est Loire-Perreux, Urbain-Roanne, Périurbain-Mably) concentrent 80% des terres agricoles potentiellement menacées de disparition par le développement urbain.

Terres agricoles situés dans les limites urbanisables des documents d'urbanisme

Groupe	Surfaces de terres agricoles sous limite urbanisable (ha)	Parts des terres agricoles sous limite urbanisable (%)
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	20	2%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	16	2%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	0	0%
Groupe 4 (Piémont Nord)	53	6%
Groupe 5 (Piémont Sud)	46	5%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	26	3%
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	202	24%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	162	19%
Groupe 9 (Périurbain -Mably)	323	38%
TOTAL	848	100%

A elle seule la commune de Mably représente 14% de ce risque de disparition d'espaces agricole pour le développement urbain (118ha).

Le risque de perturbation du fonctionnement des exploitations agricoles

L'approche effectuée vise à apprécier l'impact potentiel des intentions d'urbanisation sur les exploitations concernées en fonction de l'importance de ces surfaces urbanisables dans le foncier exploité. En effet, l'impact sur le fonctionnement économique ne sera pas le même si le zonage d'urbanisme concerne plus de 20% du foncier d'une exploitation ou seulement 1%.

Précision méthodologique

En raison de la précision du tracé des limites des zonages des documents d'urbanisme fournis par le SCOT ROANNAIS, seules les exploitations agricoles ayant des surfaces agricoles déclarées au RPG supérieures ou égales à 1 000 m² et situées dans les limites urbanisables des documents d'urbanisme actuellement en vigueur ont été comptabilisées dans le paragraphe suivant. Ainsi, 82 exploitations cumulant moins de 2 ha de perte potentielle ont été retirées de l'analyse.

- Un nombre significatif d'exploitations concernées

Plus d'1/4 des exploitations (237 exploitations sur les 881 recensées au RPG soit 27%) ont au moins tout ou une partie d'un îlot déclaré au RPG sous une zone dite « urbanisable » par les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

Ces 237 exploitations travaillent près de 18 400 ha de terres agricoles sur le territoire étudié soit 32% du territoire agricole du Scot. Les surfaces agricoles potentiellement urbanisables représentent 848 ha soit 4,6% des surfaces déclarées par ces 237 exploitations sur le territoire du Scot.

Une grande majorité des exploitations concernées (80%) perdraient potentiellement moins de 5 ha Cependant elles ne représentent qu'1/3 des surfaces concernées par le risque urbain (32%). **Les 10% d'exploitations susceptible de perdre plus de 10 ha représentent la moitié des surfaces concernées (428ha).**

Les exploitations ayant des terres sous les limites urbanisables des documents d'urbanisme

Classe de surface sous limite urbanisable	Nombre d'exploitations concernées	Part du nombre d'exploitations concernées (%)	Surface cumulée à l'intérieur de la limite urbanisable (ha)	Part de la surface cumulée à l'intérieur de la limite urbanisable (%)
Moins de 1 ha	88	37%	39	5%
Entre 1 et 5 ha	102	43%	229	27%
Entre 5 et 10 ha	22	9%	152	18%
Entre 10 et 20 ha	20	8%	276	33%
Entre 20 et 45 ha	5	2%	152	18%
TOTAL	237	100%	848	100%

- Une part non négligeable des exploitations agricoles pouvant être remises en cause par les intentions d'urbanisation

L'analyse suivante permet de caractériser les exploitations susceptibles d'être fragilisées par l'urbanisation en raison d'une part importante de surfaces exploitées situées dans la limite urbanisable.

Il s'agit d'apprécier ici « l'effet domino » de l'urbanisation sur la viabilité des exploitations et sur le tissu agricole en conséquence. Ainsi, le risque de déstructuration du tissu agricole est d'autant plus fort que les exploitations concernées sont fortement touchées (en proportion sur la surface totale de l'exploitation et pas seulement en valeur absolue)

Il apparait que près de 20% d'entre-elles, soit 47 exploitations peuvent perdre plus de 10% de leurs surfaces exploitées. Ainsi, ces exploitations pourraient voir leur fonctionnement perturbé voire être remise en cause si l'ensemble de ces terres actuellement situées dans les limites urbanisables des documents d'urbanisme étaient irrémédiablement artificialisées.

Les surfaces situées à l'intérieur de la limite urbanisable et utilisées par ces 47 exploitations potentiellement fragilisées par le risque urbain représentent 450 ha. Si l'on regarde la surface totale utilisée par ces 47 exploitations, il apparait que plus de 2 200 ha de terres agricoles pourraient être directement ou indirectement impactée par les intentions d'urbanisation.

Les exploitations ayant des terres sous les limites urbanisables des documents d'urbanisme

Part des surfaces urbanisables dans les surfaces d'exploitation (%)	Nombre d'exploitations concernées	Part du nombre d'exploitations concernées (%)	Surface cumulée à l'intérieur de la limite urbanisable (ha)	Part de la surface cumulée à l'intérieur de la limite urbanisable (%)
Moins de 1%	64	27%	30	4%
Entre 1 et 5%	87	37%	179	21%
Entre 5 et 10%	39	16%	189	22%
Entre 10 et 20%	29	12%	212	25%
Entre 20 et 40%	13	5%	173	20%
Plus de 40%	5	2%	66	8%
TOTAL	237	100%	848	100%

Les intentions d'urbanisation concernent en grande majorité les Communes urbaines et péri-urbaines (secteurs 8 et 9) qui sont également des territoires très agricoles.

Dans ces secteurs, il existe 15 exploitations susceptibles d'être significativement fragilisées par l'urbanisation (+de 20% du foncier d'exploitation). Cela représente pour les deux secteurs 226 ha de terres agricoles actuellement exploitées qui sont concernées par un zonage d'urbanisme.

Ces 15 exploitations utilisent et travaillent au total 900 ha de terres agricoles en périphérie de Roanne et des communes proches.

Ainsi, « l'effet domino » qui pourrait potentiellement être provoqué par l'urbanisation apparaît beaucoup plus élevé que les seules surfaces urbanisables.

Localisation des exploitations concernées par un zonage d'urbanisme et part des surfaces concernées

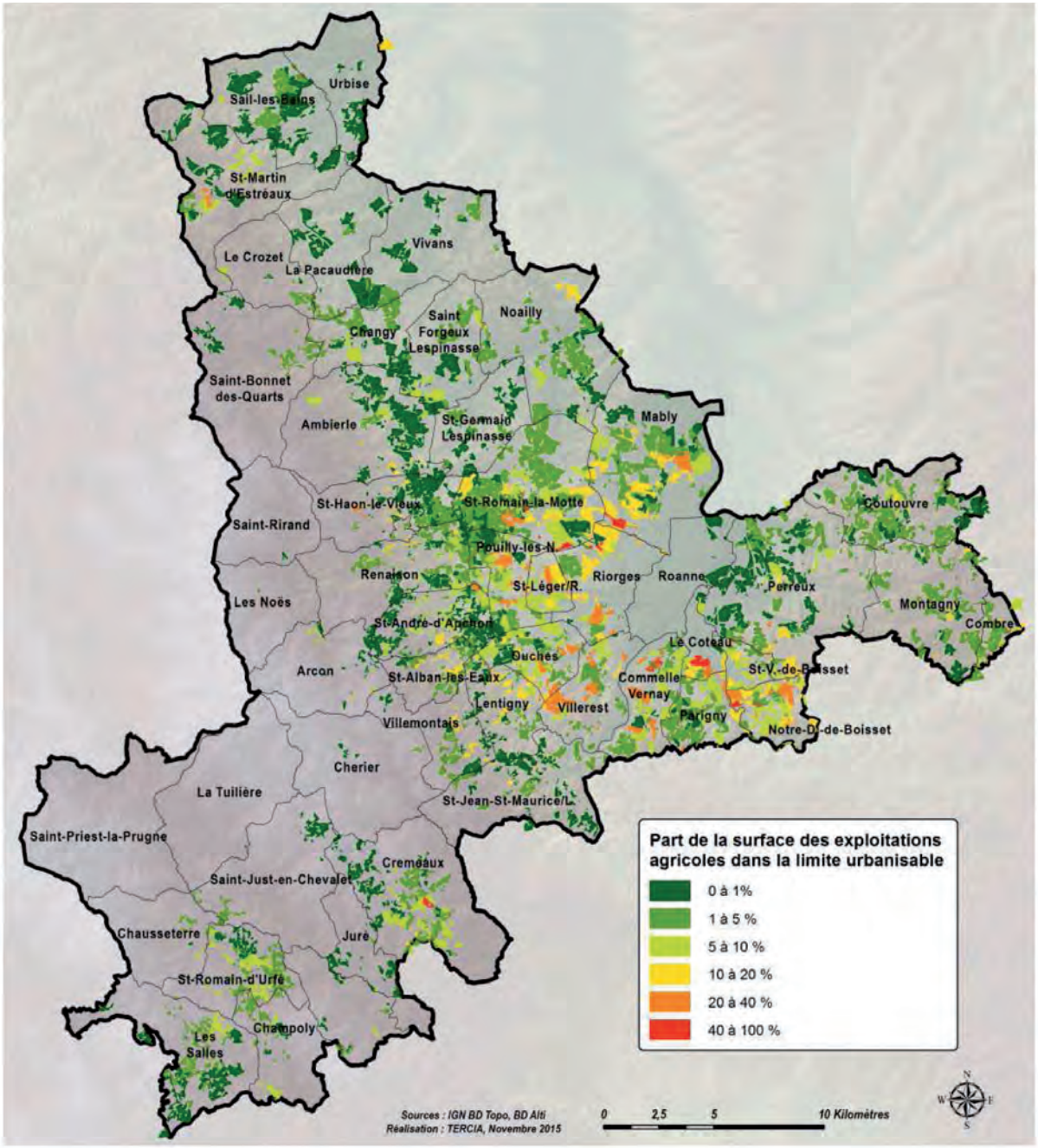

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Une part importante de terres agricoles potentiellement reclassables dans leur vocation d'origine.

Le risque de dispersion d'espaces agricoles n'est pas irrémédiable. Un travail de caractérisation des espaces agricoles potentiellement reclassable en fonction de leur localisation a été réalisé. Ainsi, il apparait que 75% des terres agricoles « menacées » par le développement urbain, au regard des documents d'urbanisme applicables peuvent facilement être réintégrés dans une vocation agricole (reclassement).

Méthodologie

Les terres agricoles situées à l'intérieure des limites urbanisables des documents d'urbanisme ont été classées en fonction de leurs capacités théoriques à conserver leurs caractères agricoles. Ce classement s'est basé principalement sur le principe de continuité avec l'espace agricole mitoyen exploité. A l'inverse les terres agricoles déclarées au RPG enclavées dans le tissu urbain et rendues difficilement exploitables par le développement urbain ont été classées comme non prioritaires pour leurs réintégrations dans l'espace agricole et peuvent par extension être considérées comme réserve foncière prioritaire.

Caractérisation du potentiel de reclassement des terres agricoles situées dans les limites urbanisables

En vert : terres agricoles potentiellement réintégrable dans l'espace agricole.

En marron : terres agricoles enclavées, plus difficilement réintégrables et pouvant être maintenues comme réserve foncière pour l'urbanisation.

Potentiel de reclassement des terres agricoles situées sous les limites urbanisables

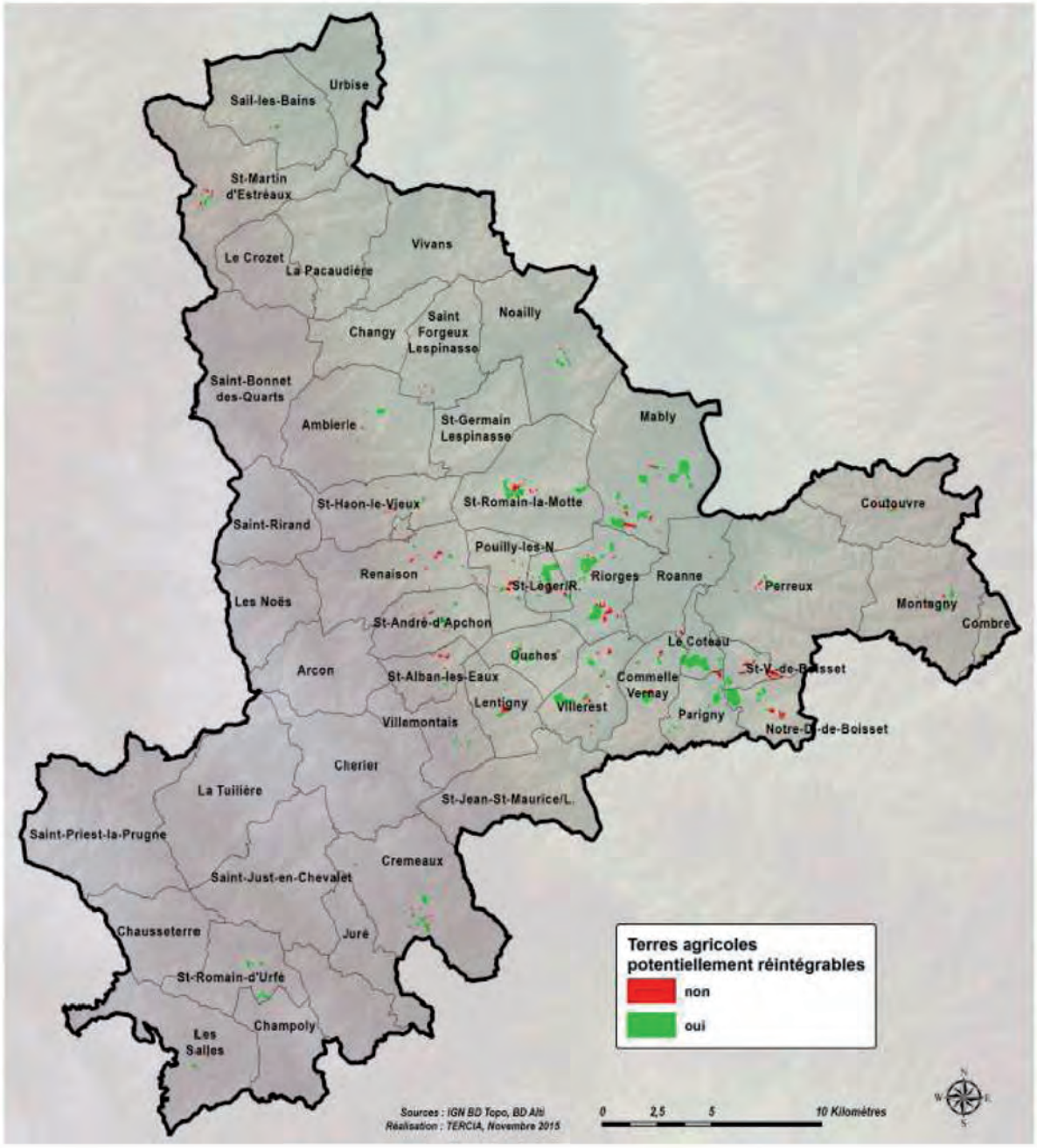

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

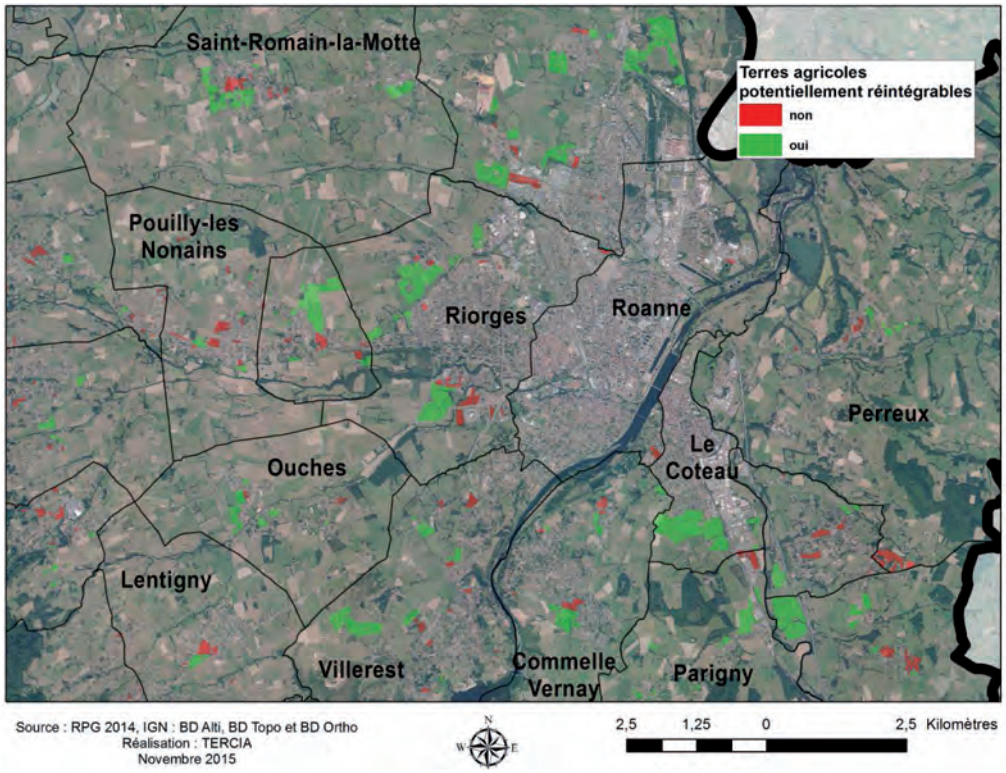

La grande majorité des terres agricoles « menacées » par le développement urbain (76%) pourrait théoriquement faire l'objet d'une modification de zonage dans les documents d'urbanisme pour être réintégrée dans l'espace agricole. Cette proportion théorique ne tient pour l'instant pas compte des besoins fonciers de chaque commune qui sont définis dans les paragraphes suivants. Il s'agit d'une analyse conduite du strict point de vue de l'activité agricole.

Potentialités de reclassement terres agricoles situées sous les limites urbanisables

Groupe	Surface totale sous limite urbanisable (ha)	Dont surfaces agricoles potentielles réintégrables (ha)	Part des surfaces agricoles potentielles réintégrables (%)
Groupe 1 (Nord Pacaudière)	20	13	68%
Groupe 2 (Sud-Est Pacaudière)	16	12	76%
Groupe 3 (Monts de la Madeleine)	0	0	
Groupe 4 (Piémont Nord)	53	27	51%
Groupe 5 (Piémont Sud)	46	33	71%
Groupe 6 (Bois Noirs-Urfé)	26	25	93%
Groupe 7 (Est Loire- Perreux)	202	138	68%
Groupe 8 (Urbain- Roanne)	162	138	85%
Groupe 9 (Périurbain -Mably)	323	255	79%
TOTAL	848	641	76%

Des besoins fonciers pour le développement urbain à préciser

Les besoins fonciers du territoire pour la production de logement et le développement économique doivent être précisés dans le cadre de la procédure de révision du SCoT en cours.

Ces besoins fonciers devront prendre en compte les objectifs de construction de logements par secteurs, les densités (en nombre de logements par ha) et les objectifs de renouvellement urbain permettant de limiter l'artificialisation des terres agricoles.

Ces données ne sont pas disponibles au moment de la réalisation de cette étude. Il n'est donc pas possible de caractériser l'adéquation entre les besoins fonciers des secteurs du SCoT et les réserves d'urbanisation dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, avec le redimensionnement des documents d'urbanisme étant en cours, l'analyse risquerait d'être obsolète (document d'urbanisme en vigueur non représentatifs de la réalité des réserves foncières qui seront disponibles à court-terme).

Cette approche aurait servi à apporter une aide à la décision politique et caractérisant les situations suivantes : surdimensionnement ou sous-dimensionnement des documents d'urbanisme au regard des besoins.

Les communes ayant des documents d'urbanisme surdimensionnés et donc nécessitant un déclassement de certaines zones urbanisables

Le double travail de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT et de grenellisation met en évidence que la très grande majorité des communes du SYEPAR ont des réserves surdimensionnées au regard des besoins fonciers, même en secteur péri-urbain. Ainsi une grande part des espaces potentiellement urbanisables dans les documents en vigueur actuellement vont être reclassés en zonage « agricole » ou « naturel » dans les mois à venir.

Il s'agit notamment les zones NB des POS et, en priorité, des agricoles potentiellement réintégrables étudiées précédemment. Cette surface potentiellement réintégrable au regard du critère de localisation est estimée à plus de 350 ha.

Les communes ayant des documents d'urbanisme sous-dimensionné au regard des besoins fonciers

Ce sous-dimensionnement induit un risque de « débordement »supplémentaire du tissu urbain sur l'espace agricole environnant.

Dans les polarités du SCoT et dans les communes dans lesquelles un développement économique significatif est prévu, les besoins fonciers pourraient apparaître supérieurs aux réserves disponibles dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Cette situation pourrait engendrer un déficit de foncier constructible pour les secteurs/ communes concerné(e)s ce qui impliquerait une consommation d'espace agricole d'une surface équivalente.

Pour aller plus loin, si l'on rapporte les besoins fonciers aux seuls espaces agricoles difficilement réintégrables dans leur vocation agricole (uniquement les espaces agricoles enclavés), les besoins d'urbanisation pourraient être plus difficilement satisfaits. En effet, les réserves foncières uniquement constituées d'espaces agricoles enclavés, dont difficilement reclassables au regard de leur vocation initiales sont relativement limitées (200ha).

La cohabitation entre activité agricole et urbanisation

La proximité des espaces habités génère également risques de conflits d'usage avec les exploitations d'élevage. Ainsi la multiplication des habitations dans l'espace agricole que soit au travers du développement de l'habitat dispersé dans les zones NB des POS ou dans le cadre des changements de destinations des bâtiments agricoles, aggrave la situation.

En premier lieu, la dispersion de l'habitat dans l'espace agricole génère des contraintes supplémentaires pour l'activité agricole. Les exploitations doivent respecter des règles d'éloignement minimum pour la construction des bâtiments d'élevage ou pour l'épandage des lisiers.

La proximité des zones d'habitation et des zones d'élevage pose également des problèmes de conflit en matière de circulation : la taille des voiries et le traitement urbain des entrées ou traversées de bourgs (chicane et voiries rétrécies) est inadaptée à la circulation des engins agricoles.

Enfin, les conflits d'usage sont prégnants entre les néoruraux, qui considèrent parfois l'espace rural comme un espace de loisir mais qui sont souvent peu conscients qu'il s'agit du lieu de travail des exploitants qui ont des exigences et des besoins pour leur activité professionnelle.

La mise en place d'un outil de protection des espaces agricoles

A travers la mise en place d'un PAEN sur l'Ouest Roannais, le territoire s'est doté, sur une partie du secteur de plaine soumis à une forte pression urbaine, d'un dispositif de protection des espaces agricoles naturels périurbains.

Le PAEN Ouest Roannais, en vigueur depuis le 7 mars 2016, préserve en effet environ 10 000 hectares d'espaces agricoles et naturels menacés par la pression urbaine. Cet outil de préservation de l'agriculture concerne 11 communes de la plaine roannaise : Ambierle, Lentigny, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint-Haon le Chatel, Saint Haon le Vieux, Saint-Jean-Saint-Maurice, Villemontais.

Le territoire bénéficie en priorité des actions menées par le Département (remise en culture de parcelles abandonnées, règlementations des boisements, plantations de haies …). A celles-ci s'ajoutent une douzaine d'actions portées par Roannais Agglomération d'ici à 2020 qui répondent à 4 objectifs :

- Préserver les milieux naturels et la biodiversité,

- Soutenir l'économie agricole locale

- Faciliter le travail des exploitants,

- Améliorer la relation agriculteur-citadin.

Le PAEN ne concernant qu'une partie du territoire soumis à une forte pression urbaine, il subsiste un enjeu de sécurisation des espaces agricoles dans les communes n'ayant pas adopté cette démarche.

2-5- Des risques de déprise agricole encore limités

Le territoire apparait, pour l'instant, globalement peu exposé aux effets de la déprise agricole. En effet, la superficie agricole utile a peu diminué entre les deux recensements. La baisse du nombre d'exploitation s'est accompagnée d'un agrandissement des exploitations et non d'un abandon des terres agricoles.

Cependant, certains secteurs restent plus exposés que d'autres : il s'agit notamment des territoires de montagne et le piémont qui sont confrontés à des contraintes d'exploitations plus importantes (forte pente, morcellement parcellaire, conditions climatiques, éloignement des centres urbains…) et par conséquent plus sujets au phénomène de déprise agricole.

Par ailleurs, le vieillissement des exploitants pose la question de la transmission des exploitations qui ont atteint une taille limite pour certaines d'entre elle. La dynamique d'agrandissement systématique observée jusqu'à aujourd'hui pourrait prendre fin et s'accompagner d'une déprise éventuelle dans les années à venir.

2-6- Synthèse des enjeux agricoles

2-6-1- Une activité stratégique et identitaire

Une activité agricole structurante pour l'économie locale mais fragile

Une agriculture structurée qui a su se moderniser

Le territoire du Roannais est un territoire au paysage bocager d'élevage extensif. La qualité du cadre de vie est façonnée par cette agriculture traditionnelle. Les productions agricoles actuelles du territoire sont relativement peu consommatrices d'intrants : l'agriculture est considérée globalement comme respectueuse de l'environnement.

Même si le Roannais est un territoire d'élevage, il existe une diversité de productions, confortée par les outils de transformation locaux et le bassin de consommation de proximité (l'agglomération roannaise). Aujourd'hui, cette agriculture se maintient encore de façon dynamique sur le territoire malgré les crises d'échelle nationale qu'elle peut subir. Néanmoins, l'agriculture, de façon globale, et les filières qui la caractérisent sont fragilisées ou pourront l'être à l'avenir par les contraintes venant de l'urbanisation, des marchés mondialisés ou du changement climatique.

L'activité agricole du Roannais se maintient globalement entre 2000 et 2010 mais des changements, amorcés les décennies précédentes, s'accentuent. Le nombre d'exploitations diminue particulièrement et celles-ci tendent à se professionnaliser. La surface moyenne par exploitation a considérablement augmenté pour atteindre en 2010, 54 ha (avec des disparités à noter entre types d'exploitation) en même temps que la taille économique (croissance du nombre de grandes exploitations).

Les exploitations agricoles, par ces modifications structurelles s'adaptent pour rester concurrentes sur le plan national et international. Néanmoins, ces nouvelles grandes exploitations modernisées deviennent difficilement cessibles (prix d'achat non rentable pour un jeune installé). L'avenir de l'activité agricole du Roannais reste aujourd'hui incertain. Le vieillissement de la population agricole et le faible renouvellement identifié font craindre dans les années à venir un recul de l'agriculture.

Des filières dynamiques qui offrent un potentiel de valorisation

L'agriculture du territoire roannais est dominée par l'élevage bovin, et notamment par la production bovine allaitante. La race charolaise, considérée comme de qualité est prépondérante. Deux productions principales se démarquent. Il s'agit de l'engraissement des génisses et la production de broutards destinés à l'engraissement (production destinée essentiellement à l'export).

La seconde filière du territoire est la filière bovin lait. Une majorité des exploitations se situent dans la zone de montagne ou en système mixte avec des bovins allaitants dans la plaine roannaise.

Au côté de ces deux filières prédominantes, le territoire du Roannais est marqué par la présence d'une diversité de filières de taille plus modeste : caprin, ovin allaitant, porcin, volaille pour ce qui concerne les élevages et viticulture, maraichage et des filières émergentes comme le chanvre pour ce qui concerne les productions végétales. Ces ateliers de production constituent pour certaines exploitations leur production principale mais peuvent également concerner un atelier de diversification des exploitations bovines.

Le territoire du Roannais a une agriculture dynamique se traduisant par la présence d'évènements comme la fête du Charolais qui prend de l'ampleur, les associations comme « vivre bio en Roannais » et les coopératives bien réparties sur le territoire telles que les CUMAs. Néanmoins le maintien de ces structures créant du lien et de ces évènements repose sur un nombre relativement faible de responsables agricoles. Le renouvellement n'est pas assuré et des essoufflements peuvent être craints dans le futur.

Le territoire bénéficie également d'une grande diversité de signes de qualité (AOC, Label, IGP…) sur de nombreux produits (viande bovine, volaille, porc, fromage de chèvre, fromage de vache…). Ces signes de qualité ne sont pas tous mobilisés par les exploitations agricoles du Roannais. Le label rouge charolais et l'AOC Côte roannaise sont par exemple fortement sollicités, et la plus-value associée est réelle. D'autres sont peu répandue sur les exploitations du Roannais (AOC bœuf de Charolles, AOC fromage de chèvre Charolais) pour de multiples raisons (valorisation limitée, absence de débouchés, vente en direct des produits ne nécessitant pas de distinction par une AOC…). Ces signes de qualité et notamment les AOC sont définis sur des terroirs spécifiques et leur périmètre n'a pas vocation à évoluer. Ainsi, toute perte de foncier dans ces zonages revient à retirer des surfaces aux appellations (exemple l'AOC Côte roannaise a perdu définitivement environ 400 ha de zonage AOC avec l'urbanisation).

Des filières cependant fragilisées par un contexte incertain

Cette agriculture dynamique n'est néanmoins pas à l'abri de difficultés qui dépendent à la fois d'un contexte national voire international (crise sanitaire, mondialisation et concurrence, embargo russe sur les produits européens, fluctuation des prix…) et de problématiques d'ordre local :

- Bovin allaitant : la dépendance à l'exportation pour les broutards apporte aujourd'hui une certaine sécurité par le caractère structuré de la filière. Néanmoins, la forte dépendance à l'exportation pourrait devenir un risque si la demande des pays importateurs évolue ou, comme c'est le cas cette année, lors de la fermeture des frontières pour des raisons sanitaires. D'autre part, les exploitations ont un système de production qualifié d'extensif où les surfaces en prairie prédominent. Ces exploitations n'ont donc pas assez de surface en céréales ou protéagineux pour pouvoir être autonomes en alimentation. Or le coût de ces intrants est non négligeable dans la répartition des charges d'exploitation.
- Bovin lait : le nombre d'exploitations produisant du lait est en constante diminution, si la densité laitière devenait trop faible dans certains secteurs, les entreprises de collecte pourraient quitter le secteur pour cause de non rentabilité.
- Porcin : ce type d'élevage a du mal à s'implanter sur le territoire. Son développement est aujourd'hui contraint par l'image négative de la population vis-à-vis de cette production induisant des levées de bouclier lors de projets d'installation d'atelier porcin.

Les autres filières sont relativement stables sur le territoire. Leur faible volume permet à l'ensemble de la production d'être écoulée facilement, notamment par de la vente locale (maraichage, caprin, porcin, volaille…). Cependant, le passage d'exploitation à la vente directe de certains produits transformés peut être freiné par les coûts d'investissement dans un laboratoire à la ferme (notamment pour la découpe et transformation de produits carnés). Il n'existe que peu d'outils collectifs pour la transformation –hors abattoirs – qui permettraient aux exploitations de se lancer dans la transformation sans avoir à investir immédiatement.

Des filières structurées favorisant la coexistence d'un approvisionnement local et de circuits longs

La structuration aval des filières est globalement appropriée aux productions locales. Le territoire bénéficie d'outils locaux variés et de tailles différentes. Les productions de viande profitent d'abattoirs de dimension industrielle (l'abattoir de la SICAREV à Roanne pour les bovins, l'abattoir de Lapalisse pour les porcins) et de dimension traditionnelle comme l'abattoir de Charlieu. Les productions laitières profitent également de fromageries comme la laiterie d'Urfé (récoltant le lait de caprins, bovins et ovins).

Cette diversité d'outils de transformation permet à la fois de développer les filières longues (grandes et moyennes surfaces) et les filières locales (circuits courts, vente directe)… À noter sur le territoire la spécificité d'un réseau de bouchers relativement bien développé qui s'approvisionne localement.

La vente locale, la production fermière est présente et maille l'ensemble du territoire puisque chaque citoyen du Roannais se trouve à moins de 5 km d'un point de vente directe. Ce circuit de commercialisation constitue le débouché principal pour une minorité d'exploitations (exploitations caprines, maraichères…). Il s'agit souvent de producteurs bovins allaitants ou laitiers ayant développé un atelier de diversification en vente directe permettant de compléter les revenus issus des ventes en circuit court. Il peut s'agir soit d'une valorisation de leur production principale (vente en caissette de viande bovine, fromages de vache) soit du développement d'une production secondaire dédiée à la vente directe (charcuterie, volaille…). Si la vente directe sur le territoire se développe et répond à une demande locale, elle reste parfois peu valorisée à sa juste valeur et contraignante pour des exploitants devant ainsi combiner des métiers d'agriculteur, de transformateur, et de commerçant.

Certains circuits de commercialisation sont peu mobilisés sur le Roannais. La restauration hors domicile (RHD) reste difficilement accessible aux exploitations agricoles du Roannais (hormis pour les productions bio, il n'y a pas de plateforme producteurs/clients et les exploitations agricoles ne peuvent parfois pas répondre à des demandes trop spécifiques de la RHD…).

Une image d'agriculture traditionnelle prédominante mais peu relayée auprès du grand public

Enfin, les filières du territoire bénéficient d'une image d'une agriculture traditionnelle et de nombreux signes de qualité. Néanmoins, il existe un manque de communication au sein même du territoire (méconnaissance des signes de qualité par la population, des lieux de vente locale) et vis-à-vis de l'extérieur (Lyon, Paris…). L'amélioration de la communication pourrait ouvrir des perspectives vers de nouveaux débouchés et améliorer la valorisation de la qualité des produits du territoire.

L'espace agricole, une composante stratégique du territoire

La structure du foncier agricole, principale valeur économique du Roannais

Le territoire du Roannais présente des atouts certains pour l'agriculture en termes de localisation géographique. La présence simultanée du bassin de production et de consommation, avec l'agglomération roannaise (100 000 habitants), permet une valorisation directe des produits locaux. Par ailleurs, la zone urbaine est pourvoyeuse d'emplois et d'activités variés, ce qui rend le territoire attractif pour les familles des exploitants.

Le territoire du SCoT est composé d'un tissu agricole de 57 000 ha soit 60% de l'espace territorial. C'est un territoire relativement homogène en termes de production agricole largement dominé par les prairies naturelles supports d'élevage (93% de l'espace agricole).

Hormis le vignoble, qui constitue un cas particulier de forte valorisation par unité de surface dans le territoire Roannais, la valeur économique des espaces agricoles, caractérisés par un élevage extensif, est difficile à hiérarchiser (peu de productions à forte valeur ajoutée à l'hectare, absence d'irrigation ou d'investissement publics lourds, peu d'AOP mobilisées, peu de terres à fortes valeurs agronomiques à l'exception des berges de la Loire).

En revanche, la structure du foncier agricole, plus ou moins favorable à la rentabilité des exploitations joue un rôle majeur dans le système agricole Roannais.

Ainsi, dans le territoire roannais, la majorité des terres agricoles a une valeur économique relative qui est fonction de sa localisation plus ou moins stratégique dans la logique des exploitations (proximité du siège, taille des ilots, part dans la surface totale..) plutôt qu'une valeur intrinsèque liée à des caractéristiques physiques, pédologiques ou agronomiques.

Une approche de la structure foncière des exploitations à partir des données du RPG a été réalisée pour tenter d'appréhender la diversité des situations rencontrées. De grandes caractéristiques territoriales et problématiques émergent (voir entités agricoles ci-après et secteurs à enjeux) qui nécessiteront un approfondissement et des réponses adaptées en matière d'action publique (actions de protection, d'animation et d'aménagement foncier).

Un territoire agricole structuré par la géographie

Le territoire est structuré cinq grandes entités agricoles correspondant aux unités paysagères et topographiques

- Les exploitations de montagne à l'Ouest (Monts de la Madeleine) comprenant une plus forte proportion d'élevages laitiers dont l'activité est souvent complétée par la sylviculture. Ce secteur présente une dispersion parcellaire importante liée aux difficultés d'exploitation générée notamment par la situation géographique. Le secteur est confronté à un problème de vieillissement et de risque de déprise plus élevé que dans le reste du territoire.
- Le piémont viticole structuré par le vignoble des côtes Roannaises qui domine la plaine. le secteur présente également un parcellaire fragmenté avec des exploitations de plus petites taille en moyenne. Le secteur est aujourd'hui entièrement protégé par le PAEN de l'Ouest Roannais.
- La plaine bocagère au Nord des vallées de la Teyssone et de l'Arçon est constituée de grandes exploitations à dominante « bovin allaitant » et présentant une structuration foncière plus favorable. Le secteur est confronté à des enjeux de transmission des exploitations notamment en raison de leur grande taille.
- La plaine d'élevage Roannaise qui accueille également l'essentiel de la trame urbaine, des infrastructures et de la pression d'urbanisation présente une structure foncière intermédiaire. Le secteur comporte à la fois des exploitations bien structurées et d'autres morcelées. Ce secteur porte également les principales perspectives de développement urbain du SCoT avec des incidences à prendre en compte sur l'espace et l'activité agricole.
- A l'est de la Loire, les piémonts des monts du Beaujolais et du Lyonnais constituent un paysage collinéen avec une majorité d'exploitations « bovin allaitant ». Leur structure foncière est également intermédiaire et la pression urbaine limitée (à l'exception de Perreux).

Des espaces agricoles porteurs des valeurs environnementales et sociétales qui méritent d'être confortées

Les espaces agricoles du territoire du SCoT Roannais sont porteurs d'une grande diversité de « valeurs d'usage », c'est à dire des contributions objectives de l'activité agricole à la qualité, au fonctionnement équilibré et à l'identité du territoire.

L'agriculture revêt également une grande fonction liée à la « fabrication » d'un cadre de vie de grande qualité tant pour les habitants que pour l'attractivité touristique. Les espaces agricoles constituent, dans certaines conditions, des milieux favorables au développement d'une biodiversité remarquable ou plus ordinaire. **De façon globale, les espaces agricoles présentant une valeur en termes de biodiversité remarquable représentent plus de 12% des surfaces agricoles du SCoT (plus de 6 900 ha).** Ils sont essentiellement composés d'espaces agricoles à forte biodiversité (11%) tels que les corridors écologiques, les zones Natura 2000 ou les zones humides. Certains secteurs sont particulièrement concernés comme le piémont viticole et certaines communes périurbaines (Mably, le Coteau, Ouches ou Villerest) concernées par une superposition de zonages environnementaux fortement liés aux espaces agricoles.

En matière de protection contre les risques naturels, l'agriculture **a une fonction très importante dans la lutte contre les risques inondation** en diminuant l'aléa à proximité des espaces habités grâce à leur fonction prioritaire de zones d'expansion des crues. Cependant le SCoT est un territoire peu exposé. La valeur de protection face aux risques inondation concerne 3 PPRI (Rhins-Trambouze, Renaison et Oudan). Elle ne concerne que 17 communes de Roannais Agglomération et à peine 590 ha de terres agricoles dans les diverses zones d'aléa.

L'espace agricole enfin, constitue un espace accessible pour les loisirs (promenades et découverte du territoire) qui est précieux pour la qualité de vie des habitants et le développement touristique.

La terre agricole : une ressource non renouvelable à préserver et utiliser avec discernement

Si la pression démographique est relativement limitée depuis les 10 dernières années à l'échelle du SCoT, les effets de l'extension urbaine se font sentir sur le foncier agricole, notamment dans la zone péri-urbaine. Ainsi, la présence positive de la zone urbaine pour les débouchés agricoles est également source de difficultés qui peuvent perturber le fonctionnement agricole du territoire : manque de foncier pour l'installation notamment en maraîchage, consommation d'espaces agricoles, spéculation et rétention foncière de la part des propriétaires non agriculteurs, morcèlement parcellaire, conflits d'usage…

Les espaces agricoles constituent la principale ressource foncière pour le développement urbain. L'ensemble des communes dotées d'un document d'urbanisme dans le SCoT (46) dispose de près de 850 ha de terres agricoles déclarées au RPG qui sont situées dans les limites urbanisables (réserves foncières théoriques). La grande majorité des terres agricoles potentiellement menacées de disparition par le développement urbain (80%) est située dans le périurbain.

Ces intentions d'urbanisation de l'espace agricole génèrent un risque de perturbation des exploitations concernées. **On dénombre près de 240 exploitations concernées par un zonage d'urbanisme à vocation d'habitat ou d'activité.** Elles exploitent au total 30% du territoire agricole du SCoT. Pour des exploitations dont la taille moyenne est autour de 50 ha, la perte de 10 à 20 ha peut remettre en question la survie de l'exploitation et donc accélérer la perte d'espaces agricoles dans les secteurs soumis à la pression urbaine. **Au total, 47 exploitations travaillant près de 450 ha dans les limites urbanisables pourraient être fragilisées par les intentions d'urbanisation des communes.**

Cependant, cette situation n'est pas irréversible : de nombreuses terres agricoles urbanisables (76% soit 641 ha) pourraient facilement être reclassées dans leur vocation d'origine en raison de leur localisation favorable (terres non enclavées). Ces potentialités de reclassement des terres agricoles doivent être confrontées aux besoins de développement urbain des communes.

La terre agricole constitue, en effet, la principale ressource foncière pour la construction de logements, d'équipements et l'aménagement des zones d'activités. La démarche de révision du **SCoT permet d'actualiser ces besoins en fonction des vocations des communes et de leur place dans l'armature urbaine. Les principaux besoins sont concentrés** sur les polarités principales du SCoT principalement dans la plaine roannaise. **Dans ces polarités, les besoins fonciers pourraient être supérieurs aux réserves disponibles dans les documents d'urbanisme et entrer en concurrence avec la stratégie de consolidation des exploitations.**

2-6-2- Des secteurs présentant des enjeux différenciés

La combinaison des différents critères d'analyse présentés précédemment ont permis de mettre en évidence 5 secteurs à enjeux aux problématiques différenciées. Les critères de spatialisation des secteurs à enjeux mobilisé sont les suivants :

- Les caractéristiques géographiques et paysagères ;
- Les caractéristiques agricoles (productions et types d'exploitations) ;
- La structure foncière ;
- Le niveau de pression urbaine sur les espaces agricoles et menaces de déstructuration des espaces agricoles ;
- Les risques de déprise et d'enfrichement
- Les autres valeurs portées par les espaces agricoles : l'importance des fonctions biodiversité, de prévention contre les risques naturels ou de qualité paysagère dans le secteur.

Carte 23 : Les secteurs à enjeux

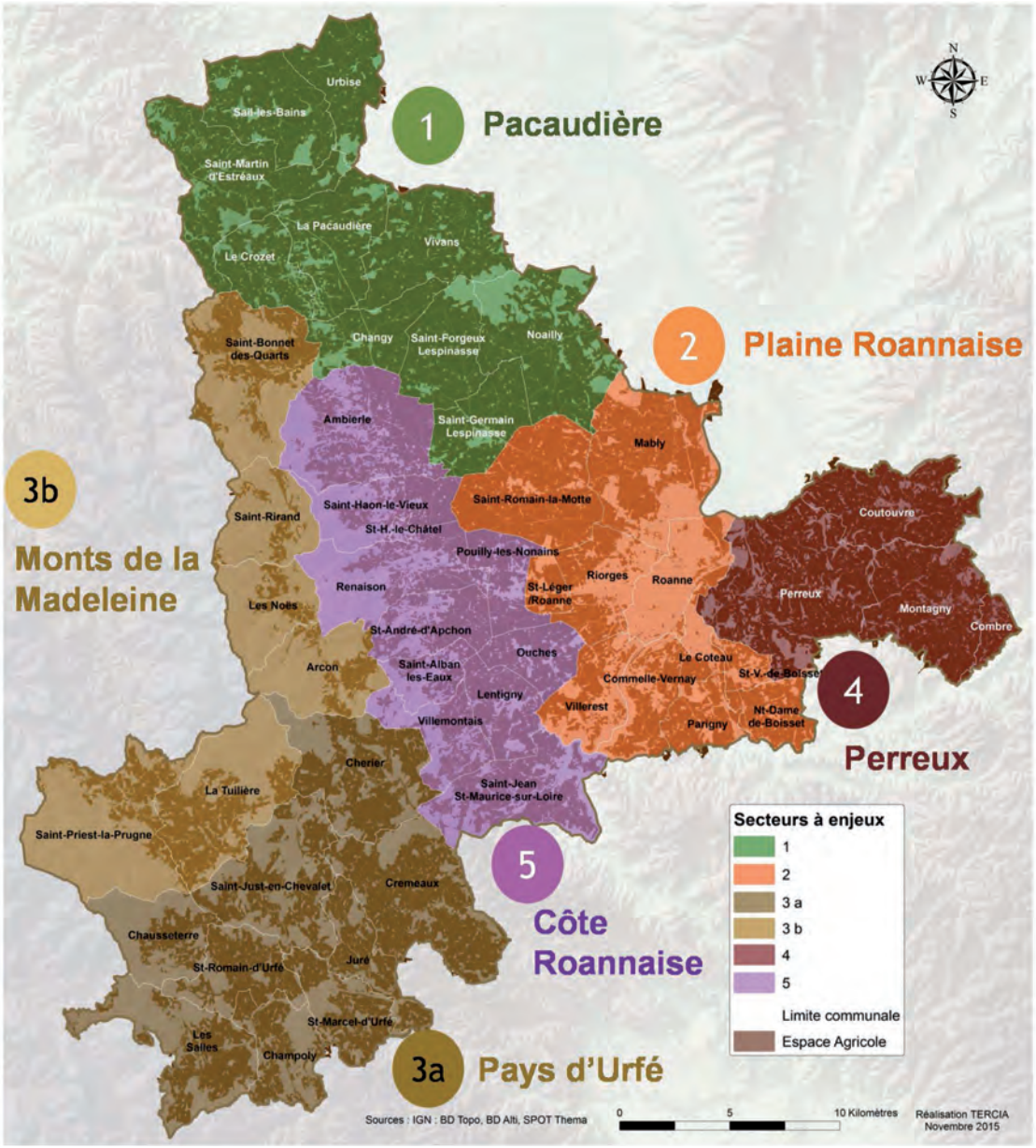

Sources : IGN BD Topo, BD Alti - TERCIA

Pays de la Pacaudière

Le secteur appartient à l'entité paysagère des vallées de la Teyssonne et de l'Arçon : il offre un paysage vallonné et bocager, traversé par un réseau de cours d'eau et de zones humides.

Ces caractéristiques confèrent aux espaces agricoles **de forts enjeux liés à préservation de la biodiversité et au maintien des paysages traditionnels** (entretiens des haies, maintien des prairies naturelles et limitation des grandes cultures, compatibilité des pratiques agricoles avec la gestion zones humides.)

Le secteur agricole est bien structuré et dynamique au niveau économique. Il présente un faible niveau de dispersion foncière, de grandes exploitations modernisées offrant un fort niveau d'investissement.

Les communes du secteur sont peu exposées aujourd'hui à la pression foncière en raison d'une absence de projets de développement urbain significatifs.

Le secteur est cependant confronté à **un enjeu de pérennisation et de consolidation du tissu agricole** qui implique une anticipation des besoins de transmission à moyen-terme des exploitations existantes (vieillissement des exploitants, perte récente de SAU dans quelques communes).

Enfin, **la sécurisation de l'accès à l'eau pour l'élevage,** avec notamment la perspective du changement climatique et la multiplication des années sèches, est **un enjeu pour la pérennisation** de l'activité du secteur.

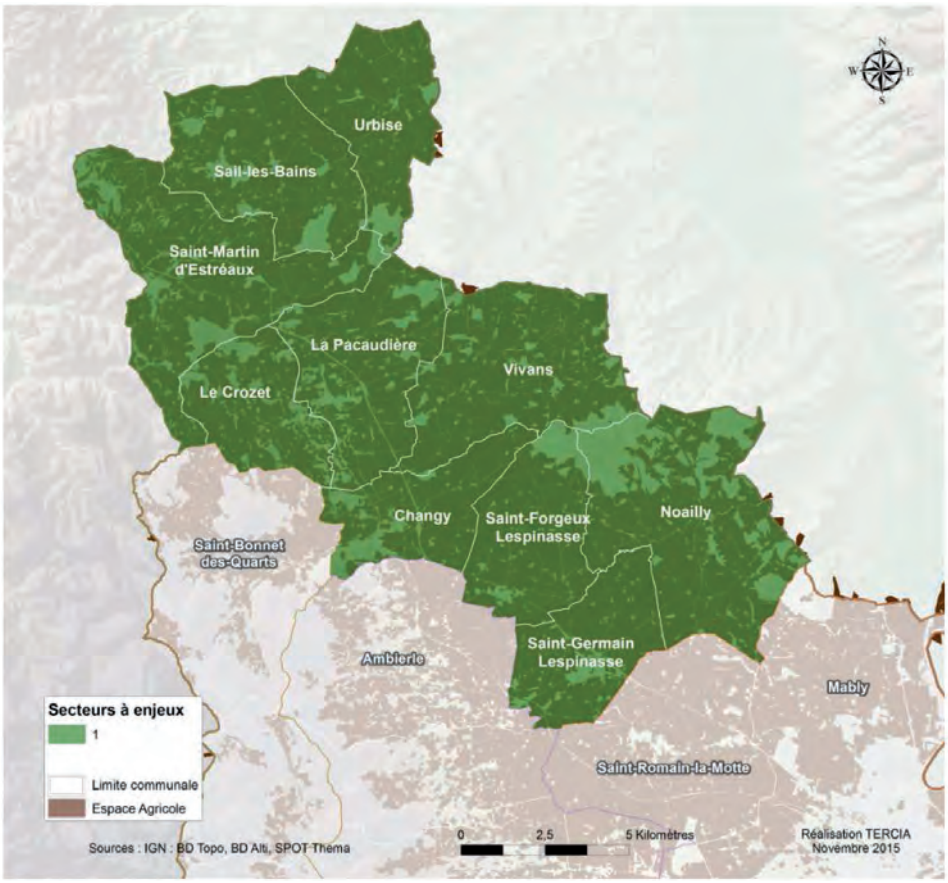

Sources : IGN : BD Topo, BD Alti, SPOT Thema

Plaine Roannaise

Le secteur appartient à l'entité paysagère de la plaine Roannaise. Il est composé de paysages de prairies naturelles traversées par la Loire et divers cours d'eau. Cette forte présence des cours d'eau rend le secteur vulnérable aux risques inondations. Ainsi, les communes de la plaine Roannaise sont concernées par deux PPRI approuvés (Rhins-Trambouze et Renaison) et deux PPRI en cours (Oudan et Loire). Dans ce contexte particulier, les espaces agricoles portent de forts enjeux de prévention contre les risques naturels et de maintien de la biodiversité liés aux cours d'eau.

En termes de caractéristiques agricoles, le secteur est mixte. On y observe une hétérogénéité de la structure foncière, avec la cohabitation de très grandes exploitations bien structurées et de petites unités souvent plus morcelées. La plaine Roannaise offre des terres de bonne valeur agronomique, facilement mécanisables, ce qui qui a permis le développement de superficies importantes de cultures fourragères. C'est également dans ce secteur, à proximité des cours d'eau, que l'on trouve une proportion importante de terres potentiellement exploitables pour les cultures maraîchères.

Le secteur présente donc un enjeu de consolidation de la structure foncière, voire dans certains cas de restructuration parcellaire pour assurer la viabilité des exploitations les plus morcelées.

Les exploitations ayant leur siège dans les communes du secteur sont les plus fortement exposées **au risque de déstructuration liée à la pression foncière.** En effet, 80% des perspectives de développement urbain du SCoT sont situées dans la plaine Roannaise. Les intentions de développement prévues par les zonages POS/ PLU en vigueur concerne au total 80 exploitations agricoles dont 15 présentant un risque significatif de fragilisation (risques d'« effet domino »).

Le secteur est donc concerné par un **enjeu central de sécurisation de la vocation agricole des terres et de clarification des limites d'urbanisation.**

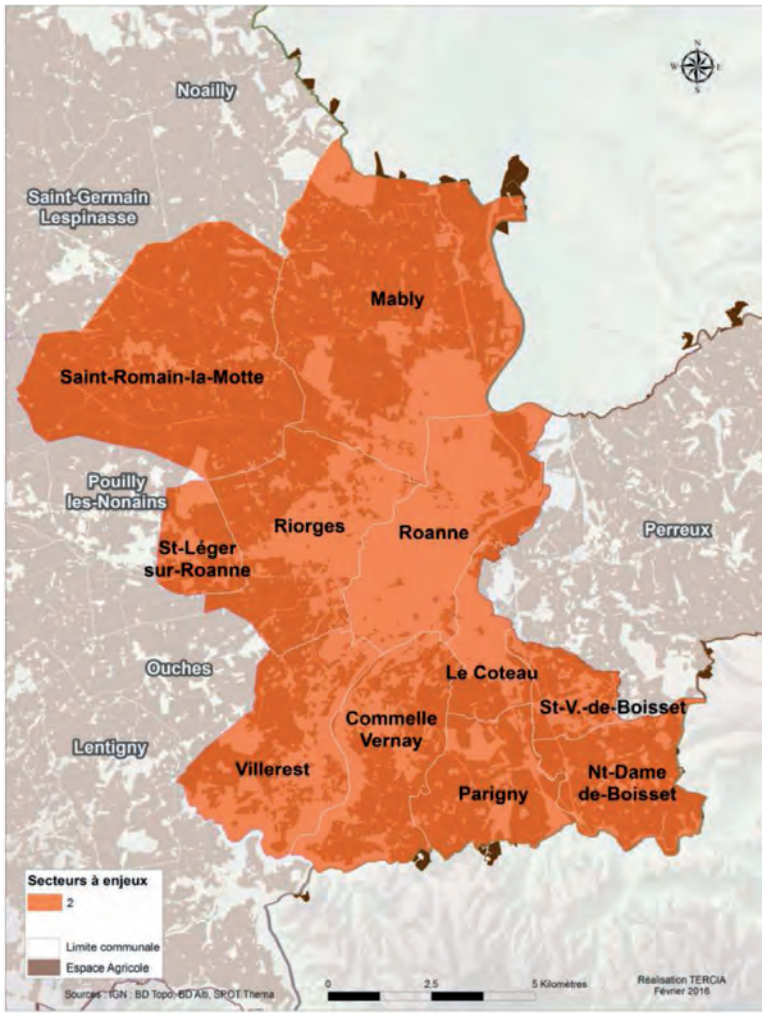

Sources : IGN : BD Topo, BD Alti, SPOT Thema

Monts de la Madeleine & Pays d'Urfé

Le secteur appartient à l'entité paysagère des Monts de la Madeleine. Il comprend des communes qui sont toutes soumises à la loi Montagne. Le secteur est caractérisé par une forte présence de boisements et de milieux naturels d'intérêt écologique et notamment un réseau hydrographique important qui lui confère un rôle majeur dans la préservation des ressources en eau. Ainsi, les espaces agricoles du secteur sont concernés par des **enjeux liés à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.**

Il s'agit d'un secteur agricole fragilisé notamment par un fort morcellement foncier, le relief et la présence importante des boisements. Le tissu agricole à dominante laitière, comprend à la fois de petites exploitations traditionnelles et des grandes fermes modernisées. La sylviculture constitue un volet économique important des communes. Ainsi, le secteur est confronté à un **enjeu de restructuration foncière.**

Il s'agit du secteur du SCoT le plus sérieusement confronté au risque de déprise agricole en lien avec le vieillissement des chefs d'exploitation et le contexte économique difficile pour la filière lait. Ce secteur de montagne présente des enjeux importants **de pérennisation et de soutien de l'activité agricole existante, voire d'aide à l'installation et à la diversification.**

Les communes du secteur sont peu exposées aujourd'hui à la pression foncière en raison d'une absence de projets de développement urbain significatifs.

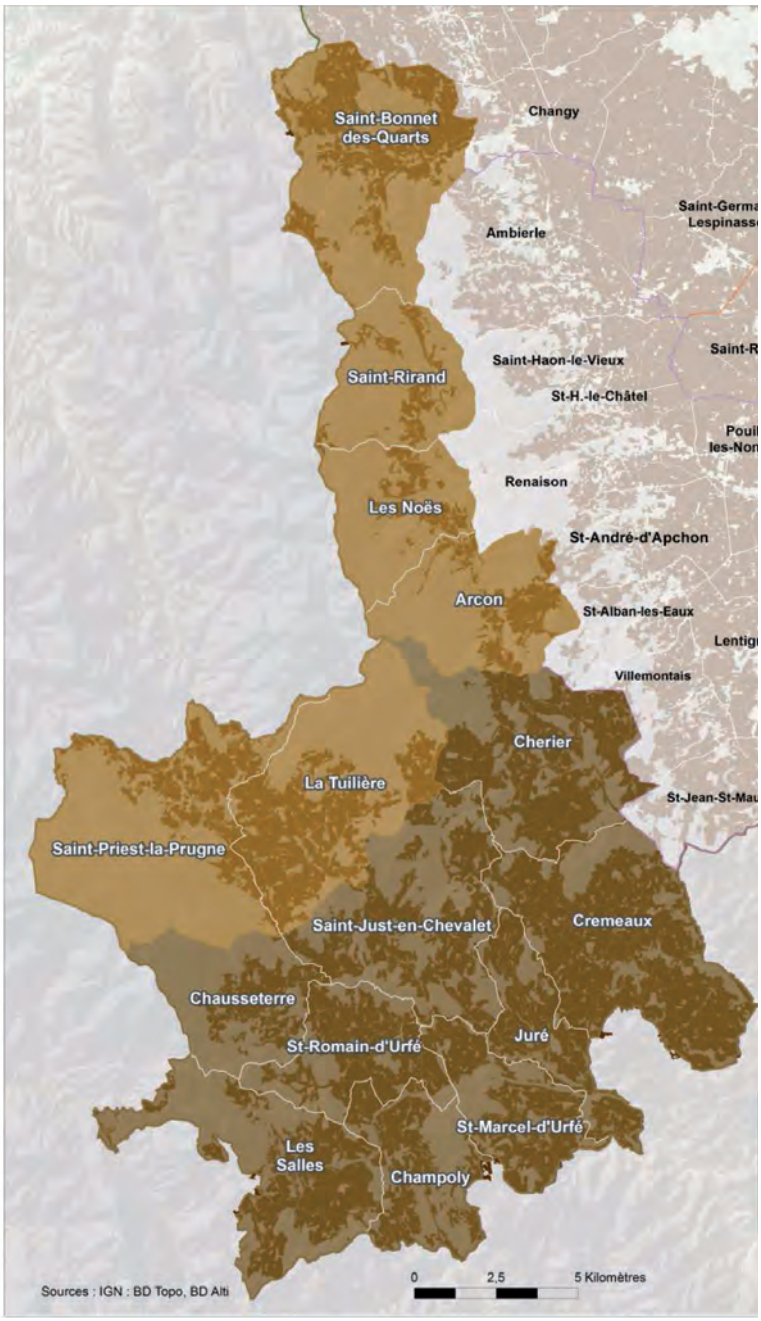

Sources : IGN : BD Topo, BD Alti

Pays de Perreux

Les Communes du Pays de Perreux appartiennent à l'entité paysagère des Monts du Beaujolais: il s'agit de prairies pâturées et de collines comportant des versants doux et progressifs. Les espaces agricoles sont ici porteurs de forts enjeux paysagers.

Le tissu agricole du secteur est mixte. Il présente une certaine hétérogénéité de la structure foncière avec la cohabitation de très grandes exploitations et de plus petites assez morcelées. Ces caractéristiques lui confèrent des enjeux de consolidation de la structure foncière, de restructuration parcellaire pour assurer durablement viabilité des exploitations.

Les intentions de développement urbain sont limitées mais la proximité de Roanne génère des phénomènes de spéculation foncière qui peuvent perturber le fonctionnement et le développement de l'activité agricole. Le secteur présente en conséquence des enjeux de sécurisation à long terme de la vocation des terres agricoles et de clarification des limites urbaines dans sa partie orientale.

Sources : IGN : BD Topo, BD Alti, SPOT Thema

Côte roannaise

La Côte Roannaise est une zone de piémont entre la montagne et la plaine marquée par un chapelet de villages insérés dans leur écrin viticole. Les boisements sont de plus en plus marqués en altitude. Le secteur est traversé par d'importants corridors écologiques identifiés au niveau régional. Il s'agit du secteur qui présente les enjeux environnementaux et paysagers les plus importants du SCoT.

Le tissu agricole est caractérisé par une forte présence d'exploitations viticoles souvent associées à la polyculture/ élevage. Il présente un morcellement foncier et des exploitations en moyenne plus petite que dans le reste du territoire, en lien avec le vignoble AOC à forte valeur ajoutée. Le secteur dispose d'un potentiel de développement viticole important puisque l'aire AOC (1 700 ha) est très supérieure au vignoble effectivement cultivé (215 ha). L'agriculture est ici confrontée un des enjeux de consolidation de la structure foncière et de restructuration parcellaire afin d'assurer la viabilité des exploitations voire le développement du vignoble AOC.

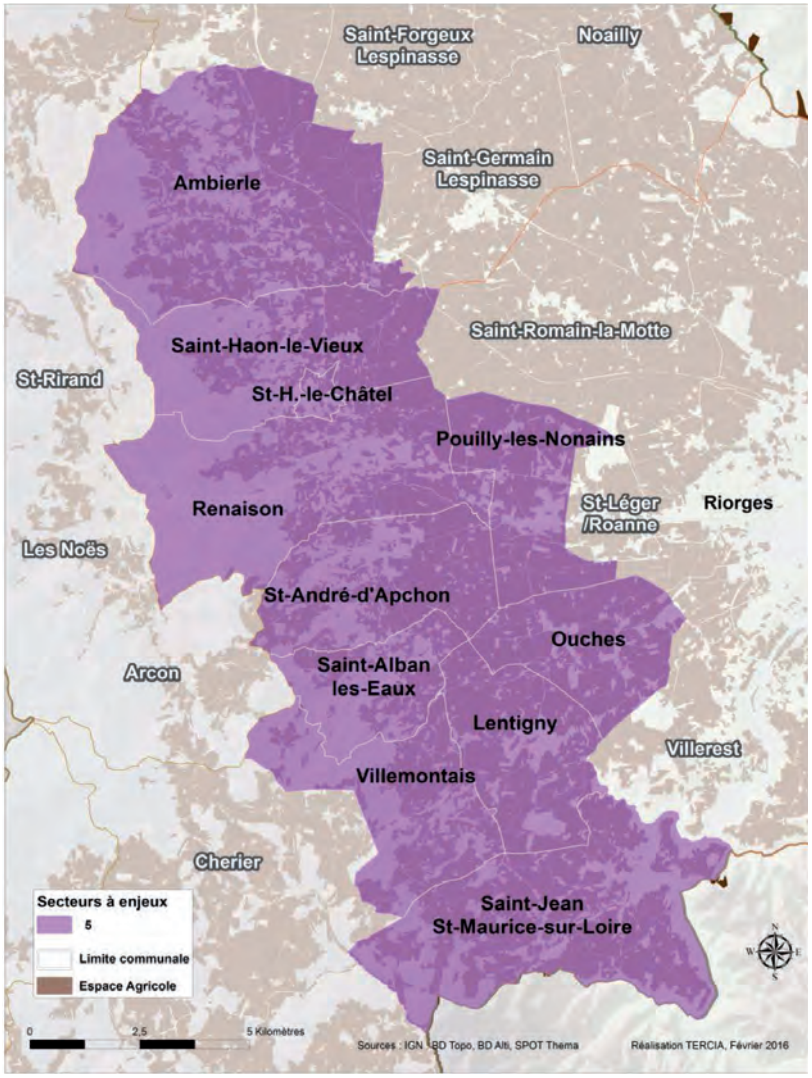

Sources : IGN : BD Topo, BD Alti, SPOT Thema

Le secteur était jusqu'à très récemment soumis à une forte pression foncière qui est à l'origine de la fragmentation et du mitage de l'espace agricole. Il aujourd'hui protégé par le PAEN de l'Ouest Roannais (11 Communes). Il subsiste cependant un enjeu de sécurisation de la vocation agricole des terres situées hors du PAEN et de clarification des limites d'urbanisation des franges du secteur, à l'interface avec la plaine (phénomènes de spéculation foncière qui risquent de se concentrer dans les espaces agricoles non protégés).

3- L'organisation territoriale de l'offre de commerce

3-1- Analyse de l'environnement commercial

3-1-1- Positionnement du territoire

Le Scot Roannais comporte deux EPCI : Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, regroupant 51 communes.

Les principales communes en termes de population et d'équipements sont Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau, qualifiées de polarités d'agglomération de rang 1 dans le Scot.

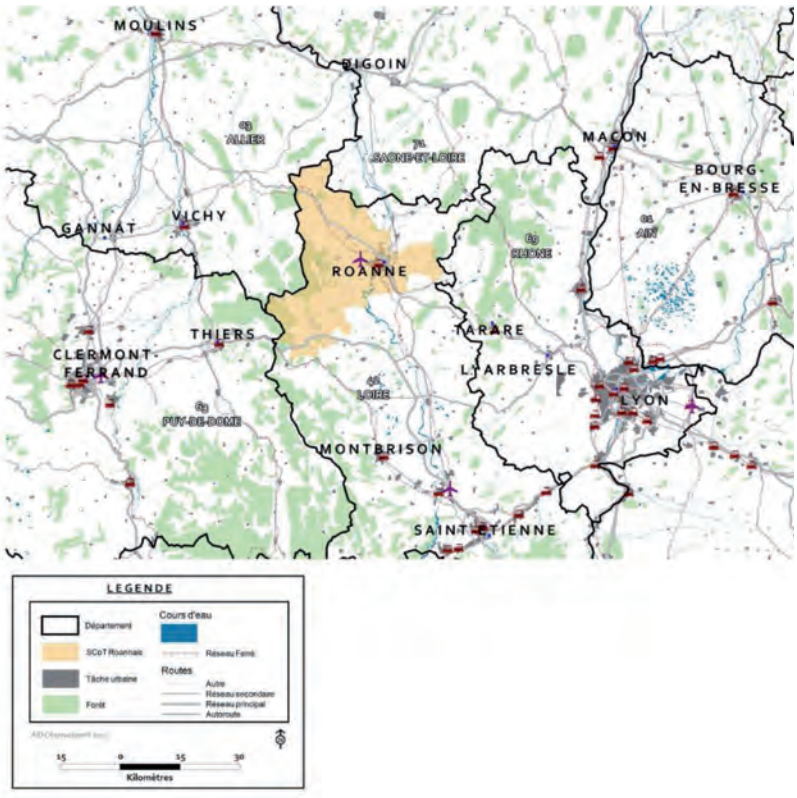

Infrastructures :

- Le territoire est desservi au sud via la RD 1082, à l'A89 qui relie Roanne à Lyon et Clermont-Ferrand et par l'A72 à Saint-Etienne.
- La RD53 et la RD482 constituent en plus de la RN7 des axes d'entrées privilégiés sur la ville de Roanne au Sud-Ouest et au Nord Est.
- Plus d'une heure de trajet en voiture est nécessaire pour accéder aux grands pôles urbains extérieurs (St Etienne, Lyon, Clermont-Ferrand, Macon…).

Eléments naturels :

- Un positionnement géographique au nord du département de la Loire,
- Un territoire coupé par la Loire au Sud de Roanne, qui constitue une rupture naturelle pouvant influencer les comportements d'achat,
- La communauté de commune du Pays d'Urfé est relativement éloignée du cœur d'agglomération du fait des reliefs.

Synthèse :

- Un relatif éloignement des grands pôles urbains extérieurs permettant à l'agglomération de jouer un rôle de pôle central à l'échelle d'un bassin de vie plus large.
- Une influence de ces grands pôles qui devrait être ciblée sur des besoins irréguliers

3-1-2- Analyse du contexte concurrentiel

Plancher commercial des plus de 300 m² par commune[12]

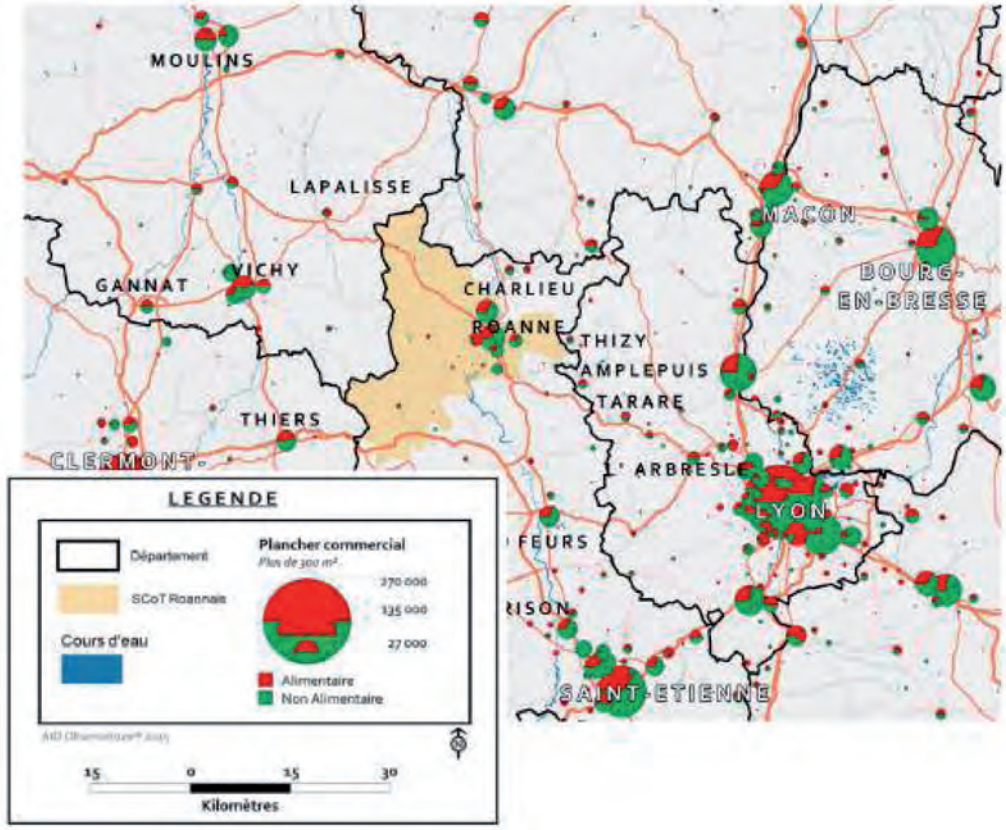

Source : IFLS - Données 2014 - CCI Roanne 2015

Un environnement concurrentiel composé :

- de pôles majeurs régionaux Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand
- de pôles comparable à l'agglomération en termes d'offre de grandes surfaces Vichy, Macon, Moulin
- de pôles de dimensionnement inférieur mais plus proches du territoire (Thizy, Bourg de Thizy, Amplepuis, Charlieu, Noirétable, Feurs, Tarare, Lapalisse…).

Plancher commercial des plus de 300 m²

Communauté urbaine	total surface de +300m²	alimentaire +300m²	Non alimentaire +300m²
CU Lyon	865 394	38%	62%
CA de Saint-Etienne métropole	395 118	32%	68%
CA Clermont communauté	385264	34%	66%
CA Vichy Val d'Allier	100 997	34%	66%
Roannais Agglomération	129 305	36%	64%
CC pays d'Urfé	1 070	51%	49%

[12] Source : IFLS - Données 2014 - CCI Roanne 2015

Synthèse :

- Des pôles urbains majeurs de dimensionnement supérieur à l'offre du territoire, mais relativement éloignés,
- Des pôles de dimensionnement moindre, mais plus proches, qui peuvent impacter les consommations sur les franges du territoire, et limiter la zone d'influence des commerces du territoire des besoins courants, voire occasionnels

3-1-3- Dynamiques démographiques

Le périmètre du Scot comptabilise 105 820 habitants en 2012, dont près de 36 000 habitants à Roanne. Il regroupe :

- 31 communes < 1 000 habitants

- 4 communes > 5 000 habitants (Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau)

Entre 1999 et 2012, le territoire a connu une stagnation démographique mais avec de fortes disparités selon les secteurs. La polarité de rang 1 (Roanne, de Riorges, Mably et Le Coteau) ont connu un recul démographique alors que les secteurs périurbains ont accueilli de nouveaux habitants.

Sur les secteurs les plus éloignés, il existe une stagnation voire un déclin démographique des polarités rurales de Rang 3 (St Just en Chevalet, La Pacaudière…).

Le phénomène de vieillissement de la population est relativement marqué sur le périmètre du Scot (29 % de plus de 60 ans sur le territoire du Scot contre 22 % en Rhône-Alpes).

Analyse des dynamiques démographiques[13]

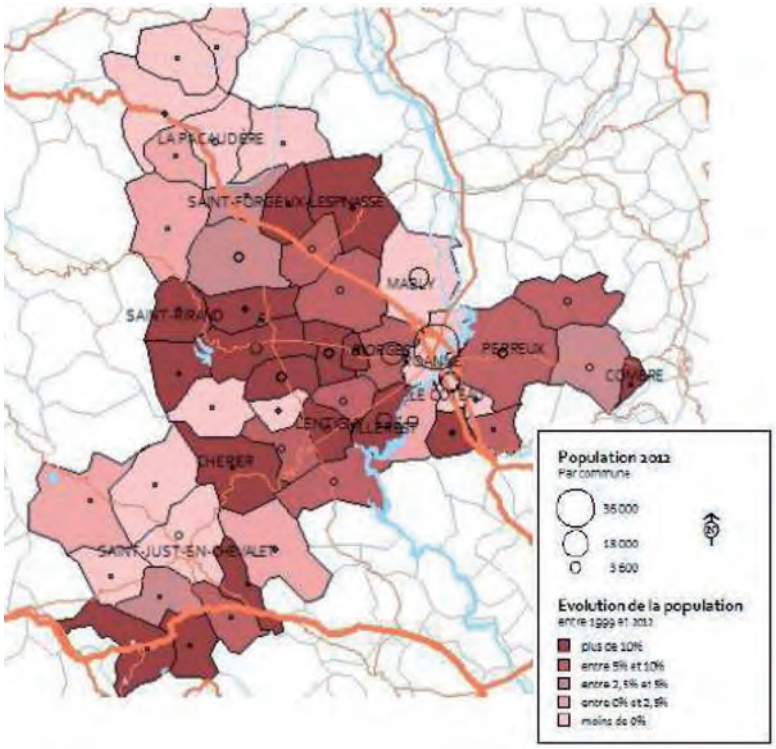

Source : INSEE - Données 2012

Le revenu moyen net par foyer fiscal est en dessous de la moyenne nationale et départementale :

- du Scot en 2011 : 21 792€/an
- de la Loire en 2011 : 22 647€/an
- National en 2011 : 25 138€/an

[13] Source : INSEE - Données 2012

Synthèse :

- Un pôle central affirmé, favorisant un rayonnement large et la capacité à accueillir une offre attractive,
- Un grand nombre de communes dont la taille limite les possibilités d'accueil de commerces, induisant des enjeux liés à la desserte sur les besoins de première nécessité dans un contexte de vieillissement de la population,
- Des évolutions démographiques et des niveaux de revenu peu favorables au développement du commerce.

3-1-4- Répartition des emplois et des actifs sur le territoire

Taux de couverture de l'emploi

Le taux de couverture de l'emploi correspond au nombre d'emplois de la zone rapporté au nombre d'actifs occupés résidant sur la zone.

43 200 emplois sont répartis sur le territoire du Scot pour 43 100 actifs soit un taux de couverture moyen d'environ 100 % et un rapport emplois/actifs équilibré.

Les principaux pôles d'emplois sont : Roanne, Le Coteau, Riorges, Mably.

Nombre d'emploi des principales communes

Synthèse :

- Un territoire qui retient la majorité de ces actifs,
- Une ville-centre attractive, qui regroupe plus de la moitié des emplois du territoire.

Taux de couverture de l'emploi[14]

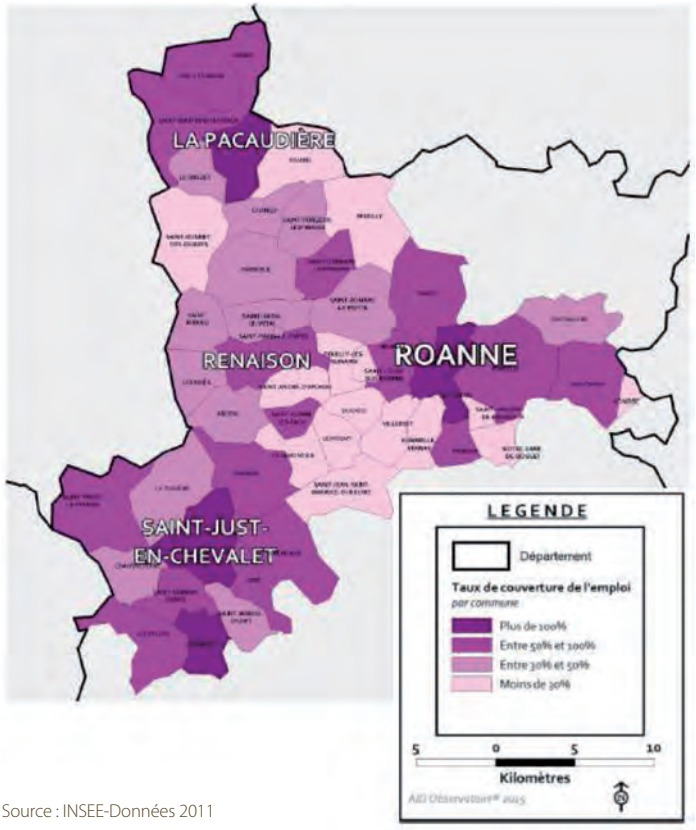

Source : INSEE-Données 2011

Nombre d'emploi des principales communes

COMMUNE	EMPLOI 2011
ROANNE	22 741
LE COTEAU	4 355
RIORGES	3 905
MABLY	2 831
PERREUX	921
RENAISON	910
VILLEREST	627

[14] Source : INSEE-Données 2011

3-1-5- Flux domicile-travail

Où vont travailler les habitants du territoire ?

Secteur d'habitation	Secteur de Travail								
	CC Pays d'Urfé	La Pacaudière	Noailly / Renaison	Perreux / sud Est	Lentigny secteur	Roanne	Reste Loire	Rhône	Ailleurs
CC Pays d'Urfé	59%		1%		1%	12%	19%	1%	8%
La Pacaudière		49%	8%	1%	1%	29%	5%	2%	6%
Noailly / Renaison		2%	30%	1%	2%	53%	7%	2%	3%
Perreux secteur			2%	23%		50%	11%	12%	1%
Lentigny secteur			8%	1%	17%	64%	6%	3%	2%
Roanne			2%	2%		83%	7%	4%	3%

Cf. Annexe 2 pour le regroupement des secteurs d'analyse

Destination de travail des actifs travaillant à l'extérieur[15]

Intercommunalité	Part des flux externes
CC Charlieu-Belmont Communauté	18%
CC du Pays Entre Loire et Rhône	13%
CC de l'Ouest Rhodanien	12%
CA Saint Etienne Métropole	7%
CC des Vals d'Aix et Isable	4%
CU de Lyon (Grand Lyon)	4%

L'analyse des flux domicile-travail met en évidence qu'il y a plus d'actifs extérieurs entrant sur le territoire que d'actifs du territoire travaillant à l'extérieur, avec :

- environ 86 % des actifs du territoire travaillant sur le territoire soit environ 6 000 actifs ayant un emploi à l'extérieur,
- 20 % des emplois du territoire occupés par des actifs extérieurs ce qui représente 8 200 actifs.

Sur les secteurs des pôles de rang 3, au moins la moitié des actifs travaillent sur place.

Les flux domicile-travail présentent des spécificités dans certains secteurs du territoire :

- Les actifs du Pays d'Urfé travaillant à l'extérieur sont principalement attirés par les secteurs de Noirétable, St Germain Laval et Thiers.
- L'attractivité des pôles de l'Ouest Rhodanien (Thizy – Bourg de Thizy – Amplepuis) est principalement ressentie sur le secteur Sud-est du territoire (Perreux secteur).

Synthèse :

- Le Scot Roannais est caractérisé par de faibles déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire. Le territoire retient bien ses actifs et attire des actifs extérieurs.
- Ces constats constituent de véritables atouts en matière de développement commercial :

. Des phénomènes de consommation sur des lieux de travail extérieurs limités pour les actifs résidents, même s'ils peuvent être plus importants sur les franges du territoire,

. Une attractivité pour des actifs extérieurs pouvant générer des consommations sur le territoire,

. Des pôles de rang 3 qui offrent un emploi sur place à une part non négligeable de leurs actifs, encourageant les consommations sur place également.

[15] Source : INSEE - Données 2011

3-2- Analyse de l'offre commerciale

3-2-1- Analyse du commerce de proximité

Répartition des activités de moins de 300 m² par commune

En 2013, le territoire du Scot comptabilisait plus de 2 519 activités marchandes, dont 815 appartenant au secteur du commerce (alimentaire, équipement de la maison, équipement de la personne et culture-loisirs).

17 communes ne disposent pas de commerce alimentaire et les 2/3 des communes (36) possèdent moins de 3 commerces.

Au regard du volume de population résidente, cela confère au territoire une densité de 7,7 commerces pour 1 000 habitants, chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale (7 commerces pour 1 000 habitants).

Densité en commerce de proximité par secteur et taux de commercialité

Certains indicateurs mettent cependant en évidence des disparités territoriales et des signes de fragilisation de l'offre commerciale de proximité :

- un taux de commercialité global relativement faible, de l'ordre de 30 % (en dessous de 40 % cet indicateur témoigne d'un risque de fragilisation des commerces progressivement remplacés par des services),

Répartition des activités de moins de 300 m² par commune[16]

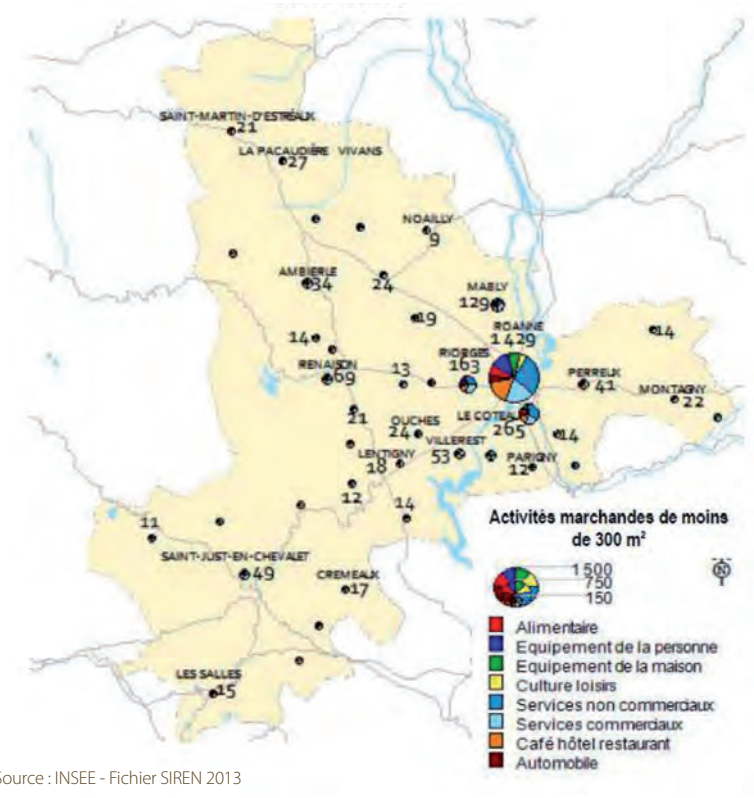

Source : INSEE - Fichier SIREN 2013

Densité en commerce de proximité par secteur et taux de commercialité[17]

	Densité pour 1 000 habitants	Taux commercialité
Centre	9,7	34%
La Pacaudiere	4,6	29%
Lentigny	2,2	22%
Noailly St Germain Lespinasse	3,7	27%
Perreux	3,5	24%
Renaison	4,9	29%
St Just en Chevalet	5,4	24%

- des taux de commercialité et des densités pour 1 000 habitants variables en fonction des secteurs, avec une ville centre qui connait une densité et un taux de commercialité plus élevés (même si ce dernier reste dans des moyennes basses), en comparaison des centres-bourgs de proximité et des pôles de Rang 3.
- des secteurs plus « ruraux » dont la densité commerciale est plus faible, les communes n'atteignant souvent pas la taille critique suffisante pour développer du commerce.

[16] Source : INSEE - Fichier SIREN 2013
[17] Taux de commercialité : activités de commerce (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs) / activités totales (hors locaux vacants)

Une analyse terrain permet de mettre en avant de nombreux développements du commerce de proximité en bord de routes départementales et dans les zones commerciales, induisant des phénomènes de concurrence avec les centralités urbaines (ex : Lentigny, Perreux…). De plus des phénomènes de vacance (locaux vides) importants sont observables dans certains centres-bourgs et dans les faubourgs, témoignant de la difficulté à maintenir le petit commerce de proximité dans les centralités.

Synthèse :

- Un maillage de proximité relativement fin au regard de la structure du territoire (beaucoup de communes de petite taille)…
- …mais une situation variable selon les secteurs du territoire et des signes de fragilisation du petit commerce.
- Un enjeu de maintien de ce maillage sur l'offre de première nécessité, notamment en lien avec le vieillissement de la population.

3-2-2- Offre des grandes et moyennes surfaces (> 300 m²)

Le périmètre du Scot accueille en 2015 : 129 465 m² de plancher commercial de grandes surfaces (>300 m²), dont 36 % en alimentaire (47 000 m²).

Répartition des planchers commerciaux par commune (surface de vente en m²)

Densité de surface de vente pour 1000 habitants (en m²)

L'offre en grandes et moyennes surfaces est plus dense (1 223 m²/1 000 hab.) que la moyenne constatée à l'échelle du département (960 m²) et à l'échelle nationale (922 m²), témoignant d'un rayonnement commercial dépassant les limites du territoire.

Mably concentre 34 % des surfaces de vente avec 43 692 m² et Roanne 21 % avec 27 114 m².

Les communes de Riorges, Perreux et Le Coteau accueillent chacune 10 % des surfaces de vente du territoire soit environ 13 000 m² de surface de vente chacune.

Répartition des planchers commerciaux par commune (surface de vente en m²)[18]

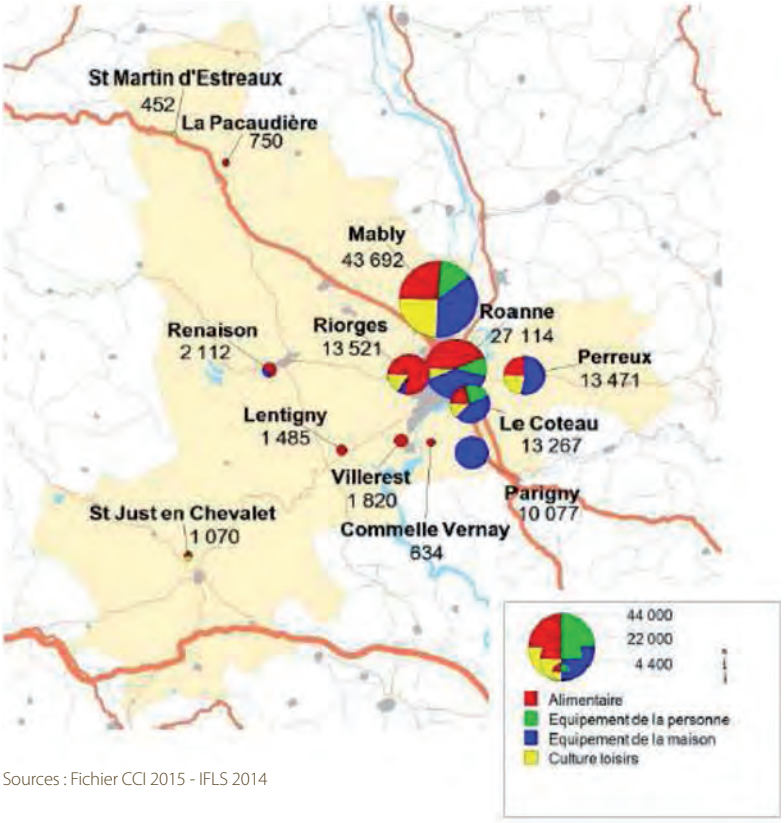

Sources : Fichier CCI 2015 - IFLS 2014

Densité de surface de vente pour 1000 habitants (en m²)[19]

	Alimentaire	Non Alimentaire	TOTAL
SCoT Roannais	445	778	1 223
Moyenne France	391	569	960
Moyenne Loire	355	568	922

[18] Sources : Fichier CCI 2015 - IFLS 2014
[19] Sources : Fichier CCI 2015 - IFLS 2014

Cet « éclatement » de l'offre commerciale ne permet pas de distinguer un troisième pôle commercial d'envergure bien identifié sur l'agglomération, rend donc l'offre commerciale relativement peu lisible et nuit à son attractivité.

Un déficit qualitatif est également constaté sur certains pôles (Mably, Le Coteau, Route de Charlieu, Perreux).

Synthèse :

- Une offre dense et diversifiée en grandes et moyennes surfaces, témoignant du rayonnement commercial dépassant les limites du territoire et permettant de satisfaire la majeure partie des besoins de consommation.
- Une offre de périphérie peu lisible en dehors du pôle majeur de Mably.

3-2-3- Evolutions récentes – autorisations CDAC et évolution du plancher commercial

Au total, 10 135 m² de surfaces de vente ont été autorisées entre 2010 et 2014 sur le territoire du Scot dont 8 062 m² réalisés.

La densité est de 23 m²/an pour 1 000 hab. (de 2010 à 2014), ce qui correspond à un rythme d'autorisation relativement lent lié au faible dynamisme démographique.

Sur le total des surfaces autorisées, 79 % ont été accordées pour des surfaces non alimentaires et majoritairement pour des extensions de l'existant. Certaines enseignes telles que Brico Dépôt (Parigny) ont renforcé leur attractivité à travers une extension significative.

Concernant les enseignes nouvellement arrivées, l'enseigne H&M s'est installée dans le centre-ville de Roanne (non soumis à CDAC), et en périphérie, l'espace Culturel Leclerc s'est implanté à Riorges et Château d'Ax au Coteau.

Autorisation CDAC par secteur d'activités depuis 2010[20]

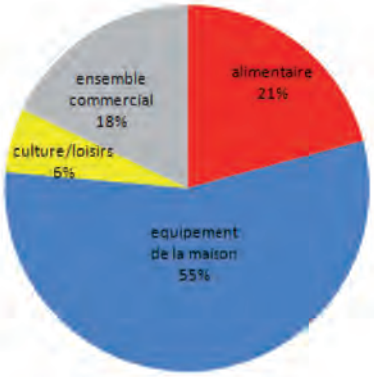

Commune	M²
Parigny	3 099
Renaison	2 566
Perreux	892
Lentigny	841
Riorges	834
Le Coteau	664
Mably	625
Roanne	353
Villerest	261

Source : analyse des CDAC 2010-2014

Graphique : Volume annuel de m² autorisés depuis 2010[21]

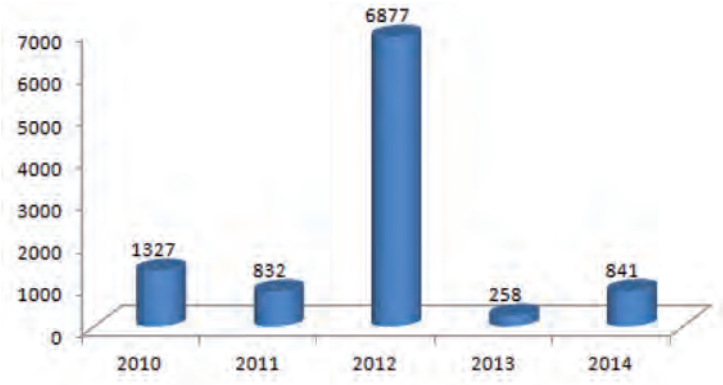

Source : analyse des CDAC 2010-2014

[20] Source : analyse des CDAC 2010-2014
[21] Source : analyse des CDAC 2010-2014

Evolution du plancher commercial depuis 2010[22]

Localisation	Surface de vente 2015	Surface de vente 2010	2015	2010	Evolution 2010 - 2015
HORS ZACO	20 880	18 744	16%	16%	+11%
ZACO de centre-ville	21 191	20 903	16%	18%	+1%
ZACO de périphérie	87 394	76 896	68%	66%	+14%
Total général	**129 465**	**116 543**	**100%**	**100%**	**+ 11%**

Sur la période 2010-2015, 13 555 m² de surface de vente supplémentaire ont été créés dont 77 % en ZACo de périphérie. La ZACO de centralité du centre-ville de Roanne, et de manière général, les ZACO de centralité, sont peu dynamiques dans l'accueil de nouvelles surfaces de vente.

Sur la même période, une création de surface hors ZACO est observable avec l'extension de surfaces déjà implantées (Intermarché à Riorges et à Lentigny) et la création de commerces inférieurs à 1 000 m² en dehors des ZACO (Lidl Villerest).

38 % des surfaces ont été créées sur Mably et plus de 50 % sur des pôles plus « secondaires » (Parigny, Perreux, Villerest).

Parallèlement à ces évolutions, un développement important des chaînes de restauration (non soumises à CDAC), notamment en entrée de ville le long de la RD 207 à Mably et Riorges est observable et non maîtrisé à l'heure actuelle.

En conséquence, force est de constater que les évolutions récentes de l'offre commerciale vont à l'encontre des objectifs du PADD du Scot du Roannais.

Les dispositions du DOG et du DAC approuvés le 4 avril 2012 n'ont pas permis de tendre vers la réalisation des objectifs poursuivis dans le PADD.

Ces objectifs affirment notamment la volonté de renforcer le poids des centralités par rapport à la périphérie et de maîtriser le commerce de périphérie. Les développements de grandes surfaces hors ZACO témoignent également de certaines limites dans les dispositions du Scot et du DAC actuels (notamment le seuil d'application des dispositions du Scot et du DAC qui s'élève à 1 000 m²), ces localisations ayant finalement accueilli plus de m² de surface de vente que les ZACO de centralité durant les cinq dernières années.

Synthèse :

- Des développements en grande majorité effectués dans les ZACO de périphérie.
- Des développements au fil de l'eau qui engendrent un renforcement du poids des ZACO de périphérie par apport aux centres-villes de Roanne et aux ZACO de centralité.
- Le poids de la ville centre dans les surfaces de plus de 300 m² diminue (-3 points), alors même que celui des pôles « secondaires » de Parigny, Perreux et Villerest augmente (+ 4 points au cumul).
- Des dispositions dans le Scot qui ne permettent pas de répondre aux objectifs du PADD.

3-2-4- Analyse du chiffre d'affaires (CA)[23]

Chiffre d'affaires des communes (> 5 M€)

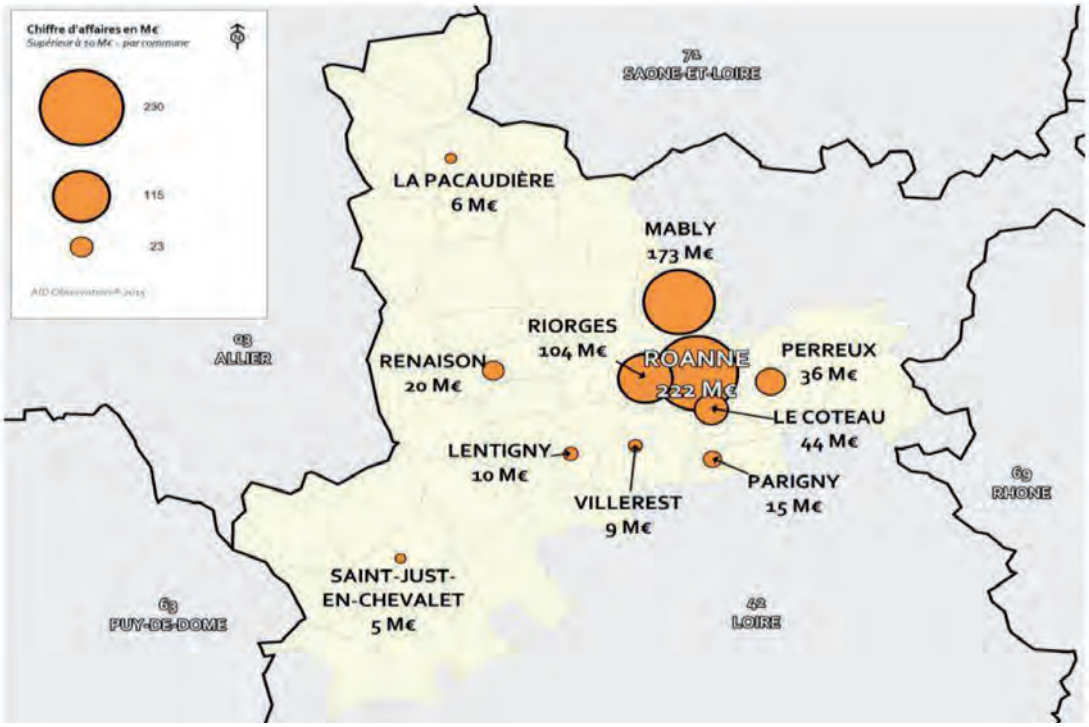

Source: CCI Roanne – Enquête ménages 2010, mise à jour 2015

Le chiffre d'affaires des commerces du territoire, représente 662 millions d'euros.

L'estimation du chiffre d'affaires met en évidence :

- la présence sur le territoire de trois polarités dominantes, représentant à elles seules plus de la moitié du chiffre d'affaires global du Scot : Mably, Roanne, Portes de Riorges
- l'augmentation de 2 points du poids de la commune de Mably dans le chiffre d'affaires du territoire entre 2010 et 2014, alors même que celui du centre-ville de Roanne stagne.

Tableau : chiffre d'affaires des principaux pôles et répartition

Étiquettes de lignes	Somme de CA	% du CA
MABLY (42)	173 M€	26%
ROANNE (42) / CENTRE VILLE	95 M€	15%
RIORGES (42) / PORTES DE RIORGES ZONE LECLERC	71 M€	11%
COTEAU (LE) (42)	44 M€	7%
PERREUX (42)	36 M€	6%
ROANNE (42) / SAINT LOUIS	32 M€	5%
RENAISON (42)	20 M€	3%
PARIGNY (42)	15 M€	3%
RIORGES (42) / LE PONTET ZONE INTERMARCHE	12 M€	2%
ROANNE (42) / CHARLIEU	11 M€	2%
LENTIGNY (42)	10 M€	2%
VILLEREST (42)	9 M€	1%

- les pôles ayant connu les plus grosses progressions de leur chiffre d'affaires entre 2010 et 2014 : Perreux, Parigny, Lentigny et Villerest, ainsi leur poids est passé de 8 % en 2010 à 11% en 2014.
- Le pôle de Renaison avec ses 20 M€ de chiffre d'affaires qui est beaucoup plus affirmé que les autres pôles de Rang 3.

[23] Source : CCI Roanne - Enquête ménages 2010, mise à jour 2015

3-2-5- Zones de chalandise alimentaire et non alimentaire

La zone de chalandise correspond à la zone géographique dans laquelle réside la clientèle régulière d'un commerce, d'un pôle commercial ou des commerces d'un périmètre défini (commune, agglomération…). Elle est déterminée sur la base des résultats de l'enquête ménages au travers des apports aux chiffres d'affaires (80 à 90 % du chiffre d'affaires) et des niveaux d'emprise de l'offre sur la consommation (>10 % d'emprise).

Les deux cartes ci-contre, font apparaître la zone de chalandise des commerces non alimentaires (vert) et alimentaires (rouge) du périmètre du Scot Roannais.

- La zone de chalandise non alimentaire du Scot dépasse largement les limites du territoire, limitée à l'Est et à l'ouest par la présence des grands pôles urbains de Lyon et Clermont-Ferrand. Cette zone de chalandise représente 177 000 habitants.
- La zone de chalandise alimentaire plus réduite et représente 127 000 habitants. Elle est quant à elle limitée par les pôles limitrophes de plus petite envergure (consommation sur place).

Synthèse :

- Une zone de chalandise relativement large, difficilement extensible,
- Des marges de manœuvre sur le renforcement éventuel de l'emprise des commerces du Scot en zone tertiaire non alimentaire.

Zone de chalandise non alimentaire du Scot

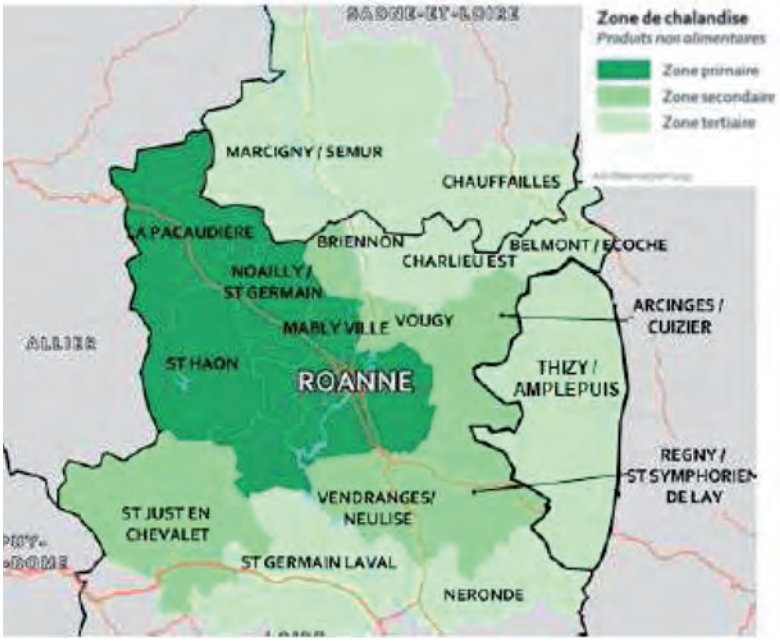

Zone de chalandise alimentaire du Scot

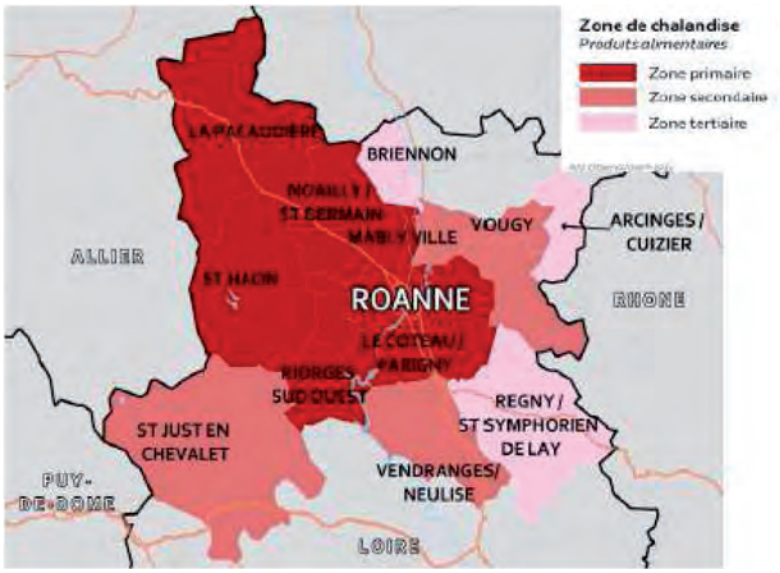

3-2-6- Positionnement comparatif de l'offre commerciale : Benchmark[24]

Produits	Locomotives de l'Agglomération Roannaise		Locomotives sur autres agglomérations*	
	Périphérie	CV Roanne	Périphérie	Centre-ville
Alimentaire	Carrefour, Super U, Intermarché, Leclerc, Grand Frais	Leader Price,express Picard, Simply Market, Carrefour Market	Carrefour, Super U, Leclerc, Intermarché, Grand Frais	Monoprix, Casino Shop, Carrefour market
Équipement de la personne	La Halle, Kiabi, Gémo, Besson, Autour de bebé Aubert	**Indépendants multimarques** Monoprix, enseignes nationales (H&M, Orchestra…)	Gémo, La Halle, Kiabi	Densité d'enseignes nationales et indépendants
Mobilier / Décoration	Mr Meuble, But, Fly, Conforama	**Indépendants** Casa, Carré blanc	Conforama, But, M. Meuble, Fly, Maison du monde	Casa, Maison du monde, Eurodif, Carré Blanc
Electroménager / Hifi / Informatique	Darty	Boulanger	Darty, Boulanger	-
Bricolage / matériaux	Bricomarché, Castorama, Brico Dépôt	Bricorama	M. Bricolage, Bricomarché, Bricodépôt	-
Jardinage / Animalerie	Gamm'Vert, Jardiland	-	Jardiland, Botanic, Gamm'vert	-
Biens culturels	Espace culturel Leclerc	Forum, France loisirs	Espace Culturel Leclerc, Forum espace culture, Cultura	France Loisirs, chapitre
Sport	Decathlon Intersport	-	Décathlon, Intersport	Sport 2000
Jeux, jouets	King Jouet, Maxi Toys	Indépendants, Joué Club	Maxi Toys, King Jouets, La Grande récré	Indépendants, enseignes jeux vidéos, Joué Club

Source : fichier CCI 2014, données IFLS 2014, traitement AID observatoire

[24] Source : fichier CCI 2014, données IFLS 2014, traitement AID observatoire

Pour l'élaboration de ce tableau, des territoires de taille comparable à l'agglomération roannaise ont été retenus (Albi, Alès, Auxerre, Bourg-en-Bresse, Brive, Charleville-Mézières, Cholet, Epinal, Macon, Tarbes, Vichy).

Il permet de mettre en corrélation l'offre de périphérie et de centre-ville de l'agglomération roannaise avec l'offre globalement présente sur les agglomérations de référence.

Ce tableau met en avant l'offre de l'agglomération roannaise globalement à la hauteur des agglomérations de comparaison, avec des enseignes nationales présentes en nombre.

- La diversité en termes d'enseignes en ameublement/décoration et jeux/jouets est perfectible, avec des enseignes telles que Maison du monde, Eurodif, La Grande Récré qui se retrouvent sur des agglomérations comparables
- L'absence d'une enseigne sur la thématique du sport en centre-ville de Roanne apparaît également comme limitant son attractivité sur ce segment,
- L'enseigne Monoprix du centre-ville est moins attractive que sur des villes de comparaison du fait de l'absence d'alimentaire et de sa surface relativement réduite, mais deux surfaces alimentaires importantes sont présentes à proximité immédiate de l'hypercentre (Carrefour Market à l'Espace Saint Louis et Simply Market rue de Sully).

3-2-7- Les enjeux qualitatifs des pôles de périphérie

Le Scot peut apporter des règles urbanistiques, permettant une meilleure prise en compte de critères qualitatifs dans le développement commercial.

Afin d'identifier, au sein du territoire du Scot, les bonnes pratiques en matière de qualité urbaine, mais également les pôles souffrant d'aménagements commerciaux de qualité moindre, un repérage a été réalisé sur le terrain sur un certain nombre de communes du territoire.

- Le centre-ville, les centres-bourgs et les faubourgs :

Ces polarités sont localisées dans des secteurs centraux caractérisés par un tissu dense et polarisant une diversité des fonctions urbaines : fonction d'habitat, fonctions économiques et fonctions d'équipements publics et collectifs. La centralité d'un lieu lui confère une attractivité plus ou moins grande vis-à-vis de son environnement (flux de personnes qui se rendent dans ce lieu…).

- Les zones commerciales périphériques et les axes de flux :

Ces polarités spécifiques sont composées d'une ou plusieurs grandes surfaces commerciales, souvent organisées autour d'une « locomotive » alimentaire et localisées à l'extérieur des centralités urbaines/villageoises et des quartiers péricentraux. Ce sont majoritairement des zones situées en limite de l'enveloppe urbaine, qui ont un fonctionnement spécifique.

De manière générale, les zones commerciales du Scot restent assez peu qualitatives. Elles résultent pour partie d'une mutation non maîtrisée d'espaces d'accueil économiques. On note, dans ce cadre, de forts déficits en matière :

- d'accessibilité,
- de traitement urbain et paysager,
- de cohérence à l'échelle des zones.

Le confort d'usage des pôles commerciaux de périphérie

Route de Charlieu / Mably– pistes cyclables

Mably–zones piétonnes spécifiques

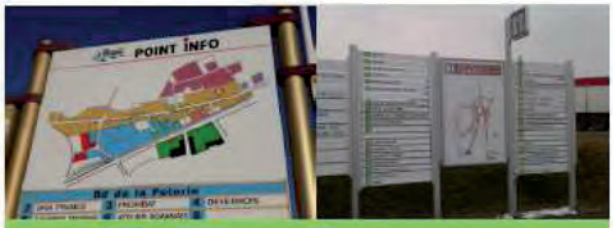

Le Coteau / Perreux – Signalétique interne

Le Coteau –Des traversées piétonnes peu nombreuses

Patricia CARROT\

Mably – Mobilier urbain disparate

Mably –Des publicités sauvages en grand nombre

La voiture est un élément omniprésent sur les zones commerciales du roannais. Cette présence entraîne une forte artificialisation des sols compte tenu des surfaces de parkings non mutualisées (exemple de Mably). Le rôle des espaces de stationnement devant les espaces commerciaux reste encore très fonctionnel et peu adapté aux contraintes actuelles d'exploitation et règlementaires.

A contrario, une faible place est accordée aux piétons. En effet un manque global de sécurisation des espaces (sauf exception) dédié à ceux-ci est observable, avec des cheminements discontinus, que ce soit au niveau des liaisons entre les centres-villes, les différents ilots commerciaux d'une même zone (ex : Le Coteau, route de Charlieu…), ou encore depuis les parkings et arrêtes de transport en commun. Le centre commercial Saint-Louis est quant à lui bien relié au centre-ville et dispose de cheminements réservés pour les piétons sur ses abords. L'accessibilité cycles est elle aussi relativement bonne, la plupart des sites commerciaux de périphérie étant desservis par des bandes cyclables, même si celles-ci restent en bordure de route.

La signalétique commerciale interne, comme externe, reste encore sous-développée et non harmonisée, induisant une lisibilité des zones souvent peu évidente. Il est à noter, la présence de panneaux de signalétique assez exhaustifs, mais leur lisibilité est assez limitée (ex : Le Coteau).

L'accessibilité des pôles commerciaux périphériques en transport en commun reste limitée, en termes de fréquence, malgré leur positionnement en périphérie proche de Roanne. Toutefois, le pôle de Mably bénéficie d'une desserte relativement performante en comparaison des autres pôles périphériques. Des phénomènes de saturation routière et d'engorgement sont cependant notables sur le pôle de Mably et ses abords.

Les textes de lois incitent aujourd'hui fortement, à une meilleure desserte des sites commerciaux de périphérie, aussi bien au niveau des transports en commun, que des modes doux. Avec la réduction du nombre de places de stationnement pour les nouvelles constructions, la logique de transport multimodal prendra toute son importance dans les années à venir.

La qualité paysagère et architecturale

Le Coteau / Mably– Des boîtes à chaussures vieillissantes

Perreux / Renaison – Architecture intégrée

Saint-Louis –Un centre commercial sur plusieurs niveaux avec parking en sous-sol

Perreux / Riorges – Nouvelles constructions à l'architecture plus ouverte

Route de Charlieu / Le Coteau –Mixité d'activités (commerciales, artisanales, industrielles)

Perreux / Lentigny– activités de type proximité sur des zones de périphérie

Dans l'ensemble, les pôles de périphéries sont assez vieillissants et marqués par l'omniprésence de locaux dits de type « boîtes à chaussures », assez peu ouverts sur l'extérieur et à l'architecture minimaliste en bardage métallique.

Toutefois, un effort a été réalisé sur certains bâtiments récents au niveau de l'ouverture sur l'extérieur (Leclerc Riorges, Super U Perreux) et sur l'intégration paysagère (Gamm Vert Perreux…). Ces efforts architecturaux restent toutefois assez ponctuels.

Certains pôles de périphérie sont des zones commerciales et artisanales, souvent issues de développements d'opportunité (Le Coteau, Route de Charlieu, Les Tuileries). Sur ces zones, un certain nombre de spécificités sont observables :

- le traitement des limites séparatives est peu qualitatif,
- les revêtements sont en mauvais état,
- les bâtiments commerciaux sont en bardage acier de type industriel,
- les parkings sont souvent peu ou pas arborés, avec un apport limité en matière de confort d'usage.

L'ensemble des pôles connait une intégration paysagère très limitée. En effet, la végétalisation des sites reste rare et limitée à quelques arbres sur les nappes de stationnement et à des espaces verts gazonnés entre les bâtiments assez peu travaillés.

A noter :

Un phénomène d'implantation d'activités de proximité (boucherie, boulangerie, pharmacie…) est observable sur certains sites de périphérie (ex : Perreux) et sur des axes de flux (ex : Lentigny, Riorges- rue Gallieni…), pouvant faire directement concurrence aux commerces de centralité.

La prise en compte du développement durable / consommation et partage de l'espace

Mably / Route de Charlieu – Bennes visibles en arrière de site

Lentigny – Une façade paysagère intégrant des capteur solaires

Riorges / Lentigny – Une façon ludique pour trier ses déchets

Perreux – des bâtiments en attente ?

Riorges / Mably – De vastes espaces imperméabilisés

Parigny / Mably – Mutualisation des bâtiments et des parking

Perreux / Mably – Larges nappes de parking en devantures de supermarché

Les zones commerciales et artisanales du Scot Roannais intègrent peu les problématiques de développement durable, que ce soit en matière de tri des déchets avec seulement quelques bacs à disposition de la clientèle par endroits, ou en termes de gestion des eaux pluviales. Ceci est dû en grande partie à l'ancienneté des zones.

Quelques efforts sont à noter sur les sites Intermarché avec, une façade intégrant des capteurs solaires sur l'Intermarché de Lentigny et la mise en place de bacs de tri à caractère ludique sur les deux sites (Lentigny, Riorges).

Les zones artisanales et commerciales sont marquées par une consommation foncière relativement importante. L'aménagement de ces zones se caractérise notamment par :

- une faible mutualisation des parkings,
- des entrées individuelles pour chaque activité et en prise directe sur les voiries,
- des délaissés et dents creuses qui pourraient être valorisés afin d'optimiser le foncier.

Quelques opérations récentes ont toutefois commencé à inverser cette tendance, mais de façon assez marginale (ex : Mably site DIA/boulangerie Marie Blachère – Parigny Mr Meuble/MDA…).

Synthèse des enjeux :

Une organisation spatiale de l'offre de périphérie peu lisible et des équipements commerciaux parfois vieillissants :

- Un éparpillement de l'offre commerciale de périphérie notamment sur le Sud et l'Est de l'agglomération, rendant l'armature commerciale peu lisible
- Un mitage commercial de certaines zones d'activités et en conséquence une lisibilité au sein des pôles très peu évidente
- Des enjeux de modernisation de certains pôles commerciaux, tant concernant les espaces publics que privatifs (Perreux, Route de Charlieu, Mably, Zone du Coteau…).

3-2-8- Les enjeux qualitatifs des centralités

Des centralités qui pour certaines présentent des taux de vacance importants (faubourgs de Roanne, le Coteau, Saint Just en Chevalet…) témoignant des difficultés de maintien de l'offre commerciale.

A contrario, certaines centralités urbaines sont plus dynamiques, et rayonnent à l'échelle d'un bassin de vie plus large (exemple de Renaison) et / ou présentent des aménagements adaptés et qualitatifs (exemple de La Pacaudière, centre-ville de Roanne) favorables au maintien de la fonction commerciale.

La qualité des aménagements urbains est assez variable selon les centralités.

Certaines bénéficient d'aménagements urbains qualitatifs et fonctionnels (cheminements piétons, organisation du stationnement, mobilier urbain…), alors que d'autres ont des aménagements urbains plus vieillissants et peu fonctionnels.

Cet environnement urbain participe à l'attractivité des commerces de centralité.

Synthèse des enjeux :

- Des enjeux liés à l'identification des périmètres marchands, en centralité urbaine (résorption de la vacance)
- Des enjeux liés à l'implantation d'activité de proximité en dehors des centralités
- Des enjeux liés à la qualité et à la fonctionnalité des aménagements urbains.

Roanne / Fb de Paris – Devantures qualitatives

Fb Mulsant– Locaux vacants

Fb de Clermon- Devantures vieillissantes

Fb de Paris / Fb de Clermont – Enseignes mal intégrées au tissu urbain

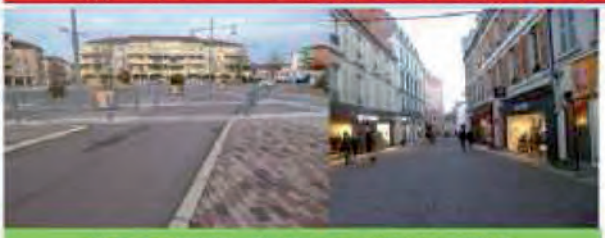

Riorges / Roanne – Cheminement piétons qualitatifs

Fb Mulsant – larges parking non aménagés

Roanne – traversées piétonnes compliquées

Fb Mulsant – mobilier urbain qualitif

Roanne / La Pacaudière - Accessibilité PMR (rampes, revêtement)

Fb de Paris - Mobilier Urbain vieillissant

3-3- Analyse de la clientèle et des comportements d'achat

3-3-1- Préalable : Les fréquences d'achat

Afin de construire une stratégie d'aménagement commercial permettant de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable, il est proposé de conduire les analyses et réflexions stratégiques en distinguant les commerces selon la fréquence d'achat à laquelle ils répondent.

Définition des fréquences d'achat :

Cinq typologies d'activités sont dissociées en fonction de la fréquence d'achat à laquelle elles renvoient. Chaque typologie est caractérisée par une aire d'influence principale, c'est-à-dire la taille de la zone dans laquelle se retrouve la majeure partie de la clientèle des commerces concernés, correspondant à la zone dans laquelle les commerces vont avoir un impact sur l'aménagement du territoire (déplacements notamment). Cette aire d'influence est celle constatée à l'échelle nationale, prenant en compte la zone de chalandise moyenne dont a besoin un commerce pour fonctionner selon la fréquence d'achat à laquelle il répond.

Les fréquences d'achat renvoient à des typologies d'activités qui n'induisent pas toutes les mêmes contraintes d'implantation (emprise foncière, modes d'accès…), et les mêmes comportements de déplacements (fréquence des déplacements, origine de la clientèle…). Cf. Tableau détaillé en Annexe 1

Les enjeux sont en effet variables selon qu'il s'agisse :

- d'achats quotidiens, correspondant à des équipements de petite envergure (inférieurs à 300 m^2), dont la zone de chalandise est relativement restreinte (une commune voire communes limitrophes), et qui vont générer des déplacements très fréquents, souvent de courte distance. Afin de répondre à un enjeu de rationalisation des déplacements, il est préférable que cette offre soit maillée finement sur le territoire, au plus près des densités urbaines (habitats, emplois, équipements). Une telle logique d'implantation permet une desserte optimale des populations sur ces achats très fréquents, mais favorise également le recours à des modes de déplacements doux ;
- d'achats hebdomadaires, associés également à des enjeux forts de proximité, mais correspondant à des équipements dont l'aire d'influence principale est plus large, rendant plus difficile un maillage fin de cette offre sur le territoire ;
- d'achats occasionnels, associés cette fois à des fréquences de déplacements moins importantes et par conséquent à des enjeux de proximité moins forts ;
- d'achats exceptionnels, qui génèrent quant à eux des déplacements peu fréquents, mais qui peuvent être de longue distance (aire d'influence de l'offre très large). Ces équipements sont davantage associés à des enjeux de concentration (attitude comparative du consommateur). Ce sont par ailleurs des équipements d'envergure, nécessitant une emprise foncière importante et des conditions de visibilité et d'accessibilité optimales.

3-3-2- Analyse de l'évasion commerciale[25]

Emprise du Scot Roannais sur les dépenses de la zone de chalandise (ZC) (Evasion 170 M€ dont 37 M€ de vente à distance

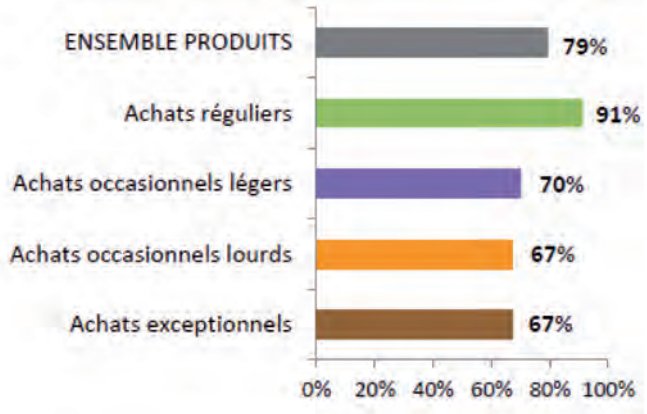

Source : CCI Roanne - Enquête ménages 2010 - mise à jour 2015

Graphique : Emprise de la ZC sur les dépenses de la ZC (Evasion 107 M€ dont 37 M€ de vente à distance)

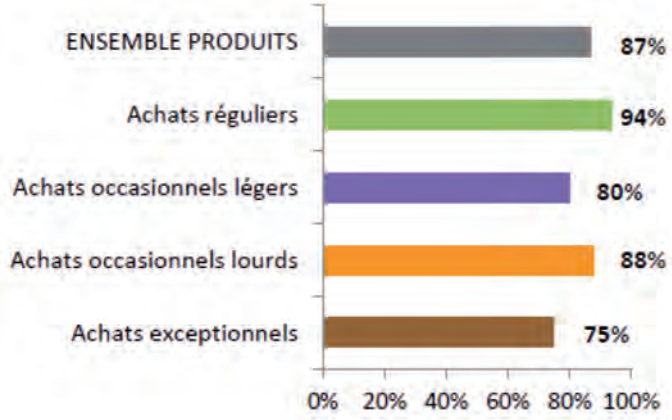

Source : CCI Roanne - Enquête ménages 2010 - mise à jour 2015

Principales destinations d'évasions en non alimentaire

Lieu	Evasion	% de l'évasion non alimentaire
Vente à distance	33 M€	39%
CA Saint Etienne Métropole	15 M€	18%
CC de Feurs en Forez	10 M€	12%
CC de Paray le Monial	5 M€	6%

[25] Source : CCI Roanne - Enquête ménages 2010 - mise à jour 2015

Evasion par type de produits

Produits	Evasion Hors ZC	
	Montant	%
Vêtements adolescents de 12 à 18 ans	182 616 €	43%
Linge de maison, tissu d ameublement	3 606 153 €	34%
Articles de décoration	2 256 607 €	32%
Mobilier	10 452 086 €	29%
Produits surgelés	3 428 608 €	28%
Lingerie féminine, sous-vêtements	5 846 804 €	27%
Téléphonie, micro informatique, bureautique	7 833 601 €	26%
Vaisselle, art de la table et articles ménagers	3 361 505 €	25%
Produits de beauté	5 690 802 €	24%
Appareils TV, radio, hifi, photo, vidéo, musique	3 431 245 €	24%
Prêt-à-porter féminin	4 959 699 €	21%
Jeux, jouets	2 382 890 €	20%
Electroménager	4 879 378 €	20%
Prêt-à-porter masculin	3 414 412 €	20%
Vêtements de sport	663 559 €	19%
Vêtements enfants de moins de 12 ans	1 406 280 €	18%
Chaussures de ville enfants, adultes adolescents	3 083 797 €	17%

Préalable : le diagnostic intègre deux méthodes d'estimation de la satisfaction des besoins sur le territoire :

- *La première est basée sur l'enquête auprès des ménages de 2010 dont les résultats sont mis à disposition par la CCI. Les résultats ont été mis à jour de manière à prendre en compte l'évolution de la dépense des ménages et de l'offre sur le territoire depuis 2010. L'enquête ménages constitue la seule méthode permettant de disposer d'informations sur les flux de consommation (destinations d'évasion et montants, destinations de consommation…).*

L'enquête ménages est une méthode largement utilisée sur le territoire national pour étudier les comportements d'achat. Celle du Roannais a été réalisée en 2010 auprès de 800 ménages et pour 71 produits différents. Elle prend en compte des quotas faisant référence à la catégorie socioprofessionnelle et la taille des ménages de manière à faire intervenir un échantillon représentatif de la structure des ménages du Roannais. Une nouvelle enquête va être réalisée prochainement pour mettre à jour ces données.

- La seconde approche réalisée consiste à confronter l'offre (estimation du chiffre d'affaires des commerces à partir de ratios de rentabilité constatés à l'échelle nationale et de l'inventaire de l'offre commerciale) et la demande (dépense commercialisable des ménages estimée à partir des séries de consommation de l'INSEE et IDC fournis par CCI France) de manière à estimer le taux de couverture des besoins de consommation.

Concernant la première méthode, deux approches sur l'emprise et l'évasion commerciale sont ici confrontées (graphiques p.159) :

- l'emprise des commerces du Scot sur la zone de chalandise, qui correspond à la part des dépenses des ménages de la zone de chalandise réalisée dans les commerces du Scot,
- l'emprise des commerces de la zone de chalandise sur la zone de chalandise, qui correspond à la part des dépenses des ménages de la zone de chalandise réalisée dans les commerces de la zone de chalandise.

La zone de chalandise est définie p.149 : carte ZC alimentaire pour les achats réguliers et carte ZC non alimentaire pour les achats occasionnels légers, occasionnels lourds et exceptionnels.

L'évasion commerciale hors Scot Roannais est de 170 millions d'euros. Ce chiffre est réduit en observant l'évasion du périmètre de la zone de chalandise et représente 107 millions d'euros.

La zone de chalandise est la zone cohérente d'analyse de l'évasion et de l'emprise commerciale.

L'analyse des deux graphiques nous montre qu'une partie des consommations effectuées hors Scot est effectuée sur la zone de chalandise. Ces consommations correspondent principalement à des achats effectués par des ménages extérieurs au Scot, sur leur secteur d'habitation. Il ne s'agit donc pas d'une « évasion » qui peut être captée par les commerces du Scot.

Pour rappel, l'évasion hors Scot désigne les dépenses de consommation des ménages de la zone de chalandise effectuées en dehors du Scot, alors que l'emprise représente les dépenses effectuées au sein du Scot. L'évasion hors zone de chalandise désigne les dépenses de consommation des ménages de la zone de chalandise effectuées en dehors de la zone de chalandise.

Les principales destinations d'évasion, sont reprises dans le tableau « principales destinations d'évasions en non alimentaire » page 34 La vente à distance représente la première destination d'évasion (39 % sur l'évasion totale en non alimentaire) devant Saint-Etienne Métropole. L'évasion sur de la vente à distance peut être considérée comme incompressible. La Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et la Communauté de Communes de Feurs en Forez représentent 25 millions d'euros d'évasion soit près de 30 % de l'évasion en non alimentaire. La Communauté Urbaine de Lyon ne représente que 4 % de l'évasion et Clermont-Ferrand/Vichy moins de 1 %.

En observant l'évasion par famille de produit, d'après les deux graphiques, page 34, l'évasion la plus faible concerne l'alimentaire (achats réguliers) et représente moins de 6 % à 9 % suivant l'approche utilisée. Elle peut être qualifiée d'incompressible. Sur les autres produits de consommation, l'évasion hors zone de chalandise reste relativement modérée. Elle s'élève à 20 % des dépenses pour l'occasionnel léger, et 25 % pour l'exceptionnel. Les marges de manœuvre pour la réduction de l'évasion sont relativement limitées et ciblées sur certains produits de consommation.

Le second tableau «évasion par type de produits » met en exergue l'évasion par produit, ce qui permet de visualiser plus précisément les produits sur lesquels travailler pour récupérer de l'évasion en pourcentage et en montant. Ainsi sur de l'achat exceptionnel qui représente la plus forte évasion, les produits sur lesquels le taux d'évasion et le montant sont les plus élevés se situent sur le mobilier (plus de 10 millions d'euros) et l'électroménager (près de 5 millions d'euros). Attention toutefois à certaines enseignes leader présentes sur les polarités concurrentielles et au e-commerce sur ce type d'achats qui réduisent les marges de manœuvre.

Synthèse :

- Une évasion hors zone de chalandise relativement faible

- Des marges de manœuvre ciblées sur certains produits en termes de récupération de l'évasion

3-3-3- Analyse de la couverture des besoins - contre analyse

Cette seconde approche est celle de la confrontation de l'offre et la demande[26].

[26]Source : Estimation de la dépense commercialisable (DC) 2015 - AID Observatoire sur la base de la DC moyenne France par ménage (INSEE) et des IDC (ACFCI).
Estimation du chiffre d'affaires des commerces à partir de ratios moyens de CA constatés en France par m² et par enseigne (plus de 300 m² sur la base du fichier CCI) et par point de vente (moins de 300m2).

Confrontation du chiffre d'affaires des commerces du Scot Roannais et de la dépense des ménages du Scot

Typologies d'achat	DC SCOT (M€)	CA SCOT (M€)	CA SCOT /DC SCOT
Achats réguliers	319	352	111%
Achats occasionnels légers	190	199	105%
Achats occasionnels lourds	41	50	121%
Achats exceptionnels	48	55	113%
Total général	**598**	**656**	**110%**

Ce tableau confronte les dépenses commercialisables (DC) du périmètre du Scot sur le chiffre d'affaires du Scot. Il met en évidence une offre globalement supérieure à la dépense des ménages à l'échelle du Scot. Cela signifie que le rayonnement de l'offre commerciale du Scot s'exerce au-delà des limites du Scot.

Confrontation du chiffre d'affaires des commerces du Scot Roannais et de la dépense des ménages de la zone de chalandise

Typologies d'achat	DC ZC (M€)	CA SCOT (M€)	CA SCOT /DC ZC
Achats réguliers	373	352	95%
Achats occasionnels légers	295	199	68%
Achats occasionnels lourds	70	50	71%
Achats exceptionnels	75	55	73%
Total général	**813**	**656**	**81%**

Ce tableau permet de retomber sur des chiffres comparables à ceux de la première approche « Emprise du Scot sur les dépenses de la zone de chalandise (ZC) »

Globalement la couverture des besoins est bonne, en effet le chiffre d'affaires du Scot représente 81% de la dépense des ménages. Les résultats mettent en avant une couverture des besoins un peu moindre sur l'occasionnel léger par rapport à l'approche précédente et légèrement supérieure sur l'exceptionnel et l'occasionnel lourd. La même synthèse peut être faite que pour l'approche précédente.

3-3-4- Analyse de la qualité de la desserte commerciale sur le territoire par type d'achat[27]

Cette analyse permet de comprendre les logiques de consommation des ménages. Elle permet d'observer les comportements d'achat selon le type d'achat et d'observer la qualité de la desserte commerciale. Rappel sur le découpage des secteurs cf. annexe 2 Secteurs proposés pour l'analyse des flux de consommation internes

[27]Source : CCI enquête ménage 2010

Matrice de flux - Achats réguliers (alimentaire, boulangerie, boucherie, presse, épicerie, fruits et légumes, fleurs…)

Lieux d'habitation	Destinations d'achat												
		CC Pays d'Urfé	La Pacaudière	Secteur Noailly St Germain Lespinasse	Renaison	secteur Lentigny	secteur Perreux	Centre				Reste ZC	Evasion	E-commerce
								Roanne CV + St Louis	Mably	Riorges ZC	Reste centre			
	CC Pays d'Urfé	54%	0%	0%	0%	5%	0%	1%	2%	3%	10%	0%	23%	2%
	La pacaudière	0%	53%	2%	2%	0%	0%	6%	22%	5%	5%	0%	4%	2%
	Noailly St Germain Lespinasse	0%	0%	11%	1%	1%	0%	10%	47%	6%	16%	0%	7%	1%
	Renaison	0%	0%	1%	49%	0%	0%	4%	18%	14%	13%	0%	0%	1%
	Lentigny secteur	0%	0%	0%	1%	26%	0%	6%	7%	27%	31%	0%	0%	1%
	Perreux secteur	0%	0%	0%	0%	0%	46%	5%	8%	4%	25%	0%	11%	1%
	Centre	0%	0%	0%	0%	2%	6%	15%	21%	14%	41%	0%	0%	1%
	Reste ZC	0%	0%	0%	1%	0%	12%	5%	13%	6%	18%	24%	20%	2%
	Total général	2%	2%	1%	4%	3%	7%	12%	18%	13%	33%	0%	2%	1%

Principaux constats :

- Une bonne emprise commerciale concernant les achats réguliers, avec une évasion limitée en dehors du territoire, sauf pour le secteur de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (23%), le secteur de Perreux (11%) et le reste de la zone de chalandise (20%) qui se situe aux frontières des zones d'influences de plusieurs polarités. Cette évasion est principalement effectuée sur les secteurs de Charlieu, Feurs et Néronde. Elle est incompressible, et principalement liée aux achats effectués sur les lieux d'emploi extérieurs ou à la proximité de ces territoires par rapport aux polarités commerciales extérieures.

- Sur les secteurs de Noailly- St Germain Lespinasse et de Lentigny, les achats réguliers sont principalement effectués sur le secteur Centre et sont signe d'un appareil commercial sur des achats réguliers plus limité que sur les autres secteurs.

- Sur les pôles de rang 3, l'appareil commercial permet de couvrir environ 50 % des besoins réguliers, ce qui est relativement satisfaisant au vue de la taille de ces pôles.

- Sur le secteur centre, la couverture des besoins est bonne avec environ 90 % des besoins réguliers couverts sur ce même secteur. Aucun pôle du secteur centre ne ressort véritablement comme une destination préférentielle témoignant d'un bon maillage de supermarchés.

Les achats réguliers, effectués très fréquemment (une fois par jour à une fois par semaine), présentent des enjeux particulièrement forts de rapprochement des consommations, pour répondre à un objectif de réduction des déplacements.

Matrice de flux - Achats occasionnels lourds (petit matériel de bricolage, matériel de jardinage…)

Lieux d'habitation	Destinations d'achat												
		CC Pays d'Urfé	La Pacaudière	Secteur Noailly St Germain Lespinasse	Renaison	secteur Lentigny	secteur Perreux	Centre				Reste ZC	Evasion	E-commerce
								Roanne CV + St Louis	Mably	Riorges ZC	Reste centre			
	CC Pays d'Urfé	29%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	17%	1%	30%	5%	15%	2%
	La pacaudière	0%	15%	0%	6%	0%	0%	0%	43%	0%	26%	5%	3%	0%
	Noailly St Germain Lespinasse	0%	0%	9%	1%	0%	0%	0%	47%	1%	40%	1%	1%	0%
	Renaison	0%	0%	0%	28%	0%	3%	2%	36%	2%	27%	1%	1%	0%
	Lentigny secteur	0%	0%	0%	4%	3%	3%	3%	39%	9%	38%	0%	1%	0%
	Perreux secteur	0%	0%	0%	0%	0%	18%	1%	22%	0%	40%	1%	18%	0%
	Centre	0%	0%	0%	0%	0%	6%	4%	32%	5%	45%	0%	5%	1%
	Reste ZC	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	13%	0%	14%	50%	19%	1%
	Total général	1%	0%	0%	2%	0%	4%	2%	24%	3%	29%	21%	11%	1%

Principaux constats :

- Une évasion observable sur la communauté de communes du Pays d'Urfé (15 %) notamment vers Noirétable et sur le secteur de Perreux (18 %) vers la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (Thizy les Bourgs).

- Près de 60 % des besoins de la zone de chalandise sont couverts par le secteur centre, avec le pôle de Mably qui ressort comme destination privilégiée (24 %) mais un poids également très important des zones commerciales « secondaires » (Le Coteau, Parigny) qui apparaissent dans la colonne « reste centre » (29 %).
- Sur le reste de la zone de chalandise la moitié des achats sont effectués à proximité des lieux d'habitation et l'attractivité du Scot reste limitée à environ 30 %.
- Les pôles de rang 3 proposent une offre en achats occasionnels lourds qui permet de répondre en partie aux besoins notamment sur Renaison et la CC du Pays d'Urfé avec presque 30 % de couverture des besoins.

L'enjeu de rapprochement des consommations, et de structuration d'une desserte locale est plus fort pour cette typologie d'achat que pour l'occasionnel léger. Les biens concernés renvoient à des consommations s'effectuant de plus en plus sur des logiques de courte distance, et à des concepts marchands ayant besoin d'une zone de chalandise plus restreinte pour fonctionner (de l'ordre de 10 000 habitants).

Matrice de flux - Achats occasionnels légers (habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, articles de décoration, petit électroménager…)

		Destinations d'achat												
		CC Pays d'Urfé	La Pacaudière	Secteur Noailly St Germain Lespinasse	Renaison	secteur Lentigny	secteur Perreux	Centre				Reste ZC	Evasion	E-commerce
								Roanne CV + St Louis	Mably	Riorges ZC	Reste centre			
Lieux d'habitation	CC Pays d'Urfé	18%	0%	0%	1%	1%	0%	21%	15%	9%	7%	2%	16%	10%
	La pacaudière	0%	7%	1%	2%	0%	0%	23%	34%	5%	10%	1%	6%	12%
	Noailly St Germain Lespinasse	0%	0%	5%	1%	0%	1%	20%	34%	9%	13%	3%	5%	9%
	Renaison	0%	0%	0%	19%	0%	0%	24%	23%	10%	10%	0%	5%	9%
	Lentigny secteur	0%	0%	0%	3%	4%	3%	31%	17%	20%	12%	0%	4%	7%
	Perreux secteur	0%	0%	0%	0%	0%	14%	28%	22%	4%	15%	0%	8%	10%
	Centre	0%	0%	0%	0%	0%	1%	35%	24%	9%	18%	0%	5%	7%
	Reste ZC	1%	0%	0%	0%	0%	2%	14%	16%	3%	7%	27%	22%	10%
	Total général	1%	0%	0%	1%	0%	2%	26%	21%	7%	13%	10%	11%	9%

Principaux constats :

- Une évasion hors e-commerce qui représente 11 % des dépenses sur cette catégorie de besoins. Elle est légèrement plus élevée dans sur la CC du Pays d'Urfé (16 %) et sur le reste de la zone de chalandise (22 %), mais reste dans des taux relativement faibles témoignant d'une bonne attractivité des commerces du Scot sur cette typologie de besoins.
- La part du e-commerce est ici non négligeable à 9 % des dépenses.
- Le secteur centre regroupe 67 % des achats de la zone de chalandise, avec un centre-ville qui détient une bonne part de marché (26 %), suivi par le pôle de Mably (21 %).
- Il est à noter que les ménages du secteur de Perreux s'évadent moins sur ce type d'achat que pour les achats occasionnels lourds et réguliers.
- Les pôles de Rang 3 jouent ici un rôle moins important, avec des ménages qui consomment majoritairement sur le secteur centre.

Matrice de flux - Achats exceptionnels (mobilier, électroménager, matériaux, revêtements …)

Lieux d'habitation	Destinations d'achat												
							Centre						
	CC Pays d'Urfé	La Pacaudière	Secteur Noailly St Germain Lespinasse	Renaison	Lentigny secteur	Perreux secteur	Roanne CV + St Louis	Mably	Riorges ZC	Reste centre	Reste ZC	Evasion	E-commerce
CC Pays d'Urfé	8%	0%	0%	0%	0%	0%	13%	24%	0%	35%	1%	10%	9%
La Pacaudière	0%	5%	2%	0%	0%	0%	4%	32%	0%	28%	7%	10%	11%
Noailly St Germain Lespinasse	0%	0%	4%	0%	0%	0%	5%	34%	0%	37%	4%	10%	6%
Renaison	0%	0%	0%	0%	0%	0%	9%	33%	2%	25%	0%	16%	14%
Lentigny secteur	0%	0%	0%	0%	3%	3%	14%	23%	4%	31%	0%	12%	11%
Perreux secteur	0%	0%	0%	0%	0%	2%	6%	35%	0%	35%	0%	12%	10%
Centre	0%	0%	0%	0%	0%	1%	12%	36%	2%	30%	0%	11%	8%
Reste ZC	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%	23%	0%	17%	22%	23%	10%
Total général	0%	0%	0%	0%	0%	1%	8%	30%	2%	26%	8%	16%	9%

Principaux constats :

- Un secteur centre qui capte la majeure partie des dépenses de la zone de chalandise (66 %), notamment deux pôles Mably (30 %) et le reste du centre avec Le Coteau, Parigny (26 %)
- Une évasion globale hors e-commerce qui s'élève à 16 % avec une destination préférentielle : Saint-Etienne (Ikea, Alinea…).
- Une part du e-commerce non négligeable représentant 9 % des dépenses.

Les achats exceptionnels renvoient à une typologie d'offre fonctionnant davantage sur des logiques de concentration. Cette offre nécessite en effet une zone de chalandise large pour fonctionner (plus de 40 000 habitants), et renvoie à des achats représentant des montants élevés pour un ménage, ce qui génère souvent des besoins de comparaison. Pour être véritablement attractive, cette offre nécessite donc d'être concentrée, permettant ainsi de satisfaire les besoins de comparaison du consommateur. Elle présente par ailleurs moins d'enjeu du point de vue des déplacements puisque ce sont des achats effectués moins d'une fois par an.

3-3-5- Hiérarchie des fonctions commerciales du Scot Roannais

Au regard des constats réalisés sur l'offre et les flux de consommation, une hiérarchie des fonctions commerciales a été réalisée. Il s'agit de caractériser de manière synthétique l'armature commerciale au regard :

- du niveau de chiffre d'affaires des polarités, caractérisant la quantité d'offre commerciale sur chaque polarité,
- de l'aire d'influence des polarités du périmètre d'étude,
- des catégories de besoins auxquelles l'offre commerciale permet de répondre.

Cette carte permet de dresser un état de l'armature commerciale du périmètre d'étude et constituera un support de base pour les réflexions stratégiques sur l'organisation territoriale du commerce à l'échelle du Scot

Hiérarchie des fonctions commerciales

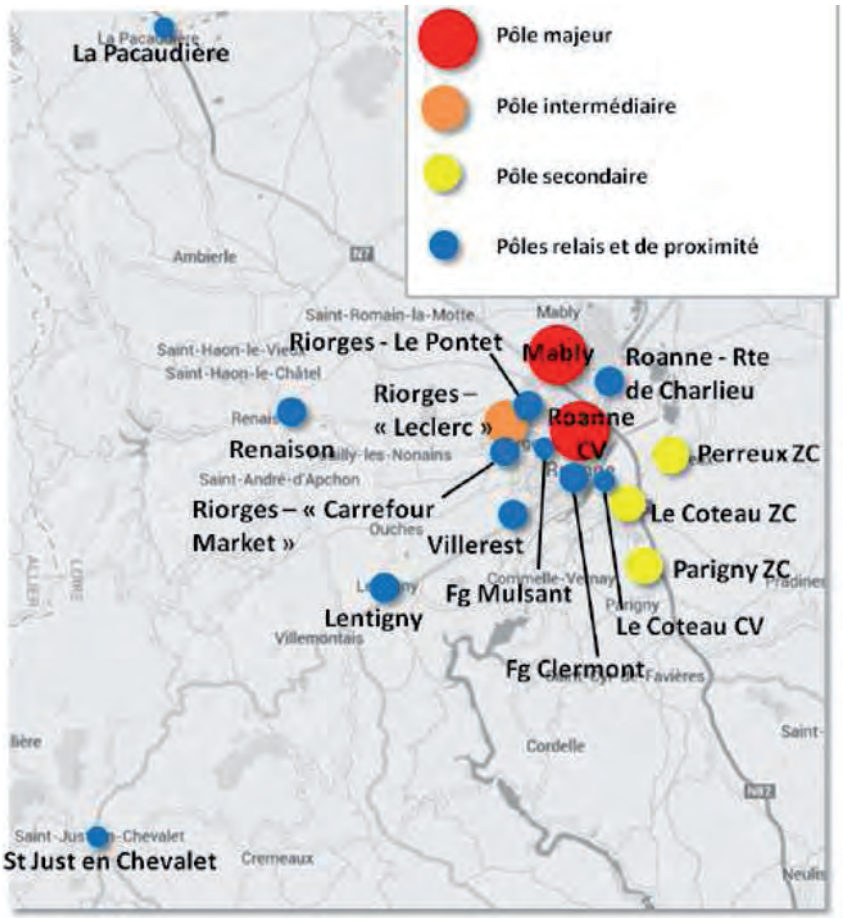

Principaux constats :

Des pôles majeurs répondant à toutes les catégories de besoins et qui se distinguent en termes de chiffre d'affaires :

- Roanne Centre-Ville,

- Mably

Une polarité intermédiaire, qui se distingue en termes de chiffre d'affaires, mais répond principalement à des besoins réguliers : Riorges

Des pôles secondaires, qui s'articulent principalement autour d'une zone commerciale périphérique, et qui permettent de satisfaire des besoins réguliers (hormis Parigny) mais aussi plus occasionnels (voire exceptionnels pour Parigny) : Le Coteau, Perreux, Parigny

Des pôles relais et de proximité répondant à des besoins réguliers :

- qui se sont en partie développés sur des axes de flux (Lentigny, Villerest, Charlieu…)

- les pôles de Rang 3 qui rayonnent à l'échelle de leur bassin de vie

- des pôles de quartier ou proche périphérie sur Riorges (Carrefour Market/Intermarché), route de Charlieu et les faubourgs.

3-4- Synthèse des enjeux

Enjeux à l'échelle supra-territoriale :

La zone de chalandise du territoire est large et des marges de manœuvre limitées et ciblées en termes de réduction de l'évasion sont envisageables.

L'attractivité commerciale du territoire est avérée (enseignes, densité)

- La « diversification qualitative » est le principal levier d'amélioration de l'attractivité commerciale du territoire (amélioration qualitative de l'équipement commercial, plus grande lisibilité de l'offre, repositionnement d'enseignes présentes, accueil d'une offre différenciante)

Enjeux à l'échelle territoriale :

Un maillage fin de l'offre de proximité est présent, mais des signes de fragilisation du tissu restent identifiables.

L'offre commerciale de périphérie est peu lisible à l'échelle de l'agglomération (dilution de l'offre sur des pôles mixtes notamment au sud et à l'est de l'agglomération), nuisant ainsi à son attractivité.

Depuis 2010, l'évolution des surfaces commerciales s'est principalement réalisée sur les pôles de périphérie « secondaires » à l'échelle de l'agglomération et le pôle majeur de Mably. En parallèle, la ville centre de Roanne recule en termes de poids économique dans l'agglomération.

Les pôles de rang 3 jouent leur rôle dans la réponse aux besoins courants et à certains besoins occasionnels.

- Enjeux d'affirmation du cœur d'agglomération pour maintenir voire renforcer son poids par rapport à la périphérie
- Enjeu de maintien d'un maillage fin du commerce de proximité au cœur des lieux de vie,
- Enjeu de maintien des pôles de rang 3 dans leurs fonctions à l'échelle de leur bassin de vie,
- Un positionnement des pôles d'agglomération à définir pour gagner en lisibilité.

Enjeux à l'échelle communale et des polarités :

Des difficultés de maintien de l'offre commerciale de proximité au cœur des lieux de vie (faubourgs de Roanne, centres-bourgs…) ressortent du diagnostic.

Parallèlement des activités se développent, le long des axes de flux et d'entrées de villes, ainsi que dans les espaces périphériques, qui sont directement concurrentiels aux centralités.

Depuis 2010, les développements commerciaux sont majoritairement effectués en ZACO de périphérie et dans une moindre mesure hors ZACO.

- Enjeu de maintien de l'offre commerciale au cœur des lieux de vie,
- Maîtriser les développements hors ZACO notamment sur les lieux de flux et affirmer les périmètres des pôles,
- Favoriser les complémentarités centre/périphérie.

Enjeux à l'échelle communale et des polarités :

Les pôles de périphérie présentent des enjeux qualitatifs forts, qui sont des leviers d'amélioration de l'attractivité de l'offre, de la qualité des entrées de ville et de l'image du territoire…

Il ressort du diagnostic une faible lisibilité au sein des pôles mixtes (activités commerciales et non commerciales).

Les centralités urbaines ont, pour certaines, fait l'objet d'une amélioration significative de l'environnement commercial. Cependant, d'autres nécessitent un travail sur l'affirmation des périmètres marchands, la résorption de la vacance et l'amélioration de l'environnement urbain.

- Un enjeu d'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des pôles commerciaux, d'affirmation des périmètres marchands et de modernisation des commerces et des espaces publics et privatifs.

SCOT Roannais

V – L'espace de vie du roannais

1- Le logement et le marché immobilier

1-1- L'offre de logement sur le Scot Roannais

L'objectif est de caractériser le parc de logements existants

1-1-1- Le parc de logement

Le Scot Roannais compte 56 623 logements en 2012 et pèse ainsi pour 15% dans le parc ligérien. Ce parc se répartit à 86% en résidences principales, 10% en logements vacants et 4% en résidences secondaires et logements occasionnels.

Le Pays d'Urfé se distingue avec une forte représentation des résidences secondaires (17%) et des logements vacants (13%) dans son parc de logements.

Le Scot Roannais compte 2 200 logements supplémentaires entre 2007 et 2012 (soit +4%). Cette hausse s'explique par la construction de résidences principales (+1 462, +3%) et davantage de logements vacants (+800, +17%). Les résidences secondaires régressent légèrement (-64, -3%). Ce sont autant de logements qui ont potentiellement alimenté l'augmentation des résidences principales et des logements vacants.

	Polarité d'agglomération (rang 1)	Polarité de rang 3	Commune non polarité	CA du Roannais	CC du Pays d'Urfé	Total SCOT ROANNAIS	Département de la Loire	Inter-Scot	Région Auvergne Rhône-Alpes
Logements	34 954	2 716	18 952	53 334	3 289	56 623	381 976	1 537 381	4 179 803
Part des résidences principales	87%	83%	85%	87%	70%	86%	86%	89%	80%
Part des résidences secondaires et logements occasionnels	2%	6%	7%	3%	17%	4%	4%	3%	12%
Part des logements vacants	11%	12%	8%	10%	13%	10%	9%	8%	8%

Source : INSEE, RG 2012 - traitement Epures.

1-1-2- Un focus sur le parc public : un parc fortement concentré et relativement ancien

Le Scot Roannais compte 7 082 logements sociaux publics[28] en date du 1er janvier 2014. Il représente 14% du parc de résidences principales du territoire (INSEE 2012) et pèse pour 12% du parc social ligérien.

Il est concentré dans les 4 communes urbaines du territoire, en premier lieu Roanne qui accueille 61% du parc social du Scot Roannais, Mably 12%, le Coteau 10% et Riorges 8%.

Le parc a régressé de -1% en moyenne par an entre 2011 et 2014 (contre +1% dans la Loire). Cette situation s'explique par la réalisation d'opérations de démolition. Seules les communes du Coteau (+1,1%) et de Commelle-Vernay (+5%) enregistrent une hausse moyenne annuelle de leur parc, représentant toutefois sur la période globale un faible nombre de logements supplémentaires (+4 logements pour Commelle-Vernay et +32 logements pour Le Coteau).

[28]Les logements sont ceux des bailleurs sociaux (organismes HLM, SEM, association Foncière Logement,…). Ne sont pas concernés les logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants, ni les résidences sociales.

Part (%) du parc locatif social au 01/01/2014 dans les résidences principales 2012

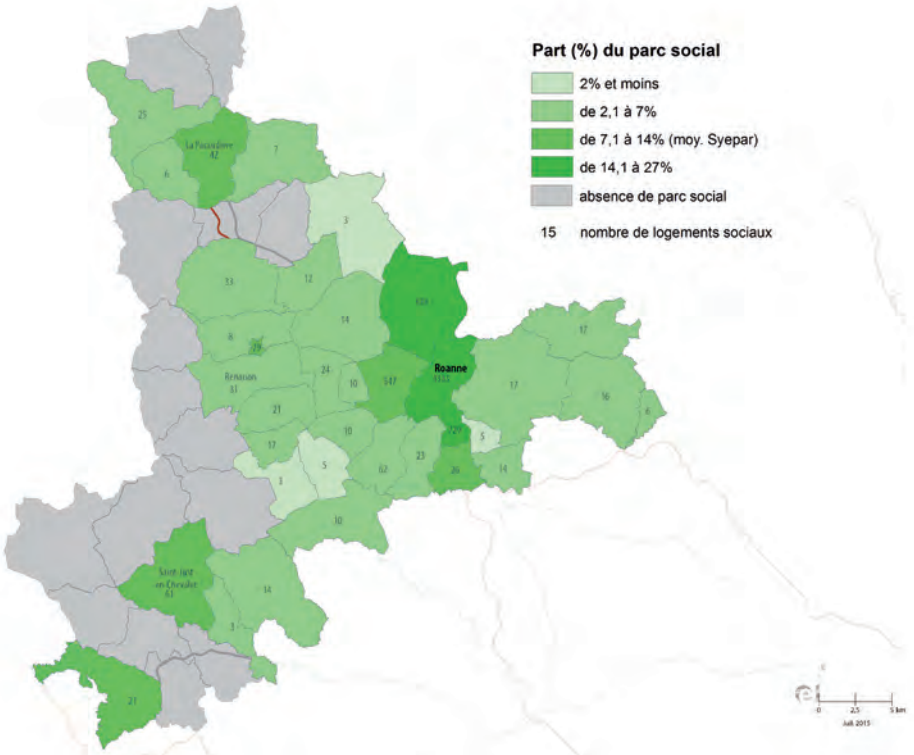

sources : MEDDE-SOeS-RPLS 01/01/2014 ; INSEE RP 2012 ; Spot Thema 2005-2010, epures

Evolution annuelle moyenne 2011-2014 du parc locatif social

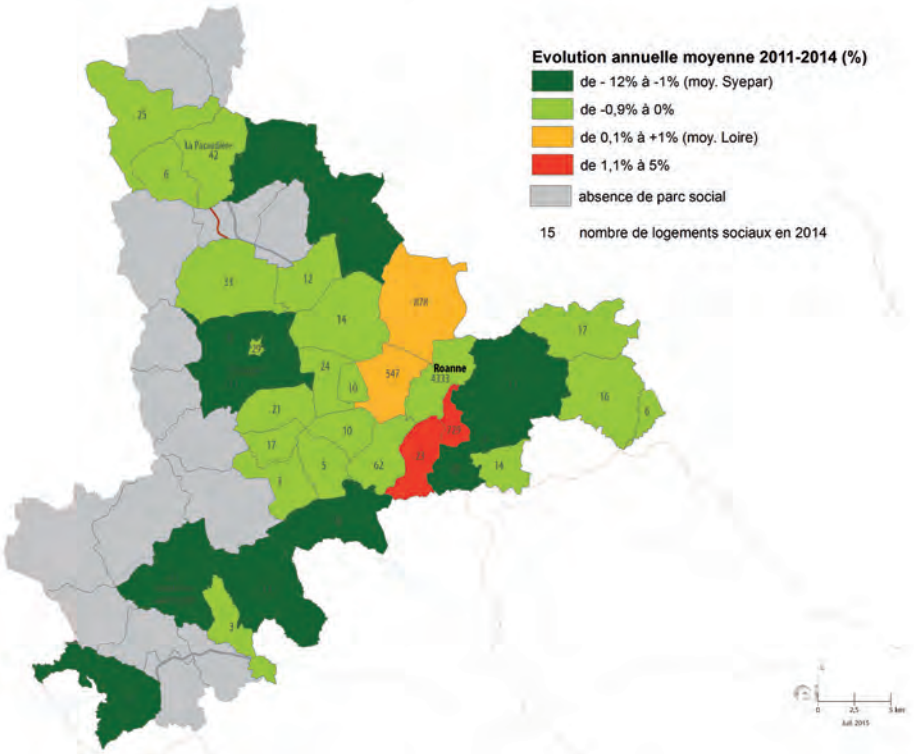

sources : MEDDE-SOeS-RPLS 01/01/2014 ; INSEE RP 2012 ; Spot Thema 2005-2010, epures

Le parc locatif social a été construit à partir des années 50, à l'instar des autres territoires. La construction a été plus forte sur la ville de Roanne. Ces logements anciens sont potentiellement énergivores, peu accessibles aux personnes à mobilité réduite et peu adaptés aux attentes actuelles en termes de surface et nombre de pièces. La réhabilitation de ce parc est un véritable enjeu.

A noter, le parc dans le Pays d'Urfé est plus récent. Les bailleurs sociaux ont construits plus tardivement dans les territoires ruraux.

Le collectif est majoritaire dans le parc social, à hauteur de 87% dans le Scot Roannais. Le Pays d'Urfé se distingue avec une mixité des formes entre collectif et individuel, liée probablement au caractère récent du parc.

Répartition du parc locatif social public par période de construction, en 2014

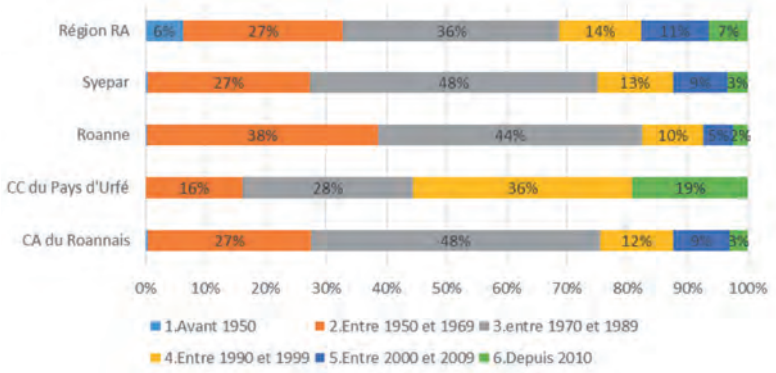

Source : RPLS 2014

Répartition du parc locatif social public par catégories, en 2014

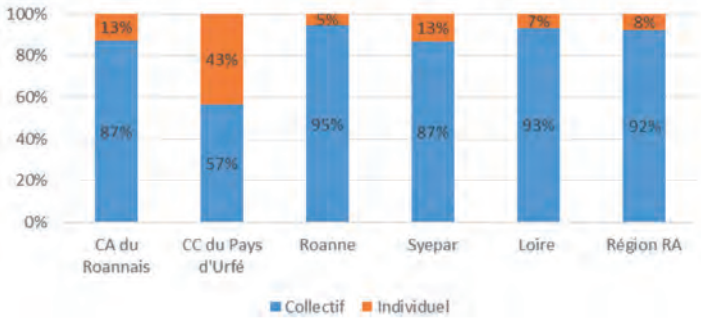

Source : RPLS 2014

1-1-3- Un focus sur les logements vacants dans le parc privé et le parc public : un potentiel à remettre sur le marché

1-1-3-1- Les logements vacants dans le parc privé, en cœur d'agglomération et en secteur rural

Dans le parc privé, la vacance représente 15% des logements en 2011, soit dans les mêmes proportions qu'à l'échelle ligérienne (14%) et légèrement supérieur à Rhône-Alpes (11%). Cette vacance a progressé de +6% à l'échelle du Scot Roannais, passant de 6 100 à 6 500 situations entre 2007 et 2012 (selon FILOCOM 2011). Cette situation pourrait traduire une inadéquation de l'offre à la demande, liée souvent à un manque de qualité du logement.

Roannais Agglomération suit les mêmes tendances que le Scot Roannais (en proportion et évolution) et compte environ 6 000 logements vacants. A relever que le taux de vacance dans le Pays d'Urfé est particulièrement élevé par rapport à son parc privé (21%). En revanche, la vacance reste stable sur ce territoire (moins de 500 situations en 2007 et 2011).

La vacance dite structurelle ou « hors marché » de 3 ans et plus est fortement représentée dans le Scot Roannais, à hauteur de 7% du parc privé (contre 3% en Rhône-Alpes et 5% dans la Loire). Cette vacance structurelle est difficile à résorber. Elle renvoie à des situations diverses liées à la stratégie des propriétaires (refus de louer, travaux trop importants, problème de succession,..) ou encore à l'inadéquation entre l'offre et la demande (vétusté, taille, …).

Part du parc privé vacant dans le parc privé en 2011

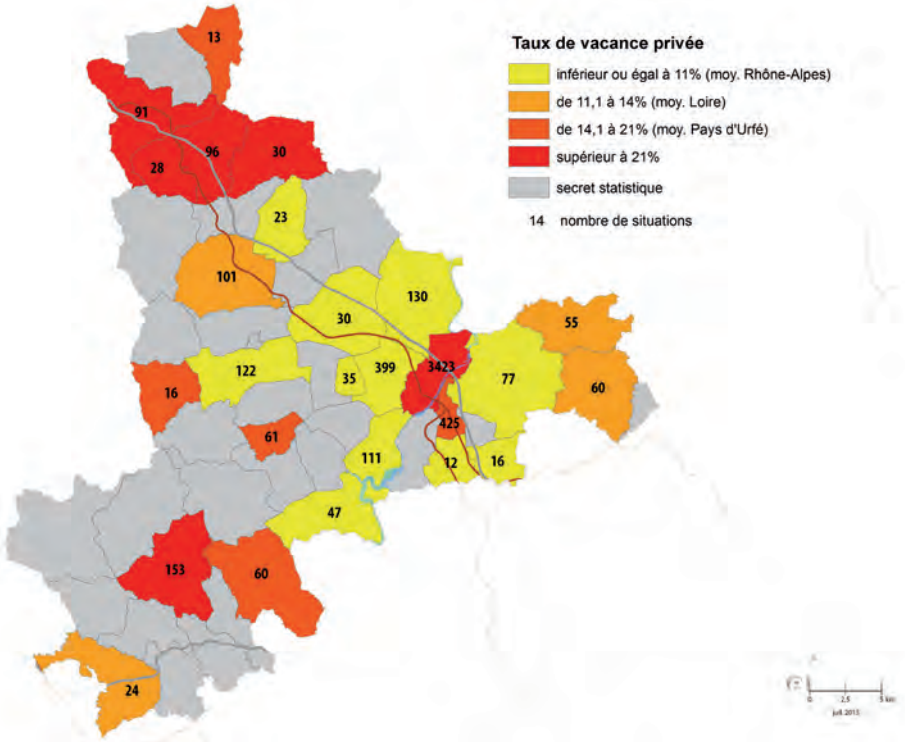

source : FILICOM 2011 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM de l'habitat privé ; Spot Thema 2005-2010, epures
N.B. : les secrets statistiques sont attribués aux communes pour lesquelles une fourchette de valeurs est indiquée et non pas une valeur exacte.

1-1-3-2- Une vacance qui se résorbe dans le parc social

Part (%) de la vacance dans le parc social au 01/01/2014

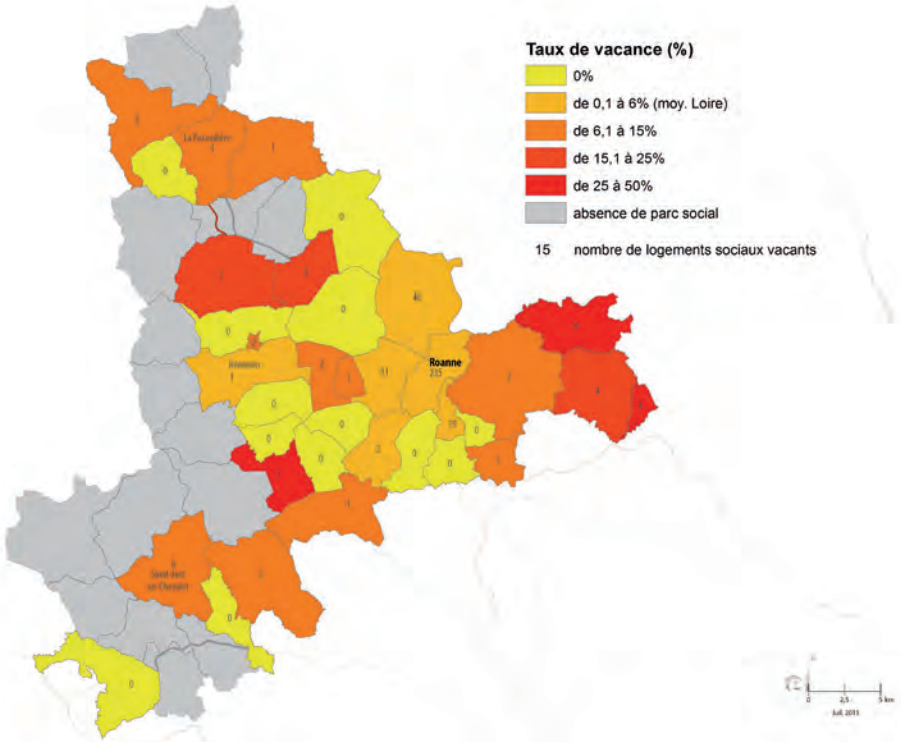

sources : MEDDE-SOeS-RPLS 01/01/2014 ; Spot Thema 2005-2010, epures

Le Scot Roannais compte moins de 400 logements sociaux vacants proposés à la location en date du 1er janvier 2014. Cela représente 5% du parc social, soit légèrement inférieur à la Loire (6%). A cette vacance commerciale[29] s'ajoute une vacance technique[30] qui touche 65 logements.

La vacance (commerciale) se résorbe dans le parc social. Le Scot Roannais enregistre une baisse de -24% entre 2011 et 2014, alors que le nombre de situations progresse dans la Loire (+25%). Est-ce lié à une stratégie des bailleurs sociaux dans le roannais (démolition d'une partie du parc, loyer attractif, qualité du parc) ? à une demande en logement social plus forte ?

1-1-4- Un parc de logements anciens et dégradés : un potentiel à réhabiliter

Part des résidences principales construites avant 1946 dans le SYEPAR

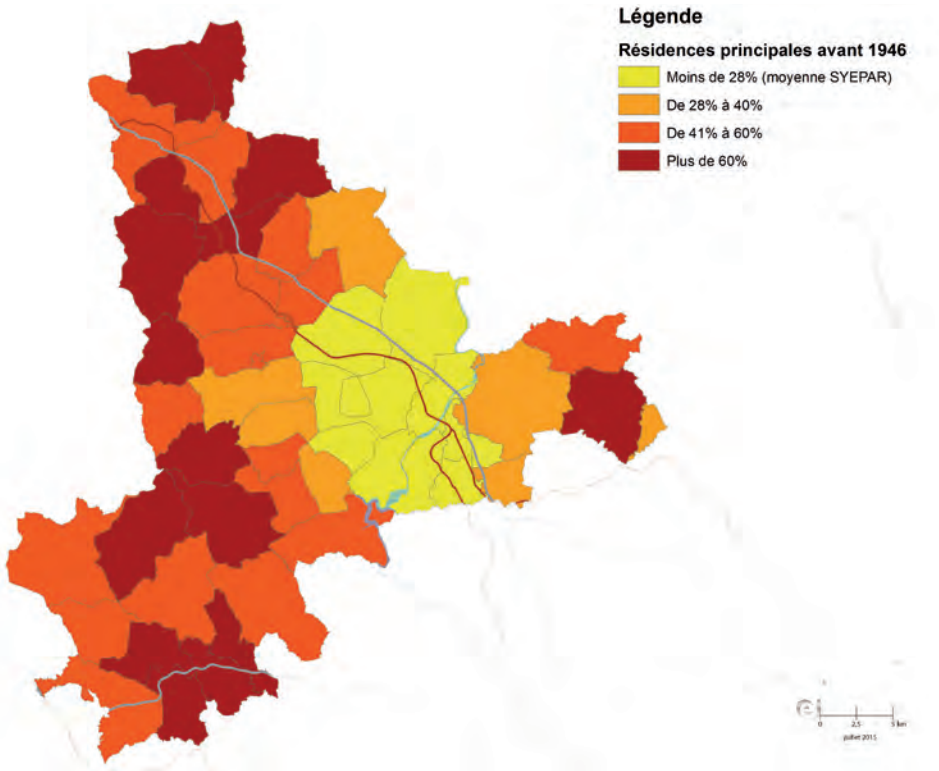

sources : Spot Thema 2005-2010, epures ; INSEE RP 2012

28% des résidences principales ont été construites avant 1946 (soit 14 000 logements), ce qui place le Scot Roannais dans la moyenne ligérienne (27%). A la lecture de la carte, les communes urbaines sont moins touchées que les territoires ruraux à l'ouest (au-delà de 40% du parc construit avant 1946). La présence de logements collectifs et de lotissements pavillonnaires construits dans une période plus récente amoindrit le poids des logements anciens dans les communes urbaines.

La corrélation entre parc ancien et parc en voie de dégradation doit être nuancée. On peut facilement imaginer qu'une partie du parc construit avant 1946 ait bénéficié de travaux de réhabilitation pour atteindre les normes/attentes actuelles de confort. Le parc ancien non encore réinvesti représente un potentiel de réhabilitation dans l'avenir.

[29] Vacance commerciale : vacance des logements mis à la location suite à une libération ou à une mise en service
[30] Vacance technique : vacance des logements en attente de démolition, mis en vente ou ayant subi un sinistre important, ainsi que les logements faisant l'objet de travaux financés en gros entretien ou en investissement

Part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) de catégorie 7 et 8 dans le parc privé en 2011

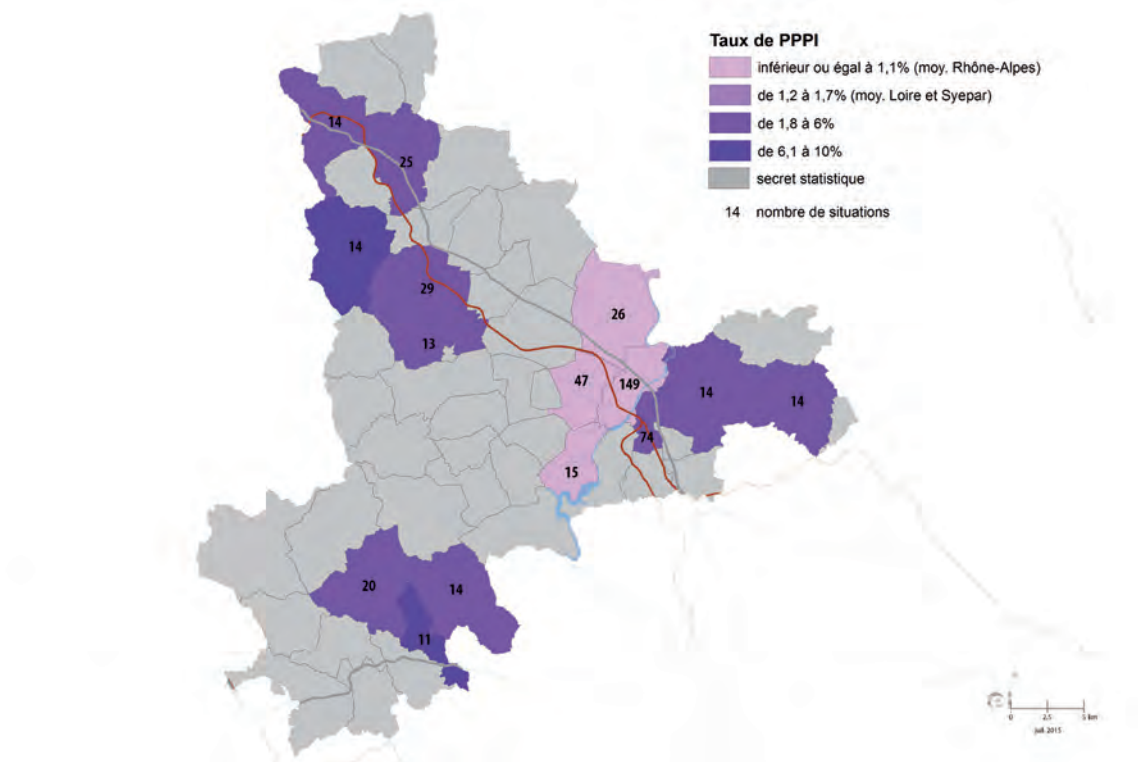

source : FILICOM 2011 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah ; Spot Thema 2005-2010, epures

Un parc privé potentiellement indigne[31] est présent sur le territoire du Scot Roannais, dans les mêmes proportions qu'à l'échelle ligérienne. 1,7% du parc privé est potentiellement indigne, ce qui représente dans le Scot environ 700 situations en 2011.

Des poches de logements privés potentiellement indignes sont identifiées sur le territoire (cf. carte). Les 700 situations se répartissent pour 88% sur Roannais Agglomération et 12% sur la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

En comparaison à 2007, des situations se sont résorbées passant de 950 à 700 situations, soit -26% à l'instar de la Loire et de Rhône-Alpes.

1-2- La demande en logements

L'objectif est de mieux apprécier les attentes des ménages en matière de logement

1-2-1- Le statut d'occupation

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans le Scot Roannais à hauteur de 60% (58% dans la Loire). Les polarités de rang 1 se détachent avec la présence équilibrée de locataires (50%) et de propriétaires occupants (48%) (2% de logés gratuitement).

Entre 2007 et 2012, les locataires sont restés stables (près de 18 500 locataires) alors que les propriétaires occupants ont progressé de +5%. A noter que les communes non polarité et le Pays d'Urfé enregistrent respectivement une progression de +8% et +7% des propriétaires occupants.

[31]Pour le PPPI, 2 variables sont prises en compte : 1 - LA DGI a classé l'ensemble des logements en 8 catégories cadastrales du grand luxe à la plus grande vétusté pour établir les valeurs locatives des logements (base de calcul des impôts locaux). Les catégories 7 et 8 sont les logements les plus médiocres. 2- le seuil de pauvreté des ménages issu de Filocom.

Part des propriétaires occupants dans le SYEPAR en 2012

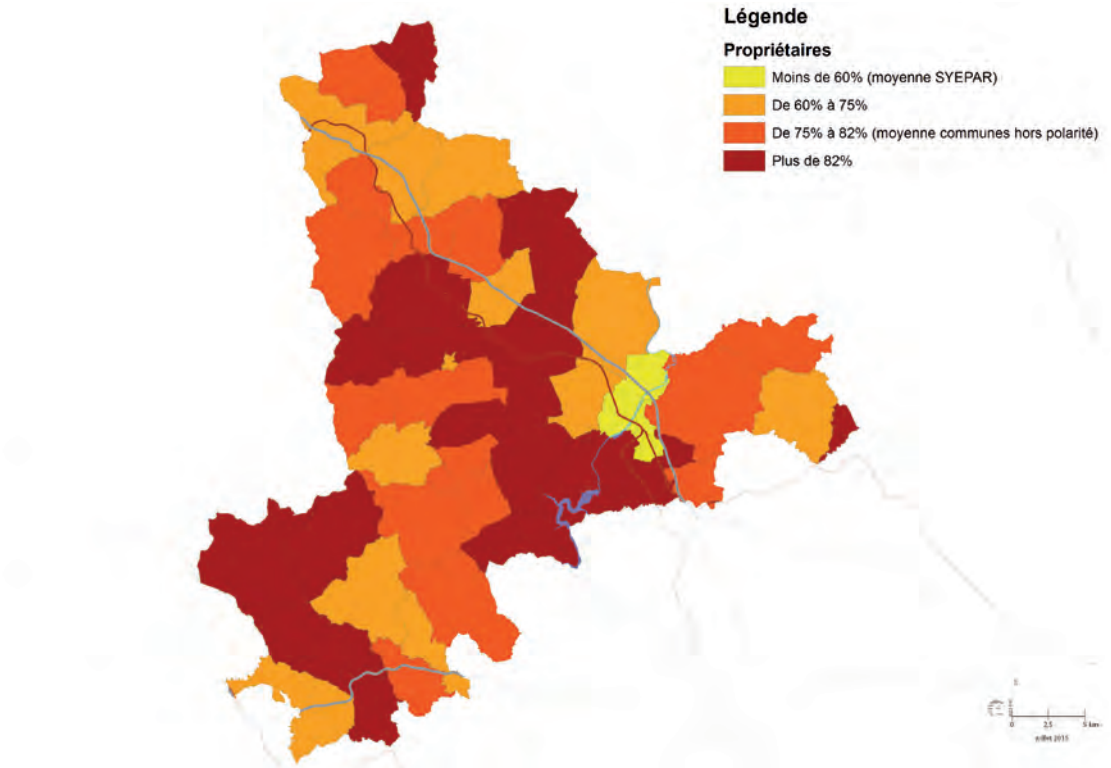

source : Spot Thema 2005-2010, epures ; INSEE RP 2012

1-2-2- La forme d'habitat la plus représentée

Les résidences principales sont à 59% des maisons individuelles dans le Scot Roannais, contre 51% dans la Loire.

Les maisons sont quasi exclusives dans les communes non polarité (93%) et dans le Pays d'Urfé (91%). La maison individuelle est la forme d'habitat traditionnel des secteurs périurbains et ruraux, le collectif étant davantage représenté dans les secteurs urbains.

1-2-3- La demande en logement locatif social

Une extraction de l'étude « La demande en logement social, septembre 2014, epures. » est présentée ci-après.

Les données sont issues du système informatique national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social géré par la DDCS de la Loire. Les analyses ont été réalisées sur un stock de 11 570 demandes actives dans la Loire entre juillet 2012 et juillet 2013, et déclinées par Commissions Logement territorialisées (CLT). Le territoire du Scot Roannais est englobé dans la CLT de Roanne (intégrant le nord du département). L'étude respecte un secret statistique en-deçà de 11 demandes. La demande de logement locative sociale est départementale. Les demandes de logement social de ligériens souhaitant s'installer dans un autre département ne sont pas recensées par le fichier de la Loire.

1-2-3-1- 40% des demandeurs issus du parc public

Dans la CLT de Roanne, 39% des demandeurs sont issus du parc HLM, 34% du parc privé et 23% sont non titulaires d'un bail (jeunes en voie de décohabitation, ménages en cours de séparation, en situation d'expulsion locative ou hébergés en fonction de difficultés économiques et sociales...). Les demandes de mutation dans le parc HLM (émanant du parc social public) sont donc les plus représentées (39% dans la CLT de Roanne contre 34% à l'échelle de la Loire).

Statut d'occupation des demandeurs par CLT d'origine

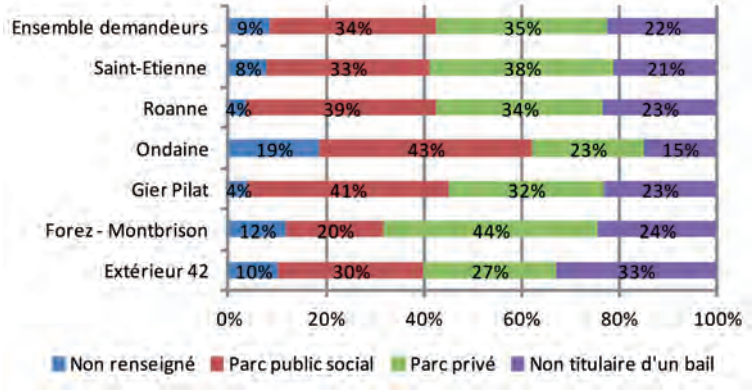

Source : DDCS 42 - gestionnaire SNE ; traitement epures, avril 2014.

1-2-3-2- Des flux très locaux

L'origine des demandeurs est locale. Parmi les 11 570 demandes de logement social enregistrées dans la Loire, 93% émanent du département (soit 10 732 demandes). Autrement dit, moins d'1 demande sur 10 provient de l'extérieur de la Loire.

La Commission Logement Territorialisée (CLT) de Roanne représente 11% des demandes actives enregistrées dans la Loire entre juillet 2012 et juillet 2013, la ville de Roanne 6%.

Pour information, la CLT de Saint-Etienne, qui regroupe la ville de Saint-Etienne et des communes de couronne, est la plus représentée. 44% des demandes en sont originaires.

La répartition des demandes selon la CLT d'origine

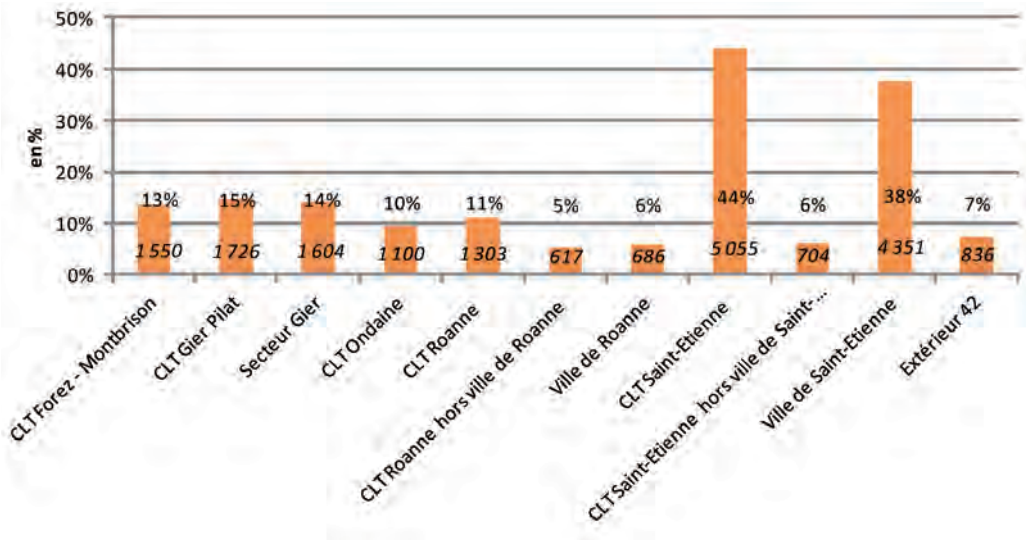

Source : DDCS 42 – gestionnaire SNE ; traitement epures, avril 2014.

Origine-destination souhaitée (demande active)

Nombre de demandeurs entrants et sortants de la CLT de Roanne sur la période de juillet 2012 à juillet 2013

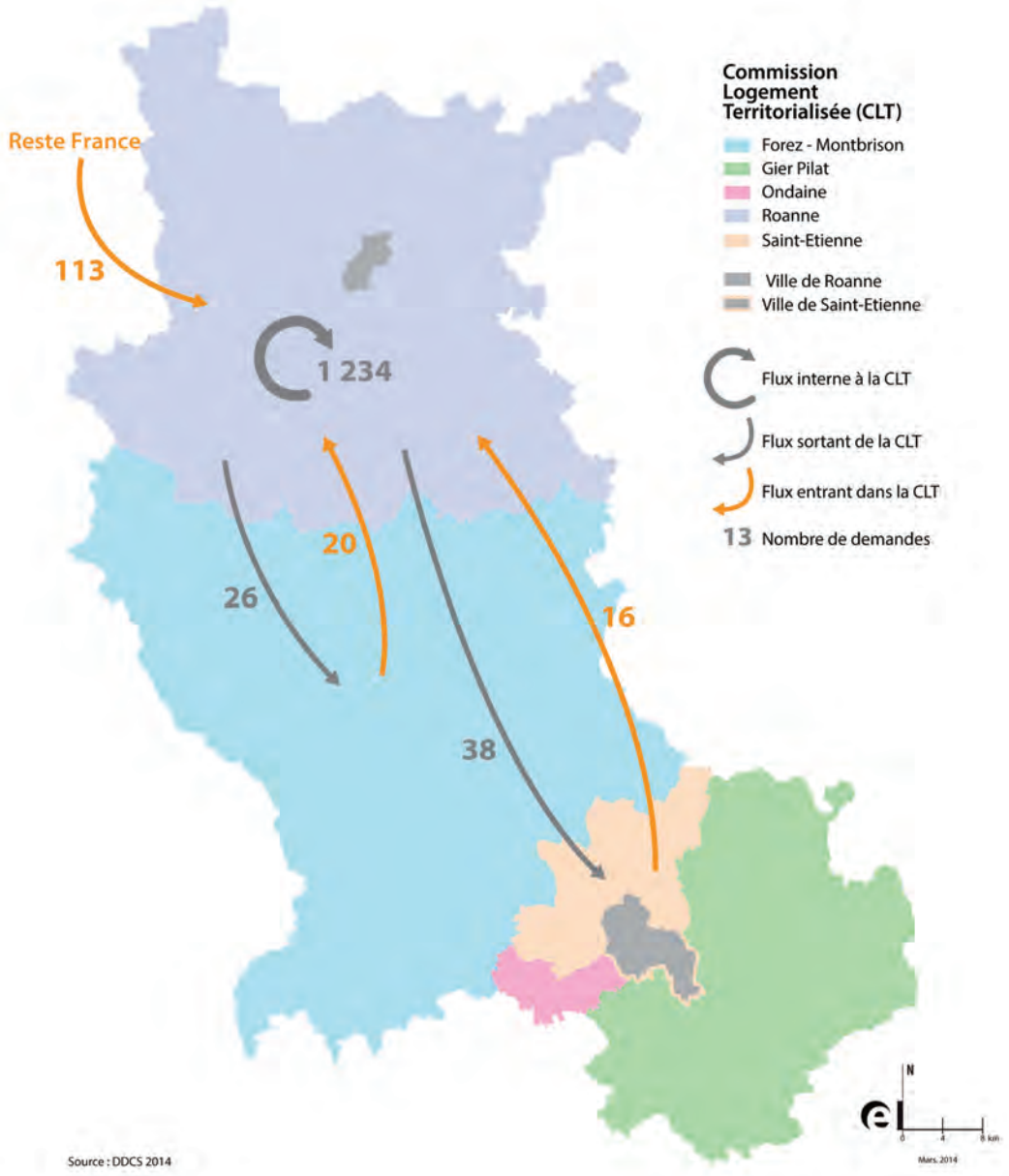

Flux sortant	Nombre	Part
Forez - Montbrison	26	2%
Gier Pilat	Secret statistique	
Ondaine	Secret statistique	
Roanne	1 234	95%
Saint-Etienne	38	3%
Total général	**1 303**	**100%**

Note de lecture : sur les 1 303 demandes originaires de la CLT de Roanne, 95% ciblent la même CLT.

Flux entrant	Nombre	Part
Forez - Montbrison	20	1%
Gier Pilat	Secret statistique	
Ondaine	Secret statistique	
Roanne	1 234	89%
Saint-Etienne	16	1%
Extérieur 42	113	8%
Total général	**1 388**	**100%**

Note de lecture : sur les 1 388 demandes qui ciblent la CLT de Roanne, 8% proviennent de l'extérieur de la Loire.

Source : DDCS 42 – gestionnaire SNE ; traitement epures, juin 2014.

Les demandeurs souhaitent se maintenir sur leur territoire d'origine. Cette situation se vérifie sur l'ensemble du territoire ligérien. Dans la CLT de Roanne, 95% des demandeurs originaires de ce territoire souhaitent y rester.

1-2-3-3- Les demandeurs : en majorité des personnes seules

Les demandeurs originaires de la CLT de Roanne sont pour moitié des personnes seules (contre 44% à l'échelle ligérienne). Les couples avec enfants représentent 14% des demandes, les familles monoparentales 19%.

Composition familiale des demandeurs par CLT d'origine

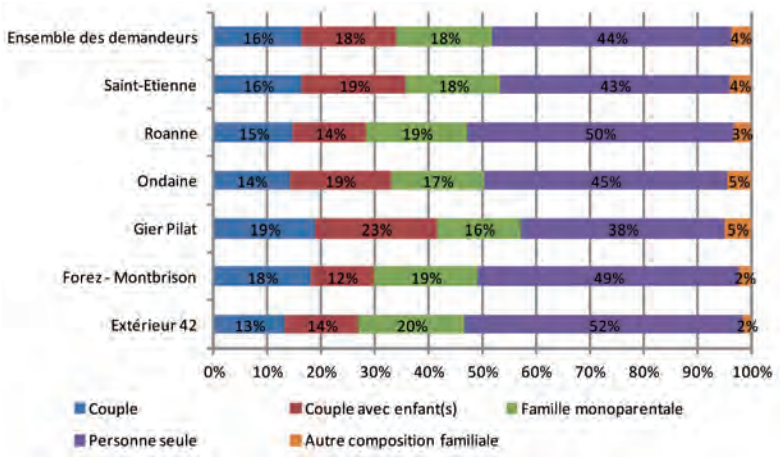

Source : DDCS 42 – gestionnaire SNE ; traitement epures, avril 2014.

1-2-4- Le marché du logement

L'objectif est de confronter l'offre à la demande de logement par une analyse des dynamiques des marchés immobiliers

1-2-5- Le marché du logement neuf : construction, terrains à bâtir et consommation d'espace à destination résidentielle

1-2-5-1- Une construction neuve en baisse

Depuis 2005, 5 046 logements ont été construits dans le Scot Roannais, soit un rythme de 500 logements par an sur la période 2005-2014. Sur cette période, la construction s'est réduite de -5,8% par an en moyenne, dans une proportion moindre qu'à l'échelle ligérienne (-7,3% par an en moyenne).

Le ratio de production pour 1 000 habitants est proche de celui enregistré dans la Loire. On compte 4,4 logements commencés pour 1 000 habitants en 2012 dans le Scot Roannais, contre 4,3 dans la Loire. Le ratio a diminué dans ces deux territoires. Il était de 5,8 logements commencés pour 1 000 habitants en 2007 dans le Scot Roannais.

Evolution de la construction neuve (logements commencés ordinaires)

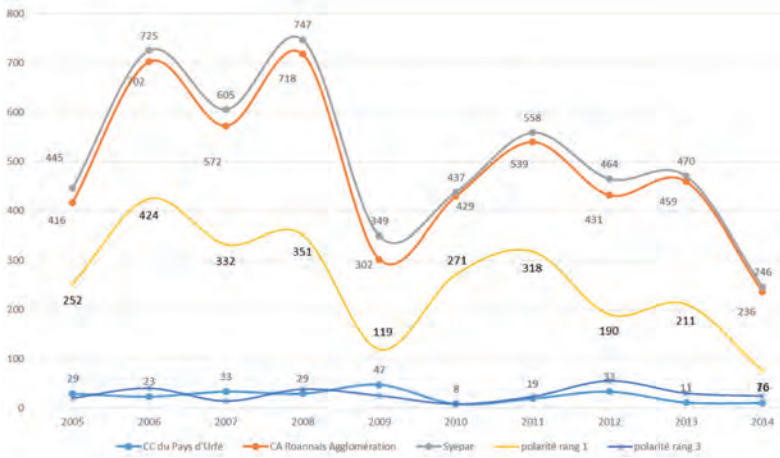

Source : Sitadel

Sur la période longue 2005-2014, la quasi-totalité de la construction neuve est concentrée sur Roannais Agglomération. Elle se répartit à 95% sur Roannais agglomération et 5% sur le Pays d'Urfé. Les polarités de rang 1 concentrent 50% de la construction totale du Scot Roannais sur cette période de 10 ans.

Sur la période plus courte 2010-2014, la répartition est identique.

La maison individuelle est le principal moteur de la construction neuve dans le Scot Roannais. La construction neuve se répartit à 70% en maison individuelle[32] (dont 12% en individuel groupé)[33] et 30% en collectif, sur la période 2005-2014. A l'échelle du département, la maison individuelle reste majoritaire mais moins représentée (61%). A noter que la part attribuée à l'individuel groupé est supérieure à celle de la Loire et de la région Auvergne Rhône-Alpes, ce qui peut traduire une pratique plus courante de la procédure en lotissement.

Ratio de logements commencés pour 1 000 habitants

pour 1000 habitants	nbre /1000 habitants 07	nbre /1000 habitants 12
CC du Pays d'Urfé	6,4	6,4
CA Roannais Agglomération	5,8	4,3
polarité rang 1	5,5	3,1
polarité rang 3	2,7	10,7
Scot Roannais	5,8	4,4
Loire	5,7	4,3
AURA	8,7	5,0
France métropolitaine	7,0	4,4

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2, traitement epures

Répartition de la construction neuve (logements commencés ordinaires) par typologie, sur la période 2005-2014

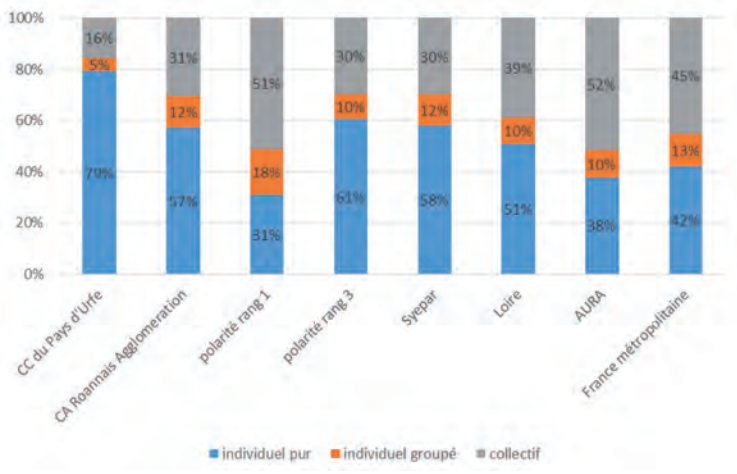

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2, traitement epures.

Si l'on observe plus précisément le territoire, on constate que la répartition par typologies de construction entre les polarités de rang 3 et Roannais Agglomération est très proche. En revanche, les polarités de rang 1 se distinguent nettement avec une construction en majorité en collectif.

A noter que la baisse de la construction enregistrée sur les 10 dernières années (-5,8% en moyenne par an) est liée à une baisse à la fois de la construction individuelle (-4,5%/an en moyenne) et du collectif (-10,3% en moyenne par an). Les tendances sont également à la baisse à l'échelle ligérienne (-7,3% pour l'individuel et -7,2% pour le collectif).

1-2-5-2- Un marché du terrain à bâtir fragile (baisse des transactions et prix faible)

Avertissement : Le marché du foncier à vocation habitat peut être appréhendé dans le fichier PERVAL, de la société Min.not. Ce fichier est alimenté à partir des extraits d'actes de mutation et d'informations complémentaires fournis par les études notariales, sur la base du volontariat. Il ne prétend pas être exhaustif. Seules les transactions du marché foncier de plus de 5 ans sont étudiées ici. Sont prises en compte les transactions dont l'acquéreur est un particulier, ce qui cible particulièrement les terrains pour constructions individuelles. Tous les prix correspondent aux prix de vente hors droits, hors commissions, hors frais et hors mobilier. La donnée n'est calculée que si elle repose sur un minimum de 5 transactions.

[32]On entend par maison individuelle l'individuel pur. Cela correspond à un permis de construire pour une seule maison individuelle ne comportant qu'un seul logement et possédant une entrée particulière.
[33]L'individuel groupé correspond à un permis de construire pour plusieurs maisons individuelles isolées ou accolées, chacune d'entre elles ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière.

Le volume de transactions de terrains à bâtir à vocation habitat dans le Scot Roannais ne dépasse pas la 100aine de transactions. Il diminue de -22% entre 2013 et 2014. Cette tendance à la baisse peut être mise en corrélation avec celle enregistrée dans la construction neuve. Roannais Agglomération concentre la quasi-totalité des transactions. Le marché du foncier dans le Scot Roannais représente 20% du marché ligérien.

Dans le Scot Roannais, le prix de vente médian d'un terrain à bâtir atteint 50€/m² en 2014. Il était de 52€/m² en 2013. Le prix médian est ainsi plus faible que celui enregistré dans la Loire. 50% des transactions de terrains viabilisés pour une habitation en 2014 se situent dans une fourchette entre 32€/m² et 65€/m².

La surface moyenne des terrains à bâtir est d'environ 600 m² dans Roannais Agglomération. Elle est de 980 m² dans la Loire.

Prix médian en €/m² d'un terrain à bâtir pour l'habitat, en 2014

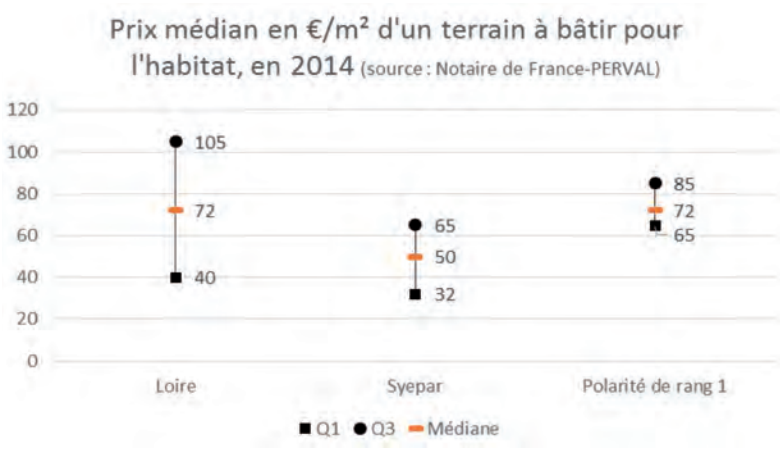

Source : Notaire de France-PERVAL

1-2-5-3- La consommation d'espace à destination résidentielle

1-2-6- Un marché de seconde main plutôt favorable aux maisons

Le marché ancien dans le Scot Roannais est davantage orienté vers la maison. Le volume de transactions de maisons est plus important (autour de 430 en 2014) que les appartements (280 en 2014). Cela reflète la typologie du parc existant sur le territoire.

A cela s'ajoute un produit maison plus attractif que l'appartement. Le volume de transactions de maisons est en hausse (+18% entre 2013 et 2014) alors que le produit appartement fait l'objet de moins de transactions (-6%). Dans le marché de seconde main, les ménages chercheraient davantage à s'installer dans une maison.

Dans le Scot Roannais, le prix de vente médian d'un appartement est de 961€/m² en 2014. Il était de 1 048€/m² en 2013. 50% des transactions d'appartements en 2014 se situent dans une fourchette entre 824€/m² et 1 183€/m².

Prix médian en €/m² d'un appartement de seconde main, en 2014

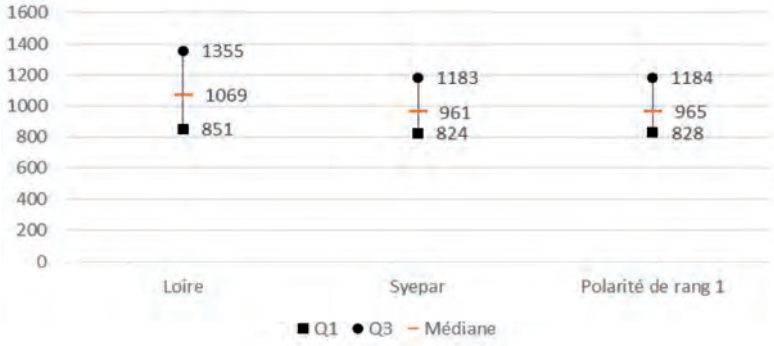

Source : Notaire de France-PERVAL

Dans le Scot Roannais, le prix de vente médian d'une maison est de 125 500€ en 2014. Il était de 132 250€ en 2013. 50% des transactions de maisons en 2014 se situent dans une fourchette entre 90 000€ et 159 000€.

Prix médian en € des maisons de seconde main, en 2014

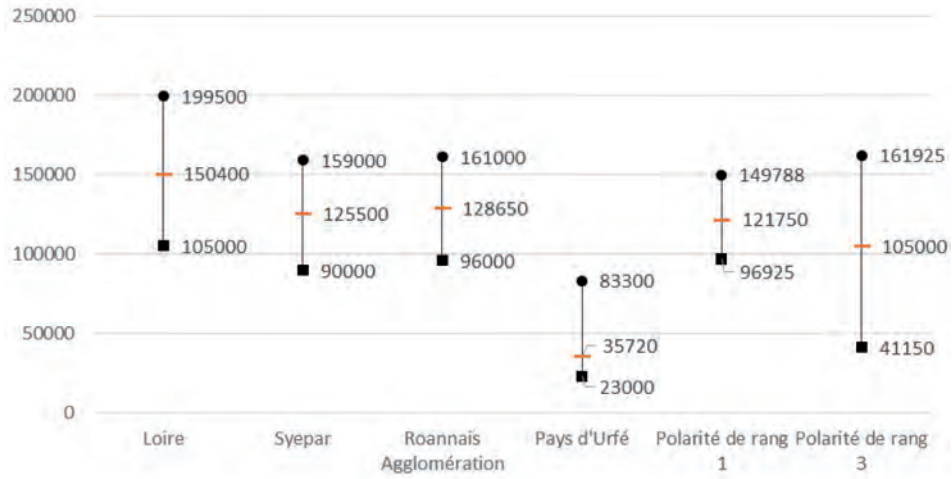

Source : Notaire de France-PERVAL

1-2-7- Le marché locatif privé et public

1-2-7-1- Le marché locatif privé

Avertissement : il est difficile d'appréhender le marché locatif privé. La source utilisée ici est Clameur (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux) qui présente uniquement les niveaux de loyer de marché[34] sur certains territoires. La représentativité sur Roannais Agglomération est de 12,5% soit plus d'un bail nouveau sur 8, en février 2015.

Pour rappel, 38% des ménages sont locataires dans le Scot Roannais, représentant 18 500 logements locatifs (public et privé confondus).

A l'échelle du département de la Loire, le marché locatif privé affiche des niveaux bas de loyers de marché de 7,3€/m^2 (février 2015). Il s'agit du niveau de loyer le plus faible de la Région Rhône-Alpes. Le département limitrophe de l'Allier enregistre un niveau de loyer équivalent et la Saône-et-Loire un loyer de 8€/m^2.

Dans Roannais Agglomération, le loyer de marché est de 6,9€/m^2 en février 2015. Il a progressé de +0,3% par rapport à l'année précédente alors que les territoires de références ont accusé une baisse (-0,8% en Rhône-Alpes, -0,9% en France et -3,7% dans la Loire). Les logements locatifs privés dans le Roannais disposent en moyenne de 61 m^2 de surface habitable et leur durée moyenne d'occupation est de 3,25 ans (39 mois).

[34]Le loyer dit « de marché » ou de relocation est le loyer versé par le locataire installé depuis moins d'1 an dans le logement. Ce loyer est un bon indicateur du marché locatif privé.

1-2-7-2- Le marché locatif public concentré dans les polarités de rang 1

L'offre nouvelle dans le parc locatif social public

L'offre nouvelle dans le parc locatif social public (hors foyers) s'élève à 908 logements sur la période 2006-2014 (à octobre), soit une moyenne de 100 logements livrés par an. Le Scot Roannais représente 12% de la production de logements sociaux dans le département.

Logements sociaux publics livrés (hors foyers)

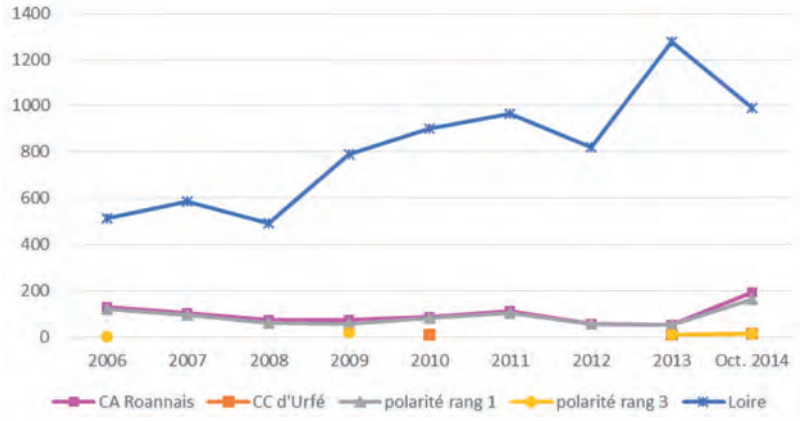

Source : DDT

Sur la période 2006-2014, les années 2012 et 2013 ont connu une chute des livraisons de moitié par rapport à l'année 2011 (passant de 110 livraisons en 2011 à 58 en 2012 et 62 en 2013). En revanche, l'année 2014 est marquée par un rebond des livraisons avec un record jamais observé depuis 2006 (204 livraisons). Cette situation est probablement due à des retards de livraisons. Les opérations qui devaient être livrées en 2012 et 2013 l'ont été en 2014.

La production 2006-2014 est presque exclusivement réalisée dans Roannais Agglomération (à hauteur de 97% contre 3% dans le Pays d'Urfé). La polarité de rang 1 est la principale bénéficiaire de cette offre nouvelle avec 87% des logements livrés.

L'impact des opérations de renouvellement urbain dans l'offre nouvelle de logements sociaux

Roanne a bénéficié d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Le dispositif de l'ANRU a permis la réalisation de 186 logements, représentant 20% des 908 livraisons entre 2006 et 2014.

Sur la même période, 500 logements ont été démolis, dont 100 logements du bailleur Ophéor dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (ANRU), à Roanne en 2006.

Les autres opérations de démolitions rentrent dans le cadre du droit commun dont l'opération de démolition des 3 tours Chanteclair à Roanne en 2013 (120 logements d'Ophéor) et la démolition de 40 logements de Loire Habitat en 2013 (opération le Château, à St-Just-en-Chevalet).

Les grandes caractéristiques de l'offre nouvelle 2006-2014

L'offre nouvelle émane pour l'essentiel de trois opérateurs sociaux Ophéor (41% de la production), le Toit Familial (29%) et Loire Habitat (16%).

Les opérations livrées sont en majorité en logement collectif (63% de l'offre nouvelle). La Loire affiche une large dominante de logements livrés en collectif à hauteur de 78%. Les opérateurs tendent vers une mixité des formes d'habitat. En 2014, la répartition était équilibrée entre collectif (51%) et individuel (49%).

La construction neuve (92%) est privilégiée à l'acquisition-amélioration (8%). Dans la Loire, la répartition est de 76% en construction neuve et 24% en acquisition-amélioration. Cela traduit certainement les difficultés techniques et financières que les opérateurs rencontrent pour monter des opérations dans des immeubles dégradés de centres bourgs et centres villes.

Le logement très social (PLA-I) représente seulement 16% des logements livrés (contre 20% dans la Loire), la majorité étant du financement PLUS (53% contre 57% dans la Loire).

La production de logements publics à venir

Pour les 3 prochaines années, il faut compter sur près de 220 logements locatifs sociaux publics financés sur la période 2012-2014. Ce sont autant de logements qui devraient être livrés entre 2015 et 2017.

1-3- Un état des lieux des politiques publiques en matière d'habitat

L'objectif est de recenser les plans d'actions (la plupart départementale) qui peuvent bénéficier au territoire du Scot Roannais

1-3-1- Les interventions de l'Etat et du Conseil départemental dans le champ du logement

Aux côtés des EPCI, le Conseil départemental et l'Etat interviennent dans le champ de l'habitat. Tous deux se sont dotés d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) élaboré après un travail collaboratif et approuvé par arrêté en janvier 2013. Ce Plan décline 5 grandes orientations :

- La revalorisation du parc ancien
- L'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées en perte d'autonomie
- La lutte contre la précarité énergétique dans le logement
- La maîtrise de la consommation de l'espace
- L'accès au logement

Par ailleurs, le Conseil Général cadre sa politique sociale (aides à la personne) et ses politiques contractuelles (aides aux communes et EPCI) au travers de plans départementaux, notamment :

- Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en cours d'élaboration
- Le Schéma gérontologique (2013-2015),
- Le Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées (2010-2014)

L'Etat accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique habitat. Il actionne plusieurs leviers :

- Des aides à la pierre pour le logement social, les opérations en neuf et en acquisition-réhabilitation,… avec une intervention de l'Anah,
- L'octroi d'agréments pour les EPHAD,…,
- Les porter à connaissance de l'Etat pour les Scot, PLH, PLU,…
- Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) (2013-2018). Le territoire a répondu aux obligations de ce nouveau schéma. Une aire d'accueil de 82 places a été mise en service sur la commune de Mably. Une aire de grand passage de 40 places a été créée sur la commune de Roanne.
- L'animation de réseaux : Comité départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

1-3-2- Les dispositifs mis en place par Roannais Agglomération et le Pays d'Urfé dans le cadre de leur compétence Habitat

Roannais Agglomération exerce sa compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat. Elle met en œuvre également des actions définies d'intérêt communautaire en faveur de l'habitat.

Dans ce cadre, l'agglomération s'est dotée d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) à l'échelle des 6 communes de l'ex-Grand Roanne. Ce PLH en vigueur est en cours de révision. Il concernera alors les 40 communes de Roannais Agglomération. Le PLH de l'agglomération roannaise actuellement en vigueur définit un programme d'actions visant à :

- maitriser la production de logements neufs,
- amplifier l'amélioration du parc privé existant,
- poursuivre l'adaptation du parc locatif social existant,
- répondre aux besoins spécifiques.

Par ailleurs, Roannais Agglomération a mis en place un certain nombre de dispositifs afin, d'une part, de favoriser l'accession à la propriété (Primm'Agglo, ...) et d'autre part, d'améliorer l'habitat privé.

En ce sens, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été lancé par l'agglomération à l'échelle de ses 40 communes. Il a pour but de favoriser l'amélioration de l'habitat privé dans trois domaines prioritaires : adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé. L'objectif est de réhabiliter près de 900 logements d'ici à 2017.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé compte parmi ses compétences optionnelles celle sur la politique du logement et du cadre de vie. Dans ce cadre, elle a réalisé un plan paysager qui recense les éléments à valoriser du paysage du canton et qui apporte des propositions pour améliorer leur qualité. Ce plan paysager a permis la mise en place d'une permanence d'un architecte (financée par le Conseil départemental) susceptible d'apporter une assistance auprès des particuliers et des communes.

Département de la Loire
Les Programmes Locaux de l'Habitat au 1er janvier 2015

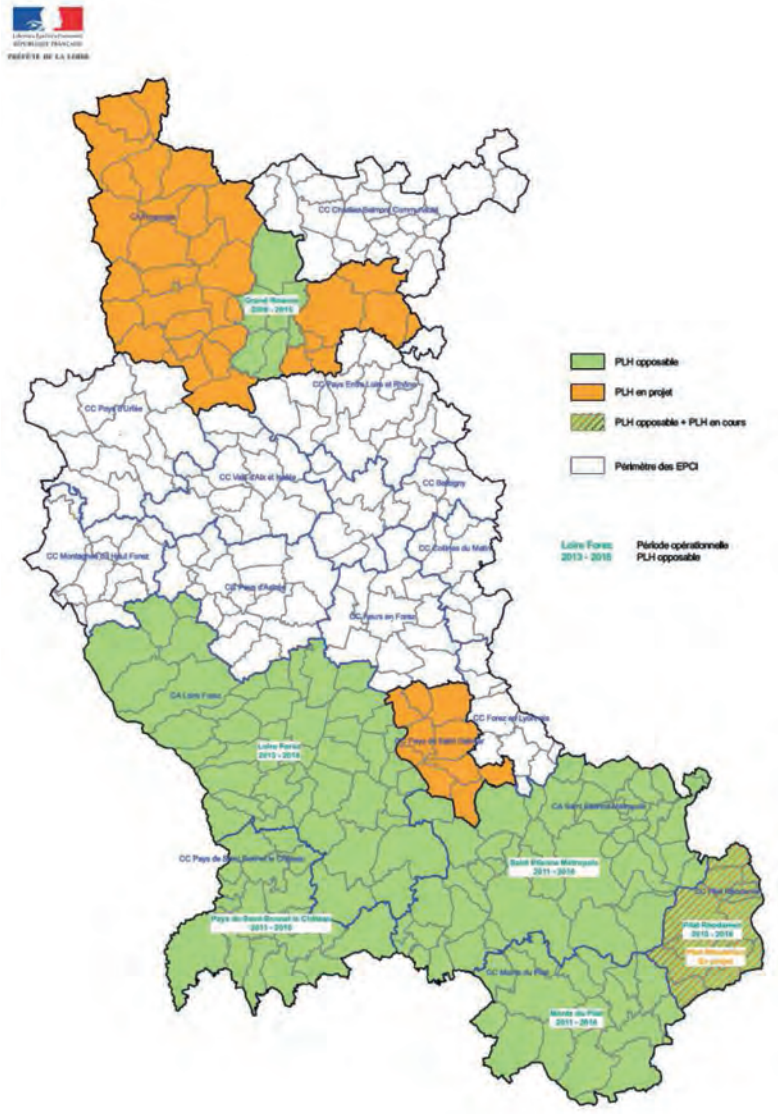

Sources : DDT 42/SAP-MIG/AP42m1267@IGN - Document réalisé le 3 février 2015

1-3-3- Politique de renouvellement urbain menée par Epora

Les espaces urbains du Roannais présentent souvent une morphologie largement héritée du passé industriel, avec une imbrication des fonctions économiques et résidentielles importantes et un grand nombre d'espaces délaissés ou en friches liés à la mutation du tissu économique.

Ces espaces de friches, opportunités de renouvellement urbain et donc de limitation de la consommation d'espaces, sont la cible privilégiée d'intervention de l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

Depuis sa création en 1998, l'EPORA intervient sur le territoire roannais. De nombreuses conventions ont été signées avec les villes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Saint-Léger-sur-Roanne et Villemontais (conventions d'études, d'études et de veille foncière, opérationnelles), dont certaines sont en cours.

Une convention cadre avait été signée entre l'agglomération roannaise et l'EPORA pour la période 2009-2013 pour traiter 11 sites identifiés à l'époque.

Elle s'appuie sur les résultats d'un cahier territorial qui recense et hiérarchise 40 sites à enjeux émanant des communes et pour lesquels les communes souhaiteraient une intervention de l'établissement public foncier. Les 40 sites potentiels identifiés sont répartis dans 18 communes. 7 d'entre eux sont identifiés de niveau 1, c'est-à-dire comme des « sites prioritaires » à fort enjeu (cf. carte).

Sites potentiels pour le cahier territorial EPORA (octobre 2013)

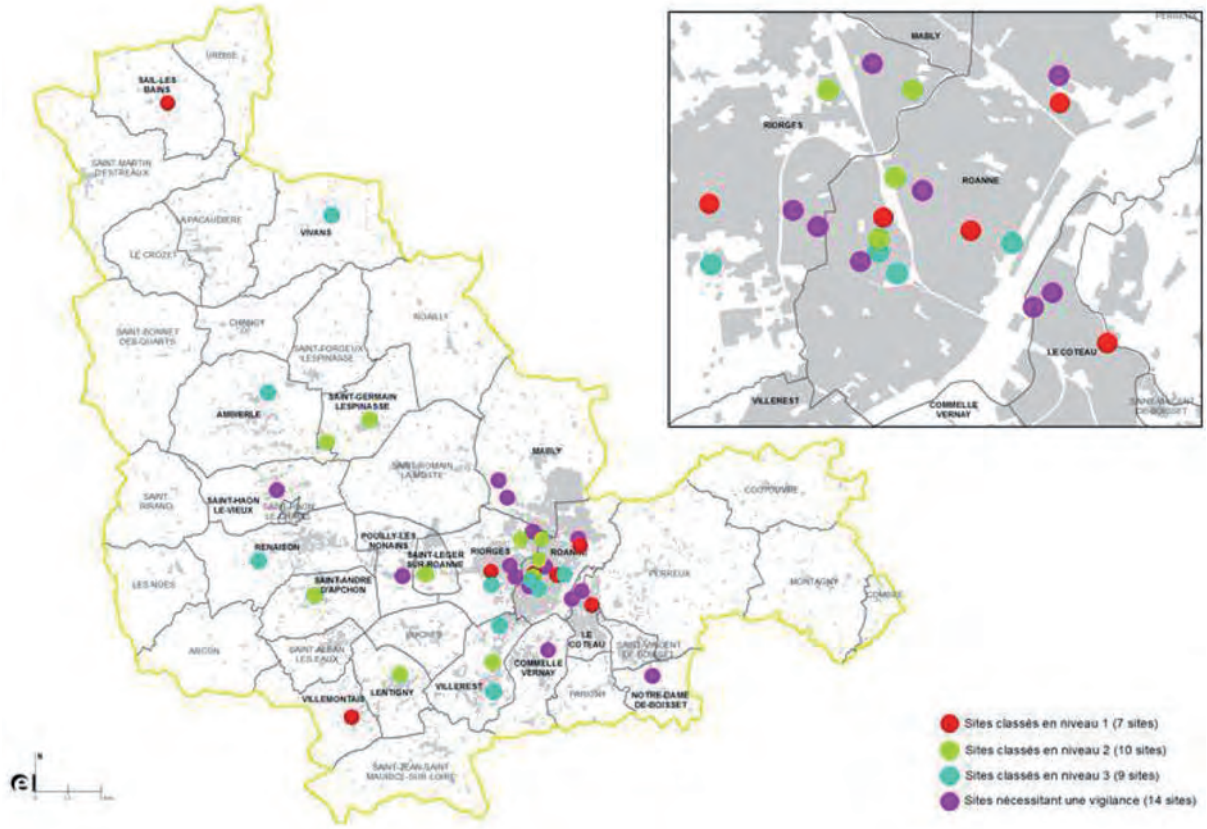

2- Le territoire concerné par le Scot, organisation des services et équipements

Le rôle des équipements dans la vie des territoires est important. Les équipements culturels et sportifs constituent des éléments d'attractivité globale du territoire. La qualité des équipements de proximité compte comme un des critères de choix résidentiels. Enfin, les grands équipements structurants participent au rayonnement du territoire.

2-1- Un accès aux équipements globalement satisfaisant mais inégal au sein du territoire

La Base Permanente des Equipements de l'INSEE

En 2013, la Base Permanente des Equipements se compose de 180 types d'équipements répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

Un **pôle supérieur** est une commune qui possède au moins la moitié des 35 services de la gamme supérieure définie par l'INSEE (où l'on trouve notamment le lycée, l'hypermarché, les médecins spécialistes). Un **pôle intermédiaire** est une commune qui possède au moins la moitié des 31 services de la gamme intermédiaire (par exemple un collège, un supermarché, une gendarmerie). Un **pôle de proximité** est une commune qui possède au moins la moitié des 29 services de la gamme de proximité (qui comprend l'école élémentaire, la boulangerie, l'épicerie ou le médecin généraliste).

Une étude de l'INSEE[35] a montré que les habitants de la Loire bénéficient globalement d'un **accès aisé aux équipements,** commerces et services. Le SCOT ROANNAIS présente globalement de bons indicateurs :

- 95% de la population se trouve à moins de 7 minutes en voiture d'un pôle de proximité.
- 91% de la population se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'un pôle intermédiaire.
- 95% de la population se trouve à moins de 30 minutes en voiture d'un pôle supérieur.

Cependant le territoire présente des **inégalités** en matière d'accès aux équipements, puisqu'il est lui-même sous l'influence de plusieurs bassins :

- le **bassin de Roanne,** qui déborde les limites du Scot (carte suivante), jouit d'une offre d'équipements abondante, variée et proche des habitants en raison de la forte densité de population,
- au sud, le **bassin de Noirétable,** qui déborde largement sur le Pays d'Urfé, se caractérise par une faiblesse des équipements, en particulier des gammes intermédiaires et supérieures,
- au nord-ouest, le **bassin de Lapalisse,** dont Saint-Martin d'Estréaux est sous influence, présente les mêmes caractéristiques que celui de Noirétable,
- au nord-est, le **bassin de Marcigny,** qui concerne les communes de Sail-les-Bains, Urbise et La Pacaudière, bénéficie quant à lui d'équipements nombreux mais plus ou moins accessibles
- au sud-est, le bassin de Thizy, qui inclut les communes de Coutouvre, Montagny et Combre, présente les mêmes caractéristiques que celui de Marcigny.

[35]« Commerces et services dans la Loire : vers une adaptation au vieillissement de la population et aux enjeux du Grenelle », INSEE, Lettre Analyses n° 167 - mars 2012.

Sept familles de bassins d'accessibilité aux services

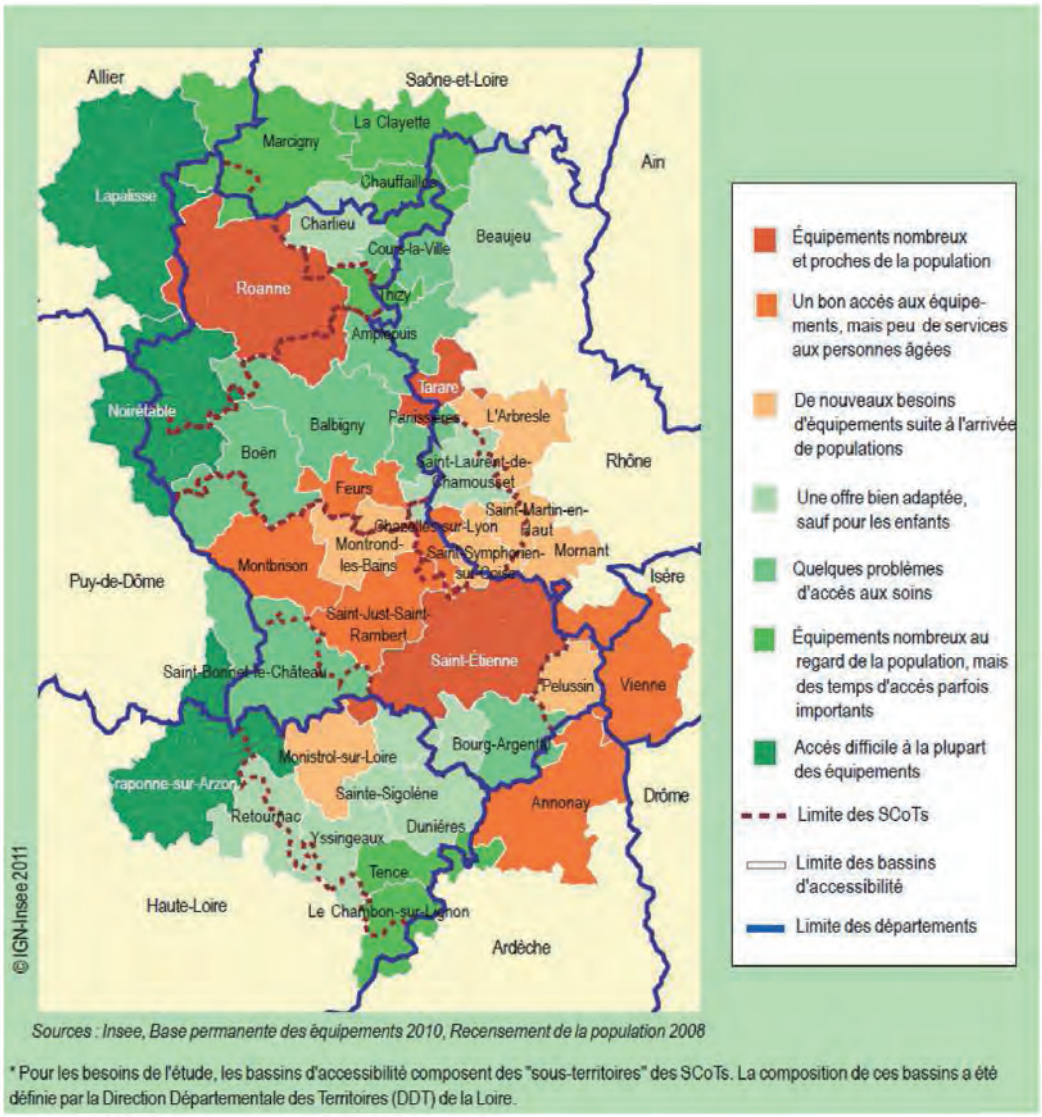

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2008

* Pour les besoins de l'étude, les bassins d'accessibilité composent des "sous-territoires" des SCoTs. La composition de ces bassins a été définie par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire.

Sources : INSEE, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2008
(Cartographie issue de la Lettre Analyses de mars 2012)

2-2- Au sein des bassins, l'offre d'équipements est centrée sur quelques communes

Niveaux d'équipements : polarités des différentes communes

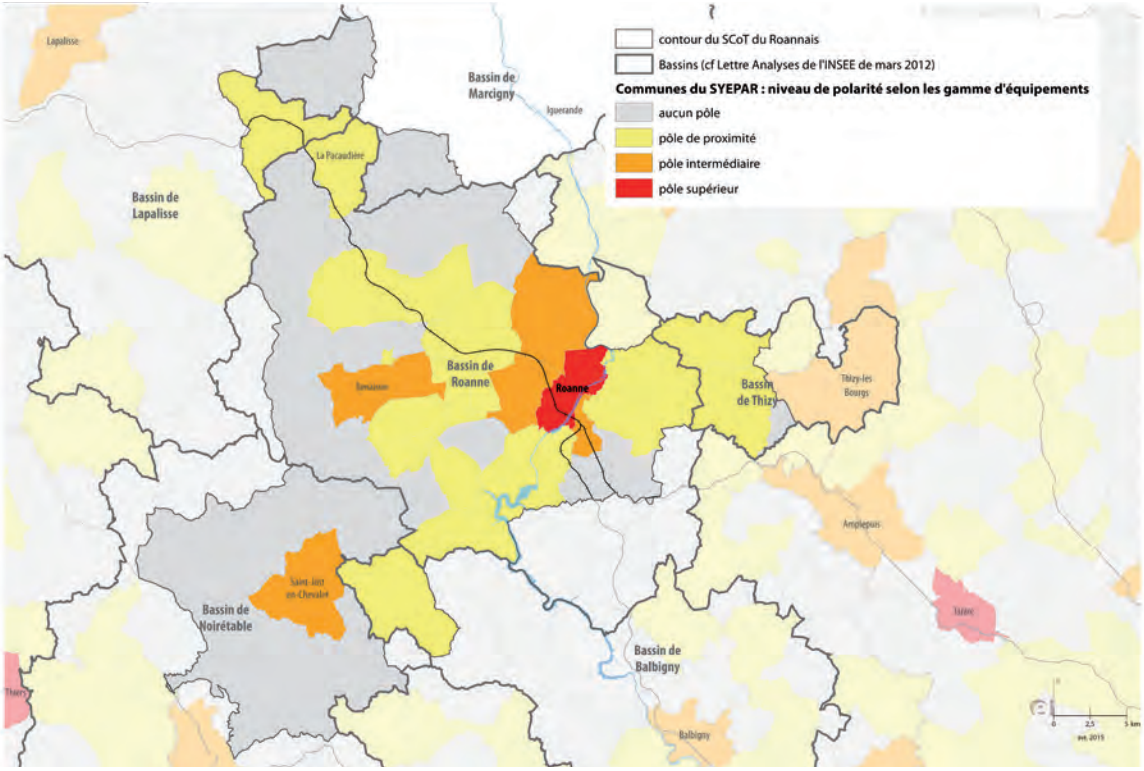

sources : Spot Thema 2005-2010, epures

En appliquant au SCOT ROANNAIS les indicateurs habituellement utilisés par l'INSEE pour évaluer le niveau d'équipements des communes, on constate que **6 communes regroupant 61% de la population sont pôles intermédiaires ou pôles supérieurs.** Les 18 pôles de proximité regroupent 27% de la population. 12% de la population du SCOT ROANNAIS habite en dehors d'un pôle d'équipement.

Le cœur d'agglomération se distingue avec Roanne (pôle supérieur) et Mably, Riorges et le Coteau (pôles intermédiaires). Renaison (pôle intermédiaire) constitue la polarité de l'ouest roannais tandis que Saint-Just-en-Chevalet celle du Pays d'Urfé. Beaucoup de pôles de proximité se situent dans la continuité des pôles intermédiaires ou supérieurs, à l'exception de La Pacaudière – Saint-Martin d'Estréaux. Les communes sous-dotées en équipements et services se situent essentiellement au sud-ouest (CC Pays d'Urfé), à l'ouest (Arcon jusqu'au Crozet) et au nord.

2-3- L'accès aux équipements se fait très majoritairement en voiture

L'enquête ménages déplacements du Roannais, réalisée en 2012[36], montre que les activités de loisirs (sportives, culturelles et associatives), hors week-ends, engendrent chaque semaine 25 400 déplacements par les habitants du territoire. Ces activités représentent 7,2% de l'ensemble des déplacements et concernent 11 900 habitants (soit **12%** de la population de l'agglomération). Il s'agirait d'une population plutôt jeune, masculine et inactive. En effet, les loisirs en semaine concernent les élèves, les étudiants

[36]Analyse de l'enquête déplacements villes moyennes du Roannais 2012, Utilisation des équipements par les habitants du bassin de vie, epures, 2013.

et les retraités alors que les actifs pratiquent des activités sportives ou culturelles essentiellement le week-end. Cependant, ces déplacements se font très majoritairement en voiture, ce qui pose la question de **l'accès aux loisirs pour les personnes qui n'ont pas le permis et/ou de voiture,** bien que le taux de motorisation soit élevé sur l'arrondissement de Roanne (85 voitures pour 100 personnes en âge de conduire d'après l'enquête ménage déplacements).

2-4- L'offre à destination des enfants et des jeunes : un nombre important d'équipements de proximité

2-4-1- Un territoire bien doté en modes de garde, à l'image du département

Fin 2013, le SCOT ROANNAIS comptait **6,7 places d'accueil** (en crèche ou chez une assistante maternelle) pour 10 enfants de moins de 3 ans, soit le même niveau que le département. Ainsi, le SCOT ROANNAIS présente un taux satisfaisant au regard de l'ensemble de la France, où on compte 5,0 places pour 10 enfants de moins de 3 ans fin 2012.

Ceci est à nuancer quand on descend à une échelle plus fine. Ainsi, si Roannais Agglomération présente 6,7 places pour 10 enfants, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé en compte 7,6. A l'échelle communale, il existe de fortes disparités. La commune de Roanne est faiblement dotée, puisqu'elle ne compte que 4,5 places pour 10 enfants de moins de 3 ans. Les communes rurales les plus faiblement dotées (Saint-Bonnet-les-Quarts, Saint-Forgeux-Lespinasse, Villemontais, Saint-Alban-les-Eaux, Champoly) sont néanmoins proches d'autres communes bien dotées.

Nombre total de place d'accueil pour 10 enfants de - 3 ans au 31/12/2013

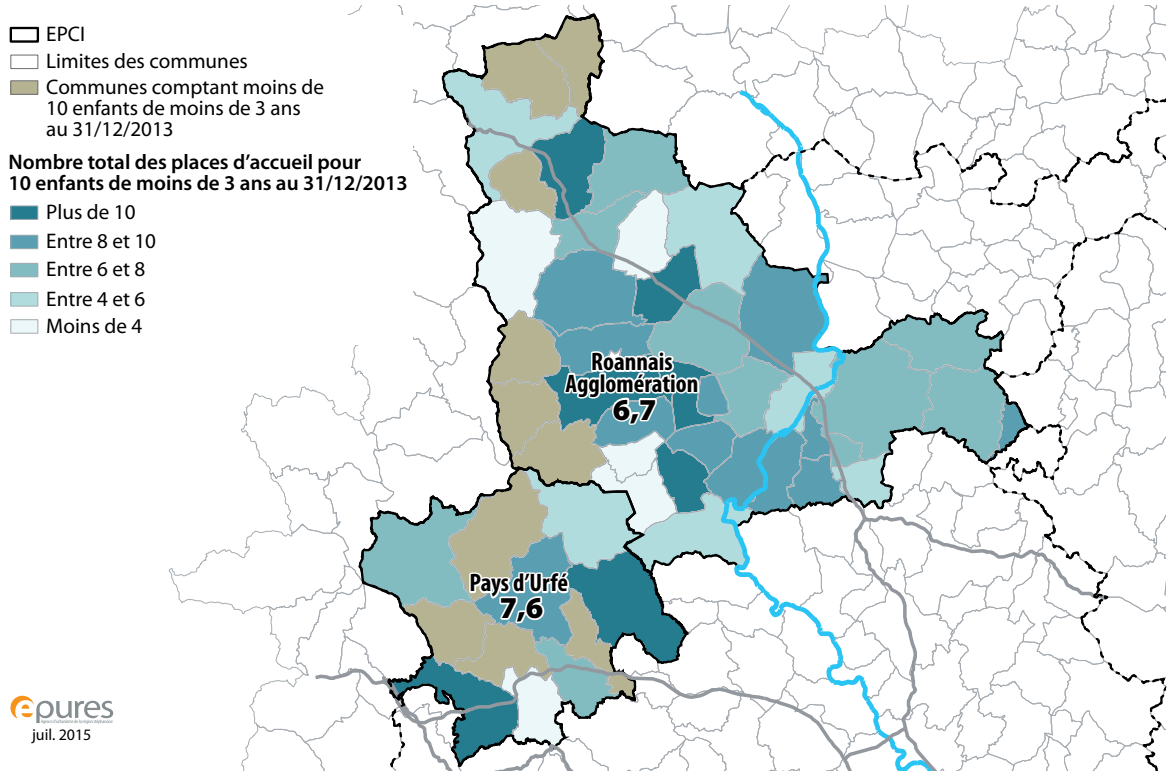

Sources : MSA 2013, CAF 2013, Conseil Général de la Loire 2013 et INSEE 2011, 2012 et 2013 - Atlas de la petite enfance 2013

2-4-2- L'enseignement primaire et secondaire : un contexte de stabilité des effectifs du premier degré

Les effectifs des écoles du SCOT ROANNAIS sont en légère progression (+2%) depuis 2010. Les effectifs des écoles maternelles sont en progression (+5%) et ceux des écoles élémentaires sont à l'équilibre (+0,3%). Cette situation favorable fait suite à une période de décroissance des effectifs.

Evolution des effectifs du 1er degré entre 2010-11 et 2015-16

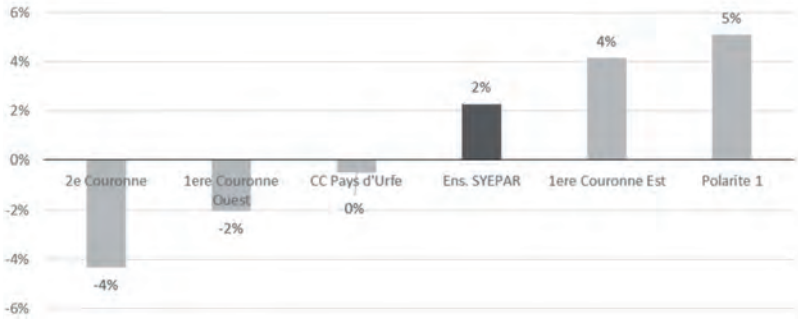

Source : DSDEN Loire, 2010-11 et 2015-16

Le cœur d'agglomération est dans une dynamique de croissance (+5%), ainsi que la 1ère Couronne Est. Le Pays d'Urfé a des effectifs stables. En revanche, la 1ère Couronne Ouest est en légère baisse et la 2e Couronne en baisse encore plus importante. Pour ce dernier territoire, cette perte d'effectifs pourrait se prolonger car les effectifs des écoles maternelles sont en forte baisse (alors que les effectifs élémentaires ont connu une croissance dans la même période).

A l'échelle communale, on constate que les communes du nord (La Pacaudière et les communes avoisinantes) et du centre-ouest (autour de Renaison) ainsi que la commune du Coteau sont en baisse d'effectifs. A l'inverse, les communes du sud sont en progression, ainsi que certaines communes du nord (le Crozet à Noaillly) et les communes de l'est (le secteur de Perreux et la commune de Combre).

Evolution des effectifs du 1er degré entre 2010 et 2014

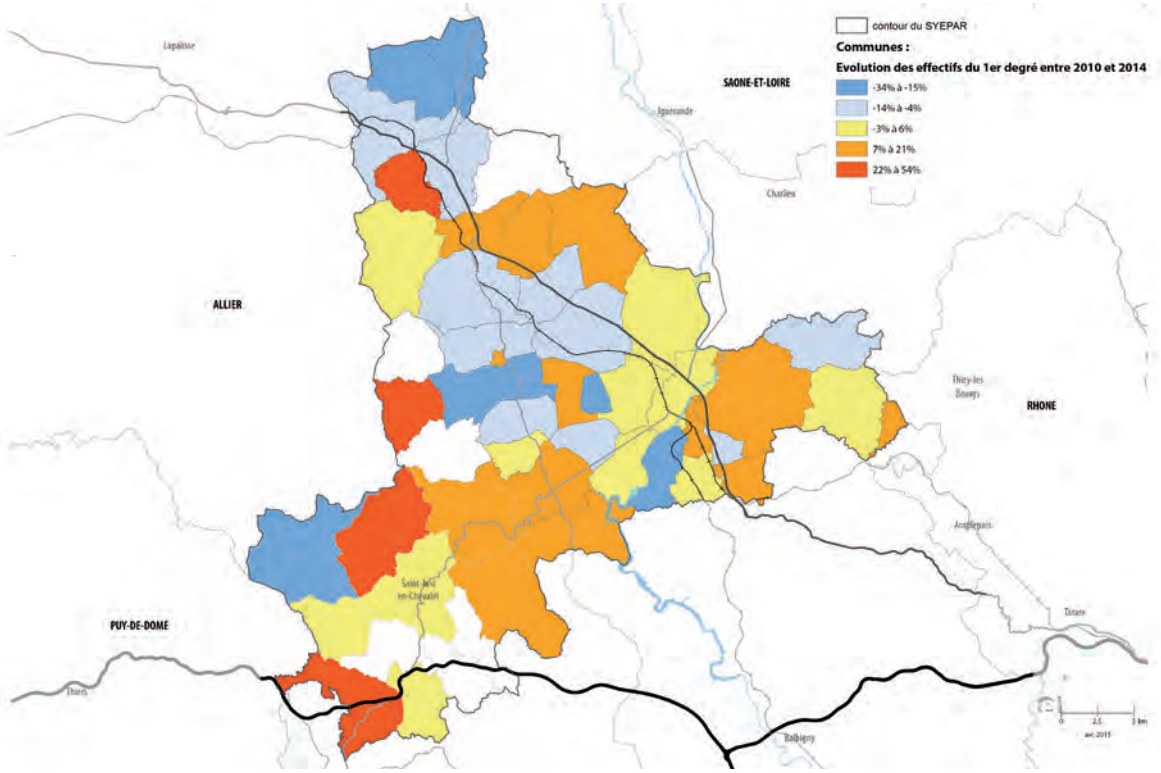

source : Inspection Académique de la Loire, 2010-2014

Localisation des établissements des 1er et 2nd degrés (année scolaire 2014-2015)

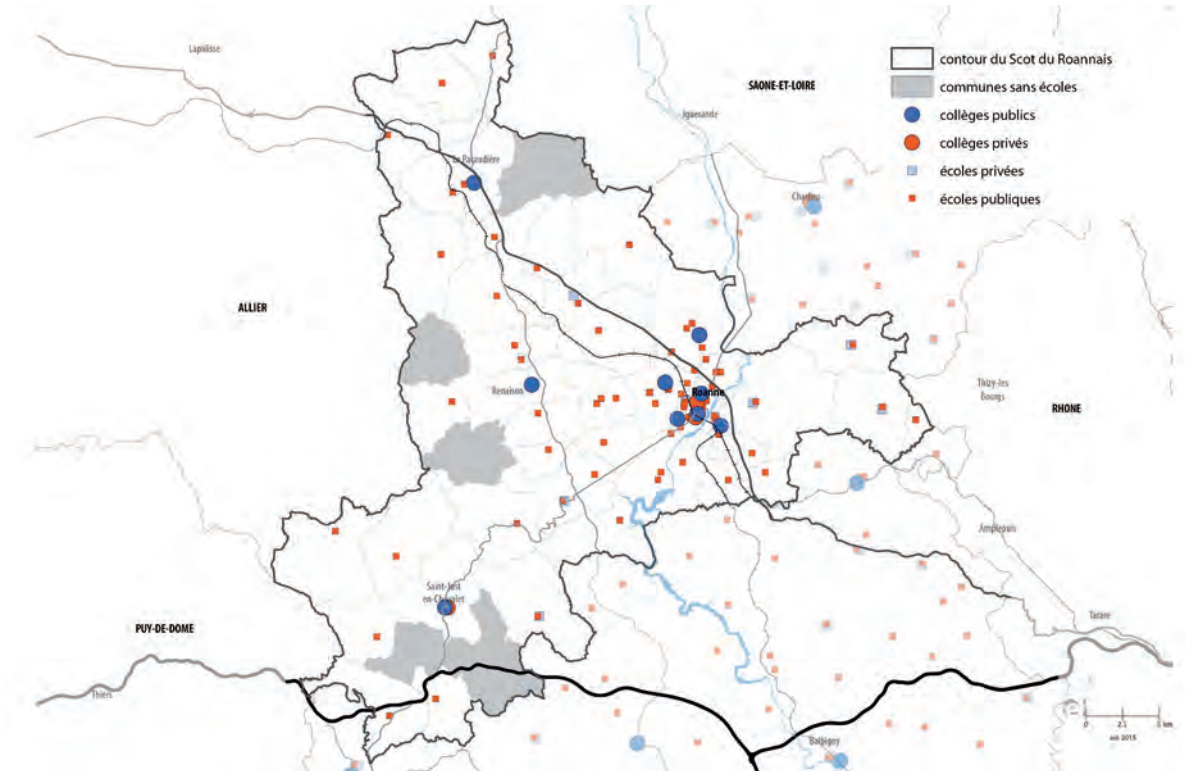

sources : Spot Thema 2005-2010, epures

Les écoles sont présentes dans la plupart des communes ; seules 6 communes ne possèdent aucune école. La polarité 1 regroupe plus de la moitié des 10 000 élèves du territoire. La 1ère Couronne Ouest en regroupe 3 000. Les autres secteurs ne comptent que 300 à 600 élèves chacun.

Les collèges sont concentrés au sein des communes de la polarité 1 ainsi qu'à Renaison, la Pacaudière et Saint-Just-en-Chevalet.

2-4-3- L'enseignement supérieur[37]

2-4-3-1- un nombre d'étudiants en nette progression

Le territoire roannais propose une offre de formation de niveau supérieur. Elle concerne environ 3 000 étudiants post-bac toutes filières confondues, répartis dans 16 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (sans compter les organismes privés hors contrat). Les formations concernent différents domaines : les sciences techniques, la santé, le textile, la gestion et administration,… Certaines comme le textile - habillement sont très en lien avec l'histoire industrielle du Roannais.

La majorité des formations sont de niveau Bac +2 (BTS, DUT,…) ou Bac +3 (licence en AES, management ou sciences de l'ingénieur), mais on trouve aussi quelques formations de niveau master (management en coopération avec l'IAE, ingénieur, génie industriel en coopération avec l'ENISE et l'Ecole des Mines de Saint Etienne). Les universités de Saint-Etienne et Lyon développent des formations dans le Roannais.

[37]Les sources utilisées pour traiter cette partie sont : un entretien téléphonique avec les services de Roannais Agglomération (et un élu) lors d'une mission (en 2013) avec la Fnau sur l'université dans la ville (entretien sur base enquête), le schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche 2008-14, études Algoe et Adéquation, données de l'université Jean Monnet (et recoupement avec le site internet).

Le nombre d'étudiants est passé **de 1 650 en 2006 à près de 2 300 en 2012,** soit une augmentation de l'ordre de 36 %. Cette évolution est due en grande partie à la mise en place de nouvelles offres de formation (création de nouvelles filières, développement de niveau de formation licence et master…).

Les étudiants sont à 50 % originaires de l'agglomération roannaise.

2-4-3-2- Les sites d'enseignement supérieur

Roannais Agglomération soutient les établissements avec une politique financière et immobilière pour contribuer à la qualité des conditions d'études et de vie étudiante.

La formation se concentre sur deux sites principaux.

- **Le campus universitaire roannais « Pierre Mendès France» qui regroupe environ 2 400 étudiants constitue le principal site d'enseignement supérieur et de recherche de Roanne.** Il se situe à proximité de l'hyper-centre. Il s'agit d'une ancienne caserne réhabilitée qui a fait l'objet d'investissements importants en termes d'aménagements urbains. Ce projet avait pour objectif de créer un « campus universitaire » au sein de la ville centre en rassemblant ou reliant les établissements d'enseignement et des équipements induits universitaires ou récréatifs (médiathèque, gymnase, restaurant universitaire…).

Ce site regroupe :

- **Le Centre Universitaire Roannais,** composante de l'Université Jean Monnet, qui propose des enseignements allant de la licence Lau master dans trois domaines disciplinaires : sciences pour l'ingénieur, administration économique et sociale et préparation aux professions de santé
- **L'IUT,** également composante de l'Université Jean Monnet, qui comprend 5 départements tertiaires et industriels préparant les étudiants au DUT (génie industriel, gestion des entreprises, réseaux et télécommunications, …) et 6 licences professionnelles (assurance, banque et finance, comptabilité, management de la production industrielle, qualité hygiène et sécurité…).
- **Le Laboratoire d'Analyses des Signaux et des Process Industriels (LASPI).**
- **L'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI),** qui forme aux métiers d'aide-soignant et d'infirmier (Bac + 3) et dépend de la Faculté de médecine de l'Université Jean Monnet et du Centre Hospitalier de Roanne.
- **Les BTS des lycées Carnot et Albert Thomas.**
- **La maison du Campus** propose des services culturels, sportifs, et de vie étudiante aux usagers du site.

Le technopole Diderot qui propose des formations spécialisées autour d'une identité forte en systèmes industriels, robotique, chimie, textile, et qui accueille 200 élèves par an. Il regroupe :

- **Polytech Lyon - site de Roanne,** dépendant de l'école d'ingénieur Lyon 1 Claude Bernard, formant au diplôme d'ingénieur en systèmes industriels et robotique et à une licence professionnelle textile (en cohabitation avec l'ITECH),
- **l'Institut textile et chimique** (ITECH), école d'ingénieurs privée lyonnaise, dispensant une formation d'ingénieur textile post-premier cycle,
- **Createch,** prestataire dépendant de l'université de la mode Lyon 2 avec BTS, diplôme universitaire et licence professionnelle en création textile et modélisme. Ce site compte un peu moins de 200 étudiants.

Enfin, la formation d'enseignement supérieur se fait également sur quelques établissements disséminés sur le territoire et notamment dans les lycées agricoles de Ressins et de Chervé, dans les centres de formation (Arago-Sainte-Anne, la Maison Familiale et Rurale de Saint-Germain-Lespinasse, Alpha Primo, Roanne Esthétique).

De plus, la Communauté d'Agglomération de Roanne soutient des actions en faveur de la vie étudiante, telles que la journée dans la peau d'un étudiant roannais, le salon des Métiers et des formations, la maison du campus ou la coupe de robotique avec les élèves ingénieurs de Polytech.

Enfin, le territoire investit et soutient la recherche académique, notamment au travers du laboratoire de recherche universitaire de l'Université Jean Monnet (LASPI) créé en 1995 et spécialisé dans l'acquisition et le traitement du signal et les processus industriels renforçant ainsi le lien avec les entreprises.

Ce pôle d'enseignement supérieur permet d'offrir à la population, une offre de formation Post-Bac de proximité. La proximité relative de pôles universitaires majeurs à l'échelle régionale (Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand notamment) permet des poursuites de cursus.

2-5- Les équipements et services aux personnes âgées : une bonne couverture des services à domicile et un déficit modéré de lits médicalisés

Les associations de maintien à domicile offrent un service primordial aux personnes âgées dépendantes. Ce secteur d'activité évolue rapidement : en 2010, la Loire comptait 35 structures déclarées de maintien à domicile contre 28 en 2007. **Aujourd'hui, la quasi-totalité des communes de la Loire est couverte par un service de maintien à domicile.**

Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1000 habitants de 75 ans et plus

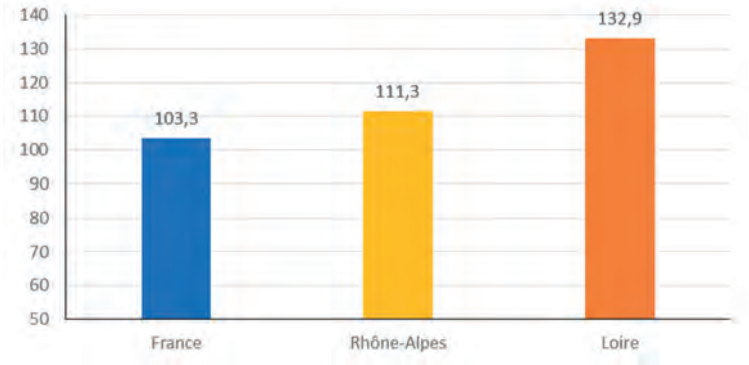

Source : Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées 2013-2015, Département de la Loire

Concernant les établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes, le schéma départemental[38] 2013-2015 fait plusieurs constats :

- Le taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour personnes âgées[39] de la Loire est ainsi passé entre 2010 et 2012 de 151 à 156,1 lits pour 1000 habitants de 75 ans et plus ; à titre comparatif, celui de la région est passé de 131,9 à 135,9 sur la même période. La Loire est donc un département relativement bien doté en structures d'hébergement pour personnes âgées. Ceci se vérifie quand on considère uniquement le taux de lits médicalisés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.
- la demande en hébergement demeure supérieure aux capacités d'accueil dans un contexte où les personnes de 85 ans et plus vont presque doubler entre 2005 et 2020 (15 300 personnes en 2005, 28 470 à l'horizon 2020)
- l'offre en hébergement est inégale d'un bassin gérontologique à l'autre : -600 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et plus dans le bassin Saint-Etienne, respectivement -287 et -134 lits pour les bassins « Grand Roanne » et Ouest Roannais et à l'inverse +328 lits pour le bassin Est Roannais (voir carte suivante).

[38]Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées 2013-2015, Département de la Loire
[39]Lits en maison de retraite, logements en logements-foyers, lits d'hébergement temporaires et lits en USLD

Les communes du SCOT Roannais appartiennent à des bassins gérontologiques présentant un déficit de lits médicalisés ; cependant, celui-ci est mineur au regard du déficit de Saint-Etienne et a fortiori des autres départements de Rhône-Alpes.

Au sein du Pays d'Urfé, un nouvel EHPAD de 90 lits a été installé à Saint-Just-en-Chevalet : il s'agit d'un regroupement des EPHAD de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Romain-d'Urfé.

Déficit ou excédent de lits médicalisés dans la Loire

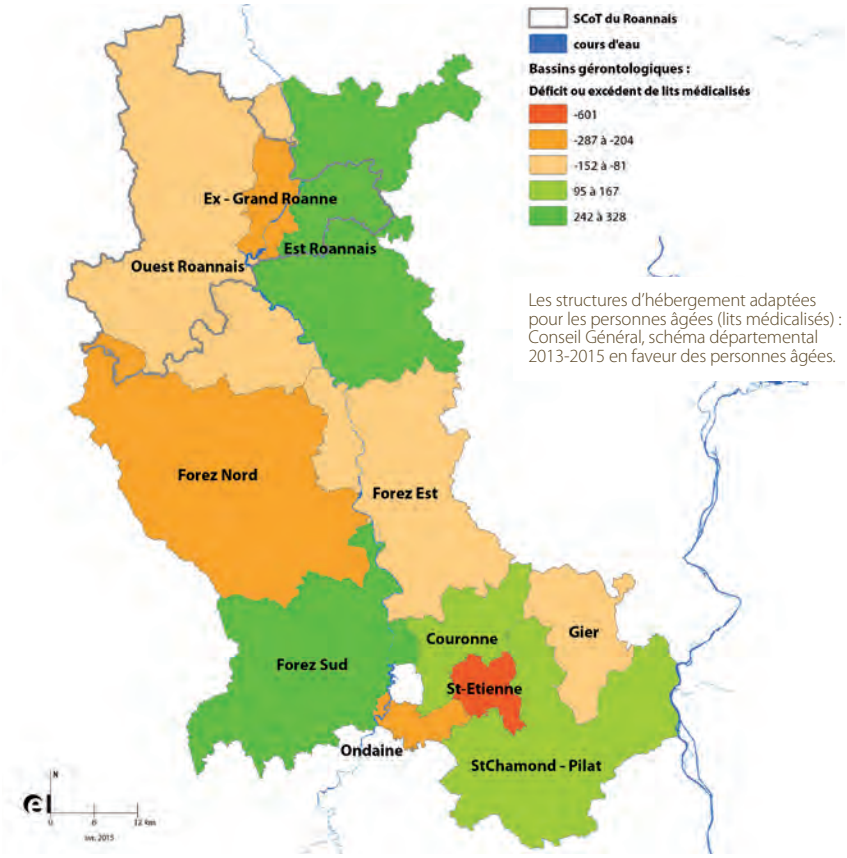

Les structures d'hébergement adaptées pour les personnes âgées (lits médicalisés) : Conseil Général, schéma départemental 2013-2015 en faveur des personnes âgées.

Contour de la Zone de Soins de Proximité de Roanne

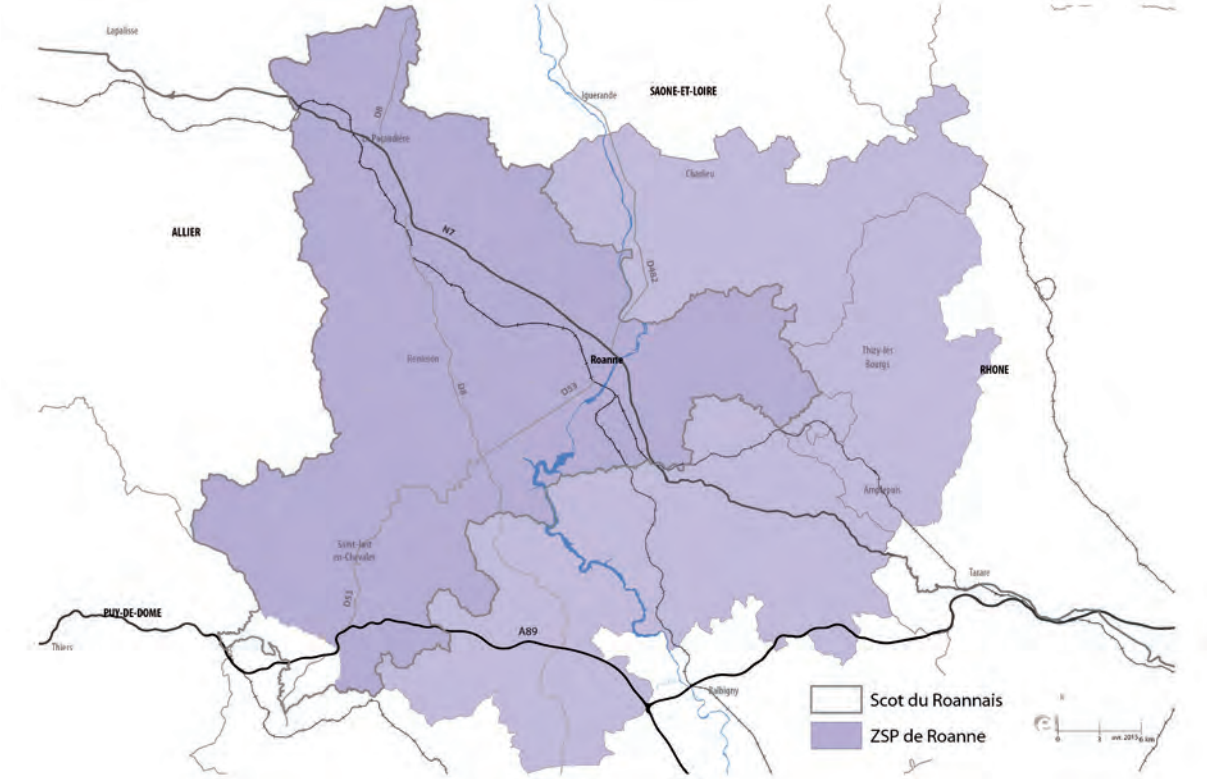

2-6- L'offre de soins

L'agglomération roannaise se caractérise par une offre de soins à la fois hospitalière et libérale diversifiée, essentiellement concentrée sur Roanne. Néanmoins, les déficits grandissants de médecins généralistes et de spécialistes, de lits médicalisés pour les personnes âgées, fragilisent l'offre de soins et pénalisent l'attractivité du territoire.

L'Agence Régionale de Santé a défini dans son projet régional de santé des « zone de santé de proximité » (ZSP). La ZSP de Roanne comprend l'ensemble du SCOT ROANNAIS et s'étend au sud et à l'est (carte suivante). Cette zone regroupe 171 000 habitants. Elle est utilisée comme référence pour mesurer les disparités en termes d'offre de soins.

2-6-1- L'offre hospitalière

Concernant l'offre hospitalière, le territoire compte deux structures dotées d'un service d'urgence, le Centre Hospitalier de Roanne et la clinique de Renaison, ainsi que la clinique psychiatrique de Commelle Vernay.

Le CH de Roanne, epures, 2014

Hôpital de référence de sa zone de santé de proximité, le centre hospitalier de Roanne regroupe toutes les spécialités médicales et chirurgicales grâce à la mobilisation de plus de 2 300 professionnels, dont plus de 200 médecins. Il disposait, fin 2014, de 980 lits dont 490 en gérontologie, 110 en psychiatrie, 100 en cancérologie, 100 en médecine vasculaire,

Hôpitaux du Roannais

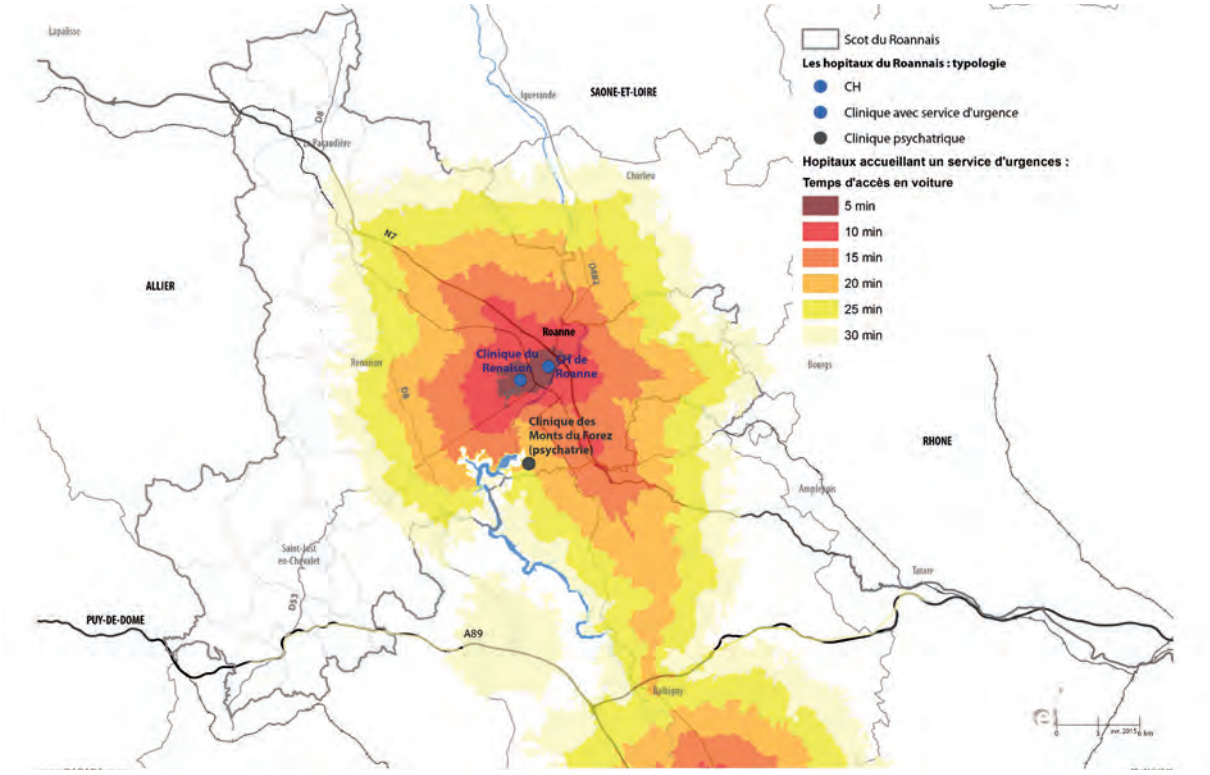

[40]Chiffres arrondis à la dizaine.

80 en femme - enfant, 80 en chirurgie et 30 en réanimation - urgences[40]. Dans le cadre du « Plan national d'investissement immobilier Hôpital 2007 », les bâtiments Odile et Raoul Chattôt et Jeanne de la Mûre ont été construits.

La clinique du Renaison compte 175 lits répartis entre la chirurgie, la médecine, la chirurgie ambulatoire, les soins continus et l'hospitalisation de courte durée.

L'étude de l'accessibilité en voiture à ces deux établissements de soins montre que toute la frange ouest du territoire est isolée, avec un éloignement aux services d'urgence supérieur à 30 minutes.

2-6-2- La médecine de ville : une offre fragilisée

2-6-2-1- Densité et âges des médecins généralistes libéraux en 2012 : des situations préoccupantes dans certains bassins d'activité du Roannais

La ZSP de Roanne est légèrement moins dotée en médecins généralistes que le reste de la région Rhône-Alpes et la France. Les densités sont particulièrement faibles au sein des bassins d'activité de Saint-Germain-Lespinasse, Saint-André d'Apchon, Lentigny, Commelle-Vernay et Régny.

Plus préoccupante est l'âge des médecins résidant au sein du SCOT ROANNAIS. Une vaste partie du territoire est en « niveau 1 » (le médecin est âgé de plus de 55 ans) ou en « niveau 2 » (tous les médecins ont 55 ans ou plus). Le secteur allant de Saint-Germain-Lespinasse à Saint-Alban-les-Eaux est particulièrement touché. Plus à l'ouest, Saint-Just-en-Chevalet, Renaison et Saint-Martin-d'Estréaux sont également dans une situation préoccupante. La ville de Roanne compte déjà 55% de médecins âgés de 50 ans et plus.

Densité médicale des généralistes en 2012

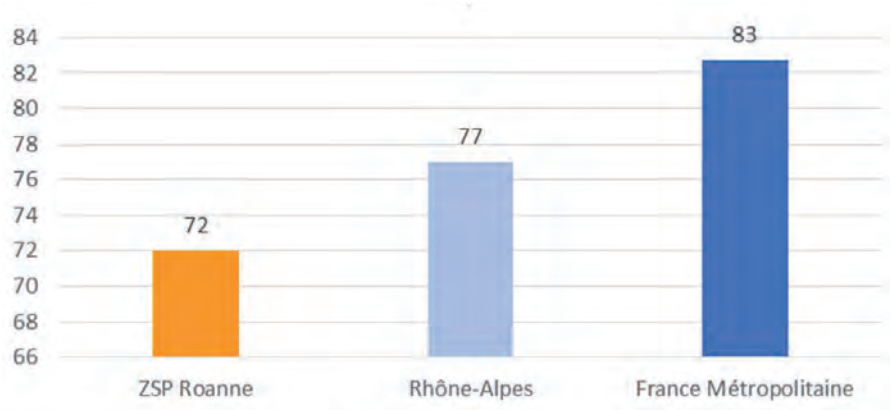

Source : URPS Médecins RA, 2012

Médecine générale libérale : densité médicale

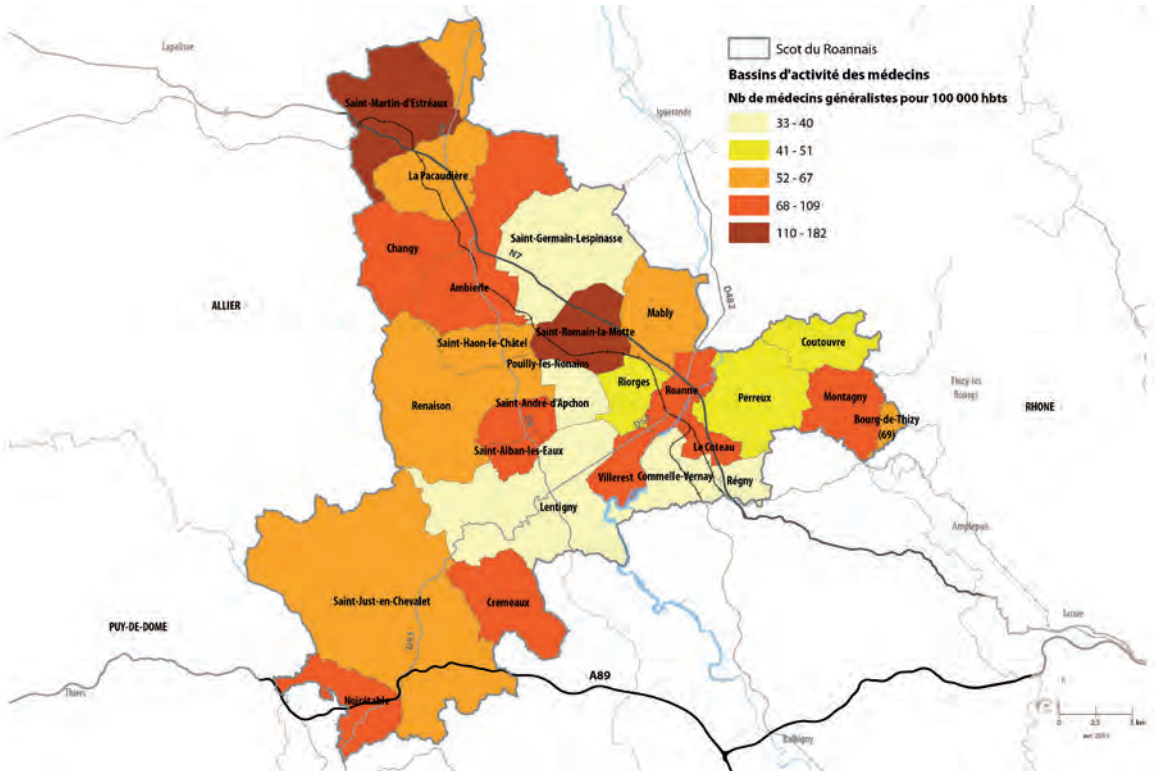

Médecine générale libérale : âge des médecins

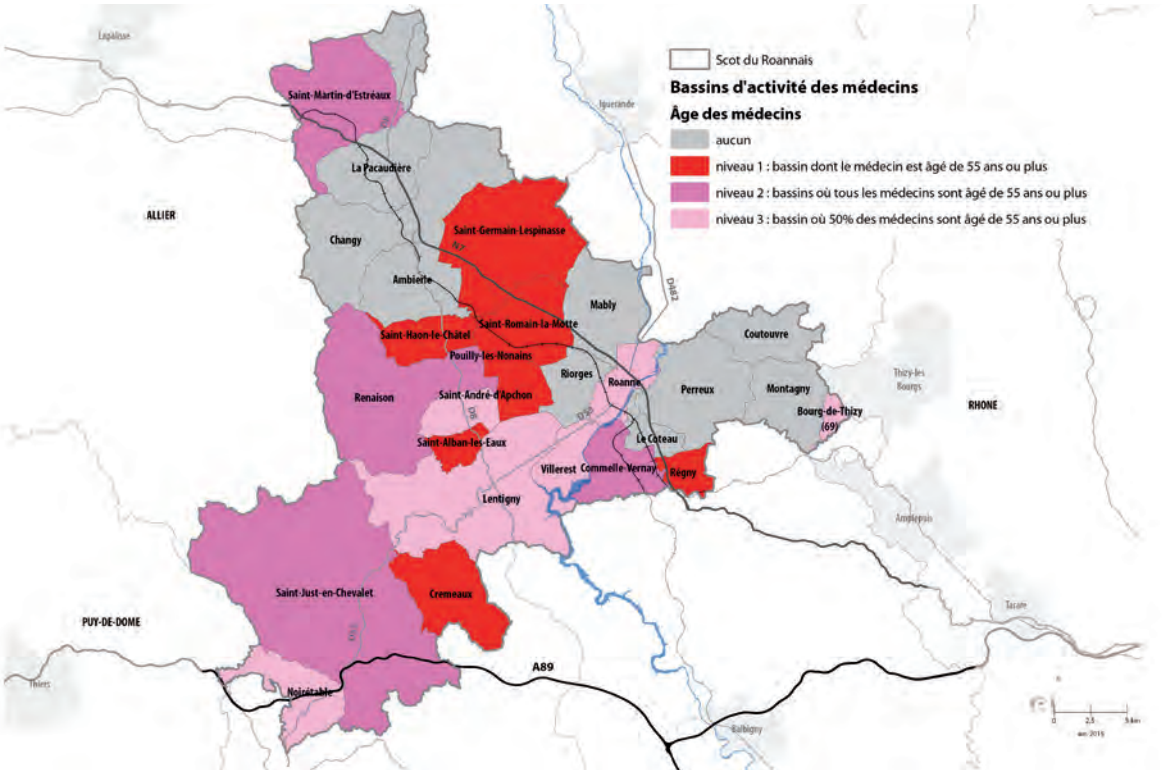

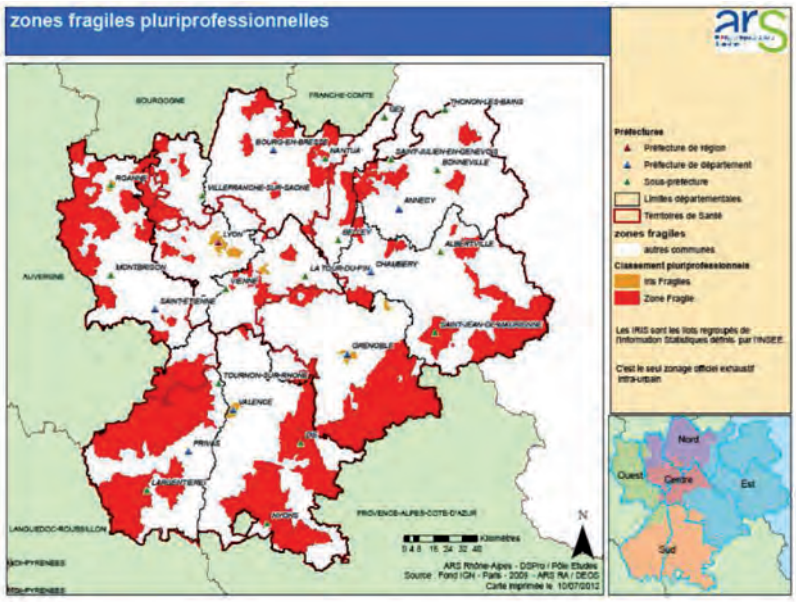

Source : DDCS 42 – gestionnaire SNE ; traitement epures, avril 2014.

A noter enfin que de nombreux secteurs du SCOT ROANNAIS ont été classés comme zones fragiles pluriprofessionnelles par l'Agence Régionale de Santé lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) qui fait partie du Projet Régional de Santé (2012-2017).

2-6-3- Effectif et densité des médecins spécialistes libéraux en 2012 : des taux de couverture très inférieurs à la région et à la France dans la plupart des spécialités

Quelque que soit la spécialité médicale (gynécologue, pédiatre, ophtalmologue, psychiatre), la Zone de Santé de Roanne est moins bien dotée que le reste de la région et encore plus que le reste de la France. La situation est préoccupante pour les ophtalmologues que pour les psychiatres qui ne peuvent pas être remplacés par un médecin généraliste. Cependant le manque de gynécologues et de pédiatres se fait également ressentir concernant le recours aux soins : dépistage du cancer du col de l'utérus, suivi des grossesses, contraception, prise en charge des jeunes enfants…

Densité médicale des spécialistes en 2012

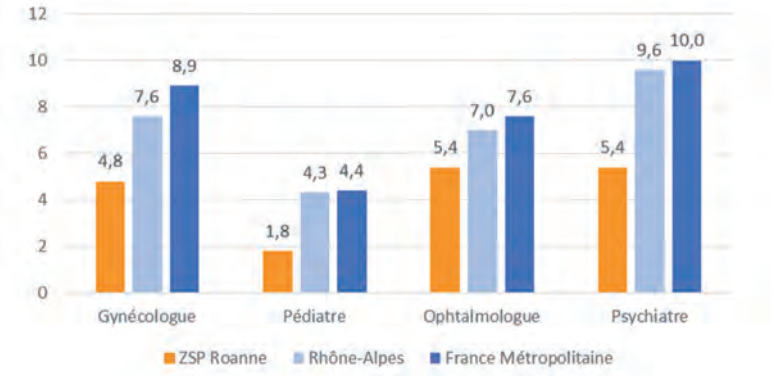

Source : URPS Médecins RA, 2012

2-6-4- Une implication forte des intercommunalités et des communes dans le champ de la santé et de l'offre de soins

2-6-4-1- Roannais Agglomération : de l'Atelier Santé Ville au Contrat Local de Santé

En **2012,** la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne, alors composée de six communes, a lancé un **Atelier Santé Ville** dans le cadre de sa compétence politique de la ville. L'agence d'urbanisme epures

a été chargée de réaliser un diagnostic de santé sur les six communes et les quartiers Politique de la Ville. Celui-ci a montré : un vieillissement et une précarisation du territoire, des indicateurs de santé préoccupants concernant l'hygiène de vie, les maladies cardio-vasculaires et la santé mentale, des difficultés d'accès aux soins et à la prévention et un risque de désertification médicale.

Suite à ces constats, un **Conseil Local en Santé Mentale** a été créé et une **mission précarité - santé - nutrition** a été développée par l'agglomération. Avec la nouvelle intercommunalité créée au 1er janvier **2013,** un diagnostic complémentaire a été mené pour avoir une vision globale et équitable du territoire.

Ce diagnostic a donné lieu, en **2014,** à un Plan Local de Santé définissant des actions dans plusieurs domaines : les modes et hygiène de vie, l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention, le lien social et l'isolement et la santé mentale. Ce plan a été enfin travaillé avec l'Agence Régionale de Santé, pour aboutir à la signature d'un Contrat Local de Santé en 2015. Roannais Agglomération deviendra ainsi la première intercommunalité du département à disposer d'un Contrat Local de Santé.

Plan Local de Santé - Roannais Agglomération
Programme d'actions

Parallèlement, les élus et les professionnels de santé se sont fortement mobilisés pour le maintien de l'offre libérale. Différentes démarches ont vu le jour : le projet d'une maison de santé dans l'ouest roannais est à l'étude, celui d'un centre de santé dans le secteur de Saint-Germain-Lespinasse est envisagé.

2-6-4-2- La Communauté de Communes du Pays d'Urfé : un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire pour maintenir une offre de soins de premiers recours

Face à une baisse importante du nombre de médecins généralistes dans les années 2000, les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé se sont mobilisés à travers l'élaboration d'un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Une équipe s'est montée avec les élus et des professionnels de santé, dont un médecin. La volonté est de réaliser une maison de santé à Saint-Just-en-Chevalet avec une antenne à Crémeaux, pour respecter l'équilibre du territoire.

Dans la perspective de l'ouverture de la maison de santé, un diagnostic a été mené entre mai et juillet 2015 pour définir les besoins. Il a mis en évidence :

- le poids des personnes âgées au sein de la population, public qui se caractérise par une forte demande de soins
- une sous-représentation des médecins généralistes et des kinésithérapeutes sur le territoire, avec des perspectives démographiques inquiétantes (les 3 généralistes ont plus de 60 ans et le kinésithérapeute a plus de 55 ans)
- un éloignement relatif des équipements structurants (hôpitaux)
- un mode d'exercice des professionnels de santé trop segmenté
- des locaux professionnels inadaptés (cabinet intégré au logement du médecin donc pas de possibilité de reprise, pas d'accessibilité aux personnes handicapées).

La maison de santé est en cours de construction à Saint-Just : un bâtiment est réhabilité ; en plus de l'offre de soins, ce bâtiment accueillera le regroupement des services publics. Par ailleurs l'antenne à Crémeaux a ouvert depuis février 2014 dans un bâtiment neuf dont la Communauté de Communes est propriétaire.

3- L'usage du territoire à travers les déplacements

3-1- Les réseaux de transport locaux témoignent d'une réelle dualité entre l'urbain et le rural

3-1-1- Réseau routier : infrastructures et trafics se concentrent autour de Roanne

3-1-1-1- Un réseau routier local organisé en étoile autour de Roanne

Le territoire du SCOT ROANNAIS est globalement bien irrigué par un réseau routier organisé principalement en étoile autour de Roanne.

Cette étoile est constituée par :

- la RN7, son axe principal, qui traverse le territoire du Scot du sud-est au nord-est en desservant La Pacaudière,
- la RD53 au sud-ouest de Roanne qui dessert Saint-Just-en-Chevalet,
- la RD9 à l'ouest qui dessert Renaison,
- la RD482 et la RD43 vers le nord,
- la RD504 vers l'est.

Seuls la RD8, qui suit un axe orienté nord-sud et passe par La Pacaudière et Renaison, et les routes autour de Saint-Just-en-Chevalet échappent à cette organisation en étoile autour de Roanne, première polarité du territoire.

Le réseau routier local et ses projets

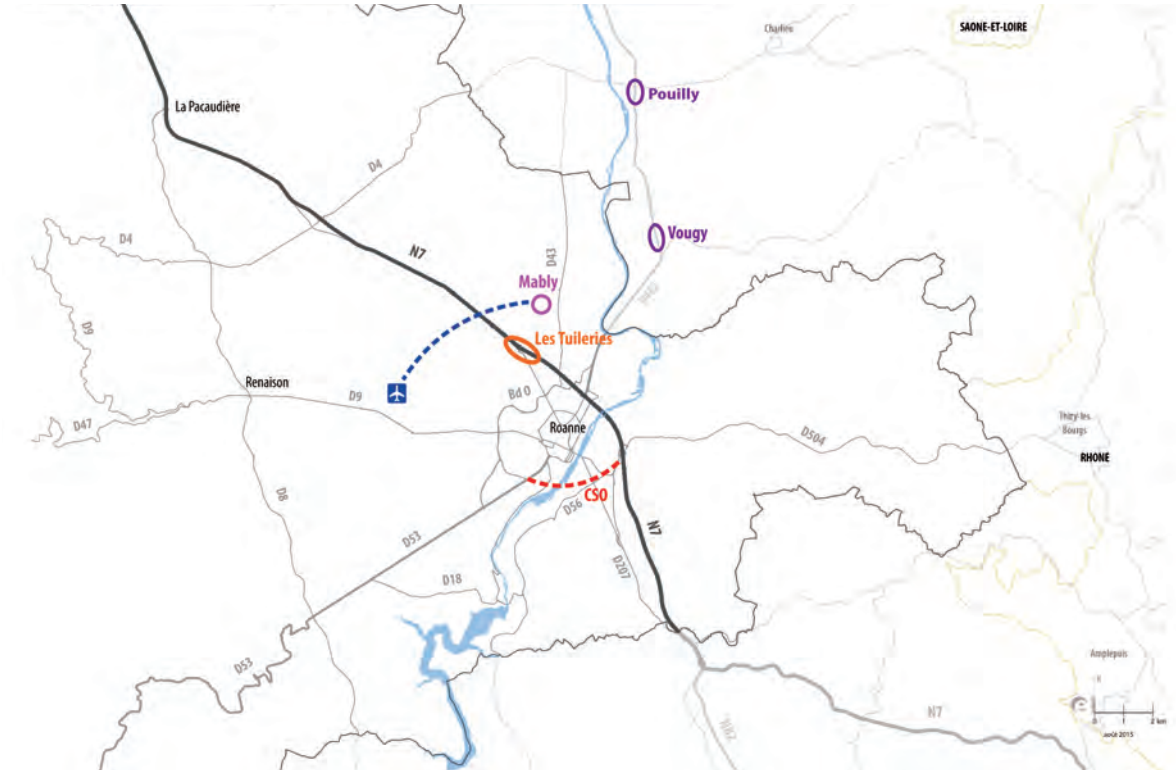

source : epures

3-1-1-2- Plusieurs projets routiers sont envisagés sur le roannais

RN7 : Déviation du pôle commercial Les Tuileries à Mably

Ce projet fait partie de l'aménagement à 2x2 voies de l'axe RN7-RN82 reliant l'autoroute A77 aux autoroutes A89 et A72, déclaré d'utilité publique le 20 septembre 1995 et prorogée le 20 septembre 2005.

L'aménagement prévoit la réalisation d'une déviation du quartier des Tuileries par le Sud-Ouest sur une longueur de 2,6 km. Les plans de la future 2x2 voies sont faits et les acquisitions foncières de la future emprise routière (60 hectares environ) sont réalisées.

RD482 entre Roanne et Charlieu : déviation des bourgs de Pouilly-sous-Charlieu et Vougy

Le projet de la diagonale Chalon – Saint-Étienne promu dans les années 1990 avait pour objectif d'aménager les routes départementales composant l'axe Paray-le-Monial - Roanne afin d'offrir une alternative Nord-Sud à l'axe Rhône-Saône. C'est également l'itinéraire d'accès à la gare du Creusot TGV.

L'option de mise à 2x2 voies de cet itinéraire n'a cependant pas été retenue, compte-tenu de la réalisation à terme de l'autoroute A45 et de l'aménagement de la RN88 qui offre un itinéraire Nord-Est / Sud-Ouest via A45 – RN88 – A75. Néanmoins la déviation des bourgs de Pouilly-sous-Charlieu et Vougy par l'aménagement d'une section entre Perreux et Pouilly-sous-Charlieu permettrait de fluidifier l'itinéraire et les trafics de transit, notamment des poids lourds qui traversent ces bourgs.

Contournement Sud-Ouest de l'agglomération roannaise

Le projet de Contournement Sud-Ouest (CSO) de l'agglomération roannaise s'inscrit dans une réflexion globale destinée à gérer l'augmentation du trafic interne de l'agglomération par un système de rocades, de pénétrantes et de boulevards urbains, capables de valoriser les différents pôles de l'agglomération.

En effet, il s'inscrit dans le principe d'un boulevard circulaire qui, en reliant la RN7 au nord et au sud de l'agglomération roannaise, permet :

- d'une part, de relier l'intégralité des communes de la première couronne,
- d'autre part, d'assurer la desserte des 4 principales zones d'activités de l'agglomération roannaise (Buttes/Tuileries, Demie-Lieue/Villette, Marclet, ZA Coteau/Parigny).

Au sein de ce boulevard circulaire, le CSO correspond au bouclage sud du tracé entre la RD53 et la RN7.

Le faisceau du CSO tel que défini par le Département de la Loire passe sur les territoires communaux de Villerest, Commelle-Vernay, Parigny, Le Coteau pour un raccordement à la RN7 sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset. Pour ce projet, un troisième pont franchissant la Loire entre Villerest et Commelle-Vernay doit être réalisé en évitant le périmètre de protection immédiat des puits de captage.

Le projet prévoit un aménagement sous la forme d'une route bidirectionnelle avec des créneaux de dépassement.

Depuis 1977, quelques parcelles concernées par le périmètre d'étude ont été acquises par les collectivités, notamment sur la Mirandole à Villerest, sur le secteur David à Commelle-Vernay, et autour du futur échangeur avec la RD207 au Coteau.

Un périmètre d'étude a été défini en 2000 par le Département et reporté dans les documents d'urbanisme des 5 communes concernées.

Depuis, le CSO a fait l'objet d'un travail de définition du fuseau à intégrer dans les PLU des communes concernées (Villerest, Commelle-Vernay, Le Coteau, Parigny, Saint-Vincent de Boisset).

RD27 : déviation de Mably

L'objectif de ce projet est d'offrir un meilleur accès à la zone commerciale des Buttes.

3-1-1-3- Un trafic routier concentré autour de Roanne

En termes de fréquentation du réseau routier, le trafic se concentre principalement en étoile autour de Roanne. La RN7 reste l'axe le plus fréquenté avec, selon les sections, de 8 000 à 20 000 véhicules par jour. La RD9 et la RD53 à l'ouest, la RD54 à l'est, ainsi que les RD43 et RD482 au nord comptent chacune plus de 5 000 véhicules par jour. Une route transversale enregistre un trafic relativement élevé : la RD8, qui compte de 3 à 4 000 véhicules par jour.

Trafics routiers 2014

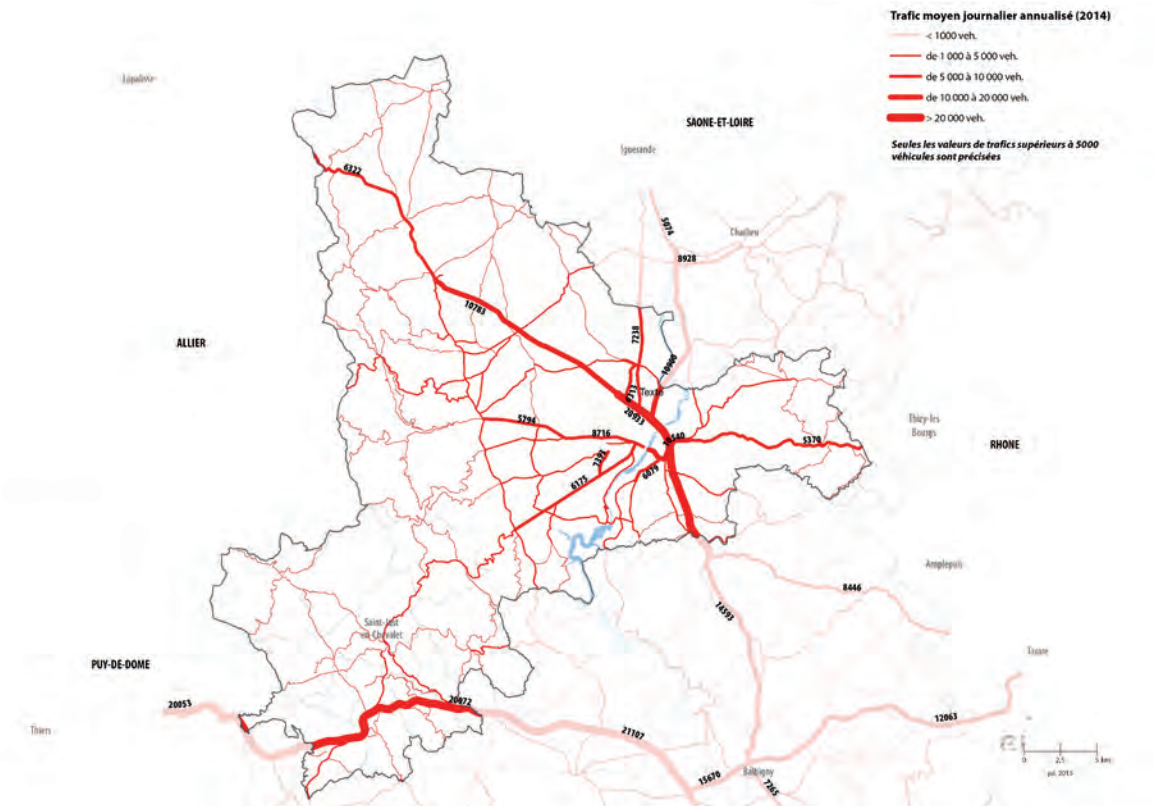

sources : Roannais Agglomération, epures : observatoire des déplacements, Département de la Loire, DIR Centre-Est

3-1-1-4- Un réseau routier hiérarchisé

Roannais Agglomération a défini des principes de hiérarchisation de la voirie, en s'appuyant sur le travail réalisé pour le schéma d'agglomération de l'ex Grand Roanne Agglomération. Les voiries de l'agglomération ont été classées selon 4 niveaux :

- Les voiries qui assurent un rôle majeur pour l'accessibilité extérieure : **A89, A72, RN7 et RN82,**
- Les grandes voies de contournement et des axes structurants, support des trafics d'échanges entre grands secteurs de l'agglomération : **rocade ouest** (RN7, bd ouest, potentiel Contournement Sud-Ouest à créer), **RD8, RD482, RD487, RD53, RD504,**
- Les axes de niveau intercommunal : axes privilégiés pour accéder à l'anneau de protection du cœur d'agglomération et au pôle d'échanges de la gare de Roanne, voies de collecte du trafic intercommunal permettant d'orienter celui-ci sur les voiries de niveau supérieur, axes desservant les zones d'activités stratégiques ou encore axes privilégiés pour les échanges intercommunaux dans les secteurs les moins urbanisés,
- Les voiries qui ont pour fonction la desserte de quartiers et faubourgs.

Hiérarchisation du réseau de voiries

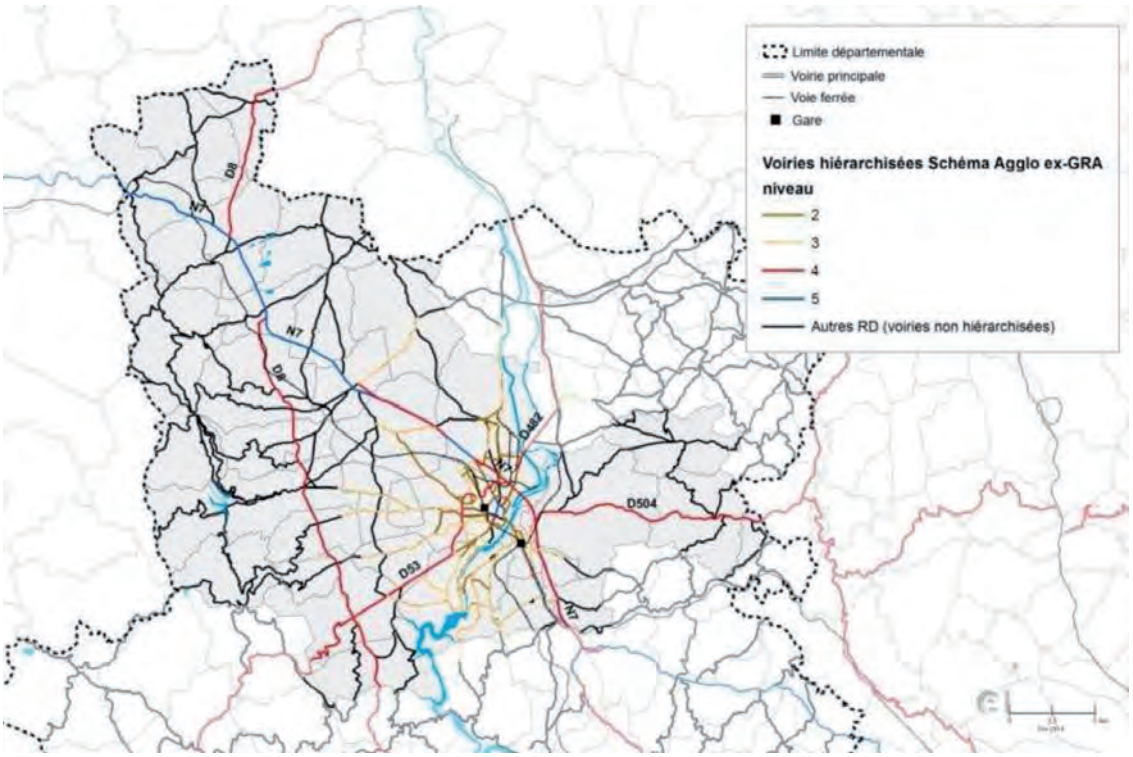

sources : Schéma d'agglomération de Roannais Agglomération - epures

3-1-2- Des transports collectifs qui desservent principalement l'urbain

Trois Autorités Organisatrices de Transports et de Mobilité interviennent sur le territoire du SCOT ROANNAIS :

- La Région Rhône-Alpes organise le transport régional de voyageurs : réseaux TER et Cars TER, ainsi que le transport interurbains et scolaires (réseau TIL). Il est noter que Le Département de la Loire par délagation de la Région Rhône-Alpes organise les transports interurbains et scolaires suite à la mise en place de la loi Notre,
- Roannais Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité organise les transports urbains et scolaires : réseau STAR.
- Le SYTRAL-Cars du Rhône en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité exploite la ligne 240 Cours la Ville - Roanne

3-1-2-1- Réseau régional

Le bassin roannais est traversé par deux axes TER, et une ligne de Cars-Rhône-Alpes :

La ligne TER Lyon – Roanne – Clermont-Ferrand est composée de 3 missions différentes :

- La mission Intercité Lyon – Clermont-Ferrand avec 14 trains par jour ;
- La mission Maillage régional Lyon – Roanne avec 24 trains et 1 car par jour ;
- La mission Desserte de pays Lyon – Roanne avec 9 trains et 1 car par jour.

La ligne TER Roanne – St-Etienne est une desserte « périurbaine » qui compte 34 trains et 2 cars par jour.

La ligne Cars Rhône-Alpes Roanne – Le Creusot TGV, ayant pour objectif la correspondance avec l'offre

Offre TER dans le bassin roannais en 2015

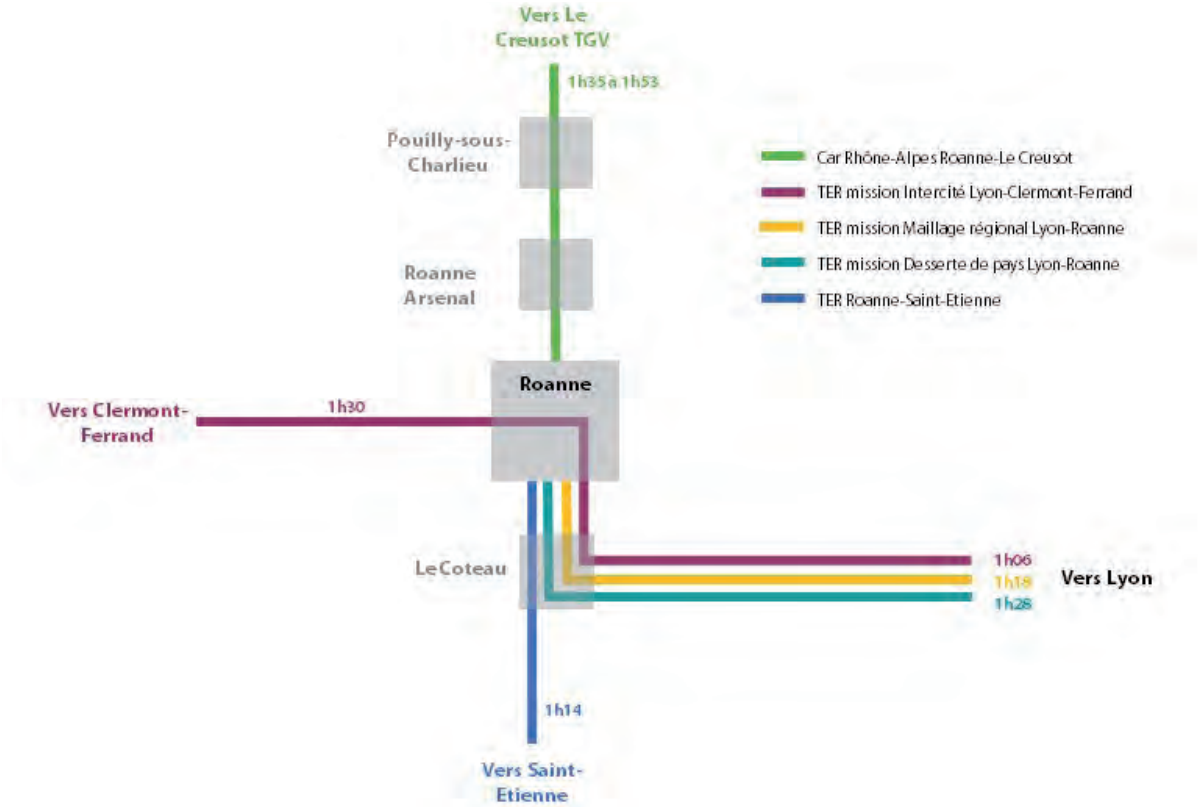

source : epures

TGV en gare du Creusot, compte 10 cars par jour.

En termes de fréquentation, la gare de Roanne est la plus fréquentée du territoire, avec plus de 2 700 voyages par jour, contre près de 430 au Coteau.

Pour ces deux gares, la fréquentation des TER est en baisse sur les dernières années : en 2009, elle dépassait les 3 000 voyages par jour à Roanne, et approchait les 550 voyages au Coteau.

3-1-2-2- Réseau interurbain (TIL)

5 lignes régulières TIL irriguent actuellement le bassin roannais :

- La ligne 201 relie Roanne à Balbigny, avec 10 services par jour (deux sens confondus).
- La ligne 206 relie Roanne à Saint-Just-en-Chevalet, autre polarité du Scot. Elle compte 6 services par jour.
- La ligne 207 relie Roanne à Boën, avec 6 services par jour de bout en bout, ainsi que 12 services partiels aux approches de Roanne et de Boën.
- La ligne 208 relie Roanne à Charlieu, avec 15 services par jour.
- La ligne 214 relie Roanne à Chauffailles via Charlieu, avec 4 services de bout en bout, ainsi que 14 ser-

Carte des lignes régulières TIL au 1er septembre 2015

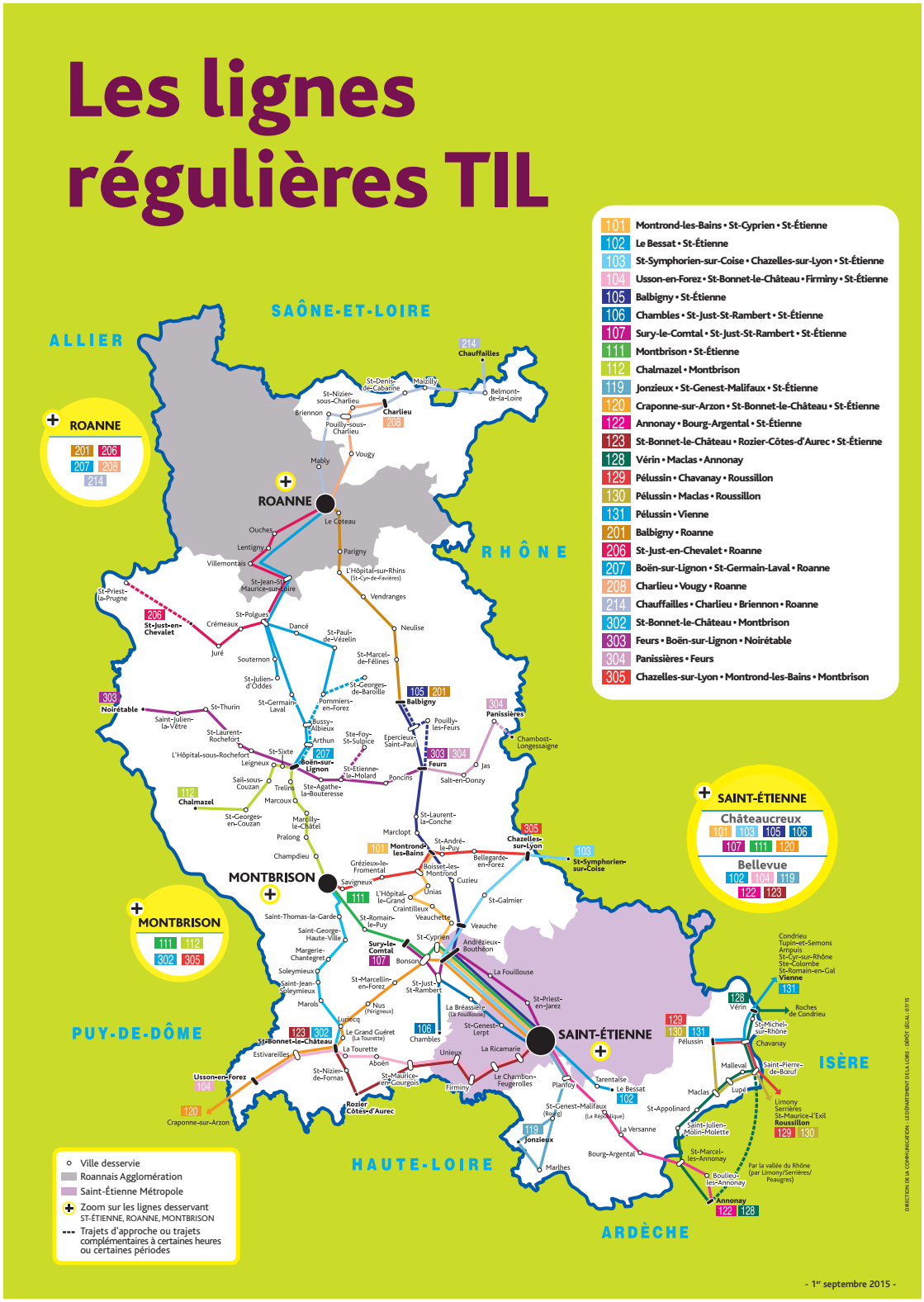

Sources : Département de la Loire

vices partiels entre Roanne et Charlieu et entre Charlieu et Belmont-de-la-Loire/Chauffailles.

3-1-2-3- Réseau urbain (STAR)

Le réseau urbain STAR a été créé en 1981. Il a connu plusieurs évolutions, la dernière étant liée à la création de Roannais Agglomération, Autorité Organisatrice de Mobilité de 40 communes, le 1er janvier 2013.

A cette occasion, 4 lignes appartenant auparavant au réseau TIL ont été intégrées au réseau STAR:

- La ligne 12 Saint Martin d'Estréaux - Roanne ;
- La ligne 13 Ambierle - Roanne ;
- La ligne 14 Montagny - Roanne ;
- La ligne 15 Saint Alban les Eaux - Roanne.

Cœur d'agglomération 4 lignes City régulières
6 lignes City sur réservation
Zones périurbaines 6 lignes Pery
Petites communes 9 lignes Proxy
Etablissement scolaires, entreprises 8 navettes
Premier et dernier TER en gare de Roanne Service Galaxy sur réservation
Evénementiel Service Festy (gratuit)

Au 1er septembre 2014, le réseau STAR a été réorganisé et hiérarchisé en plusieurs catégories, qui répondent chacune à une cible de déplacements :

L'offre comprend également un service spécifique de transport pour les personnes à mobilité réduite, disponible sur 6 communes : Roanne, Mably, Le Coteau, Riorges, Villerest et Commelle Vernay.

La mise en place du nouveau réseau s'est accompagnée d'une nouvelle grille tarifaire incluant des tarifs solidaires basés sur le quotient familial (tarifs Sesam).

La fréquentation du réseau STAR est estimée à 3 266 980 voyages en 2014. Les lignes City régulières, et notamment les lignes 1, 2 et 3, représentent la majeure partie de la fréquentation du réseau STAR (plus de 80%).

D'autre part, Roannais Agglomération organise 30 circuits scolaires dans son territoire, pour environ 2000

Grille tarifaire du réseau STAR au 1er septembre 2015

Grille tarifaire appliquée à partir du 01/09/2015					
Public / Titres	Ticket unité	Ticket journée	Carnet 10 tickets	Abonnement mensuel	Abonnement annuel
Tout public (sans carte)	1,35 €	3,50 €	10,00 €		
Tout public (carte Fréquence)	1,35 €	3,50 €	10,00 €	25,00 €	250,00 €
Moins de 26 ans (carte Cool)				20,50 €	205,00 €
Scolaires				10,25 €	102,50 €
Sesam 1*			2,05 €	5,10 €	51,00 €
Sesam 2*			5,10 €	12,80 €	128,00 €
Sesam 3*			8,20 €	20,40 €	204,00 €
Sesam 1 Liberté*			2,05 €	5,10 €	51,00 €
Groupe (+ 10 personnes)	0,70 €				
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit				
Usager TPMR	2 € par course				

source : STAR

élèves.

3-1-2-4- Intermodalité

L'aménagement du pôle d'échanges de Roanne est exemplaire du point de vue de l'intermodalité. Une passerelle piétonne permet de relier les deux faces de la gare :

- Côté cours de la République sont situées les lignes STAR 1 et 3.
- Côté rue Pierre Sémard une gare routière abritant 9 quais accueille les lignes TIL ainsi que la ligne 212 des Cars du Rhône. Les arrêts des cars TER et Rhône-Alpes et de la ligne STAR 2 sont également situés de ce côté.

Par ailleurs, plusieurs parkings sont aménagés et répondent à différents usages : dépose, courte, moyenne et longue durée. Une consigne à vélos collective propose 48 places, et des parcs à vélos ouverts et abrités sont aménagés sur les parvis République et Sémard.

Schéma de fonctionnement du pôle d'échanges de la gare de Roanne

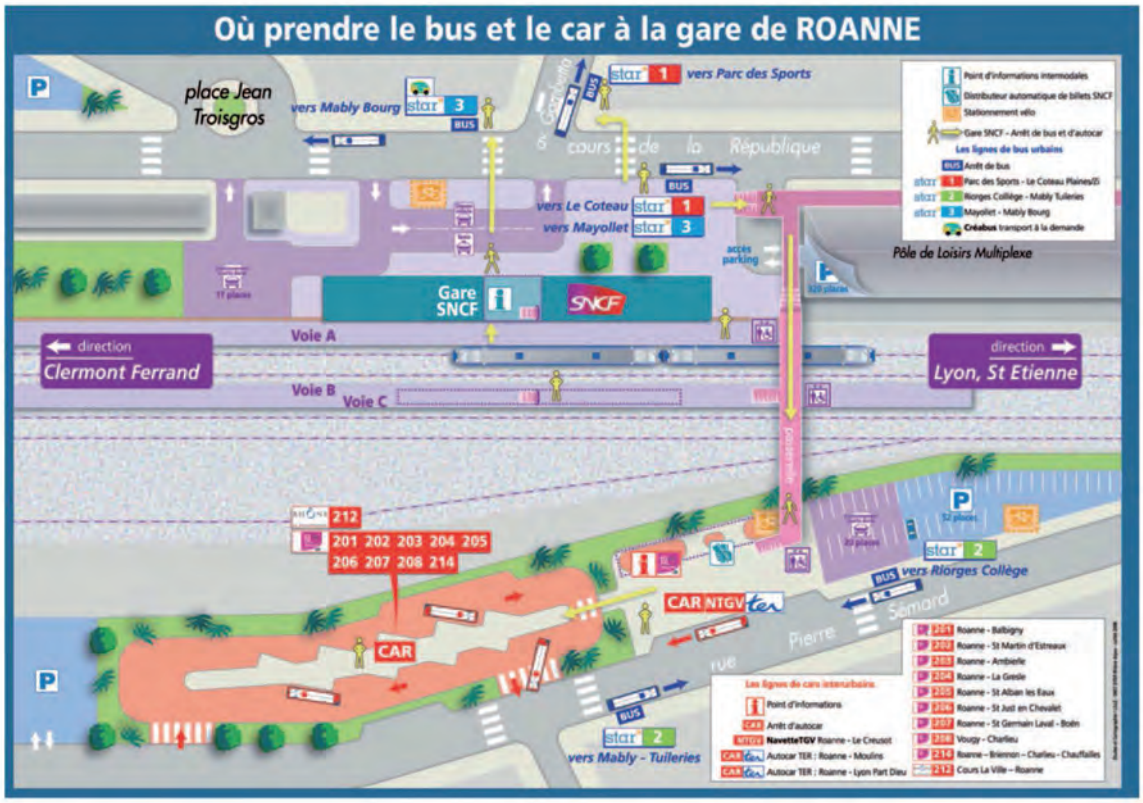

source : Ville de Roanne, 2008

Il n'existe aucun produit de tarification combinée TER+TIL, TER+STAR ou TIL+STAR sur le bassin roannais. Cependant sur le Périmètre de Transports de Roannais Agglomération, la tarification STAR s'applique dans les lignes TIL 201 (Roanne – Balbigny) et 206 (Roanne – Saint-Just-en-Chevalet).

Roannais Agglomération participe cependant au projet OùRA !, qui réunit 26 Autorités Organisatrices de Transport en Rhône-Alpes. Ce projet comprend notamment :

- Un volet « billettique » avec la carte OùRA !, qui permet de charger des titres monomodaux et multimodaux sur le même support, ainsi que d'accéder à des services de mobilité associés tels que le stationnement vélo sécurisé, l'autopartage… Le réseau STAR, qui n'est pas encore équipé en billettique, bénéficie d'ores et déjà de la commande groupée de la démarche OùRA, pour un déploiement prévu en 2016.

- Un volet « centrale de mobilité » avec la mise en place, opérée fin 2015, d'un calculateur d'itinéraires intégrant l'ensemble des réseaux de transports collectifs en Rhône-Alpes. Le calculateur d'itinéraires Multitud', à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, a à cette occasion été intégré au calculateur régional OùRA !.

3-1-2-5- Offres complémentaires

En matière de covoiturage, le Département de la Loire a mis en place en 2014 une plateforme de covoiturage, en partenariat avec le Département du Rhône : www.covoiturage-loire.fr . Roannais Agglomération est une collectivité relais pour la communication autour de ce nouvel outil favorisant un usage partagé de la voiture.

Bien qu'aucune politique spécifique ne soit définie en matière de covoiturage sur le territoire, plusieurs aires sauvages de covoiturage existent, soulignant une pratique réelle de ce mode de déplacement.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Urfé, une association a pris l'initiative d'organiser un **service de transport solidaire individuel à la demande.** Ce service s'adresse aux habitants du canton de Saint-Just-en-Chevalet et de la commune des Salles sans moyen de locomotion, non imposables, et nécessitant un dépannage occasionnel. Les déplacements sont assurés par les bénévoles de l'association, pour un coût à l'usager de 3€ à 5€ en fonction de la destination.

Concernant la **mobilité électrique,** il existe actuellement sur le territoire du Scot 7 bornes de recharge pour véhicules électriques, soit 29 prises, dont 11 prises de recharge normale et 18 prises de recharge accélérée.

Bornes de recharge électriques installées sur le territoire

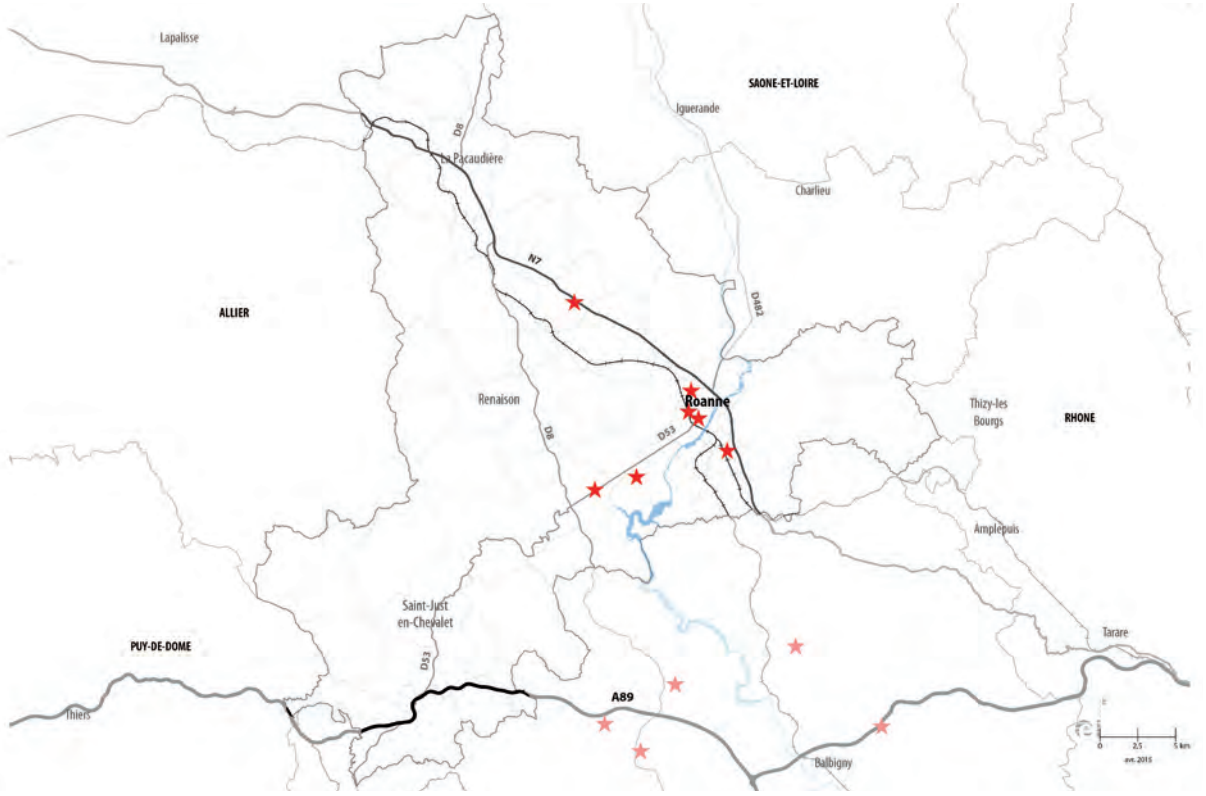

source : epures

Pour compléter l'offre existante, Roannais Agglomération est actuellement en réflexion concernant le projet porté par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL). Le SIEL a en effet répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME, et obtenu un co-financement à hauteur de 50% pour l'installation de 391 bornes de recharges sur l'ensemble du département de la Loire. Roannais Agglomération a ainsi été sollicité par le SIEL pour l'installation de bornes sur son territoire, et le projet de déploiement est en cours de définition.

3-1-3- Deux documents porteurs de projets cyclables

Sur le territoire du Scot Roannais, il existe deux documents de planification d'itinéraires cyclables.

Le schéma de développement du vélo dans la Loire 2013-2020, porté par le Département, cible plusieurs usages possibles :

- Une pratique du cyclotourisme, avec la colonne vertébrale que constitue l'itinéraire « La Loire à vélo » mais aussi des variantes et itinéraires de liaison autour de cet axe ;

- Une pratique plus quotidienne qui comprend les aménagements cyclables sur les routes départementales, les itinéraires à proximité des collèges, les relais TIL/vélo, les portes d'agglomération, etc.

On peut citer également le **Plan vélo de l'ex Grand Roanne Agglomération,** ayant pour objectif de rendre accessibles l'ensemble des communes, centres-villes, équipements, zones économiques et commerciales, à travers des itinéraires aménagés, jalonnés et sécurisés.

Schéma de développement du vélo dans la Loire 2013-2020

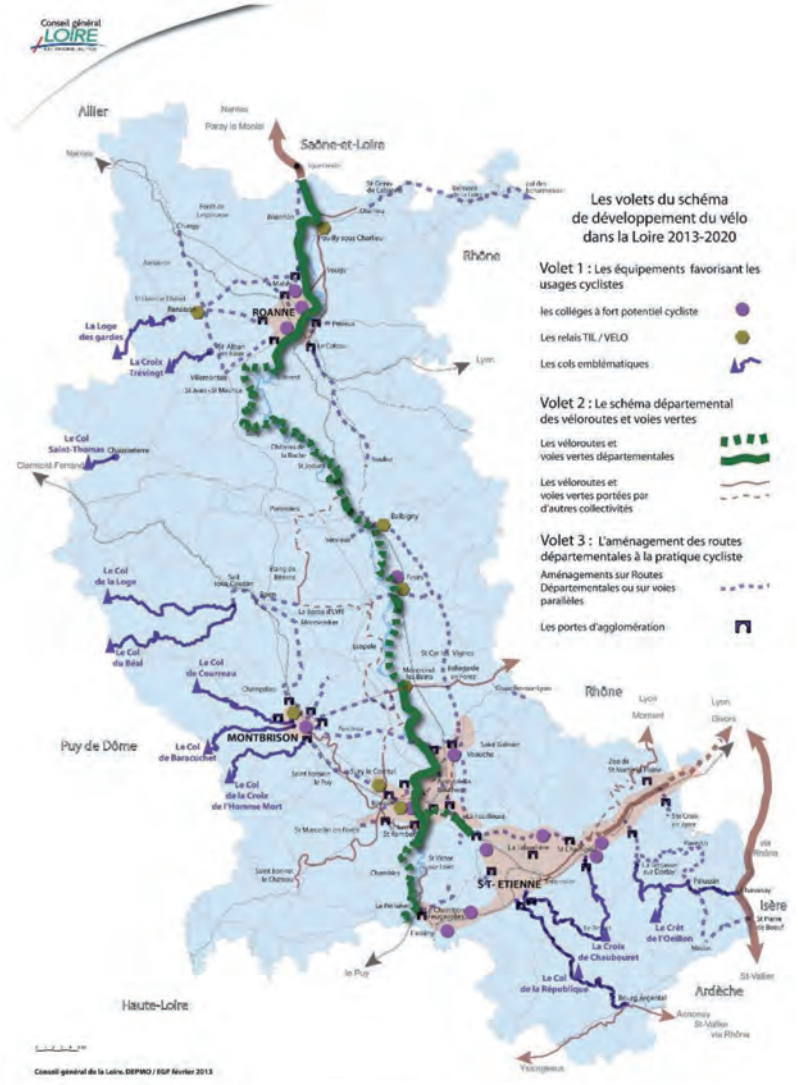

Source : Département de la Loire

3-1-4- Déplacements locaux : des temps de parcours favorisant la voiture particulière

Une comparaison des temps de parcours en voiture individuelle et en transports collectifs entre différentes centralités et grands équipements du territoire a été réalisée. Trois types de centralités ont été retenus pour cette comparaison :

- Les 4 centralités du Scot que sont Roanne, Renaison, La Pacaudière et Saint-Just-en-Chevalet,
- 3 centralités fonctionnelles :
- Une polarité économique : la zone économique Roanne nord,
- Une polarité commerciale : le centre commerciale de Mably,
- Un équipement culturel : le Scarabée à Riorges,
- 4 centralités extérieures au Scot mais géographiquement proches : Lapalisse, Charlieu, Tarare et Balbigny.

Comparaison des temps de parcours

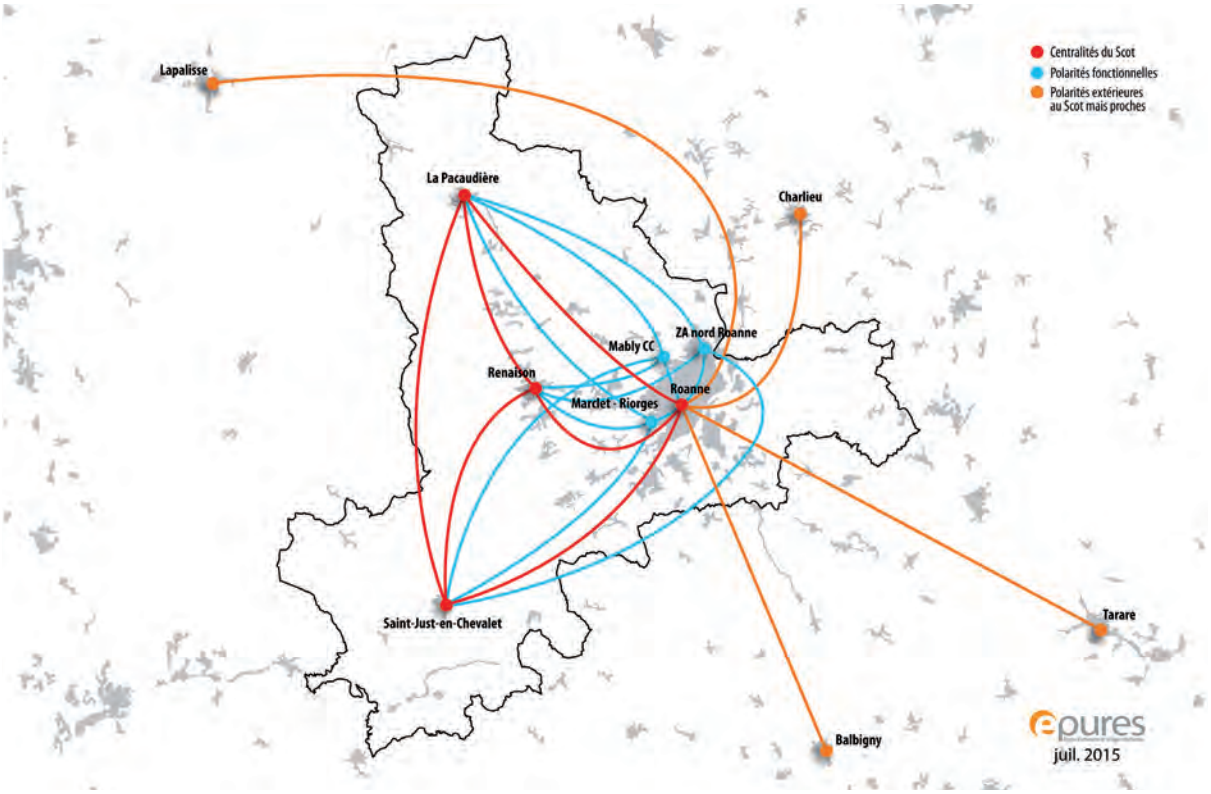

sources : epures

Le tableau ci-dessous indique les temps de parcours en minutes entre ces différentes centralités ou équipements. Ces temps de parcours comprennent, le cas échéant, les temps de correspondance ainsi que les temps de trajet à pied pour relier la destination finale.

Origine	Destination	VP	TER	TIL	STAR	Commentaires
Les 4 centralités du Scot entre elles						
Roanne	La Pacaudière	29			40	Ligne 12
Roanne	Renaison	19			30	Ligne 13
Roanne	St-Just-en-Ch.	40		60		Ligne 206
La Pacaudière	Renaison	20			54	Corres. 10' à Roanne
La Pacaudière	St-Just-en-Ch.	51		127		Corres. 28' à Roanne
Renaison	St-Just-en-Ch.	34		114		Corres. 28' à Roanne
Les 4 centralités du Scot avec les polarités fonctionnelles						
Roanne	Mably C.C.	9			28	
Roanne	ZA Nord Roanne	12			17	TAD ligne C
Roanne	Le Scarabée	6			8	
La Pacaudière	Mably C.C.	21			23	
La Pacaudière	ZA Nord Roanne	26			76	Corres. 4' + rabattement à pied (hors TC à la demande)
La Pacaudière	Le Scarabée	31			58	Corres. 4' à Roanne
Renaison	Mably C.C.	18			52	Corres. 5' à Roanne
Renaison	ZA Nord Roanne	23			51	Corres. 4' + 900m à pied
Renaison	Le Scarabée	17			31	Corres. 4' à Roanne
St-Just-en-Ch.	Mably C.C.	43		85		Corres. 5' à Roanne
St-Just-en-Ch.	ZA Nord Roanne	48		108		Corres. 12' + 900m à pied
St-Just-en-Ch.	Le Scarabée	35		85		Corres. 14' à Roanne
Les 4 centralités extérieures au Scot avec Roanne						
Roanne	Lapalisse	45				Pas de trajet TC
Roanne	Charlieu	34		40		Ligne 208
Roanne	Tarare	48	31			
Roanne	Balbigny	29	26	48		

Sources des données: ViaMichelin pour les trajets en voiture ; fiches horaires TER, TIL et STAR pour les trajets en transports collectifs. Pour les transports collectifs, le temps de parcours le plus court a été retenu.

Globalement, les temps de parcours en voiture sont toujours plus faibles que ceux en transports collectifs, hormis pour relier Roanne à Tarare et Balbigny, pour lesquels une offre TER performante existe. L'absence de liaison en transports collectifs entre Roanne et Lapalisse est à noter.

Les liaisons depuis et vers Roanne sont les plus performantes en transports collectifs, en raison d'une offre urbaine de bonne qualité. Pour la plupart de ces liaisons avec la ville-centre, les temps de parcours en transports collectifs se rapprochent de ceux en voiture particulière, à l'exception de la liaison vers le centre commercial de Mably.

Pour les liaisons transversales, les temps de parcours en transports collectifs sont fortement pénalisés par une rupture de charge à Roanne, et ce malgré des temps de correspondance souvent faibles.

La zone d'activité au nord de Roanne est desservie de manière immédiate par une ligne de Transport à la Demande interne à Roanne (la ligne C). Cette offre complémentaire à la desserte des deux lignes régulières permet d'améliorer la desserte de la zone pour pallier à des temps de parcours plus longs du fait de l'éloignement des arrêts des lignes régulières.

La ville de Saint-Just-en-Chevalet, est la seule polarité du Scot extérieure à Roannais Agglomération, qui n'est pas desservie par le réseau STAR. Sa desserte par la ligne TIL 206 permet cependant d'accéder à un pôle d'échange multimodal permettant un accès pratique au réseau STAR.

3-2- Mobilité des habitants

3-2-1- Des habitudes de déplacements différentes entre l'urbain et le rural

L'enquête déplacements ville moyenne (EDVM) du Roannais, réalisée entre octobre 2011 et janvier 2012, permet d'avoir une bonne connaissance des déplacements sur le bassin roannais élargi.

522 000 déplacements sont effectués chaque jour par les habitants du Roannais, soit 3,81 déplacements par jour (en semaine) et par personne (âgée de 11 ans et plus).

Mobilité des habitants du roannais

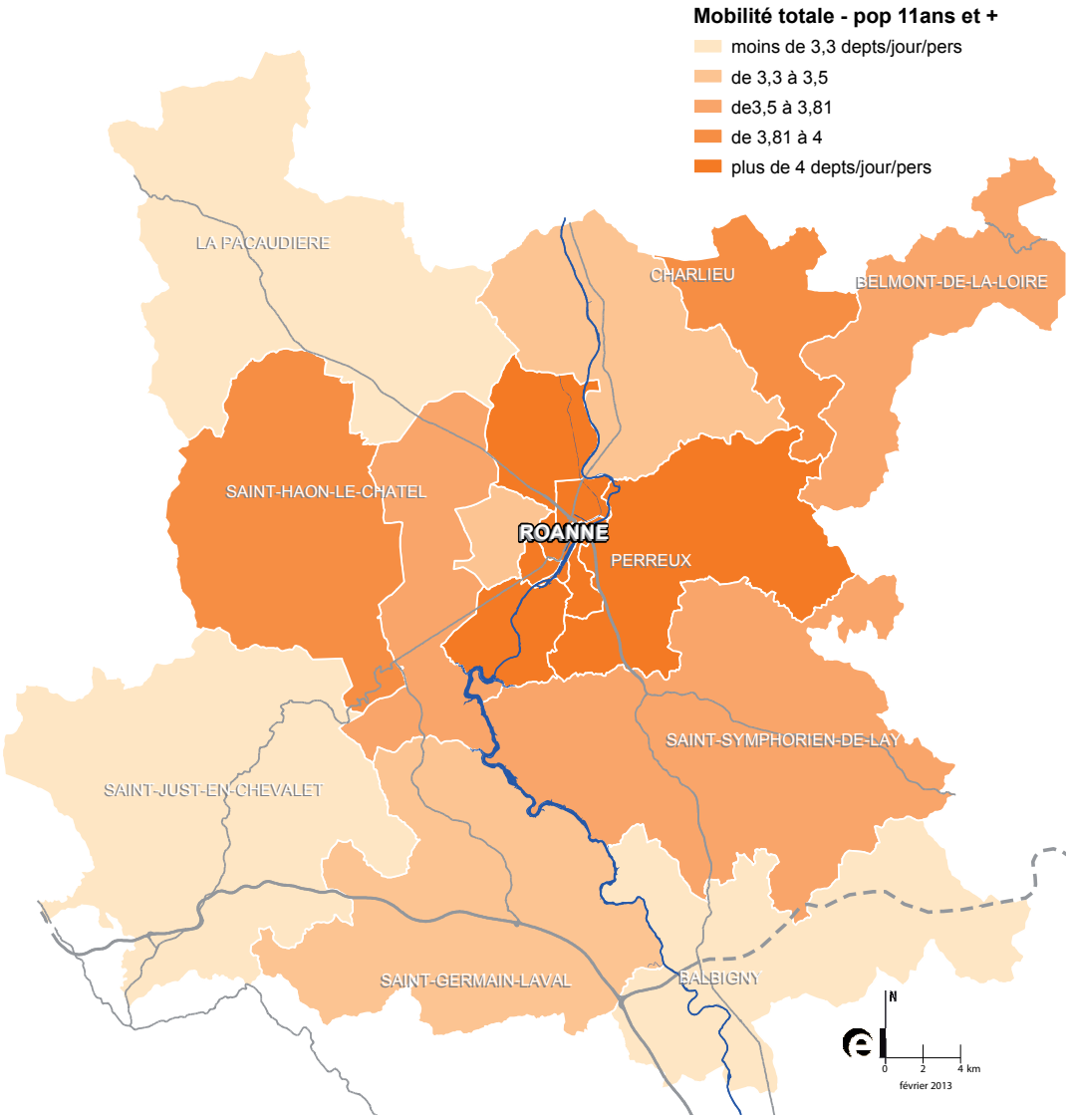

Source : EDVM du Roannais, 2012

Les habitants de la ville de Roanne sont les plus mobiles, avec 4,3 déplacements par jour. A l'inverse les habitants de secteurs plus ruraux sont moins mobiles, autour de 3 déplacements par jour. Environ 10% de la population du Roannais ne se déplace pas, il s'agit en grande majorité de personnes de plus de 65 ans et de retraités.

La plupart des déplacements, près de 80%, sont liés au domicile. 29% des déplacements sont « contraints », c'est-à-dire entre le domicile et le travail, l'école ou les études. 20% des déplacements sont effectués pour réaliser des achats.

En moyenne, un habitant du Roannais consacre 72 minutes par jour à ses déplacements. Le temps moyen d'un déplacement varie fortement en fonction du mode utilisé : autour de 15-20 minutes pour la voiture, la marche et le vélo, il est nettement supérieur pour les transports collectifs, dépassant souvent la demi-heure.

Le Roannais fait partie des territoires les plus motorisés de France, avec 105 000 voitures, soit 85 voitures pour 100 personnes en âge de conduire. Cette motorisation est plus faible dans la ville de Roanne, avec 73 voitures pour 100 personnes en âge de conduire ; et au contraire plus élevée dans les autres secteurs, notamment dans l'ouest roannais.

Concernant les modes de déplacements, la voiture est la plus utilisée avec 72% des déplacements.

La marche est le deuxième mode le plus utilisé, avec un cinquième des déplacements. Les habitants de la ville de Roanne marchent deux fois plus que les habitants du reste du territoire enquêté.

Répartition des déplacements des habitants du Roannais selon le motif

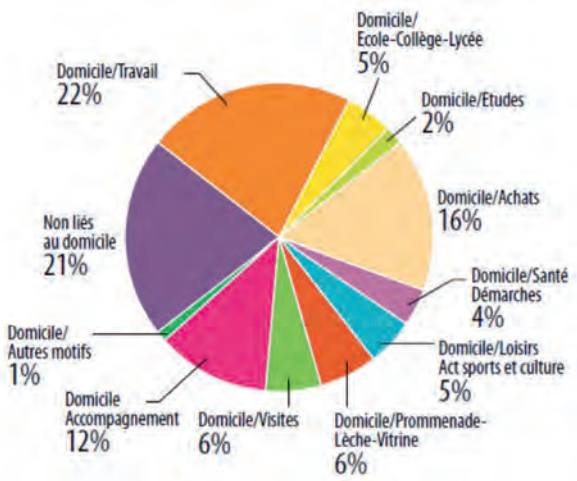

Source : EDVM du Roannais, 2012

Temps moyen d'un déplacement selon le mode

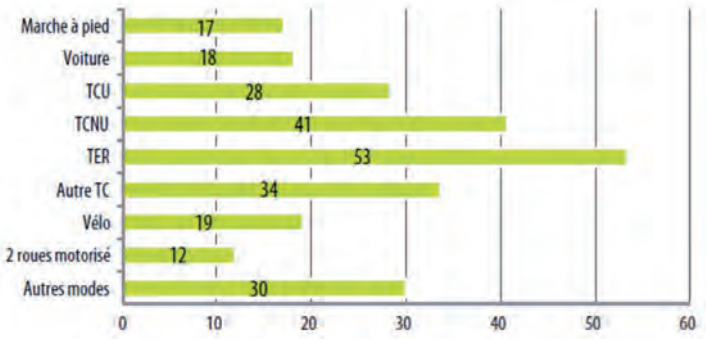

Source : EDVM du Roannais, 2012

Part modale des déplacements dans le roannais

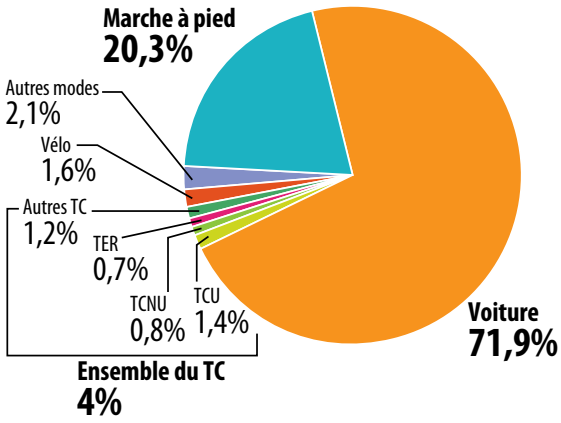

Source : EDVM du Roannais, 2012

Les transports collectifs, tous réseaux confondus, représentent presque 4% des déplacements.
Le vélo est plus utilisé que les transports collectifs urbains.

Répartition des flux de déplacements quotidiens dans le roannais

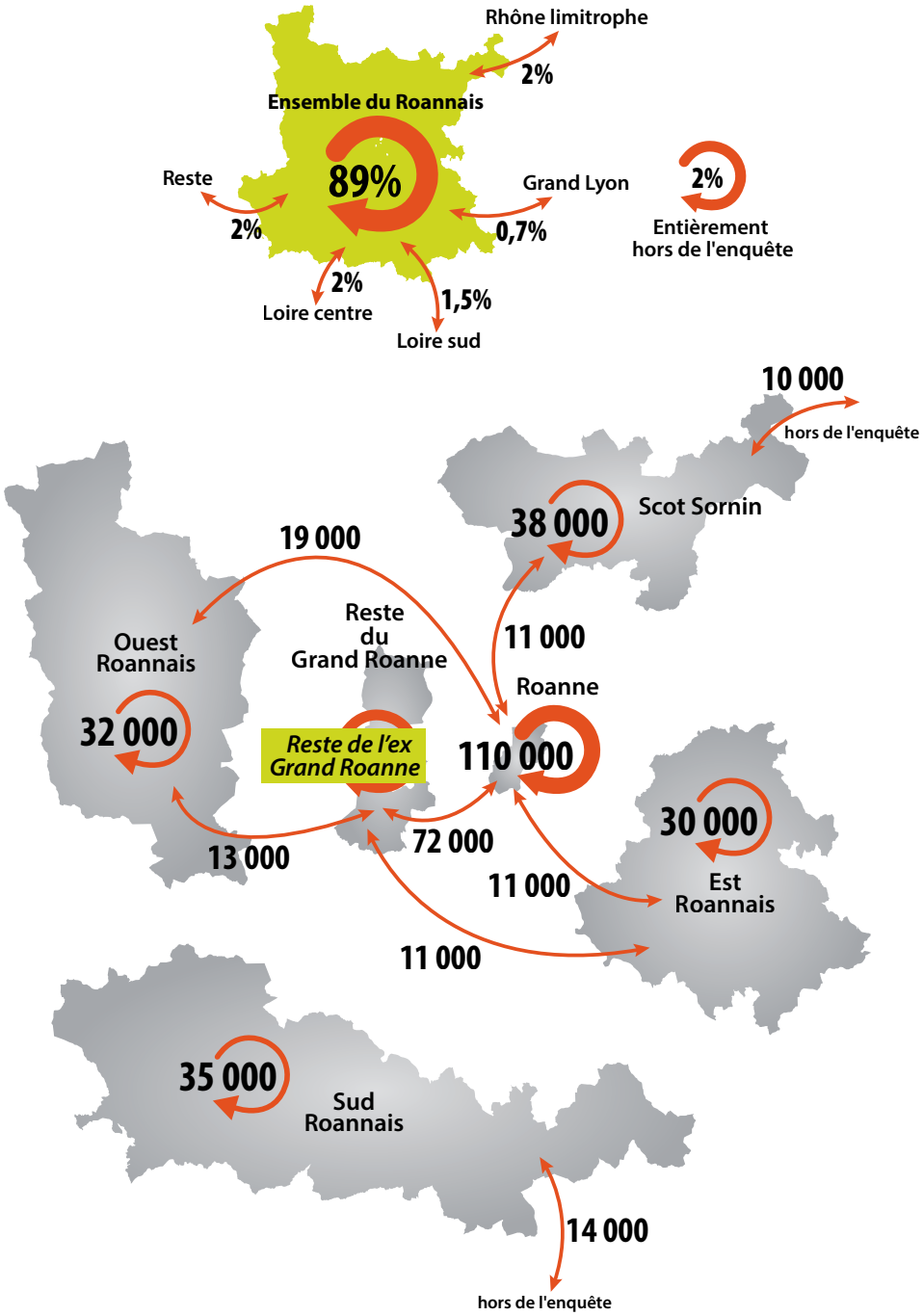

Ensemble des déplacements : 522 000
Seuls les flux supérieurs à 10 000 sont représentés

Source : EDVM du Roannais, 2012

Liste des communes dans les zones du Roannais

Sud Roannais	Ouest Roannais	Est Roannais
BALBIGNY	LENTIGNY	COMBRE
BUSSIERES	OUCHES	COUTOUVRE
EPERCIEUX-SAINT-PAUL	POUILLY-LES-NONAINS	MONTAGNY
MIZERIEUX	SAINT-JEAN-SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE	NOTRE-DAME-DE-BOISSET
NERONDE	SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	PARIGNY
NERVIEUX	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	PERREUX
PINAY	AMBIERLE	SAINT-VINCENT-DE-BOISSET
SAINTE-AGATHE-EN-DONZY	ARCON	CHIRASSIMONT
SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND	LES NOES	CORDELLE
SAINT-CYR-DE-VALORGES	RENAISON	CROIZET-SUR-GAND
SAINT-JODARD	SAINT-ALBAN-LES-EAUX	FOURNEAUX
SAINT-MARCEL-DE-FELINES	SAINT-ANDRE-D'APCHON	LAY
VIOLAY	SAINT-HAON-LE-CHATEL	MACHEZAL
AMIONS	SAINT-HAON-LE-VIEUX	NEAUX
BULLY	SAINT-RIRAND	NEULISE
DANCE	VILLEMONTAIS	PRADINES
GREZOLLES	CHANGY	REGNY
LURE	LE CROZET	SAINT-CYR-DE-FAVIERES
NOLLIEUX	NOAILLY	SAINT-JUST-LA-PENDUE
POMMIERS	LA PACAUDIERE	SAINT-PRIEST-LA-ROCHE
SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	SAIL-LES-BAINS	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
SAINT-GERMAIN-LAVAL	SAINT-BONNET-DES-QUARTS	SAINT-VICTOR-SUR-RHINS
SAINT-JULIEN-D'ODDES	SAINT-FORGEUX-LESPINASSE	VENDRANGES
SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	
SAINT-PAUL-DE-VEZELIN	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX	
SAINT-POLGUES	URBISE	
SOUTERNON	VIVANS	
CHAMPOLY		
CHERIER		
CREMEAUX		
JURE		
SAINT-JUST-EN-CHEVALET		
SAINT-MARCEL-D'URFE		
SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE		
SAINT-ROMAIN-D'URFE		
LA TUILIERE		
CHAUSSETERRE		
LES SALLES		

89% des déplacements des habitants du Roannais restent à l'intérieur du territoire enquêté. Les flux d'échange se font principalement avec les territoires voisins de la Loire et du Rhône.

Le territoire est fortement polarisé autour de la ville centre, avec près de la moitié des déplacements internes qui ont au moins une de leurs extrémités dans la ville Roanne. Un cinquième des déplacements est d'ailleurs réalisé intégralement à l'intérieur de Roanne.

3-2-2- Déplacements domicile-travail : les gros flux se concentrent autour de Roanne

Si on analyse plus particulièrement les déplacements domicile-travail[1], on dénombre au total près de 2 300 origines-destinations différentes sur le territoire du SCoT (au moins une extrémité du déplacement à l'intérieur du SCoT), pour un total de près de 35 000 flux. Environ 500 origines-destinations sont liées à la ville-centre, Roanne.

Sur ces 2 300 origines-destinations, 47 représentent plus de 100 flux chacune, pour un total de plus de 14 500 flux. Environ 12 800 flux sont internes au périmètre du SCoT, répartis sur 36 origines-destinations différentes (toutes internes à Roannais Agglomération).

Déplacements domicile-travail supérieurs à 100 navetteurs en lien avec le territoire du SYEPAR

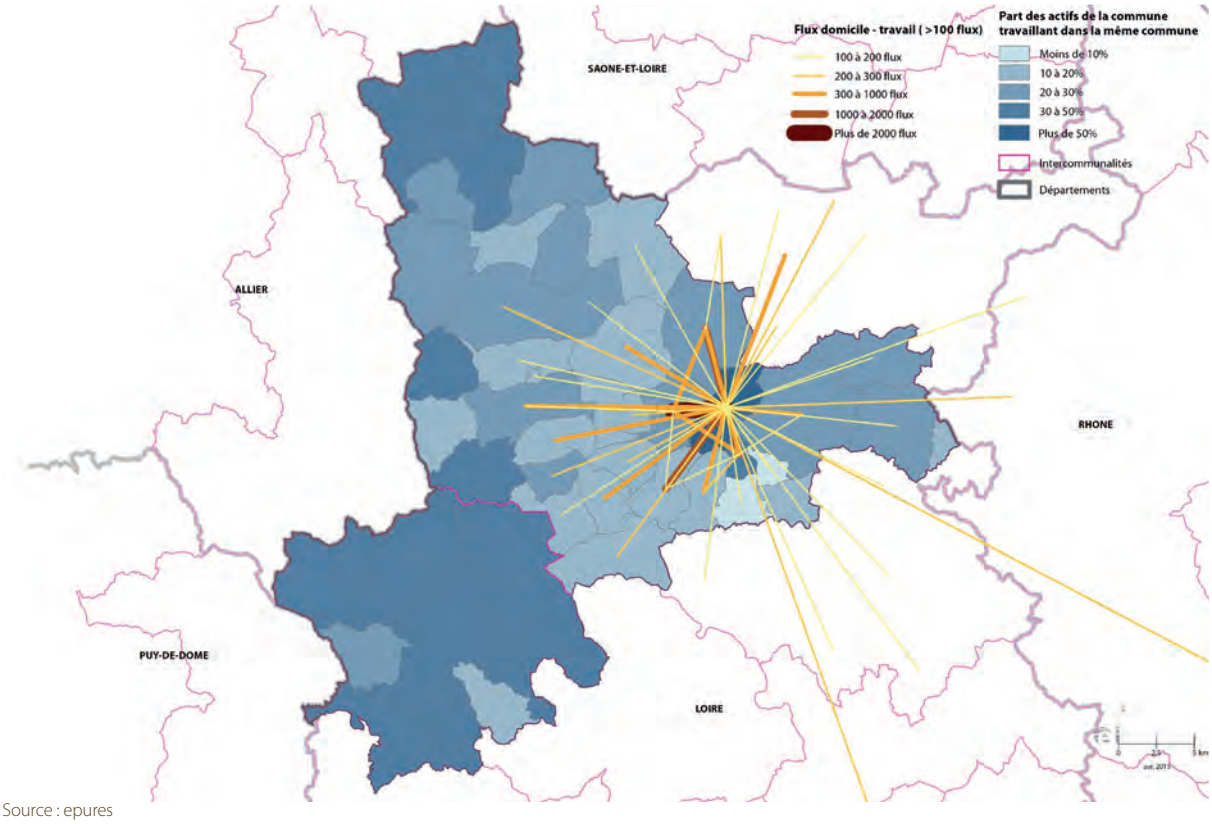

Source : epures

Les principales origines-destinations correspondent aux échanges entre Roanne et 4 communes de première couronne que sont Riorges, Mably, Le Coteau et Villerest. Les échanges entre Roanne et ces communes représentent à eux seuls environ 20% des flux domicile-travail. Les 5 communes sont toutes desservies par le réseau STAR.

Le secteur nord de l'agglomération roannaise, ainsi que la communauté de communes du Pays d'Urfé, ne comportent aucune origine-destination supérieure à 100 flux. Il s'agit de secteurs où la part des actifs « immobiles », c'est-à-dire travaillant dans leur commune de résidence (par opposition aux « navetteurs »), est assez élevée.

[1]Source : INSEE, 2012

Cet état des déplacements domicile-travail concorde avec l'analyse présentielle du territoire du SCoT, réalisée par la DDT42. Ces graphique montrent les territoires se « vidant » (évolution négative) et se « remplissant » (évolution positive) pendant la journée, de par les mouvements des actifs et des étudiants.

Evolution présentielle négative des actifs et des étudiants en incluant les centralités (en volume)

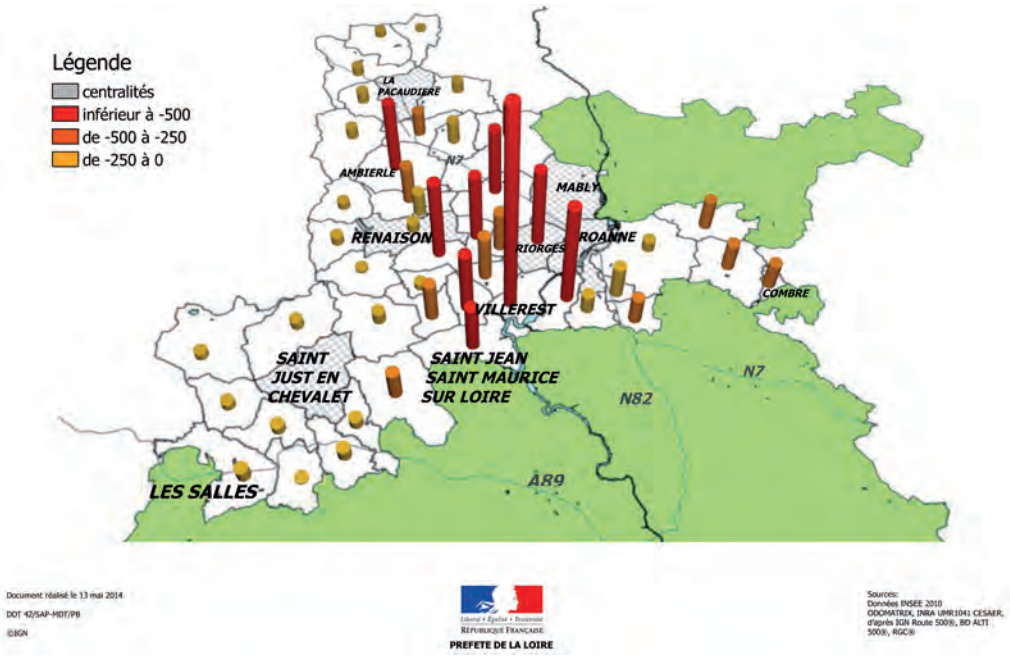

Sources : données INSEE 2010 - ODOMATRIX, INRA UMR1041 CESAER, d'après IGN Route 500®, BD ALTI 500®, RGC®

Evolution présentielle positive des actifs et des étudiants en incluant les centralités (en volume)

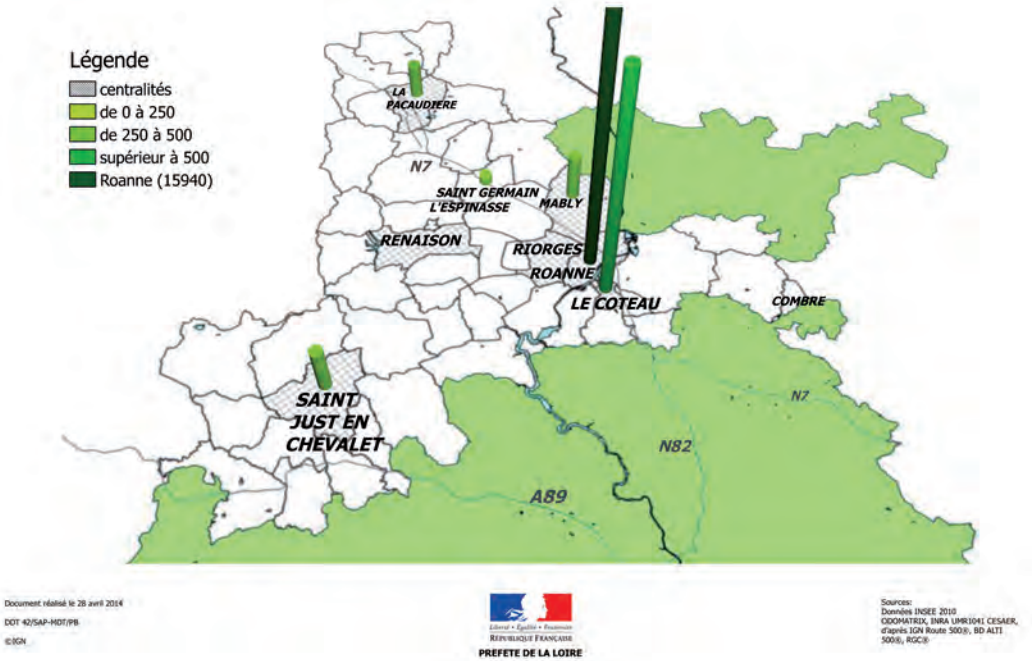

Sources : données INSEE 2010 - ODOMATRIX, INRA UMR1041 CESAER, d'après IGN Route 500®, BD ALTI 500®, RGC®

Enjeux

Dans le SYEPAR, la grande majorité des déplacements s'effectue au sein même du territoire du Scot, quel que soit leur motif.

L'usage de la voiture particulière y est très important, malgré une offre en transports collectifs urbains dense et de bonne qualité. Le **développement des modes doux** reste un enjeu majeur pour les déplacements de courte distance.

3-3- Un lien entre planification urbaine et transports à renforcer

Afin d'analyser la qualité du lien entre urbanisme et transport, la localisation des zones urbanisées et à urbanisation future a été rapprochée de celle des services de transports en commun.

Néanmoins, le territoire du SYEPAR compte 15 communes sans document d'urbanisme, donc sans zonage. Ces communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), qui prévoit une urbanisation uniquement en continuité de l'urbanisation existante.

La carte suivante montre ainsi les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) des 36 communes du Scot possédant un document d'urbanisme, et l'urbanisation existante pour les 15 communes en RNU.

Zones urbanisées et à urbaniser du Scot SYEPAR

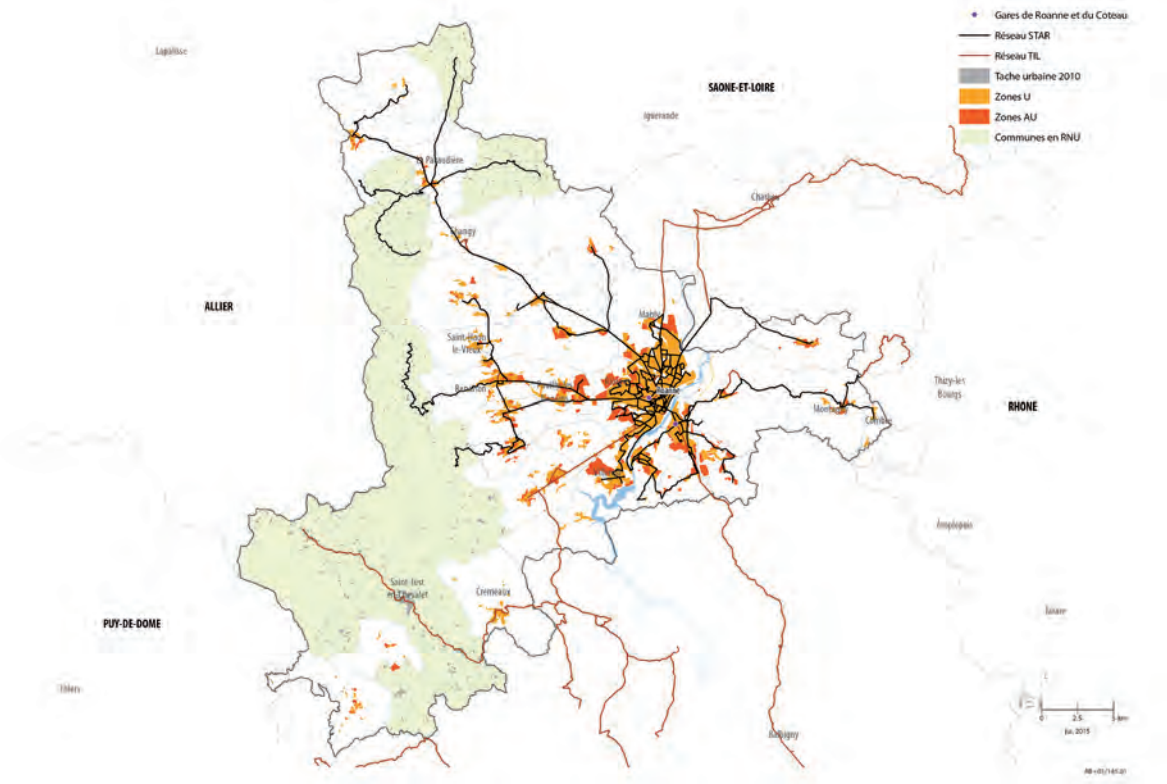

Sources : Roannais Agglomération, epures : observatoire des déplacements, epures : recollement des PLU 2014

SYEPAR 2014	Zones observées	Surface en ha	Part des surfaces du SCoT		
Surface totale dans le Scot	zones U	**4 904**			
	zones AU	**1 852**			
Surface à proximité de l'ensemble de l'offre TC et des gares	zones U	**3 563**	**soit**	**73%**	des zones U
	zones AU	**792**	**soit**	**43%**	des zones AU
	total	**4 355**	**soit**	**64%**	des zones U et AU

Sur les 36 communes pour lesquelles les données sont disponibles, on compte :

- 381 zones U correspondant à une surface totale d'environ 4900 ha. **73% (3500 ha) de ces espaces urbanisés sont desservis par les transports collectifs ou situés à proximité d'une offre existante.**

- 303 zones AU correspondant à une surface totale de 1850 ha. **43% (790 ha) de ces espaces à urbaniser sont desservis par les transports collectifs ou situés à proximité d'une offre existante.**

Pour compléter cette analyse, il convient de noter que :

- 5 communes sont en cours d'élaboration de leur document d'urbanisme (4 PLU et 1 carte communale), dont 4 qui sont actuellement en RNU ,

- 25 communes sont en cours de révision de leur document d'urbanisme (dont 5 POS et 20 PLU).

Enjeux

Il existe donc aujourd'hui dans le Scot SYEPAR une relativement bonne adéquation entre l'urbanisation existante et l'offre en transports collectifs. Cependant, l'état actuel des documents d'urbanisme révèle une moins bonne adéquation entre les prévisions d'urbanisation et l'offre en transports collectifs. Le **renforcement du lien entre urbanisme et transport** est donc un enjeu fort pour le bassin roannais, d'autant que le caractère périurbain et rural d'une grande partie du territoire limite les possibilités de développement du transport en commun.

4- Le potentiel et la dynamique touristique

4-1- UN POTENTIEL TOURISTIQUE DIVERSIFIE A STRUCTURER ET VALORISER

Au sein d'un secteur géographique concurrentiel, le Roannais jouit d'un potentiel touristique diversifié qui s'appuie sur :

- Sa ville centre, Roanne, établie sur les bords de Loire depuis l'époque Gallo-Romaine, étape incontournable de la route royale, avec un passé riche : centre ancien, fours de potiers gallo-romains, … Roanne, ville de culture aux choix multiples, Roanne, ville sportive, Roanne et son port en centre-ville.
- Des villages de caractère labellisés, d'autres en cours de labellisation par le Conseil Départemental de la Loire :

. Le Crozet, Ambierle, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice … ;
.Ce dispositif permet de bénéficier de financements visant à requalifier les espaces publics au patrimoine remarquable, à renforcer la communication et la signalétique.

- Un patrimoine vernaculaire diversifié et de qualité autour des églises, du barrage de Villerest, le Château des Cornes d'Urfé, …

L'ensemble de ce patrimoine figure dans les supports de promotion du Roannais.

- Un cadre naturel, campagne, monts et Loire, support à de nombreux projets de structuration de l'offre :

.Les sentiers de randonnée de qualité, le projet de véloroute voie verte sur l'ensemble du département qui va relier la Loire aux réseaux nationaux et européens, notamment en passant par le canal de Roanne à Digoin ;
.Le barrage de Villerest, retenue d'eau structurante pour le territoire, revêt un potentiel touristique important, aujourd'hui sous-exploité, en raison notamment des problèmes d'eutrophisation et de pollution. Cependant, des réflexions sont en cours régulièrement pour développer autour de cet espace un véritable espace ludique par l'aménagement du pôle touristique Villerest/Commelle ;
.La valorisation de la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe et colonne vertébrale du département : les berges de la Loire représentent des sites remarquables avec des aménagements, les Gravières aux Oiseaux et de Mâtel par exemple, qui permettent la constitution d'une offre de loisirs de proximité qui reste encore à développer sur l'ensemble du linéaire ;
.La valorisation des domaines forestiers à caractère récréatif et à vocation touristique, environnementale et sociale : Forêt de Lespinasse, Forêt et arboretum des Grands Murcins, Forêt de Bécajat ainsi que les sentiers qui lient ces différents points ;
.La valorisation d'une terre de mystères avec les Monts de la Madeleine : des tourbières de la Verrerie aux barrages de la Tâche et du Rouchain, en passant par la ferme des bisons ou les vignobles de la Côte Roannaise, ce contrefort du Massif Central profite d'un environnement préservé et d'une qualité environnementale de premier ordre

Cette grande variété paysagère contribue pleinement à la qualité du cadre de vie et permet de compléter l'offre touristique urbaine.

- Un volet événementiel à développer et s'appuyant :

.sur la culture sportive du Roannais, permettant d'accueillir des manifestations d'envergure au rayonnement national voire international
.sur les grands spécificités du Roannais, les savoir-faire (textile, artisanat d'art, …) et la notoriété gastronomique :
.Roanne Table Ouverte, Salon de la Gastronomie, Fête du Charolais, Salon du Chocolat, Balade gourmande en Côte Roannaise, … constituent des rendez-vous importants mais dont le rayonnement reste encore à développer

- Terre de tissage, les magasins d'usine sont nombreux et les deux éditions annuelles des Folies Textiles restent un moment fort pour les modeuses averties
- L'espace pluri-fonctionnel (spectacles + congrès) Le Scarabée, inauguré fin 2008, ajoute un élément structurant pour porter le volet événementiel du territoire et renforcer la dimension tourisme d'affaires

- La notoriété gastronomique avec pour fer de lance le restaurant de la Maison Troisgros qui porte notre territoire au plus haut niveau : les autres restaurants viennent compléter ce savoir-faire gastronomique, tous comme les produits du terroir vendus en circuits courts par les agriculteurs, les nombreux AOC dont les Vins de la Côte Roannaise, les produits locaux d'exception, …

La richesse gastronomique s'appuie directement sur le potentiel de la filière agricole et agro-alimentaire du Roannais.

- Des équipements culturels, notamment autour des musées, qui possèdent un réel potentiel :

- Musée Déchelette - Roanne : 11.505 visiteurs en 2014
- Musée Alice Taverne – Ambierle : 4.222 visiteurs en 2014
- Musée de l'Heure et du Feu : 1.282 visiteurs en 2014
- La pépinière des Métiers d'Art à Saint-Jean-Saint-Maurice inaugurée en 2015

- Un aéroport avec un fort potentiel de développement des loisirs aériens, l'organisation tous les deux ans du meeting aérien de Roanne avec la présence de la patrouille de France.

4-2- UN SECTEUR HOTELIER EN COURS DE REQUALIFICATION

L'offre hôtelière :

Ces dernières années ont vu la fermeture de quelques petits hôtels vieillissants, largement compensée par l'ouverture de 2 hôtels 2* en périphérie de Roanne, portant ainsi la capacité d'accueil du secteur hôtelier sur l'arrondissement de Roanne à 804 chambres (contre 765 en 2009).

L'offre hôtelière se trouve principalement sur Roanne et sa périphérie, puisque le territoire de Roannais Agglomération compte à lui seul 21 établissements pour 708 chambres, allant du Non Classé au 5 étoiles.

La situation des hôtels en milieu urbain et péri-urbain répond davantage aux attentes d'une clientèle d'affaires, pour des séjours de courte durée.

Classement	Territoire du scot	
	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
Non classé	12	332
1*	-	-
2*	5	192
3*	4	173
4*	1	12
5*	1	16
Totaux	**23**	**725**

Les hôtels enregistrent un taux de remplissage moyen de 48,5% en 2014. C'est peut-être une des raisons qui explique qu'un nombre important d'hôtels n'a pas demandé son classement selon la nouvelle réglementation de juillet 2012. 12 hôtels représentants 332 chambres sont ainsi non classés. Il convient donc de poursuivre la qualification des établissements en modernisant l'offre et proposant de nouveaux services.

Les hôtels doivent également faire face à la concurrence accrue des autres modes d'hébergement.

Les autres hébergements :

L'offre, en matière de gîtes ruraux et chambres d'hôtes, est en pleine évolution avec la création ces dernières années de nombreux établissements répartis sur l'ensemble du territoire, et tout particulièrement sur la Côte Roannaise et le Pays d'Urfé.

A noter ces derniers mois la création de quelques meublés de tourisme en milieu urbain.

Ainsi, sont dénombrées :

- 171 chambres d'hôtes d'une capacité d'environ 450 personnes
- 92 gites d'une capacité d'environ 500 personnes
- 68 hébergements collectifs pouvant accueillir près de 400 personnes
- Quelques hébergements insolites
- Un parc résidentiel de loisirs

L'hôtellerie de plein air est présente sur Villerest, La Pacaudière et le Pays d'Urfé (4 campings) :

- Equivalent à près de 300 places, plutôt moyenne et haut de gamme
- Développement des aires d'accueil de camping-cars, pour la plupart gratuites, qui offrent la possibilité de séjourner plusieurs jours sur le territoire en itinérance

Sur le canal de Roanne à Digoin, le port de Roanne situé en plein centre-ville constitue également un lieu d'accueil de plus en plus sollicité pour l'amarrage de péniches de plaisance et de villégiature sur de longues périodes. Le port est en général complet durant la période hivernale avec la présence de nombreuses nationalités durant toute l'année.

Le port peine cependant à trouver sa place pour l'accueil estival de touristes et doit davantage travailler sur sa communication pour devenir un élément structurant incontournable du territoire.

4-3- UN TERRITOIRE DE « PROXIMITE » ET DE PASSAGE

Le territoire, s'il possède un réel potentiel, ne figure pas parmi les principaux territoires de destination de la Région Rhône Alpes notamment. Il reste un territoire de passage, entre le Nord et la Méditerranée, et un territoire de proximité pour les résidents rhônalpins et en premier lieu, pour les habitants du Roannais.

4-4- ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Les acteurs publics du territoire sont conscients du potentiel touristique du Roannais et ont engagé depuis plusieurs années une structuration de l'offre touristique et de nombreuses réflexions associées.

La marque de territoire « Roanne Tout et Simplement » vise à unir les forces vives du Roannais pour porter un discours cohérent et valorisant en menant des actions concrètes sur le territoire et à l'extérieur. Equilibre, fluidité, simplicité sont les maîtres mots du Roannais. Le tourisme est une des facettes de notre territoire.

Le Roannais sera au cœur de la future grande région Rhône-Alpes-Auvergne. Traversé du nord au sud par le fleuve Loire, véritable colonne vertébrale touristique, avec volcans et forêts à l'ouest et montagnes et neige à l'est, le Roannais a des atouts et doit profiter de cette dynamique pour s'inscrire dans cette nouvelle carte touristique.

Néanmoins, dans ce contexte concurrentiel accru, les questions sont de quatre types :

- Quelles sont les cibles à privilégier, quelle vocation veut-on donner au territoire : mettre l'accent sur le tourisme de proximité jouissant d'un bassin de clientèle important de la métropole lyonnaise et de la région clermontoise ? développer le tourisme d'affaire en lien avec le Scarabée notamment ? développer l'événementiel sportif, régional ou international ?
- Quels sont les équipements à valoriser ou à créer, dans un contexte budgétaire contraint ? c'est la question de l'effet d'entrainement des sites et équipements existants sur la structuration de l'offre ;
- Comment mettre en adéquation les capacités d'accueil avec les cibles privilégiées ?
- Comment valoriser l'image du Roannais à l'extérieur afin de générer des retombées économiques sur le territoire

5- Le numérique

En deux décennies, les usages créés par internet et les réseaux numériques se sont développés tant auprès du grand public que dans les organismes publics et les entreprises : consultation de sites web, courrier électronique, téléphonie illimitée, réseaux sociaux, visioconférence, cloud computing, commerce électronique, télétravail...

Chiffres 2015 extrait de l'observatoire du numérique de la région Rhône-Alpes :

- 80% des entreprises de Rhône-Alpes sont connectées à Internet, 8% par la fibre, 28% ont un projet de migration à la fibre optique mais non couvert
- 83% des Rhônalpins sont internautes, 56% sont équipés d'un smartphone

Ces dernières années ont permis d'observer la montée en puissance du web social où la mise en relation et la partage d'information ou de contenus numériques ont pris le pas sur leur simple possession.

Aussi, le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit représente un enjeu majeur pour le territoire, en termes de compétitivité des entreprises, d'égalité et d'attractivité des territoires, de développement de nouveaux services et usages pour les citoyens. Il constitue un fort potentiel de croissance durable.

Les performances de l'ADSL deviennent insuffisantes, sur une partie du territoire de plus en plus importante et le seront demain. La satisfaction de besoins croissants et la réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui les accompagnent passent par le saut technologique en cours vers les réseaux de fibres optiques au plus proche des abonnés.

Aussi les TIC, haut débit, très haut débit sont à inclure dans la stratégie d'aménagement et de développement du territoire, et le Scot favorise cette démarche de concertation en cohérence avec les autres actions en cours :

- Le plan France Très Haut Débit piloté par la mission Très Haut Débit (THD) : 20 milliards d'€ partagés entre les opérateurs privés, les collectivités et l'Etat pour déployer des réseaux d'accès à internet très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.
- Sur notre territoire, l'Etat a répondu favorablement à la demande de soutien financier pour le projet de déploiement de la fibre sur la Loire - THD42 dans le cadre du Fonds pour la Société de l'Information (FSN) – subvention de 65 M€.
- La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCoRAN) fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.
- Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), instauré par la loi du 17 décembre 2009 (loi Pintat) relative à la lutte contre la fracture numérique et défini à l'échelle du département au minimum, présente une stratégie de développement des réseaux. Il vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés.

Le Conseil départemental de la Loire a mis en place en relation avec les collectivités locales, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique (SDTAN) : approbation du SDAN le 27 juin 2011 puis révision n°1 le 17 juin 2013 pour tenir compte des évolutions rapides survenues dans le domaine du très haut débit. En 2015, la révision n°2 du SDAN identifie les orientations du programme 2016/2020 spécifiquement dédié aux services et usages numériques.

Plus globalement, le Conseil Départemental a eu jusqu'à présent une politique ambitieuse tant pour le déploiement des infrastructures en veillant à l'accès pour tous aux réseaux numériques (mise en œuvre d'un des tout premiers Réseaux d'Initiative Publique en France- réseau Lotim, soutien au projet THD42 de déploiement de la fibre pour tous) que par ses actions pour favoriser la diffusion des usages et services numériques cohérente avec les territoires et les pratiques des usagers (programme « Cyberloire » à préciser) et soutenir la filière numérique en partenariat avec le cluster Numélink

- La stratégie des EPCI

Roannais Agglomération œuvre en complémentarité avec les autres acteurs du roannais (Conseil départemental, cluster Numélink, CCI..), favorise le déploiement des infrastructures sur le Roannais : réseaux et datacenter du Numériparc, pépinière d'entreprises numériques et soutien le développement de la filière numérique : plus de 140 entreprises sur le Roannais couvrant l'ensemble des métiers et 1 500 emplois. C'est aussi les actions de développement des usages numériques : par exemple l'expérimentation en cours de domotique et télémédecine pour le maintien à domicile, l'organisation du salon « l'instant numérique » pour faire connaitre la filière numérique et favoriser la transition numérique des entreprises et collectivités locales.

Le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) permet d'intégrer l'aménagement numérique au projet de territoire.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce le code de l'urbanisme en tant qu'outil de développement et d'aménagement numérique des territoires, en introduisant un volet aménagement numérique dans les divers documents d'urbanisme (Scot et PLU).

Le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) est appelé à jouer un rôle important :

- à travers le PADD (le projet d'aménagement et de développement durables) qui fixe les objectifs des politiques publiques de développement des communications électroniques, au niveau des usages et des infrastructures, au service du projet de territoire (art. L.122-1-3 du code de l'urbanisme)
- à travers le DOO (le document d'orientations et d'objectifs), qui peut notamment « définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter, des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques » (art. L.122-1-5 du code l'urbanisme)

Il convient en préalable et dans un premier temps, dans le cadre de la démarche de révision du Scot en cours, de présenter un diagnostic numérique du territoire qui est l'objet de cette note.

5-1- La couverture DSL

La technologie DSL (Digital Subscriber Liner) permet d'offrir des accès haut débit sur une ligne téléphonique classique (réseau cuivre), à partir du central téléphonique.

La transmission DSL est établie entre un équipement (DSLAM) situé au central téléphonique (Nœud de Raccordement d'Abonnés - NRA) et un modem chez l'utilisateur.

L'atténuation du signal DSL (et donc du débit pour l'utilisateur) dépend du diamètre du fil de cuivre qui constitue la ligne mais est surtout proportionnelle à l'éloignement de l'utilisateur du central téléphonique.

Au-delà de 5 km de longueur de ligne (voire 7,5 ou 10 km dans certains cas), le signal est tellement atténué que le service haut débit n'est plus disponible.

Couverture DSL de la Loire - juin 2013 - SCOT du Roannais

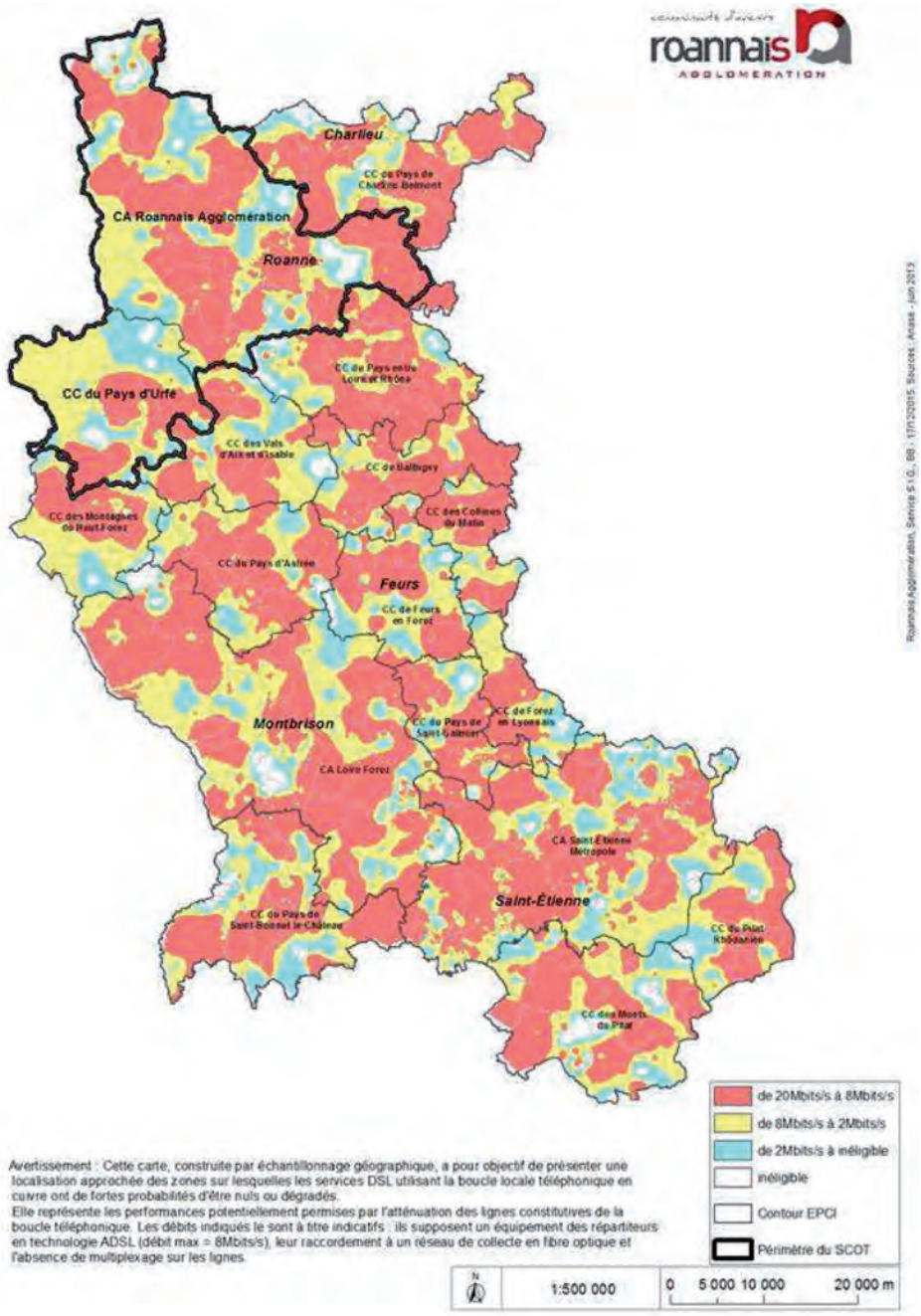

Selon le SDAN – **mise à jour novembre 2013** - en matière ADSL sur le département de la Loire, sur les 352 000 lignes du Département, le taux d'éligibilité théorique est de :

- 92% éligible au 2 Mbits ;
- 76% éligible au triple plat (soit environ 6 Mbits)

Relativement facile à déployer car elle s'appuie sur l'infrastructure téléphonique existante, l'ADSL est en 2015 la technologie haut débit la plus utilisée en France : elle concerne 96% des accès à l'Internet.

Encore globalement satisfaisants, (50% des lignes bénéficient d'un débit descendant d'au moins 10Mbits/s), les débits offerts par les technologies de l'ADSL risquent de devenir rapidement insuffisants avec l'apparition de nouveaux usages plus gourmands : la télévision HD via l'Internet par exemple nécessite aujourd'hui un débit de 6 à 8 Mbit/s au moins, et désormais la télévision 4k encore davantage.

Par ailleurs, les limites techniques de couverture de l'ADSL posent le problème de l'égalité des territoires devant l'accès à internet, avec persistance encore aujourd'hui de zones blanches non desservies et de zones mal desservies : 20% des lignes ont un débit inférieur à 2 Mbits/s.

Si l'on étudie la cartographie ci-dessus, il apparaît que la majorité du territoire du Scot est desservie par la technologie DSL et depuis 2013, le niveau de couverture DSL s'est encore accru.

5-2- Le réseau Lotim – réseau d'initiative publique

Le projet « Loire Télécommunication Infrastructures Mutualisées » (LOTIM) a été élaboré dans le but de doter les bassins économiques d'intérêt départemental d'un accès très haut débit. Le Conseil Départemental a approuvé en 2005 le contrat de concession confiant, pour une durée de 20 ans, la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale du réseau très haut débit à un délégataire de service public, à savoir AXIONE, filière du groupe BOUYGUES, qui a créé à cet effet, une société dédiée : LOTIM TELECOM.

Le réseau LOTIM a été un des tout premiers Réseaux d'Initiative Publique (RIP) en France. Il constitue pour le territoire un véritable outil de développement économique et d'aménagement du territoire ayant plusieurs objectifs :

- améliorer la compétitivité des entreprises
- renforcer l'attractivité du territoire
- favoriser le développement de la filière TIC.

Filiale d'Axione Infrastructures, LOTIM Télécom est, depuis juillet 2005, le délégataire de service public du Conseil départemental de la Loire pour l'aménagement numérique Très Haut-Débit du territoire.

Au titre du contrat de concession signé (DSP) pour une durée de 20 ans, LOTIM Télécom assure la conception, la construction et l'exploitation de ce réseau en le commercialisant auprès de l'ensemble des opérateurs de télécommunications qui proposent ensuite leurs services aux entreprises de la Loire. Objectif : accroître l'attractivité des principaux bassins économiques du département de la Loire et favoriser le développement local en apportant le Très Haut-Débit (10 à 100 Mbits et plus) aux entreprises implantées dans la Loire.

LOTIM Télécom propose à tous les opérateurs nationaux et locaux des services « de gros » leur permettant, dans des conditions techniques et tarifaires inédites, d'étendre leur zone de couverture afin qu'ils commercialisent leurs services Très Haut-Débit au meilleur prix sur les principaux bassins économiques ligériens.

Chiffres-clés

- Plus de 25 opérateurs partenaires.
- 700 km de fibre optique déployés et plus de 80% des lignes téléphoniques dégroupées.
- Près de 170 zones d'activités et quartiers d'affaires desservis en fibre optique sur la Loire.
- Plus de 2.600 entreprises et de nombreux organismes publics utilisent l'infrastructure.

Spécifiquement dans le Roannais on distingue les zones d'activités de Roanne, Mably, Riorges, Le Coteau qui sont aujourd'hui raccordées.

Le réseau initial a fait l'objet de deux extensions approuvées en 2012, l'une au titre d'un projet pilote avec le Syndicat d'Énergie de la Loire (SIEL), l'autre au titre du programme SIDHERAL de la Région. La DSP n'autorisant pas d'autres extensions, le Conseil départemental ne peut plus faire d'autres investissements et son action dans ce domaine est donc à présent terminée.

Tout en répondant à des besoins immédiats, ces extensions permettent d'avoir à disposition environ 48% du réseau de collecte nécessaire pour le déploiement du FttH représentant un potentiel de desserte de 75% de la population (hors zone AMII c'est-à-dire Saint-Etienne Métropole et Roannais Agglomération).

Infrastructure support du réseau 25/11/2015

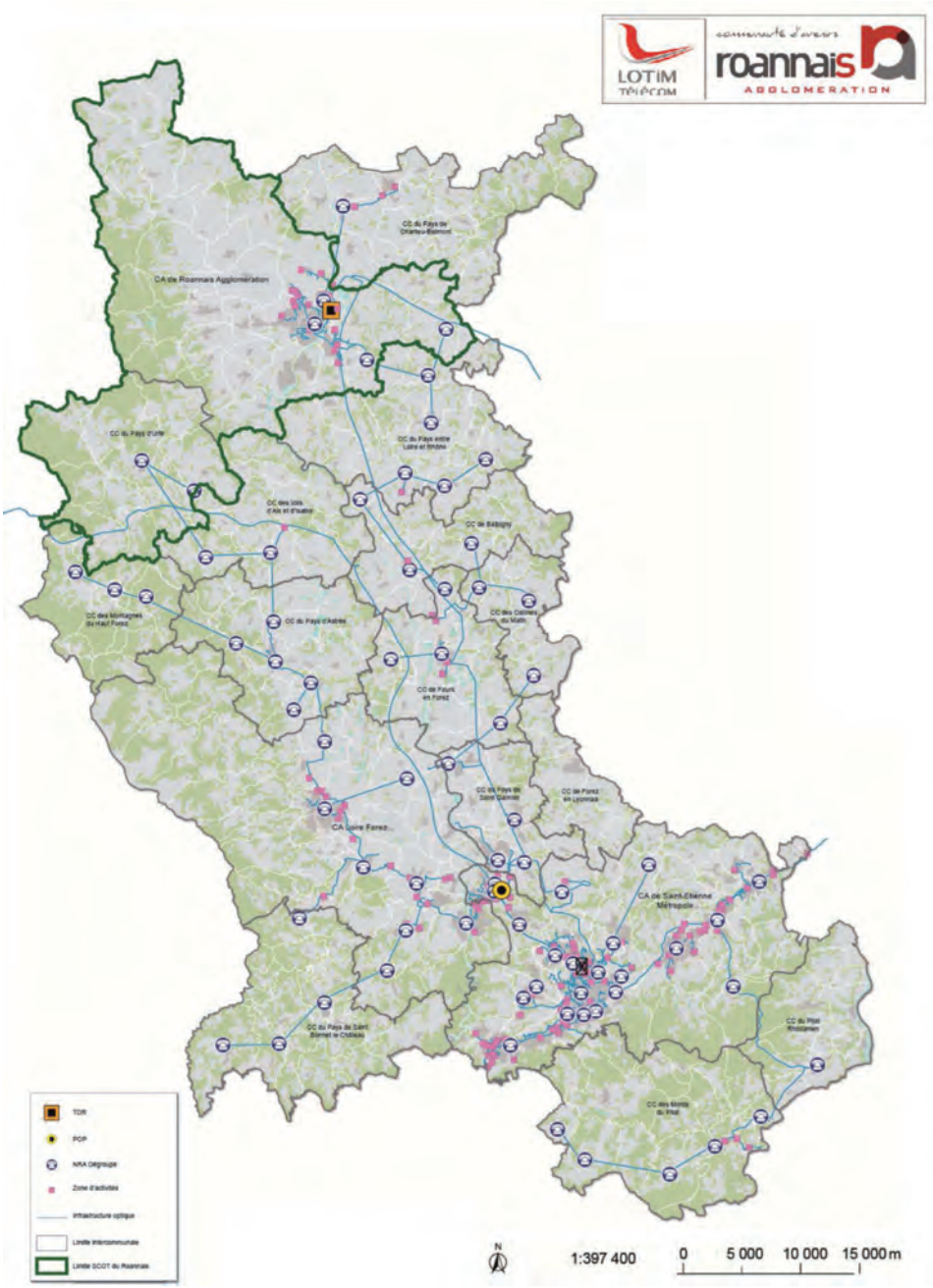

En définitive, l'investissement total, public et privé, sur les infrastructures THD réalisées par le Conseil Départemental fin 2014 est de 46 M€, dont 22,9 M€ à la charge des collectivités (12,5 M€ du Conseil départemental et 10,4 M€ de subventions FEDER et Région). Des investissements complémentaires, d'un montant d'environ 10 M€, seront encore réalisés par LOTIM d'ici la fin du contrat de DSP prévue en 2025.

5-3- Réseau FTTH : Orange (zone AMII) et THD42 (hors AMII sur 34 communes de l'agglo et Pays d'Urfé)

Situation de Roannais Agglomération par rapport aux zones AMII et au réseau LOTIM

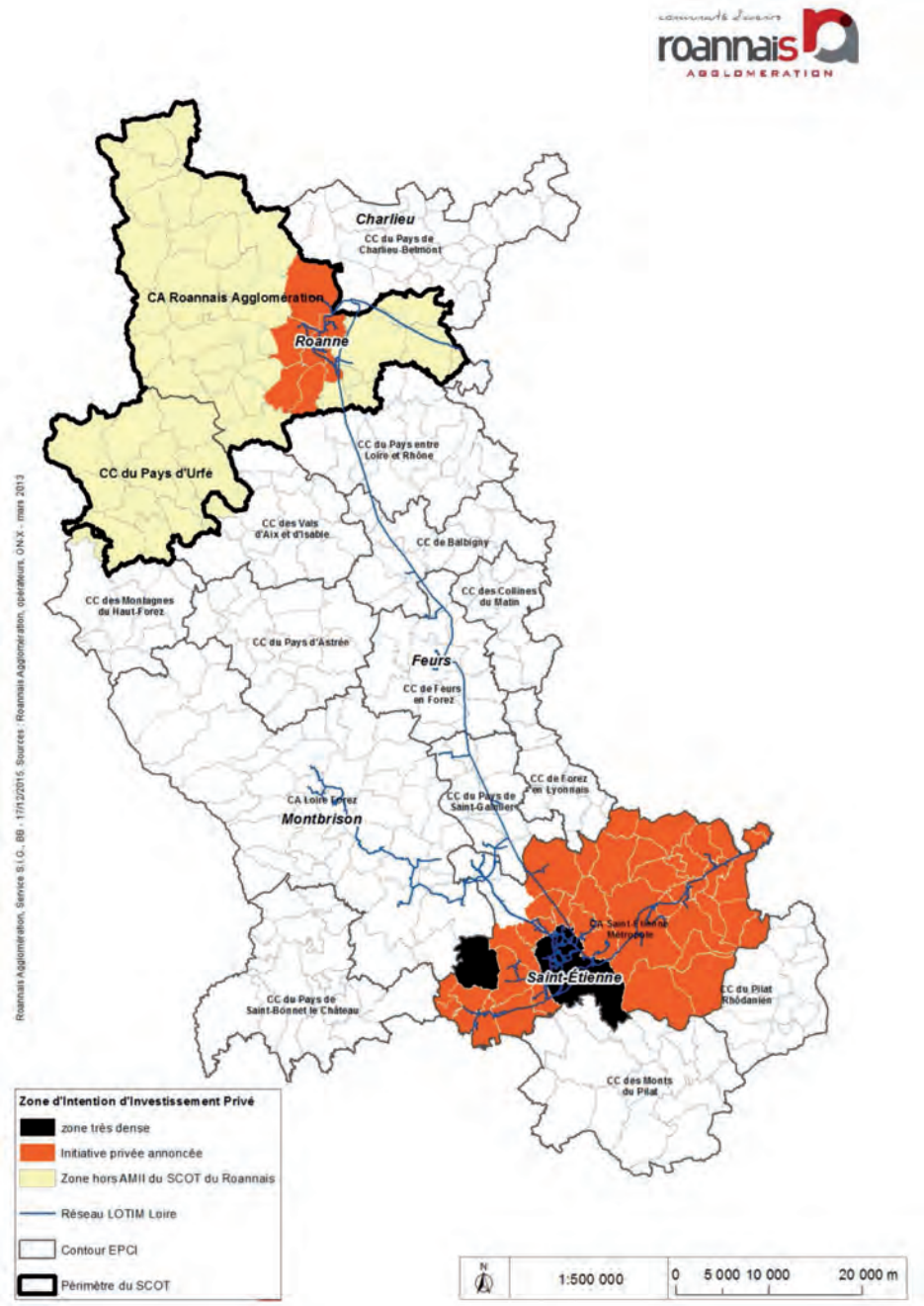

Les déploiements FTTH se font soit par l'opérateur privé Orange soit par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire).

Suite à l'appel à manifestation d'intention d'investissement lancé par l'Etat en 2011, c'est l'opérateur Orange qui s'est engagé à déployer sur la zone conventionnée (ou zone AMII) les communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest Commelle-Vernay : 37 891 prises seront déployées entre 2014 et 2020.

En dehors de la zone conventionnée, c'est le SIEL qui va déployer le réseau FTTH sur les autres communes : 17 468 prises sur Roannais Agglomération entre 2014 et 2018, et 3 700 prises sur l'agglomération du Pays d'Urfé d'ici fin 2017.

Les collectivités adhérant au service public de réseaux : 0,30€ par habitant et par an et apport d'un fonds de concours de 540€ par prise raccordable (40€Ht pour les études de déploiement du FTTH et 500€ HT pour les travaux de déploiement).

Le projet Orange :

L'opérateur Orange déploie lot par lot : lot 1 Roanne, lot 2 Roanne et Commelle-Vernay.

A fin 2015, sur Roanne 39% des logements sont couverts, environ 9 500 (fibre sur la rue au pied des immeubles) ; 5 900 logements sont raccordables (fibre sur le palier, aux portes des logements), les foyers peuvent souscrire à une offre fibre.

Sur Commelle-Vernay, 88% des logements de la commune sont couverts (environ 1 100) ; 543 logements sont raccordables.

Fin 2015, Orange a présenté les conclusions de l'étude technique (PSD) du lot 3 qui sera déployé à partir de 2016 : les déploiements vont se poursuivre sur Roanne, Commelle-Vernay et démarreront sur Mably et le Coteau.

La carte ci-dessous précise les zones déployées par Orange - source internet reseaux.orange.fr/couverture-fibre.

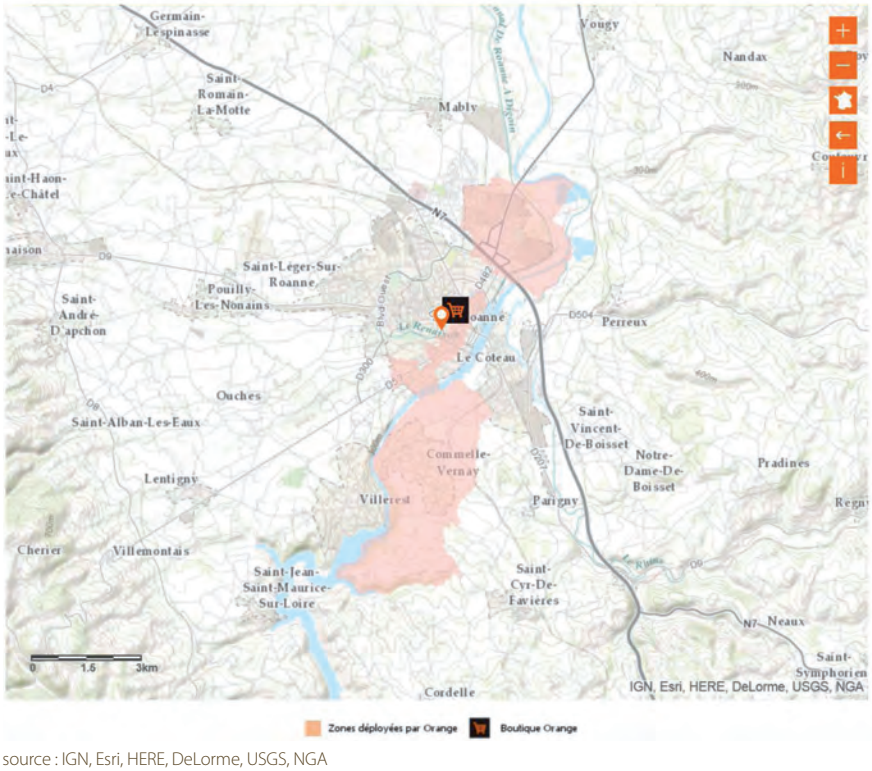

source : IGN, Esri, HERE, DeLorme, USGS, NGA

Le projet THD42

En dehors de la zone conventionnée, sur 34 communes de Roannais Agglomération et les communes de la Communauté de communes du Pays d'Urfé, c'est le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) en partenariat avec le Conseil Départemental qui assure la maîtrise d'ouvrage des déploiements.

Le SIEL a élaboré un projet pour réaliser, en tant que maître d'ouvrage, le réseau départemental de desserte FttH général du SDTAN visant à desservir, à terme, la totalité de la population via la fibre optique.

Ce projet baptisé « THD 42 » a été déposé avec succès dans le cadre de l'appel à projet du PNTHD au titre des investissements d'avenir. Le coût global du projet est de 283 M€.

L'exploitation de ce réseau est confiée à une filiale spécifique « THD 42 » du groupe Axione, dans le cadre d'une DSP en affermage.

Les deux DSP du Département et du SIEL sont complémentaires avec des catalogues de services correspondant à des clients spécifiques : entreprises pour le Département, particuliers pour le SIEL. Cette complémentarité est formalisée dans une convention de cohérence signée avec le SIEL le 8 août 2014. Le Département n'a aucune intervention financière dans ce programme, néanmoins il est représenté au Comité de pilotage afin de veiller à la bonne mise en œuvre de la convention.

Les cartes ci-dessous indiquent les dates de démarrage des travaux par secteur - site thd42.fr

Roannais Agglomération Déploiement de la fibre optique

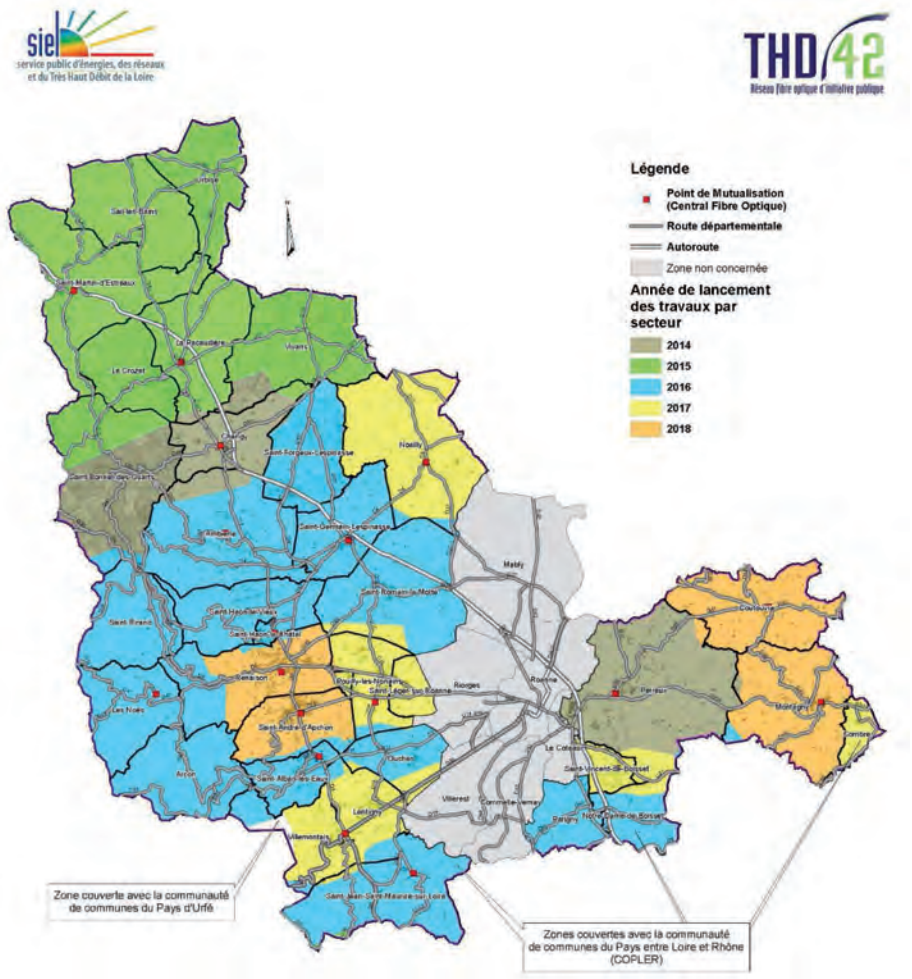

Communauté de Communes du Pays d'Urfé

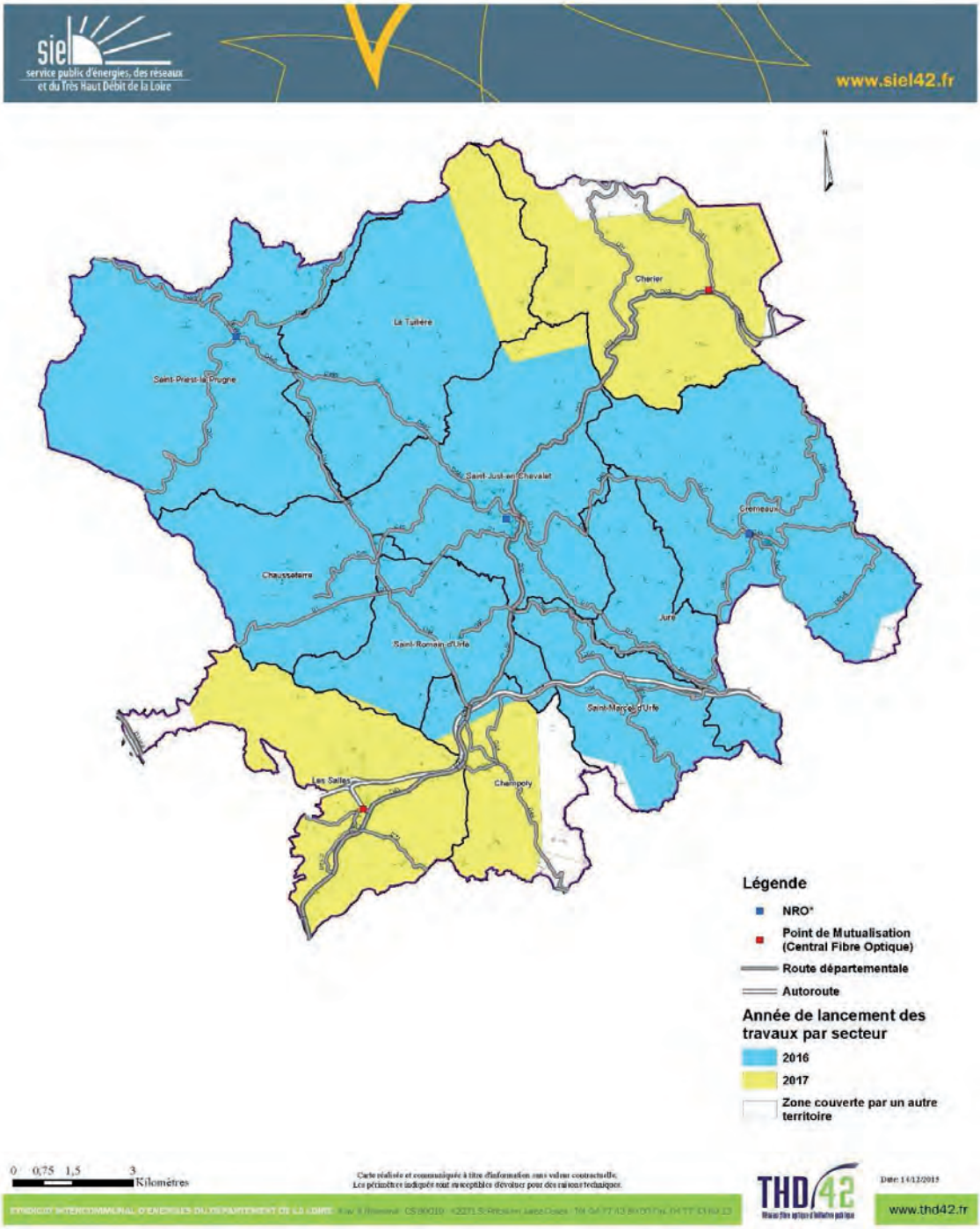

5-4- La couverture par la technologie du câble

Les réseaux câblés ont été établis pour diffuser la télévision. Ils se caractérisent par l'utilisation d'un câble spécifique, de type coaxial. Ce câble a été retenu en raison de sa bande passante importante, bien adaptée à la diffusion de la télévision analogique.

Le câble utilise une norme de diffusion qui lui est propre (DOCSIS), très supérieure en capacité à celle utilisée par les opérateurs ADSL (IP). Elle permet notamment de véhiculer jusqu'à 2,5 Gigas octets de données, là où la norme IP propose au mieux 24 Méga octets, ou 100 Méga octets avec une liaison fibre optique. Le câble, c'est un débit disponible jusqu'à 100 fois supérieur à celui accessible avec l'ADSL.

Le réseau câble est présent dans 5 communes de Roannais Agglomération : Roanne, Le Coteau, Mably, Riorges et Villerest.

Le réseau câblé est en train d'être rénové en fibre optique permettant aux habitants de bénéficier des offres THD de SFR.

Ces travaux de rénovation consistent à remplacer les câbles coaxiaux par de la fibre optique sur la portion de réseau entre le hub et le pied des immeubles. Les abonnés câblés bénéficient ainsi d'une connexion en fibre optique sur presque tout le réseau

	Nbre de prises raccordables	Service grand public avant rénovation	Projet de prises THD d'ici fin 2015
Roanne	20 378	TV + 11 000 prises Téléphone et Internet 30 Mbps	20 458
Le Coteau	2 771	TV + 2 000 prises Téléphone et Internet 30 Mbps	2 692
Mably	875	TV analogique	771
Riorges	1 298	TV analogique	1 316
Villerest	563	TV analogique	566

On notera qu'en règle générale, sauf cas particulier avec un réseau ancien, la mise à niveau vers le débit de 100 Mbps du réseau est relativement aisée : elle consiste à moderniser la tête de réseau et à remplacer le câble coaxial par un câble optique allant jusqu'au pied des immeubles, en réutilisant les fourreaux existants. Ces évolutions vers le 100 Mbps sont envisageables dans toutes les communes sous condition d'un co-investissement de Numéricâble et de la commune pour réaliser la mise à niveau des infrastructures.

Roanne en fibre optique avec internet jusqu'à 100 Mega

- **Internet encore plus rapide par fibre optique jusqu'à 800 Mb/s !**
  Déjà disponible à Paris, Neuilly sur Seine, Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret.
- **Internet par fibre optique jusqu'à 400 Mb/s !**
  Déjà disponible sur Nantes, Bordeaux, Lyon, Dijon et Marseille.
- **Internet par fibre optique jusqu'à 200 Mb/s !**
  Fibre optique 200Mb/s déployée.
- **Internet par fibre optique jusqu'à 100 Mb/s disponible.**
  Fibre optique 100Mb/s déployée.
- **Internet par fibre optique jusqu'à 100 Mb/s en cours de déploiement.**
  Fibre optique 30Mb/s déployée.

Source : Numéricable

5-5- La couverture mobile

Le déploiement des réseaux mobiles s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'accès mobile vers le haut puis le très haut débit engagé depuis plusieurs années.

Cette évolution répond à une tendance plus générale d'abord engagée sur les réseaux fixes puis sur les réseaux mobiles, qui représentent des enjeux économiques, culturels et sociétaux majeurs.

La définition de la couverture fixée par l'ARCEP – autorité de régulation des télécoms - est celle retenue par les opérateurs mobiles pour établir leur carte de couverture rendue publique, et pour mesurer les taux de couvertures du territoire et de la population. Elle permet l'identification au sein de chaque commune, des portions de territoire où le service mobile est disponible et celles où il ne l'est pas.

La Datar pilote depuis 2003 la mise en œuvre de programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile de deuxième génération.

Source : Avancement du programme de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile – site http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/acc-s-par-indicateurs/politiques-publiques/

organisation-du-territoire?ind=725

Le téléphone mobile est devenu un objet de vie quotidienne pour la population, ainsi qu'un outil de travail indispensable pour les entreprises, les artisans ou les professions libérales. La couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux contribue particulièrement à leur attractivité, à leur développement économique à leur capacité à créer ou maintenir des emplois. Elle est aussi un puissant facteur de lien social.

Le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, lancé en 2003 et actualisé en 2008, concerne la couverture des centres bourgs de 3 310 communes. Placés sous maîtrise d'ouvrage des départements, les travaux sont réalisés à 98 %. 120 M€ de crédit public ont été mobilisés, dont 34 % par le CGET.

Afin d'étendre un peu plus cette couverture, le gouvernement a décidé lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 mars 2015 de procéder à un dernier recensement des centres bourgs non couverts, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires maintenant son programme d'appui financier à la réalisation des infrastructures par les collectivités territoriales.

En complément de cette opération, le CIR du 13 mars a décidé de lancer la construction de 800 pylônes supplémentaires, qui auront pour vocation de desservir des sites à vocation économique, touristique ou de services aux publics. Cette extension du programme est placée sous la responsabilité de la Direction Générale des Entreprises et de l'Agence du Numérique. Les collectivités pourront présenter leurs projets à partir du premier trimestre 2016.

Enfin, il faut noter que la loi « croissance, activité et égalité des chances économiques » donne obligation aux opérateurs de télécommunication de délivrer avant mi 2017 de la 3 G sur l'ensemble des pylônes déjà construits ou bien, pour ceux qui ne sont pas encore, 6 mois après leur mise à disposition par les collectivités territoriales.

En 2012, l'ARCEP publie pour la première fois un rapport complet sur la couverture et les qualités de service mobile des 4 opérateurs mobiles, département par département.

En 2G, au 1er juillet 2012, Orange France, SFR et Bouygues Telecom couvrent chacun plus de 99% de la population. En 3G, Orange France et SFR couvrent plus de 98% de la population, Bouygues Telecom près de 95% et Free Mobile 37% de la population.

Le rapport présente également les résultats de l'enquête annuelle de qualité de service réalisée par l'ARCEP en 2012 pour ces mêmes opérateurs, et les compare avec les enquêtes précédentes. Il en ressort notamment que, globalement, la France dispose d'un niveau élevé de qualité de service mobile, par

Les obligations de déploiement 3G (UMTS)

Les obligations de déploiement des opérateurs 3G (en pourcentage de la population couverte)

Echéances	30 juin 2010	12 décembre 2010	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 janvier 2012	31 décembre 2013	12 janvier 2015	12 janvier 2018
Orange France*			91%	98%				
SFR*	84%		88%	98%		99,3%		
Bouygues Telecom**		75%						
Free Mobile**					27%		75%	90%

Source : ARCEP
** Dans le cadre de leurs mises en demeure*
*** Dans le cadre de leur autorisation*

La couverture 3G sur le territoire du Scot – carte de couverture des 4 opérateurs ORANGE, SFR, BOUYGUES et FREE sur le territoire du Scot

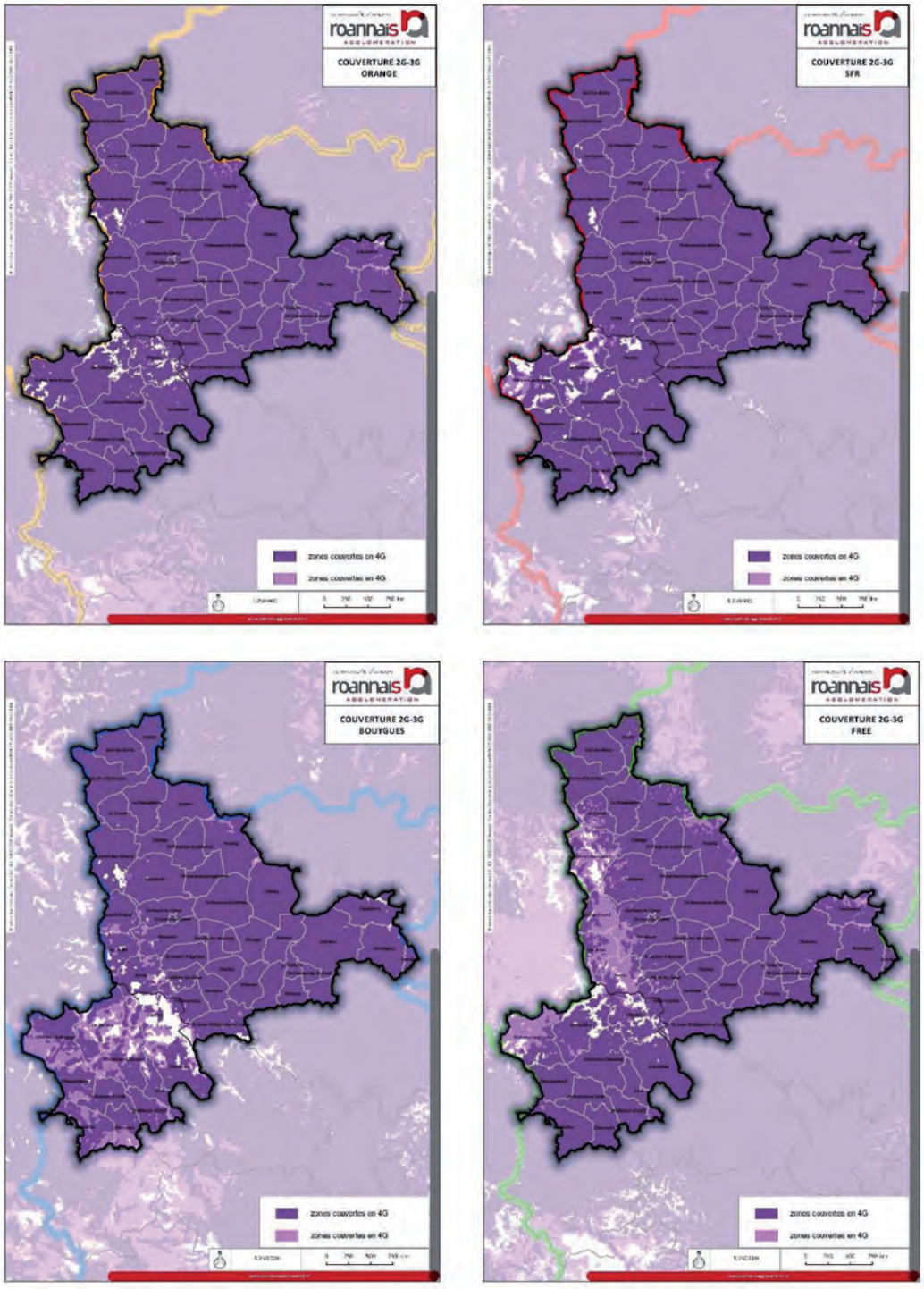

source ARCEP

rapport notamment aux pays comparables.

Les obligations de déploiement 4G (LTE)

Le calendrier ci-dessous résume les obligations de déploiement prévues par les licences des opérateurs 4G dans les bandes 800 MHz et 2,6 GHz. Il s'agit des obligations imposées aux opérateurs mais ceux-ci

Les obligations de déploiement des opérateurs 4G (en pourcentage de la population couverte)

Echéances	11 octobre 2015	17 janvier 2017	11 octobre 2019	17 janvier 2022	11 octobre 2023	17 janvier 2024	17 janvier 2027
Dans la zone de déploiement prioritaire (18% de la population et 63% du territoire)		40%(*) (800 MHz)		90%(*) (800 MHz)			97,7%(*)(**) (800 MHz)
Dans chaque département						90%(*) (800 MHz)	95%(*) (800 MHz)
Sur l'ensemble du territoire métropolitain	25% (2,6 GHz)		60% (2,6 GHz)		75% (2,6 GHz)	98%(*) (800 MHz)	99,6%(*) (800 MHz)

source ARCEP

peuvent déployer plus vite.

(*) Obligation non applicable à Free Mobile, qui n'a pas de fréquences 800 MHz.
(**) Obligation qui ne figure pas dans les autorisations mais qui résulte mécaniquement de l'obligation de couvrir 99,6% de la population métropolitaine.

Les actions de l'ARCEP

Avec l'ouverture par Free Mobile de son réseau 4G le 3 décembre 2013, chacun des quatre opérateurs de réseaux mobiles peut désormais offrir le très haut débit mobile à ses clients.

Les réseaux 4G sont déployés en utilisant les fréquences attribuées par l'ARCEP, fin 2011, dans les bandes à 800 et 2600 MHz. Tous les opérateurs ont des fréquences dans les deux bandes, sauf Free qui n'en a que dans la bande 2,6. Bouygues Telecom a, de plus, été autorisé par l'ARCEP, en mars 2013, à réutiliser en 4G ses fréquences dans la bande à 1800 MHz, initialement destinées à la 2G. Les sociétés SFR et Orange France disposent de la possibilité de demander à tout moment que leurs autorisations dans la bande 1800 MHz soient, elles aussi, étendues à la 4G.

A ce jour, la couverture 4G sur le territoire qui s'accroit rapidement n'est toutefois pas encore aussi étendue que celles en 2G et 3G, et des disparités existent d'un opérateur à l'autre. Conformément au cadre réglementaire, les opérateurs publient des cartes de couverture 4G sur leurs sites internet, afin d'informer les utilisateurs des zones couvertes. Ils prennent également en charge financièrement la réalisation, sous le contrôle de l'ARCEP, d'enquêtes annuelles destinées à vérifier la fiabilité de ces cartes.

La couverture 4G des opérateurs Orange, SFR, BOUYGUES et FREE sur le territoire du Scot

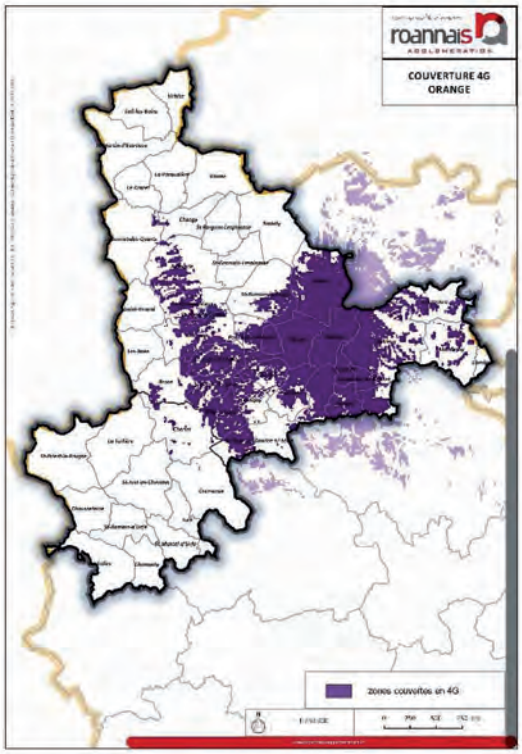

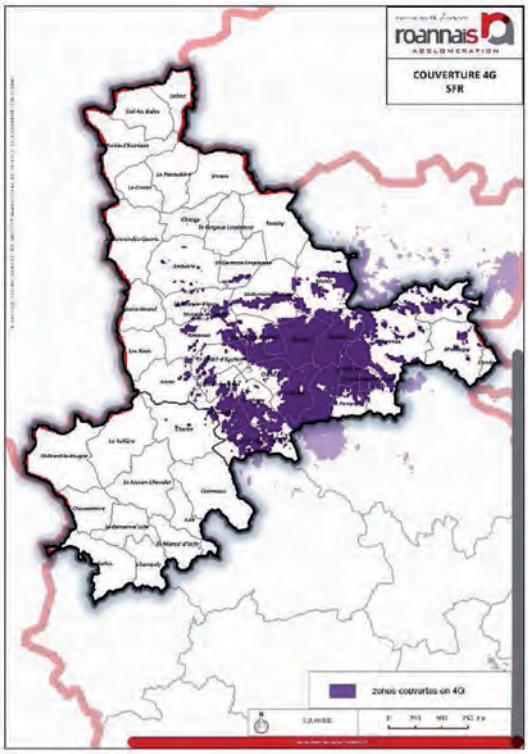

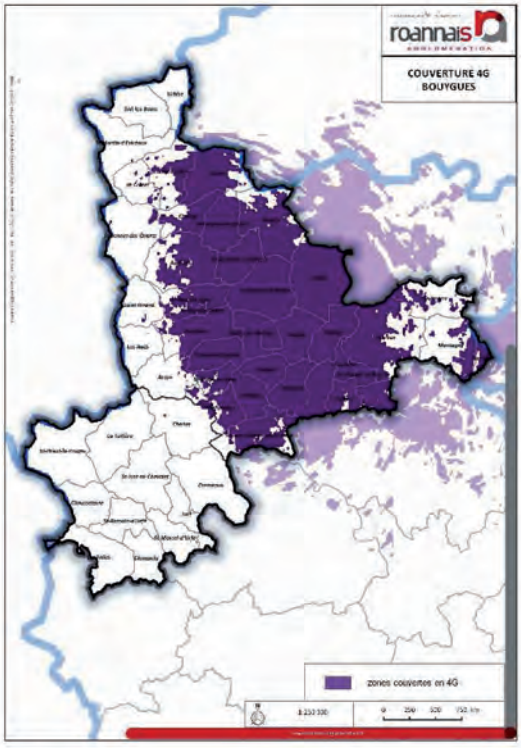

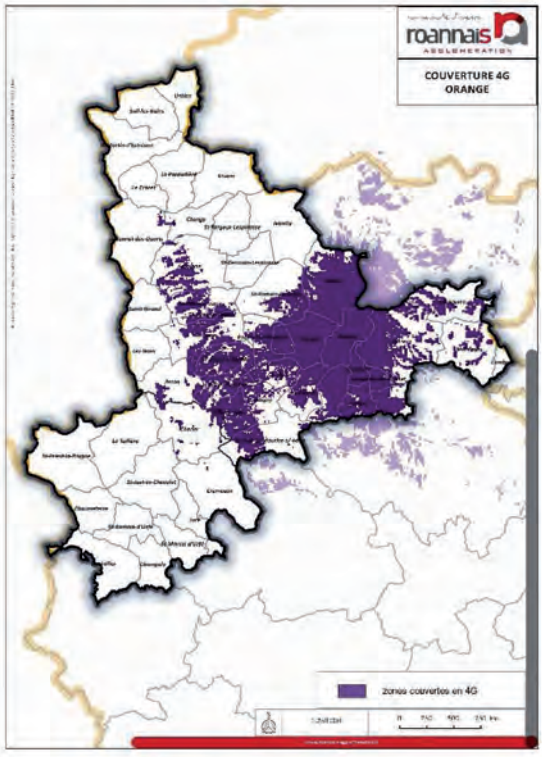

source ARCEP

L'ARCEP a mené, début 2014 en ce qui concerne les cartes de couverture 2G, et début 2015 en ce qui concerne les cartes de couverture 3G et 4G, des enquêtes visant à contrôler la fiabilité des cartes de couverture 2G, 3G et 4G. Ces enquêtes ont montré que les cartes de couverture des quatre opérateurs présentaient un bon niveau de fiabilité, c'est-à-dire que les services 2G, 3G ou 4G étaient quasiment toujours disponibles, à l'extérieur des bâtiments, quand les opérateurs affichaient une couverture sur leurs cartes, hormis quelques rares incohérences ponctuelles.

Ces taux sont représentatifs du service délivré aux utilisateurs, et non du seul réseau appartenant à l'opérateur concerné : la couverture des opérateurs est donc mesurée en tenant compte des accords de mutualisation et d'itinérance passés avec d'autres opérateurs. Ils ne permettent ainsi pas de vérifier les obligations de déploiement des opérateurs, pour lesquelles l'ARCEP se base uniquement sur le réseau déployé par chaque opérateur avec ses propres fréquences.

SYEPAR
SCOT Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale

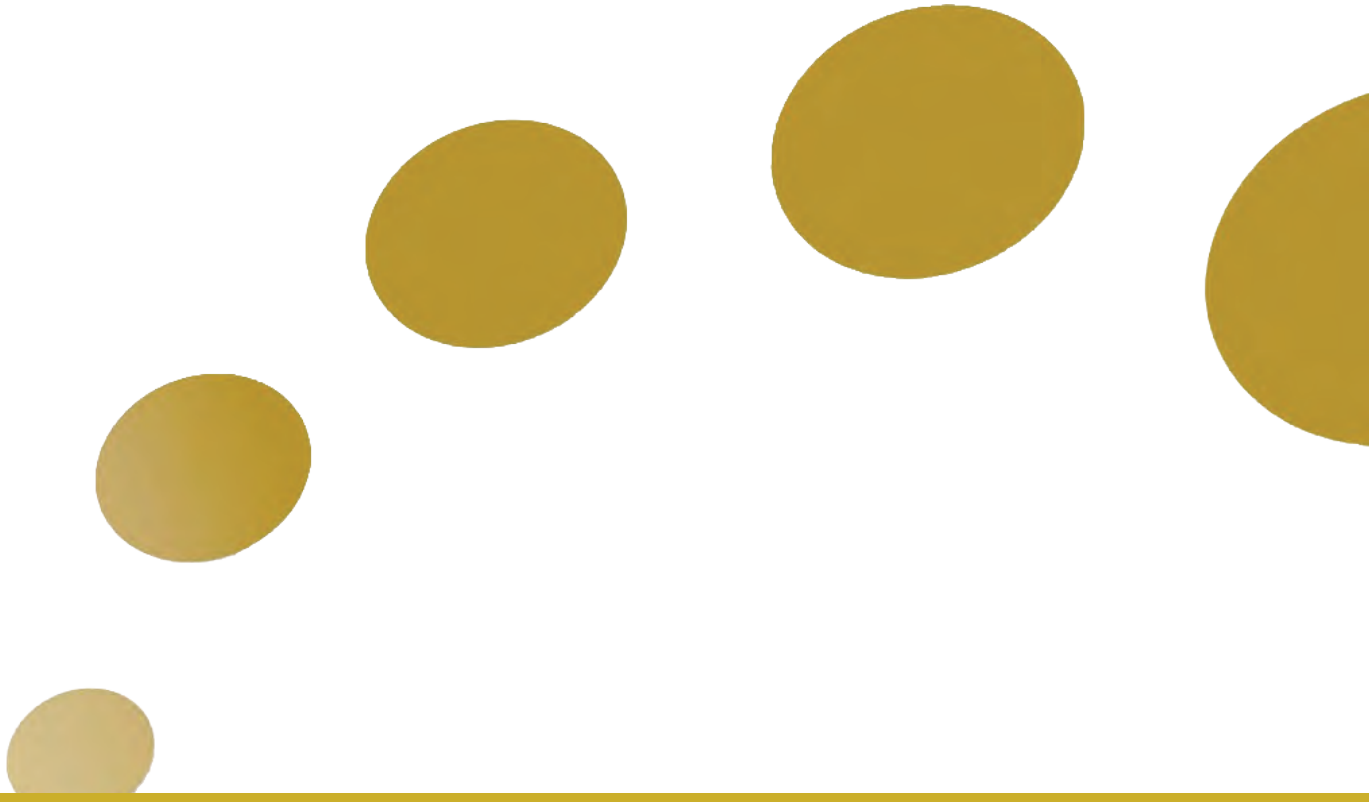

Epures
A.I.D OBSERVATOIRE
TERCIA consultants